



Belg. 3<sup>t</sup>

Annales





Belg. 3<sup>t</sup>

# ANNALES

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

De l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

TOME XI, 2<sup>e</sup> SÉRIE, N<sup>o</sup> 1 ET 2.

---

IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK, A BRUGES.

1857—1858.

220 - D.



# ANNALES

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

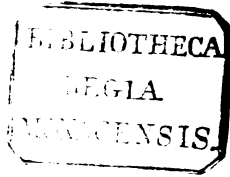
de l'histoire et des Antiquités de la Flandre.

TOME XI, 2<sup>e</sup> SÉRIE.



IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK, A BRUGES.

1857—1861.



N<sup>o</sup> 52.

Le Président,

*M. A. V. V.*

Le Secrétaire,

*Cher de S. S. de S. S. de S. S.*





## LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

**Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités  
de la Flandre.**

---

### MESSIEURS :

1. L'abbé C. CARTON, directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges, chanoine de la cathédrale de Bruges et de la métropole de Paris, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de Bruxelles, docteur en philosophie et lettres de l'université de Louvain, etc. *Président.*
2. P. DE STOOP, membre de la société des sciences physiques etc. de Paris. *Treasorier.*
3. EDMOND VEYS, docteur en droit, chef de division au gouvernement provincial.
4. L'abbé J.-O. ANDRIES, chan. honoraire, décoré de la croix de fer, officier de l'ordre de Léopold et chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.
5. F. VAN DE VELDE, Procureur du Roi, à Anvers.
6. Le chanoine H. VAN DE PUTTE, doyen à Poperinghe, chanoine de la cathédrale de Bordeaux, membre de la société des antiquaires de la Morinie, des beaux-arts de Gand, etc.
7. J. J. DE SMET, chanoine, décoré de la croix de fer, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.
8. MONSIEUR L. J. DELEBECQUE, évêque de Gand, assistant au Trône Pontifical, prélat domestique de S. S., comte Romain, commandeur de l'ordre de Léopold.
- 9.
- 10.
11. E. VAN DAMME, conseiller provincial de la Flandre-Orientale, à Gand.
12. BETHUNE-D'YDEWALLE, à Gand.

LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS.

13. SYLVAIN VAN DE WEYER, ministre plénipotentiaire du Roi des Belges, à Londres.
14. RUDD, architecte de la ville de Bruges.
15. ERNEST LEFÈVRE-VAN DEN BERGHE, numismate à Gand.
16. VAN CALOEN-DE CROESER, à Bruges.
- 17.
18. PH. BLOMMAERT, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
19. I.-L.-A. DIEGERICK, archiviste de la ville d'Ypres, membre de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de la société historique et littéraire de Tournay, de la société royale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, de la société des antiquaires de la Morinie, de la société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord à Douai, etc.
- 20.
21. Le Baron DE GERLACHE, premier président de la cour de cassation.
22. Mgr. le Dr DE RAM, recteur magnifique de l'université catholique, à Louvain, proto-notaire apostolique *ad instar participantium*, chanoine honoraire de la métropole de Malines et de Notre-Dame de Paris, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'Académie et de la commission royale d'histoire, etc. etc.
23. PROSPER CUYPERS, archéologue, à Bruxelles.
24. L'abbé FÉLIX DU JARDIN.
- 25.
26. Le baron KERVYN DE LETTENHOVE, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de Belgique, représentant du Pays, à St-Michel lèz-Bruges.
27. L'abbé VERDEGHEM, archiviste de l'évêché de Bruges.
- 28.
29. VERBEKE, curé à Meulebeke, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres de l'université de Louvain, ex-principal du collège de Courtrai.
30. MONSIEUR J. B. MALOU, évêque de Bruges, assistant au trône pontifical, prélat domestique de S. S. le Pape, membre de l'Académie romaine de la religion catholique, etc.
31. IMBERT DES MOTTELETES, à Paris.
32. VAN HUELE-VERHULST, à Bruges.
- 33.
34. CHALON, président de la société des bibliophiles de Mons, membre corr. de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.
- 35.

LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS.

36. SERRURE, professeur, membre corr. de l'Académie royale de Bruxelles.
  37. F. VERGAUWEN, sénateur, président de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
  38. JULES MAZEMAN DE COUTHOVE, membre des états-provinciaux, à Ypres.
  - 39.
  - 40.
  - 41.
  42. Mgr. MOREL, chanoine, camérier secret de Sa Sainteté, membre du comité central de l'industrie linière de Gand; à Ypres.
  43. Le chanoine DAVID, professeur à l'université de Louvain, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de Bruxelles, etc. à Louvain.
  44. Le chevalier DE SCHIETERE DE LOPHEM, à Bruges, *Secrétaire*.
  - 45.
  - 46.
  47. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, docteur ès lettres, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, de la couronne de Chêne, de Léopold de Belgique, du Christ de Portugal, de l'Etoile Polaire, de Danebrug et de Henri-le-Lion; associé de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.
  48. Le vicomte DE CONWAY, intendant de la liste civile de S. M. le Roi des Belges.
  49. ALPH. VAN DEN PEEREBOOM, membre de la chambre des représentants, à Ypres.
  - 50.
-

## MEMBRES HONORAIRES.

---

### MESSIEURS :

1. P. BUYCK, architecte-royer de la Flandre-Occidentale.
2. WALLAYS, peintre d'histoire, à Bruges.
3. WITTOUCK, chirurgien, à Hulste.
4. SNELLAERT, docteur en médecine, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Gand.
5. Le chevalier MARCSAL, chevalier de l'ordre de Léopold, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, membre de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.
6. L. A. WARNKOENIG, professeur à l'université de Fribourg et conseiller aulique du grand-duc de Bade.
7. Le marquis DE GODEFROY DE MÉNILGLAISE, à Paris.
8. MESSIAEN, ancien archiviste de la ville d'Ypres, à Furnes.
9. COPPIETERS, docteur en médecine, à Ypres.
10. P. VERTÉ, docteur en médecine et en chirurgie, à Bruges.
11. C. T. HERMANS, recteur des classes latines et archiviste de la ville de Bois-le-Duc, bibliothécaire de la société des beaux-arts du Brabant septentrional, etc.
12. LOUIS DE BAECKER, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de la commission historique du département du Nord, de la société des arts et sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la société d'émulation de Cambrai, etc.
13. ED. DE COUSSEMAKER, chevalier de l'ordre impérial de la légion d'honneur et de l'ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand, membre non-résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts; associé de l'académie royale de Belgique, etc. etc. à Dunkerque.
14. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie d'archéologie de Belgique, de la société des beaux-arts de Gand, etc.

**MEMBRES HONORAIRES.**

15. **HENRI DE LA PLANE**, secrétaire perpétuel adjoint de la société des antiquaires de la Morinie, à St-Omer.
  16. **J. GARNIER**, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
  17. **HENRI RAEPSAET**, juge-de-paix du canton de Lokeren, membre-correspondant du comité flamand, de la société royale des beaux-arts et de littérature, à Gand, de l'académie d'archéologie de Belgique et collaborateur du *Messageur des sciences historiques* de Belgique.
  18. **CONRARD VAN CAUWENBERGHE**, à Audenaerde.
  19. **EDMOND RONSE**, littérateur et éditeur des *Annales de Heindrycx*, à Furnes.
  20. **E. VAN STRALEN**, littérateur, à Anvers.
-



# RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

DANS LA TRADITION

## DES FORESTIERS DE FLANDRE.

---

### LE PAYS DE BUC.

Ils sont déjà loin derrière nous ces temps où l'on ajoutait une foi aveugle aux récits de nos vieilles annales, aux légendes populaires du pays ; mais la réaction fut injuste. Les forestiers de Flandre, ces héros des traditions flamandes, après avoir fait pendant plusieurs siècles l'admiration et l'orgueil des chroniqueurs, furent dépouillés de leur ancienne renommée et relégués dans le domaine de la fable. La critique parut juste et le jugement fondé : on accepta la décision. Grâce à des études plus approfondies, les forestiers sont remis au rang de nos personnages historiques ; les récits que l'on a débités sur leur règne, les hauts faits qu'on leur attribue, sont des contes dont quelques détails peuvent être fondés sur des faits réels, mais l'ensemble est purement romanesque. Il en est autrement de leur existence même : les inves-

tigations des savants, celles en dernier lieu de M<sup>r</sup> Kervyn de Lettenhove (1), ont abouti à constater la réalité de nos forestiers. Personne ne peut plus se permettre aujourd'hui de traiter de chimère l'existence d'un Inghelram, d'un Leodesius, d'un Leuterius nommé communément Liederick de Buc.

La Flandre qui se confond, dans les chroniques, avec le pays de Buc, était une forêt qui faisait partie des Ardennes. Le premier forestier, Liederik, avait sa demeure au château de Buc à Lille, qu'on appelle aussi Lisle-Buc (2). « Le païs de Bucq, guerres distant de la » ville de Lisle, dit Oudegherst, et estoit sous les rois » de France. »

Mais qu'est devenu ce pays de Buc autrefois soumis à l'autorité des forestiers? où se bornait cette forêt sans merci qui s'étendait sur la Flandre et dont le nom est perdu? Dans aucun écrit authentique et ancien la Flandre n'est citée sous la dénomination de pays de Buc. Serait-ce donc un nom imaginaire après lequel nous courons inutilement? ou est-il possible, au contraire, de découvrir les vestiges de ce pays et de reconstituer son ancien territoire, de même qu'on a fait revivre ses anciens maîtres? Qu'on nous permette au moins de l'essayer.

Rappelons-nous d'abord que le pays ou la forêt de Buc ne formait pas une division territoriale politique et ne devait nécessairement s'encadrer dans les limites ni de la Flandre primitive, ni du comté, ni des *pagi majores* ou *minores*, ni d'une circonscription diocésaine. Le Buc, sous les rois Francs, formait apparemment un grand

(1) Voir Annales de la Société d'émulation, t. 5, 2<sup>me</sup> série, p. 555.

(2) Meyerus, *Dspaers, Oudegherst. Sunt qui ita scribunt: Flandris ac sylva flandrica quæ pars sylvæ Ardennæ erat,....*



domaine royal, lequel couvrait de ses bois et de ses eaux différents pays, y compris la Flandre et notamment, suivant la tradition, les environs de Lille.

La Flandre n'était point alors ce pays tant vanté, si puissant et si riche; c'était une contrée sauvage et presque déserte, où nul ne vivait en sûreté.

*Ejus regis ætate (Caroli Calvi), rapporte Gaguinus, Flandria, quæ paucis tunc vicis atque ædificiis ornata erat, et feris magis quam hominibus incolebatur, cuique præficiebatur a rege custos qui Francorum lingua forestarius dicebatur (1), comitatus dignitatem hac occasione accepit (Compendium super Francorum gestis f° XXXVII v°).*

On représente souvent les forestiers comme les pré-décesseurs, dans le gouvernement du pays, des marquis et comtes de Flandre, et c'est bien à tort. Les derniers étaient investis d'un pouvoir politique et militaire; l'office des premiers consistait principalement dans la garde et l'administration des domaines du prince, dans la *foreste regia, foreste dominica*. Liederick n'avait pas, comme Baudouin, la mission de protéger les marches du royaume contre les Danois et les barbares du Nord.

Le mot *forestier*, n'exprime-t-il pas assez nettement par lui-même les fonctions auxquelles il s'applique? On appelait d'ailleurs les forestiers: *custodes regii saltus, custodes saltuum villarum regiarum, sylvarum regiarum procuratores, sylvarum ad regem pertinentium dispositores et custodes*.

Ce n'est qu'à l'aide de la distinction que nous venons de faire, qu'on peut raisonnablement expliquer comment l'office de forestier a pu continuer d'être exercé sur le

---

(1) Les mots *forêt, forestier*, seraient donc d'origine tudesque; en langage romain on disait: *saltus saltuarius*.

territoire du comte. On rencontre le nom de *Durandus forestarius* et sa signature en 1063, et d'autres forestiers sous les années 1160, 1117 et 1203 (1).

Poursuivant nos recherches, ainsi dégagées de toute fausse idée sur le pays de Buc, nous découvrons sous les rois francs de la première race, une forêt dont le nom a une grande analogie avec celui que l'on attribue à la forêt sans merci des *sagas* flamandes. La *Buconia* est citée par Grégoire de Tours dans ses *Historiæ Francorum*, à propos de l'horrible drame de Sigebert, roi de Cologne, assassiné par son propre fils.

« Ton père est vieux, lui avait dit Chlodwig, et ne  
 » marche plus que d'un pas chancelant; s'il vient à mourir,  
 » son royaume est le tien, avec l'appui de notre amitié.  
 » Un jour donc que Sigebert avait quitté Cologne et passé  
 » le Rhin, pour se promener au bois de *Bucogne*, des  
 » assassins envoyés par son fils, profitèrent du repos que  
 » le roi prenait à midi dans sa tente, pour le mettre à  
 » mort. »

*Cumque ille egressus de Colonia civitate, transacto Rheno, per BUCCONIAM sylvam ambulare disponeret* (Liv. II, c. 40).

« Écoutez, dit Chlodwig, arrivé sur les lieux et  
 » s'adressant au peuple assemblé : écoutez ce qui vient  
 » d'arriver. Comme je naviguais sur l'Escaut, Chlodéric  
 » mon parent, poursuivait son père, alléguant pour  
 » s'excuser que c'est moi qui voulais la mort de votre roi.  
 » Sigebert fut atteint dans le bois de *Bucogne*, où il est  
 » tombé sous les coups des meurtriers. »

Ces faits se passaient en 509 ou 510, et à l'aide d'une

(1) Voir Annales de la Société d'Émulation, 2<sup>e</sup> série, t. 3, p. 362.

aussi affreuse trahison, les états de Sigebert sont passés au pouvoir de Chlodwig et à son troisième successeur Chlotaire II, le même qui confia la garde de ses domaines au forestier Liederik, d'après l'opinion la plus commune (1).

Plus tard, le pape Zacharié nous parle aussi de la forêt *Buchonia*, dans une bulle de 758, à l'occasion des privilèges concédés par le Souverain Pontife à l'abbaye de St-Sauveur, fondée par saint Boniface :

*In loco qui vocatur BUCHONIA erga ripam fluminis Fuldæ.*

En parlant du même pays : *locus sylvaticus*, avait dit le même pape dans une bulle de 750, *in eremo vastissimæ solitudinis* (2).

Ce pays sauvage, cette vaste solitude, c'est le *Buchon*, dont la ville de Fulde est la capitale, c'est la *Bucconia* de Grégoire de Tours.

Les limites de l'ancienne *Buchonia*, comme celles de toutes les vieilles forêts étaient primitivement moins restreintes, cela paraît évident. La forêt de Soignes, par exemple, n'a-t-elle pas donné son ombrage et son nom à une région beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui? Et les Ardennes resserrées maintenant dans un espace étroit, n'embrassaient-elles pas une étendue immense? La Flandre et la plus grande partie de la Belgique actuelle étaient jadis hérissées de forêts qui se reliaient sans interruption avec le *Buchon*, et toutes ces forêts portaient des noms qui devaient s'entremêler et se confondre.

Dans le nord de la France nous rencontrons *Bouchain*,

(1) Meyerus, ad annum 611.

(2) Miræus, *Opera diplomatica*.

Jont l'ancien nom sonne à peu près comme celui de Bucconia. Lambert d'Ardres, qui vivait en 1200, nous raconte, dans sa chronique de Guines et d'Ardres, comment Arnould le Jeune, seigneur d'Ardres, épousa une cousine de Thierry, comte de Flandre, nommée Petronilla de *Buchenio* et comment cette même Pétronille rentra à Bouchain, sa patrie, conduite par Baudouin d'Ardres.

*Et eam ad suos apud BUCHENIAM quantocumque potuit honore reducens.*

Cette Buchenia est peut-être une portion de la Bucconia.

Dagobert I, roi des Francs, donne à saint Landelin, en l'année 640, ses possessions de Waslare, consistant en fermes, terres, bois, prés et eaux, situés dans le pays ou plutôt la forêt de Fagnes, *in Fania*, c'est-à-dire, une contrée de Hainaut et de Namur, qui s'étend jusqu'en France. L'abbaye de Waslers existait jadis dans la Thierache en Picardie.

Avant d'aller plus avant, le nom de *Fania* que nous venons de citer, exige une explication. Le hêtre, comme on sait, s'appelle en flamand, *buek*, *buekenboom*, en allemand, *buche*, en latin *fagus*, au moyen-âge aussi *faia*. On donnait le nom de *fagina* au fruit, et celui de *faginina silva*, *fagia* ou *fania*, aux bois qui étaient peuplés de cette essence. *Bucconia* ou *buchonia*, *fagia* et *fania*, sont synonymes. Les premiers noms furent employés sans doute par les populations qui parlaient la langue tudesque. Dans les endroits où dominait la langue romane, ce même nom prenait naturellement une autre forme en se traduisant. C'est par la même raison que les mêmes villes sont appelées *Mons* et *Bergen*, *Fauquemont* et *Valkenberge*, *Bois-le-Duc* et *'s Hertogenbosch*. La *Fania*

dans les pays gallicans et la *Buconia* dans les pays flamingants, ne sont qu'une même chose. La signification des noms est la même, le vocable diffère.

Baudouin de Lille cède, en 1046, la forêt *Fagus*, avec ses appendances, à l'abbayé de Marchiennes (1). Était-elle aussi un reste des anciens domaines royaux administrés par Liederic? Alors nous sommes au cœur du pays de Buc, autour du château de Liederic à Lille.

On s'est servi d'un acte très-important comme preuve de l'existence réelle de nos anciens forestiers. Un diplôme contemporain publié dans les *Acta Sanctorum*, délivré par Childéric, Eumechilde et Blichilde, règle spécialement le mesurage et la délimitation des forêts domaniales et des biens des monastères de Stavelot et de Malmédy. Ces forêts étaient situées sur les bords de l'Emblève, au milieu de la *Buconia*, telle qu'il faudrait la comprendre en suivant les citations qui précèdent. Le roi Childebart les appelle la *Jocunda-Fania* et *Faniæ*. Les plus anciens souvenirs de la forêt des hêtres, c'est-à-dire du pays de Buc, se trouvent ainsi rattachés aux souvenirs de nos premiers forestiers, dans ce document historique.

*De ipsa foreste dominica utrisque partibus de ipsis monasteriis tam in longum quam in transversum, duodecim milia dextrorsum saltibus.... Jussimus pro hac re domino et patri nostro Theodardo episcopo vel illustri viro Hodoni domestico, cum forestariis nostris ipsa loca mensurare et designare per loca denominata, quorum vocabula sunt: de monasterio Malmundario usque sicco-campo.... deinde per Amblavam versus aquam per illam forestem, de Vulfberto usque Rarobacca.... deinde Diddiloni rivus*

---

(1) Miræus, *Op. cit.*

*surgit; deinde per ipsum rivum usque in Restam et de Resta per illam forestem quæ separat Helmini Rovoritum et Andaste villare. Per ipsam mediam forestem usque JOGUNDA-FANIA... deinde per mediam forestem de ipsa FANIIS usque viam Transveriscam.... ut hoc totum possideant.*

L'emploi généralement répandu dans ce pays, des noms provenant du bois de hêtre n'a rien qui doive étonner, quand on fait attention à l'abondance du hêtre dans nos anciennes forêts. « Li fains des forests est toujours en » grande plente. » Elle était une source de richesses pour nos ancêtres, qui nourrissaient dans les bois leurs porcs et leur bétail, et les engraisaient de feines et de glands. Une quantité de chartres nous a conservé la mémoire de cet état de choses.

Dans le cartulaire de Folques, on énumère parmi les biens de l'abbaye de St-Bertin, des bois de hêtres, servant à l'élevage des porcs par centaines : *In Purpurninga villa habet ecclesiam cum bunariis xvij mansum indominicatum de terra arabili bunaria clvij; de silva grossa faginina et minuta bunaria cccc ad saginandos porcos dc.*

L'empereur Othon, confirmant en 966 les possessions de l'église de Nivelles, mentionne des bois semblables. *In pago Brabantensi super fluvio Ippingoheim mansas quinque, silvas ad porcos c.*

Nous lisons dans un diplôme de Baudouin de Lille, daté de 1056, que ceux d'Arkes envoyaient paître les porcs et le bétail dans le bois de Ruhold. *Insuper de pascuis porcorum vel pecorum ville de Arkes in vicina silva Ruchold dicta.*

Godefroid le Barbu, duc de Lorraine et de Brabant, approuvant les donations en faveur de l'abbaye d'Afflighem, sur le territoire de Buggenhout, en 1125, leur

reconnait pareillement un droit de panage. *Jus illud quod Saeh appellatur in sylva de Buckenholt concessit, vechti-nam autem de porcis hominum suorum ecclesia habebit.*

Pour ne pas multiplier les citations outre mesure, nous terminerons en invoquant le témoignage du roi des Francs, Sigebert, dans un acte de largesse au profit de saint Remacle, année 655. « Notre forêt des Ardennes, » y est-il dit, nourrit une multitude prodigieuse de bétail. » *In foreste nostra nuncupata Arduenna, in locis vastæ solitudinis, in quibus caterva bestiarum germinat.*

Le pays a conservé une foule de noms locaux qui rappellent nos vieilles forêts de hêtres, et qui semblent n'être que les échos de l'ancienne dénomination de Bucconia, forêt de Buc et *Fania Sylva*. Nous avons recueilli la liste qui suit :

*Buggenhout*, ancien *Buckholt*, commune de la Flandre orientale, avec un bois du même nom près de Termonde.

*Bouchaute*, commune de la même province, près d'Eccloo.

*Bouchoute*, autrefois *Bockholt*, province d'Anvers.

*Bouchoute-bosch*, à Oosterzeele.

*Bouckhout*, commune rurale du Limbourg, et *Bocholt*, même province.

*Bochaute*, dépendance de la commune de Dickelvenne.

*Bouchout*, dépendance de la commune d'Hekeleghem.

*Bueken*, commune de Brabant.

*Buekenberg*, dépendance de la commune d'Olmen.

*Beuchheuwel*, dépendance de la commune de Konings-boeykt.

*Fagne*, contrée du Namur et du Hainaut.

Plusieurs endroits du nom de *Fagne* dans les communes d'Anesse, de Harre, de Miecret.

Ensuite plusieurs *Faignolle* et *Faignage*, et enfin les noms de *Fays* et *Fayt* en grand nombre.

Il existe un endroit près de Buchy qui s'appelle *le Buc*. Dans l'arrondissement de St-Omer, on trouve *Boucquehault*, *West-* et *Nord-Becourt*, tous les trois anciennement nommés *Bochout*.

En voilà assez pour en conclure, si non avec certitude, au moins avec beaucoup de probabilité, qu'anciennement une vaste forêt, ou plutôt une suite de forêts, s'approchait de la mer en Flandre et traversait le Rhin à Cologne, sous le nom de forêt de Buc, *Buconia* et *Fania*; que cet immense domaine royal était administré par les forestiers, d'où l'on fait descendre le premier comte ou marquis des Flamands. La tradition repose encore, quant à ce point, sur un fonds de vérité.

HIPP<sup>le</sup> VAN DE VELDE.



---

## PETRUS DATHENUS.

---

### NOTES SUR LE LIEU DE SA NAISSANCE.

---

En fait d'histoire, on ne peut être trop circonspect en avançant un fait, en déterminant une date, en désignant un lieu de naissance etc. En effet, il n'arrive que trop souvent qu'une assertion avancée un peu à la légère, est répétée par d'autres écrivains qui viennent après, et qui, pleins de confiance dans les renseignements fournis par leurs devanciers, contribuent ainsi, sans le vouloir, à la propagation d'une erreur historique.

Ces réflexions nous sont venues à propos de Dathenus, en lisant le premier *Bulletin du Comité flamand de France*.

Le premier écrivain qui ait fait mention de ce prédicateur de la réforme est, pensons-nous, Denis Hardwyn ou Hardouin, dans son *Elenchus illustrium scriptorum Flandriæ*, que Sanderus a refondu dans ses *Scriptores Flandriæ*. Celui-ci en parlant de l'ardent réformateur, l'appelle *Excucullatus, ut Harduinus ait, carmelita*, mais n'indique pas le lieu de sa naissance. Foppens le dit

d'Ypres : *Yprensia Flandriae, excullatus* (sic) *ut Sanderus ait, monachus carmelita, aliis minorita, e monasterio Poperingano profugus*. Il ajoute, comme on le voit, deux données aux renseignements de Sanderus ; malheureusement ce sont deux erreurs.

M. Goethals, dans ses *Lectures*, nous a donné un article remarquable sur Dathenus. Probablement d'après l'autorité de Foppens, il le fait naître à Ypres, et semble douter qu'il ait jamais embrassé la vie du cloître : « Dathenus, dit-il, un des hommes politiques dont » l'influence fut immense sur le sort de la Belgique, *vit » le jour à Ypres*, au milieu de la première moitié du » xvi<sup>e</sup> siècle. Tous les biographes et même les historiens » soutiennent qu'il fut moine ; si cette assertion est vraie, » il doit avoir pris l'habit religieux dans un âge fort » tendre, puisqu'il avait à peine atteint sa 16<sup>m</sup>e année, » lorsqu'il fut persécuté pour ses opinions ; mais les bio- » graphes ne sont pas d'accord sur l'ordre dans lequel » il aurait été admis : les uns le font Carme ; d'autres » assurent qu'il avait embrassé la règle de S. François » ou de S. Dominique, et tous sont unanimes qu'il fut » moine à Poperingue (1). »

M<sup>r</sup> De Mersseman, dans l'article qu'il a consacré à Dathenus (2), le fait également naître à Ypres. Cet article n'est, du reste, que la reproduction partielle de celui de M<sup>r</sup> Goethals, dont nous venons de parler.

Enfin, M<sup>r</sup> L. De Baecker, dans la séance du 26 Juillet

(1) *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique et dans les pays limitrophes. Tome 3, page 81.*

(2) *Biographie des hommes remarquables de la Flandre-Occidentale. Tome 1<sup>r</sup>, page 90. Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 4 vol. in-8<sup>o</sup>.*

1855, du *Comité flamand de France*, signale notre Dathenus comme *originaire de Poperingue*.

Malheureusement, toutes ces assertions ne sont fondées sur aucun document officiel ou original ! Dans l'intérêt de la vérité historique, nous croyons de notre devoir de déclarer que nous avons par-devers nous des documents originaux qui constatent que Petrus Dathenus, autrement Pierre Daten ou Dathen, ne vit le jour ni à Ypres, ni à Poperingue; qu'il ne fut ni Capucin, ni Dominicain, ni Franciscain, ni Minorite, qu'il ne fut pas même un moine relaps d'un couvent de Poperingue; mais que, d'après sa propre déclaration, il est né à Cassel de Pierre Daten; et que, d'après la déclaration des magistrats d'Ypres, devant lesquels il comparut, il *fust jadiz moine au cloistre des Carmes lez ceste ville* (d'Ypres).

En conformité du reccz fait entre la Duchesse de Parme, Gouvernante générale des Pays-Bas, et les gentils-hommes confédérés, le 25 août 1566, et d'après lequel les prêches des sectaires furent tolérés en forme de provision, jusqu'à ce qu'il serait statué à cet égard par *Sa Majesté avecq l'advys des Estatz-généraulx*, un accord fut conclu entre les magistrats d'Ypres et les partisans de la réforme, d'après lequel ceux-ci s'engageaient à ne porter aucun empêchement au service divin, aux prêches ni aux autres exercices de la religion catholique etc., etc. Un article de cet accord portait : « qu'ilz ne pourront avoir » pour ung temps, et ensemble, plus hault que deulx » ministres ou prescheurs, et que lesd<sup>s</sup> ministres et » prescheurs debvront estre natyfs des pays de pardecha, » estantz subjectz de Sa Majesté, et qu'ilz seront *tenuz* » *de faire serment, es mains du magistrat*, d'estre obéys- » sants et subcietz en toutes choses politiques, durant » leur résidence, ne usans en leurs presches d'aucuns

» propos séditeux. » Cet accord fut conclu le 20 septembre 1566, et signé par cent quatre-vingt-onze des principaux partisans de la réforme, habitant la ville d'Ypres (1).

En exécution de cette convention, Charles Ryckewaert, (dit Théophilus) fils de Charles, né à Nieukercke (Neuve-Église), dans la châtellenie de Bailleul, fut présenté aux magistrats comme premier ministre réformé, et prêta le serment voulu, le cinq octobre 1566, dans l'après-midi.

Ryckewaert resta, pendant quelques semaines, seul chargé de la direction de son nouveau troupeau; les sectaires Yprois désiraient obtenir comme deuxième ministre Pierre Dathenus, et celui-ci arriva à Ypres dans les derniers jours du mois d'Octobre. Pour satisfaire au désir de ses coreligionnaires, il se disposait à prêcher le 1<sup>r</sup> novembre, et voulut à cet effet prêter, le 31 octobre, entre les mains du magistrat, le serment prescrit par l'accord en question. Contre son attente, il ne put trouver les magistrats réunis; il se rendit à la demeure du haut-bailli d'Ypres, à celle du greffier, et à celles de plusieurs autres membres du magistrat, mais il ne trouva personne. Le lendemain, premier novembre, était le jour fixé pour le sermon; déjà la foule attendait avec impatience son nouveau ministre, mais Dathenus n'avait pu prêter serment; voulant se rendre aux désirs de ses partisans qui l'attendaient, mais ne voulant pas cependant contrevenir à l'accord conclu entre les magistrats et les sectaires, il écrivit le 1<sup>r</sup> novembre, de grand matin, au haut-

---

(1) Voyez cet accord à la suite de cet article. Le nom de Pierre Dathenus ne figure pas au nombre des signataires; ce qui prouve qu'à cette époque il ne se trouvait pas à Ypres. Nous y voyons figurer un Josse Daten, peut-être le frère de notre Pierre.

bailli, une lettre pour protester de sa soumission à l'accord, et pour prier qu'on veuille ne pas considérer comme coupable de désobéissance, s'il se voit dans la nécessité de faire le prêche avant d'avoir pu prêter le serment exigé.

Cette lettre, écrite entièrement de la main du traducteur des psaumes de Marot, se trouve encore aux archives d'Ypres. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en la leur communiquant. La voici :

*Eersaeme voorsichtige ende zeer discrete heere. Dewyle dat die ghemeynte deser stadt die begheert na die reformatie des Evangely te leven, van my begheert heift dat ick hedent haer wille vermaenen uut Godts woort, ende dat ick sulcs te doen bereydt bin, ende om alle ghehoorsaemheit te bewyssen der overheit bereydt bin gheweest den gewoonlicken eidt te doen, daerom ick ooc ten huysse bin gheweest van den greffier, ende ooc tot uwen ende meer anderen, maer niemant hebbende tot huys ghevonden, so ist dat ick voortvaeren sal, doch mit protestatie dat, ghelyck ick den voorseyden eydt hebbe ghedaen tot Antwerpen in den handen van myn heere de prince van Orangien (1), ende daerna in den handen van myn heere van Hoochstraeten, item ooc tot Gendt in den handen des commissaris des princes van Gavrenenz. so ben ick noch bereydt ende volverdich hier te doen, begheerende ootmoedelick ende protesterende wel expreselick dat my dit werck niet en kan noch mach als rebellie ofte ongheloofzaemheit uutghelegt ende toegherekent wer-*

---

(1) Il résulte de ce passage que Dathenus avait déjà eu des relations avec le prince d'Orange, contrairement à ce qu'avancent M<sup>rs</sup> Goethals et De Mersseman, qui fixent sa première entrevue avec le Taciturne au 1<sup>er</sup> janvier 1567.

den, daervan ick uwe eersaeme wysheit hier mit hebbe willen adverteren. Tot Ypres den 1 novembris 1566.

PETRUS DATHENUS,  
*manu propria.*

A la réception de cette lettre, le seigneur de la Coornhuuse, haut-bailli de la ville et châtellenie d'Ypres, le premier échevin Bulteel et les échevins Inghelvert et Marmal s'empressèrent de se réunir à la salle échevinale, où ils reçurent, entre les neuf et dix heures du matin, le serment du nouveau ministre Yprois; voici le procès-verbal de cette prestation.

*Den eersten in november xv<sup>o</sup> zessentzestich tsnuchtens, tusschen den neghen ende thien hueren, voor M<sup>o</sup> Cornelis, Ruddere, heere vanden Coornhuuse, hooch-baillieu der stede ende casselrye van Ypre, Ghilein Bulteel voorschepene, Franchois Inghelvert ende Jan Marmal, scepenen der voorn. stede, compareerde Pieter Daten, f<sup>u</sup> P<sup>ri</sup>; ghebooren van Cassel; gheassisteert met Jacques Quaetjonok ende Charles Bouve, inwoonende poorters der voorn. stede, onderteekent hebbende t'accord vander nieuwe religie, ende dede eedt, als minister ende predicant van die vander nieuwe religie deser stede, te wesen gheoorzaem ende onderdanich d'ordonnancie vander wet, gheduerende zyne residentie alhier, in alle pollitique zaken, ende voortz in zyne predicatie niet te oorboren eenighe seditieuse propositen. Actum ter camere ten daghe als boven. My present. (Signé) De Corte.*

Voilà donc bien prouvé, nous paraît-il, que Dathenus ne naquit ni à Ypres ni à Poperingue, mais bien à Cassel.

Le prêche, fixé au 1<sup>er</sup> novembre, n'eut cependant pas lieu ce jour, nous ignorons pour quels motifs; mais le

lendemain Ryckewaert et Dathenus prêchèrent tous deux au même endroit (1), le premier en français, le second en flamand, en présence d'un nombre considérable d'auditeurs.

Le même jour, les magistrats d'Ypres informèrent le comte d'Egmont de ce qui venait d'avoir lieu; leur lettre nous fait connaître la condition antérieure de Dathenus, et nous apprend qu'il avait été bien réellement religieux, non pas au couvent des Carmes de Poperingue, mais à celui lez Ypres. « Ce jourd'huy, écrivent-ils au comte d'Egmont, est advenu que deux prescheurs de la religion nouvelle ayans faict devant nous le serment requiz, à seavoir » Carle Ryckewaert, natyf de Noenfesglise et Pieter » *Daten*, natyf de Cassel, quy fust jadiz moine au cloistre » des Carmes lez ceste ville, ont presché, en ung mesme » temps, au lieu désigné pour les presches nouvelles hors » de ceste ville, faisant l'ung son sermon en langue flaminingue et l'autre en langaige françoise etc. (2).

Si l'on nous disait que ces mots: *quy fust jadiz moine au cloistre des Carmes lez ceste ville* ne prouvent pas que Dathenus n'ait pas été Carme au couvent de Poperingue, et que ce ne soit pas dans cette maison religieuse qu'il ait jeté le froc aux orties; nous répondrions par un autre texte, encore plus explicite, et nous citerions le § 426 de la *Justification du magistrat d'Ypres*, présentée au duc d'Albe, qui porte: « *Up den Alderheyiligen dach » werdt Pieter Dathen*, apostaet van den clooster vander » Carmers nevens Ypre, *by eenighe vander nieuwe religie*

(1) Le cimetière de la Madelaine, hors de la porte de Tourhout et tout près de la ville, avait été désigné aux sectaires pour servir à leurs prêches, à leurs baptêmes et à leurs enterrements.

(2) Minute, de la main du greffier De Corte, aux archives d'Ypres.

» die vander wet ghepresenteert omme ook hunlieder pre-  
 » dicant te wezen..... ende dien volghende hebben de zelve  
 » Pieter Dathen ende Carle Ryckewaert, beide up eenen  
 » tydt ghepredict up den tweeden dach van november, te  
 » weten de voors. Dathen in vlaemsche ende de voors. Caerle  
 » in walsche tale (1). »

Il nous parait que les mots *Apostaeet van den klooster  
 neffens Ypre*, ne peuvent laisser le moindre doute, et  
 nous croyons pouvoir en conclure que c'est bien au  
 couvent des Carmes lèz Ypres et non à celui de Popen-  
 ringde que se trouvait Dathenus, lorsqu'il renia ses vœux  
 pour embrasser avec une ardeur sans égale les nouvelles  
 idées dont il devint un des propagateurs les plus fougueux.

Cependant, nonobstant sa prestation de serment, Da-  
 thenus n'avait nullement l'intention de se fixer à Ypres,  
 comme ministre du nouveau culte; son talent de prédi-  
 cateur demandait un plus vaste théâtre, et les circon-  
 stances réclamaient sa présence ailleurs. Nous trouvons  
 même qu'il ne prêcha qu'une seule fois à Ypres: et en  
 effet, le 6 février 1566 (1567 n. s.), ceux de la religion  
 nouvelle présentèrent, pour le remplacer, un nommé  
*Mahieu Loysier*, natif de Steenwercke; mais les magis-  
 trats de la ville refusèrent de l'admettre au serment,  
 sous prétexte que Dathenus et Ryckewaert, étaient les  
 deux ministres reconnus, conformément à l'acte d'accord.  
 Le même jour ils en informèrent le comte d'Egmond,  
 en demandant son avis sur ce qu'ils avaient à faire en  
 cette circonstance.

« Ceux de la religion nouvelle de cette ville, écrivent-  
 » ils, nous ont ce jourd'huy requiz de admettre en ser-

---

(1) Original, aux archives d'Ypres.



» ment, comme leur ministre prédicant, un nommé  
 » *Mahieu Loysier*, natif de Steenwercke, lequel n'avons  
 » voulu recevoir audit serment parce que Pierre Daten  
 » et Charle Ryckewaert, aultrement dict Théophilus,  
 » ont icy faict serment comme ministres de ladite reli-  
 » gion. Et comme lesdits requérans ont persisté d'avoir  
 » ledit prédicant parce que Pierre Daten est absent,  
 » n'ayant icy presché que un jour tant seulement, qui  
 » fust le deuxiesme de novembre dernier, disans que  
 » selon leur submission ilz peuvent avoir deux ministres,  
 » nous en avons bien voulu advertir vostre Ex<sup>ce</sup> pour  
 » avoir charge de ce qu'il nous conviendra faire etc. (1).

Enfin, Ryckewaert ayant aussi quitté la ville d'Ypres, les sectaires présentèrent aux magistrats, comme ministre, *Nicaise Vanderschueren*, né à Gand; mais ceux-ci refusèrent également de l'admettre au serment (8 février 1566/67), et les réformés se trouvèrent ainsi sans prédicateur.

Nous croyons pouvoir conclure de tout ce qui précède que c'est à tort qu'on a avancé jusqu'ici que Petrus Dathenus est né à Ypres, et qu'il fut un moine relaps du couvent des Carmes de Poperingue. Il résulte évidemment des pièces originales que nous venons de soumettre à nos lecteurs, que cet homme, remarquable à plus d'un titre, doit être rendu à la ville de Cassel, qui est son véritable berceau; et que c'est du couvent des Carmes d'Ypres et non de celui de Poperingue qu'il est sorti pour se jeter dans la réforme, dont il devint un des apôtres les plus fougueux.

Nous ajouterons qu'il mourut le 17 février 1590, à

---

(1) Minute aux archives d'Ypres.

Elbing, où il jouissait d'une telle considération, que les magistrats de cette ville lui firent ériger un cénotaphe surmonté d'une statue de grandeur naturelle (1).

Nous renvoyons, du reste, pour les autres détails de la vie si agitée de Dathenus, à l'excellent article de M<sup>r</sup> Goethals, dans ses *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres* etc. où l'on trouvera l'indication de ses divers ouvrages.

Nous demandons pardon à la ville d'Ypres de ce que nous venons lui enlever un de ses hommes remarquables, mais la vérité historique nous en fait un devoir devant lequel tout autre sentiment doit s'effacer.

Bruges, 1 Mars 1857.

I. DIEGERICK.

---

(1) Goethals, De Merseman.

---

**ANNEXE.**

**ACCORD CONCLU ENTRE LES SECTAIRES ET LES MAGISTRATS  
DE LA VILLE D'YPRES, CONFORMÉMENT AU RECEZ DE LA  
DUCHESSÉ DE PARME, DU 25 AOUT 1566.**

---

Afin que toutz troubles et dissensions esmises à cause de la religion en ceste ville d'Ypre puissent cesser et estre empeschez, et toutz bourgeois et habitans d'icelle doresnavant vivre ensemble en une bonne paix et concorde, et la négociation de marchandise et aultres mestiers remis en leur premier cours et estat, ceulx de la religion nouvelle se sont obligez d'observer et entretenir, et faire entretenir et observer inviolablement, de poinet en poinet, ce que s'ensuyt, et ce par provision jusques à ce que par Sa Majesté avecque l'advys des Estatz-généraulx de par deça aultrement en sera ordonné :

Premiers, qu'ilz n'empescheront le service divin, presches et aultres exercices de la religion catholicque de tout temps observée, ny aussy permectront, tant qu'en eulx est, que aucun empeschement trouble ou injure, en quelque sorte que ce soit, leur soit faicte, tant à leurs personnes qu'à aultrement; qu'ilz s'abstiendront de faire aucuns presches, assemblées, ny aulcung exercice de leur religion dedans la ville, ny dedans aucunes esglises

de dehors, mais se contenteront prescher aux lieux que leur seront désignez par son Ex<sup>te</sup> ou par le magistrat, lesquelz seront prez de la ville, et commodes; auxquelles places ilz pourront; les dimanches et festes seulement, faire l'exercice de leurs presches, et ne leur sera aucunement licite de porter aucunes armes tant en allant que venant desdits presches.

• Item, qu'ilz ne pourront avoir pour ung temps et ensemble plus hault que deux ministres ou prescheurs, et que lesdictz ministres et prescheurs debvront estre natyfs des pays de pardecha, estantz subiectz à Sa Majesté, et qu'ilz seront tenez de faire serment, es mains du magistrat, d'estre obeyssans et subiectz en toutes choses politicques durant leur résidence, ne usans en leurs presches d'aucun propos seditieux.

Item, combien que cy devant est dict qu'il n'y aura que deux ministres ou prescheurs, pourront néantmoins choisir deux autres de semblable qualité comme dessus, quy leur serviront d'ayde et suppléront la place en cas de maladie ou autre empeschement, pourveu qu'il n'y aura que deux prescheurs actuellement. Qu'en toutes choses ilz obéyront au magistrat et supporteront les communes charges et impositions comme les autres bourgeois et habitans; et, sy besoing est, assisteront aux magistratz avecque corps et bien à la conservation du repos et bien publicq et conservation de tout ce que dessus et ce que s'en suyva. Que leurs ministres en toutes leurs presches admonesteront diligemment le peuple de prester toute révérence et obéyssance au magistrat, de se contenir en toute modestie et bon ordre, afin que tout ce que dessus soit tant mieulx observé et entretenu; à quoy aussy à la première leur assemblée, et mesme Dimenche prochain, seront tenez ung chascung en géné-

ral faire le serment solemnel, avecque la main levée, s'obligeant d'effectuer ce que dessus; que on ne recevra personne en leur religion nouvelle et congrégation qui ne se oblige premièrement par semblable serment.

A toutz quelz poinctz les susdictz sousignez s'obligent généralement et les promectent solemnellement et de bonne foy et sur paine d'estre reputez et chastiez comme faulsaies, l'entretenir inviolablement.

Et pour plus de seureté et revoz des<sup>ts</sup> de la religion nouvelle, le magistrat de ceste ville en conformité du recez et accord fait entre madame la duchesse de Parme et les gentils-hommes confédérés, en date du xxv<sup>e</sup> jour d'Aougst xv<sup>e</sup> soixante-six, les assurera qu'en l'exercice de leurs presches, nul empeschement, invasion ou trouble leur sera fait, ny à cause d'icelle personne recherchée ne molestée. Et le tout par forme de provision, jusques à ce que par Sa Majesté avecque l'advys des États-généraux sur ce aultrement en sera ordonné comme dict est; et ne seront les<sup>ds</sup> sousignez à cause de ceste leur signature à l'advenir recherchez ny molestez.

Fait en lad<sup>te</sup> ville d'Ypres soubz nos seings manuelz, le vingtiesme jour de septembre quinze cens soixante-six.

(Suivent les 491 signatures.)

(Aux archives d'Ypres.)

---

**CE QUE COUTAIT EN 1573**

LE

**THEATRUM ORBIS TERRARUM****d'Abraham Ortelius.**  

---

Dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle vivait à Ypres un homme aussi remarquable par l'étendue de ses connaissances, que par son dévouement à sa ville natale et à la religion de ses pères. Ce fut messire Henri de Codt, greffier pensionnaire de la ville et plus tard conseiller du roi et avocat fiscal au conseil de Flandres.

Pendant la malheureuse époque des troubles, il employa tous les moyens possibles pour détourner de sa ville natale les malheurs qui la menaçaient; aussi encourut-il tellement la haine des nouveaux sectaires, qu'ils l'arrêtèrent dans sa propre maison, le jour de pâques 1578, et le tinrent, ainsi que son fils, pendant un mois, *en estroite*

prison avec grand recherche sur sa personne. Au mois de juillet suivant, lorsque les réformés s'emparèrent de la ville, il fut arrêté de nouveau, conduit à Gand, et détenu avec les *seigneurs prisonniers* (1), pendant l'espace de cinq à six mois. Sa maison fut pillée et dévastée; sa propriété, nommée *Ten Ghistelhove*, près d'Ypres, et une autre, au village de Rheninghe dans le Furn-ambacht, furent détruites par l'incendie.

Après la soumission de la ville d'Ypres au prince de Parme, Henri de Codt reprit ses fonctions de greffier pensionnaire, et fut nommé peu de temps après avocat fiscal au conseil de Flandre et conseiller du roi. Au mois de mai 1600, la ville d'Ypres le députa aux États-généraux; où il figura avec le titre de conseiller de leurs altesses (Albert et Isabelle). Au mois de juin suivant les États-généraux le désignèrent pour négocier avec les États-généraux des provinces-unies, afin de parvenir à une réconciliation entre les provinces septentrionales et les provinces méridionales des Pays-Bas. On lui adjoignit le Baron de Bassigny et le colonel Benthincq.

Telle était la confiance qu'avaient les États-généraux

(1) Les seigneurs arrêtés par la faction d'Hembyse et de Ryhove furent, outre les évêques de Bruges et d'Ypres, le duc d'Arschot; Ferdinand de la Barre, seigneur de Mouscrou, grand-bailli de Gand, et ses deux fils; Maximilien Vilain Baron de Rassenghien, gouverneur de Lille, Douai et Orehies; François de Halewin, seigneur de Zweveghem, capitaine et grand-bailli d'Audenarde; Corneille Scheppers, seigneur d'Eecke; le conseiller de Flandre Jacques Hessele et le procureur-général de La Porte.

dans ses lumières, dans sa prudence, dans son dévouement au pays, qu'ils ne voulurent donner à leur ambassadeur aucune instruction particulière. « *L'on ne trouve besoing, déclarèrent-ils, de leur bailler quelque instruction particulière mais l'on se remet à leur discretion.* »

Nous n'entrerons pas dans d'autres détails de la vie de cet homme vraiment remarquable, car nous nous proposons de publier plus tard une notice étendue, pour faire connaître plus particulièrement les services qu'il a rendus à sa ville natale et à sa patrie. Nous ajouterons seulement que, parmi les lettres nombreuses, concernant Henri de Codt, qui se trouvent aux archives d'Ypres, nous en avons trouvé une qui prouve qu'au milieu des difficultés de l'époque, il ne négligeait pas de s'entourer des ouvrages nouveaux et utiles qui paraissaient. A peine Abraham Ortelius venait-il de publier son *Theatrum orbis terrarum* (1), que notre greffier pensionnaire fit l'acquisition de cet ouvrage au prix de dix Carolus d'or, y compris la reliure, la dorure et les rubans de soie verte.

C'est ce que nous apprend la lettre suivante :

*Eerweerdige zeer discrete heere, naer myn jonstijge recommandatie t'uswaertz zal desen alleene dienen omme ulieden t'adperteren dat ic UL. zende by den bode Jan Leeuwe, bringher deser, dat bouck dat UL. van my begheert heift, ghenaemt Theatre des aertsbodens in latyne, tweck my ghecost heift van Abraham Ortels achte guldene onghebonden, ende cost my van bynden met t'ver-*

---

(1) Cet ouvrage a paru en 1575.



gulden ende metten groene zyde lynten twee Carolus guldenen, bedraecht t'samen x Carolus guldens de welcke UL. zal believen te betaelen an myn compere S<sup>r</sup> Nicolaes Lammoet ende zult my vriendschap doen. Ende mits dat ic UL. of eenighe andere heeren van Ypre dienst ergens inne conste ghedoen, mits my commanderende zullen zo bedient werden. Dat kenne den almoghenden God die UL. eerwaerdige zeer discrete heere wil verleenen lancsalich leven. Met grooter haesten, ultima novembris 1573, t'Andwerpen.

UL. vriendt ende dienaere,  
ANTOINE COUVREUR.

Souscription.

Eersame, wyze, zeer discrete heere,

Mr Henryck de Cot, greffier van  
der stede van Ypre,

Tot Ypre.

Betaelt t'port van den bouck.

Nous ajouterons qu'en 1577 le florin Carolus valait 28 sols, et qu'en 1652 il en valait 34, de sorte qu'à la première de ces deux époques l'ouvrage d'Ortelius coûtait environ 25 francs et à la seconde à peu près 31 francs.

I. DIEGERICK.

Bruges 4 Mars 1857.

---

**ÉMOLUMENTS**
**D'UN OFFICIER CRIMINEL EN 1525.**


---

Tout ce qui se rapporte aux usages, aux coutumes, aux institutions des siècles passés, mérite, pensons-nous, d'être mentionné, surtout si ces usages s'écartent considérablement de nos mœurs actuelles; à ce titre nous croyons pouvoir communiquer le document suivant, qui nous fait connaître le traitement et les émoluments d'un officier criminel, à Ypres, en 1526.

*Den xx<sup>en</sup> in decembri xv<sup>o</sup> xxv zo dede meester Steven, officyer criminel zynen eed als officyer op de condicien ende bespreken hyer naer verclaerst.*

*Eerst, dat de vors. officyer ghehouden wert de stede te zuverrene van allen doden pryer (1) ende dies zo zal hy hebben van pencione tsjaers vi pond. groten.*

*Item, indien hy dies ware in ghebreke men zal datte doen doene t'zynen coste.*

*Item, voort zo zal hy hebben van alle granen tsater-daechs inne de cornemaert, van den vreinden, van elken waghene coernes een maetkin; van elken benne een ghelyk maetkin, ende van elken rasyre cornes een maetkin; wel verstaende dat indien een coopman ofte lantsman meer*

---

(1) Pryer, pryé, cadavres d'animaux.

sacken heeft zo en zal de voors. officyer van alle die sacken maer een maetkin hebben.

Item in de sacken van den voors: vremden, houdende drie avotten, zo zal de voors. officyer heffen alzo vele cornes als hy ten twee stonden metter hant zal moghen upbringhen.

Item van der halser rasiere zal heffen alzo vele cornes als hy metter hant eenderwaerf zal connen upbringen, wel verstaende dat hy zal moeten staen twee voeten verre van den zacke.

Item de voors: officyer zal noch ontfacen alle saterdaghcn van de vrende gheen poorters weesende van elcken waghene fruitz met twee perden I grote.

Item van elken karrekinne met eenen peerde vi den. par:

Item van elken kordewaghene III den. par:

Item inschelycx van elken pandere III den. par:

Item inschelyks van elken pandere eyeren III den. par:

Item van allen andre sacken of panderen van fruyte ofte eyeren en zal de voors. officyer niet hebben.

#### I. DIEGERICK.

Bruges 4 Mars 1857.

sur la façade latérale des halles d'Ypres, qu'on est occupé à restaurer en ce moment, on a pu remarquer deux bustes assez grossièrement exécutés et nullement en harmonie avec les gargouilles si gracieuses qui ornent la partie supérieure de ce monument remarquable. Ces bustes ont été placés là lors de la reconstruction de cette partie des halles, en 1676, en souvenir de la terrible catastrophe qui, le 6 août 1675, renversa une partie de cette façade depuis le sol jusqu'au toit, sur une longueur de quarante pieds. Ce désastre, qui coûta la vie à soixante-quinze personnes environ, fut occasionné par l'explosion des poudres qui se trouvaient dans le magasin de Frans Elleboudt. Le marchand et sa femme, causes involontaires de ce malheur, y perdirent la vie, et la tradition rapporte que ce sont leurs bustes que nous voyons encore dans la façade reconstruite. Cette tradition est, du reste, confirmée par le document suivant, qui date de l'époque même de la reconstruction de cette partie du bâtiment.

« Up den vi ougst 1675 ontrent den acht heuren » savondts, is gesprongen een deel van den zuyt meur » op het westeinde van de halle ter breedde van 40 » voeten ende van den grond tot an de cappe, ende

» dat door het geweld van het vier dat eerst gedommen  
 » is in de buspouder van Frans Elleboudt, buspouder  
 » vercooper in seker winkelken dat stont ontrent de  
 » middel van voors. gesprongen meur, ende van de selve  
 » eenige voeten noordewaerts geweest hebbende in de  
 » voors. halle. Welck vier van den voors. pouder Elle-  
 » boudts, door zyn subtielheyt is geraeckt in diverse  
 » andere tonnen buspouder die in de voors. halle door  
 » den voorn. Elleboudt ende andere was verbercht;  
 » sulcx dat met het springen van den voors. meur van  
 » de halle, op de zuytzyde vander straete, in huusen;  
 » is ghesiet groote schaede ende daer syn gebleven ofte  
 » naer den dach dood bevonden, soo verbrandt als ander-  
 » sints ontrent 75 menschen. Den voors. Elleboudt is  
 » gevonden geweest sonder beenen, ingewant ende armes,  
 » syne huisvrouw en is niet gevonden geweest, wiens  
 » beide troingen syn gevrocht in de voors. meur gemaect  
 » ten jaere 1676, ende alhier dienende voor curieuse  
 » memorie. »

---

### LES MOULINS D'YPRES EN 1381.

---

Le petit document suivant, indiquant la position des  
 divers moulins qui appartenaient à la ville, en 1381, nous  
 paraît assez curieux, surtout pour l'ancienne topographie

de la ville, pour mériter d'être renseigné ici. Il est extrait d'un des registres d'annotations, dont nous avons déjà souvent fait mention.

*Dit naervolghende ontfangt de stede up de muelenen  
binnen der stede ende scependomme.*

Eerst vander watermuelene t. Meesinpoorte	v l. xvi s. par.
Item vander watermuelene ten Bryelen.	viii l. xii s. par.
Item vander noordmuelene bider Elverdingpoorte	viii l. xii s. par.
Item vander nieuwermuelene bider Elverdinepoorte	viii l. vi s. par.
Item vander blandeghe muelene in de Calverstrate	ix l. par.
Item vander Belle muelene	xij l. par.
Item vander muelene in den Scottenhouck	ix l. par.
Item vander Sloenge muelene buter Auwerpoorte naest der stede.	xij l. par.
Item vander Hoogher muelene.	xij l. par.
Item vander Welghedane muelene buter Auwerpoorte de verste.	vi l. par.
Item van de Paddepoel muelene.	vi l. par.
Item vander Roosekins muelene buten der Dixmudepoorte	iiij l. par.

---

Somme al **iiii<sup>xx</sup> xix l. vi s. par.**

I. D.

---

FRAGMENTS  
D'UNE  
**HISTOIRE DE LA RÉFORME**  
DANS LA FLANDRE-OCCIDENTALE,  
AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

**POURQUOI CET AVANT-PROPOS ?**

---

D'après MM. Quinet et Sue, l'avenir de la société, sous le point de vue religieux, appartient au rationalisme.

Le rationalisme est le culte de la déesse — la Raison, — tel que les révolutionnaires français de 1792 le prêchèrent, moins cependant l'exposition publique d'une prostituée à moitié nue. C'est l'adoration de l'homme par lui-même; l'apothéose de ses plus ignobles et de ses plus dangereuses passions; c'est l'abolition de toute religion, la négation de la Divinité. Le culte de la déesse de la Raison avait toutes les sympathies de M. Sue; il regrettait sa chute, et en voulait d'autant plus à la religion catholique, le seul obstacle que rencontraient les vœux de ce romancier. « Le culte de la déesse *Raison*, dit-il, malgré » l'incontestable élévation de l'idée qu'il symbolisait, n'a pu rallier les masses. Il en a été de  
XI. 5

» même du culte de l'*Etre suprême*... et l'on a  
 » vu de nos jours ce qu'il avint du culte *Saint-*  
 » *Simonien*, malgré le mérite très-éminent des  
 » chefs de cette secte (1). »

Il croyait la religion catholique totalement morte, toute discussion avec elle close, et ses dogmes finis, parce qu'on avait montré la lumière (?) aux hommes, et voilà qu'il s'éveille d'une profonde erreur : le catholicisme, dit-il, est tout vivant.

EDGAR QUINET.

Malheur à nous ! oui, la religion catholique, après toutes nos attaques, conserve son influence et « la » philosophie tombe sans bruit, déconsidérée, » dégradée aux yeux des peuples, et Dieu sait ce » qu'il faudra de merveilles pour la relever ja- » mais ! Les apostats de la libre pensée sont cour- » bés, agenouillés volontairement aux pieds des » hommes de l'autorité ; les affranchis de la veille » se sont eux-mêmes refaits esclaves. L'opinion se » déconcerte, le mépris s'étend sur les idées ; aux » meilleurs, elles paraissent un piège, aux ambi- » tieux une duperie, aux parvenus un danger, » aux penseurs un reproche. Tous s'en éloignent » également par différents chemins avec colère, » avec terreur, avec repentir, avec honte (2). »

---

(1) Lettres sur la question religieuse en 1856, par Eugène Suz. Bruxelles, Meline et Cans, 1857, p. 72.

(2) Ibidem, p. 15.



EUGÈNE SUE.

« Sommes-nous donc seuls désormais dans l'univers moral (1)? »

EDGAR QUINET.

« S'il en est ainsi, sachons au moins mourir debout (2). Mais regardez auparavant ce que l'homme a fait des divines clartés de la philosophie; l'esprit humain est enterré vivant. Cet être cupide, endurci, sourd, hébété, avili, qui passe et qui rampe, est-ce bien là l'homme que la philosophie nous avait promis? Venez, grands philosophes, donnez-vous le spectacle orgueilleux de cet abaissement des intelligences! Que Pascal aurait aujourd'hui beau jeu, après avoir bafoué l'ange, à contempler la bête (3)! oui, M., nous sommes seuls désormais dans l'univers moral. Cependant, mon ami, je me souviens que je suis homme, parlons donc de ce qui les touche le plus (4). »

EUGÈNE SUE.

« Comment arracher un monde à la mort qui l'enveloppe (5)? »

---

(1) Ibid. p. 7. — (2) Ibid. p. 7. — (3) Ibid. p. 8.

(4) Ibid. p. 6. — (5) Ibid. p. 15.

EDGAR QUINET.

« Il faut détruire la religion. On peut faire dis-  
 » paraître une religion surannée d'abord par  
 » l'autorité, par la force, et ce moyen est le  
 » seul qui ait réussi à anéantir une croyance  
 » ancienne (1). »

EUGÈNE SUR.

« Ce moyen serait le plus efficace, mais il est  
 » impraticable, car il suppose la force et l'auto-  
 » rité, c'est-à-dire, les choses qui manquent le  
 » plus à ceux qui pourraient être le plus tentés  
 » de l'employer (2). »

EDGAR QUINET.

« Secondement, on peut, au moyen de la dis-  
 » cussion, essayer de remplacer une religion  
 » surannée par une forme nouvelle de cette re-  
 » ligion. Dans ce cas, la force ne semble pas  
 » aussi nécessaire, quoiqu'il n'y ait pas d'exemple  
 » au monde que la forme nouvelle ait remplacé  
 » l'ancienne sans que l'autorité s'en soit mêlée,

---

(1) Ibid. p. 16. — (2) Ibid. p. 17.

» et sans qu'elle ait fait taire *au moins un moment*,  
 » ceux qui ont pour eux l'antiquité (1).

» Troisièmement, on peut à une religion sur-  
 » année opposer la pure lumière de la raison.  
 » Ce moyen tout philosophique est le mieux fait  
 » pour séduire. C'est le moins sûr, et vous avez  
 » fait preuve d'un grand sens en l'excluant (2). »

EUGÈNE SUE.

« Je suis invinciblement convaincu qu'un jour,  
 » et par suite d'évolutions successives, les masses  
 » en viendront aussi à trouver dans leur raison,  
 » des principes suffisants de religion (3). »

EDGAR QUINET.

« Cette issue de la philosophie est la plus diffi-  
 » cile et pendant longtemps encore ne conviendra  
 » qu'à un petit nombre; mais, en attendant, je  
 » voudrais que les peuples sortissent en foule de  
 » la vieille église (catholique) par les mille portes  
 » que l'esprit des modernes a pratiquées dans  
 » l'enceinte du christianisme. » Allons, messieurs  
 et mesdames « la voie est ouverte, elle est  
 » simple, elle est grande, choisissez à votre gré.  
 » Nul besoin d'attendre un prophète, un révéla-

---

(1) Ibid. p. 16. — (2) Ibid. p. 17. — (3) Ibid. p. 71.

» teur, il ne s'agit que de passer sur la trace de  
 » ceux qui se sont émancipés avant vous. De  
 » quoi avez-vous peur? vous êtes restés les der-  
 » niers. Que tardez-vous? Qu'attendez-vous? Mar-  
 » chez donc, avancez et sortez (1), » cela ne  
 coûte rien.

EUGÈNE SUE.

« Si Pascal a bafoué l'ange, vous bafouez mieux  
 » encore la bête; c'est ainsi qu'il faut traiter l'es-  
 » clave qui adore sa chaîne. Tant que la raison  
 » humaine n'aura pas poussé jusqu'aux dernières  
 » profondeurs du ciel, son cri de protestation  
 » (contre le Dieu des chrétiens et ses saints); tant  
 » que l'esprit n'aura pas chanté sa Marseillaise  
 » (contre le roi du ciel), il ne servira de rien  
 » d'affranchir les hommes (2). »

EDGAR QUINET.

« Nous avons commencé quelque chose de  
 » semblable au collège de France et nous y avons  
 » travaillé dix ans; j'en appelle au souvenir de  
 » ceux qui étaient là, ils nous sont tous restés  
 » fidèles; mais comme vous l'avez fait observer ail-  
 » leurs avec une si rare justesse d'esprit, nous ne

---

(1) Ibid. p. 19.

(2) Ibid. Avant-propos.

» pouvons ni exiger, ni attendre du grand nombre un pareil génie (1).

» L'homme ne se décidera pas à traverser la vie sans qu'aucune parole le relie à la société des êtres immortels; il ne veut ni entrer dans le monde, ni en sortir en secret, comme une feuille des bois qui naît, qui meurt sans que personne le sache, (quelle noble dignité cependant dans une pareille destinée)! Mais!... lors même que nous aurions fait de l'homme un pareil philosophe, resterait la femme, l'épouse, la mère, qui assurément ne consentirait pas à se priver de tout lien visible avec la société morale, et les femmes feront ici la loi aux hommes! elles retourneront infailliblement au passé, si elles ne sont retenues par un lien nouveau (2). »

EUGÈNE SUE.

« C'est ce que je vous disais, je voudrais dès aujourd'hui l'abolition de tout culte, mais ne faut-il pas en toutes choses distinguer le désirable du possible et voir les hommes, non pas tels que l'on voudrait qu'ils fussent, *mais tels qu'ils sont* (3)? »

(1) Ibid. p. 18, 19.

(2) Ibid. p. 49.

(3) Ibid. p. 71.

EDGAR QUINET.

« Sans doute; c'est cependant un spectacle au-  
 » quel je ne m'accoutume pas, de voir un ami  
 » de la liberté laisser donner le baptême à son  
 » enfant (1). »

EUGÈNE SUE.

« L'intervention de l'Église est complètement  
 » inutile; les cérémonies relatives au baptême,  
 » à la bénédiction nuptiale et aux funérailles,  
 » sont aux yeux du bon sens des vanités, des  
 » idolâtries (2). »

EDGAR QUINET.

« Ainsi raisonnent les rationalistes: leur rai-  
 » sonnement est parfaitement juste et logique;  
 » je l'approuve de tous points (3). »

EUGÈNE SUE.

« Il est le mien, et nous avons mission de  
 » rationaliser les peuples (4), mais nous devons  
 » tenir compte de l'inexorable loi des *transitions*.  
 » Il serait impossible d'espérer que les masses,

---

(1) Ibid. p. 19. — (2) Ibid. p. 67. — (3) Ibid. p. 67.

(4) Ibid. p. 69.

» telles, hélas ! que l'ignorance les a faites, plon-  
 » gées à cette heure dans les obscurs bas-fonds  
 » du catholicisme, pussent — de prime saut et  
 » sans transition aucune — s'élever soudain jus-  
 » qu'au *rationalisme* (1).

» Donc, à mon sens, les hommes de liberté,  
 » les radicaux, les rationalistes ont peut-être inop-  
 » portunément attaqué le *protestantisme*, sorte de  
 » religion transitoire... *de pont*, si je puis m'ex-  
 » primer ainsi, et à l'aide duquel on doit arriver  
 » assurément au rationalisme pur, tout en subis-  
 » sant cette fatale nécessité d'un culte auquel la  
 » masse de la population ne saurait encore re-  
 » noncer (2). »

EDGAR QUINET.

« Les philosophes ne voudront pas du protes-  
 » tantisme même provisoirement ; dans la tunique  
 » déchirée du Christ que les sectes modernes se  
 » sont partagée, il n'est pas un lambeau que les  
 » peuples veuillent retenir ; toutes les commu-  
 » nions, même celles qui confinent à la philo-  
 » sophie, ne sont qu'un autre genre de mort ;  
 » tel est leur avis (3). »

EUGÈNE SUE.

« Certes, les libres penseurs — et je m'honore

---

(1) Ibid. p. 71. — (2) Ibid. p. 73. — (3) Ibid. p. 28.

» de compter parmi eux, — n'accordent pas plus  
 » de créance et de fiance au protestantisme qu'au  
 » paganisme, qu'au catholicisme, qu'au mahomé-  
 » tisme, qu'au bouddhisme... l'idéal très-réalisable  
 » d'ailleurs (mais avec le temps) doit être à mon  
 » avis — le rationalisme. Pendant longtemps, bien  
 » longtemps encore, les masses ne pourront pas se  
 » passer d'un culte, et le culte de certaines sectes  
 » protestantes serait *transitoirement* acceptable,  
 » malgré les vices afférents à toute religion, parce  
 » qu'il est subordonné à l'*examen* de chacun,  
 » chacun pouvant interpréter à sa guise les Écri-  
 » tures et être *son propre pape* (1). »

EDGAR QUINET.

« C'est vous, le romancier, qui proposez au-  
 » jourd'hui la politique la plus positive, la plus  
 » pratique, là où tant d'hommes-d'état de pro-  
 » fession n'ont fait le plus souvent qu'un roman...  
 » que voulez-vous que nous fassions (2)!! »

EUGÈNE SUE.

« L'heure de L'ACTION est venue..... Donc à  
 » l'œuvre sans retard, et marchons à l'*ennemi*, »  
 » mais analysons nos projets, nos moyens, nos  
 » espérances, notre but (3).

---

(1) Ibid. p. 78. — (2) Ibid. p. 7. — (3) Ibid. p. 105.



» Nous avons la mission de travailler à l'abolition de toute religion en prêchant le rationalisme, c'est l'idéal qu'il faut atteindre. Mais nous, libre penseur, pénétré des périls inhérents à toute religion, nous admettons cependant la nécessité d'une religion (transitoire, il est vrai), d'une espèce *de pont* pour passer l'abyme qui sépare la foi de l'incrédulité, c'est-à-dire, de l'abolition de toute religion, du rationalisme (1).

» Le protestantisme fera notre affaire, pourvu qu'il redevienne une religion d'opposition, de protestants, de gens qui protestent (pour tout potage religieux) et qui abandonnent tout dogme. Ce protestantisme s'augmenterait de tous les citoyens qui nominalement catholiques, mais complètement étrangers aux pratiques de foi, naissent, vivent dans la parfaite insouciance, indifférence ou contemption de ses dogmes; seulement, il faudrait avant tout que le protestantisme rajeuni comme il l'est par l'*unitarisme* redevint une religion d'opposition (2).

» Il faut donc cesser toute attaque dirigée contre le protestantisme (3). Il y aurait ignorance profonde ou notoire ingratitude à le méconnaître, le protestantisme a puissamment servi la cause de la liberté. En niant le *pape*; il niait implicitement le *roi*; Luther, en sapant l'autel, ébranlait les trônes. L'idée de *réforme*

---

(1) Ibid. p. 73 et p. 18. — (2) Ibid. p. 105. — (3) Ibid. p. 70, 75.

» *politique* était si étroitement liée à l'idée de  
 » *réforme religieuse*, qu'au *xvi<sup>e</sup>* siècle plus de la  
 » moitié des provinces de la France, soulevée en  
 » armes non seulement contre le *monarque* mais  
 » contre la *monarchie*, s'étaient fédérées sous l'ap-  
 » pellation d'*union protestante républicaine* (1).

» Quant à la religion catholique, les hommes  
 » de liberté doivent se montrer conséquents avec  
 » leurs idées en signalant sans paix, ni trêve,  
 » le parti-prêtre comme l'ennemi.

» Les libéraux en Belgique ont vaillamment suivi  
 » cette ligne de conduite. Aussi ont-ils obtenu  
 » souvent des résultats excellents; ils ont souvent  
 » soustrait à la funeste objurgation cléricale, une  
 » notable masse prolétaire (2).

(1) Ibid. p. 74.

(2) Ibid. p. 65. On remarque dans cet ouvrage le soin que prend M. Sue de mettre toujours en avant et d'afficher partout le libéralisme au lieu de la maçonnerie. Les noms de *loge maçonnique*, — *travaux de la loge*, — *francs-maçons*, n'apparaissent guère dans cette publication; partout ils sont remplacés par les mots *libéraux*, *hommes de la liberté*, *amis du progrès*; l'ensemble des publications des loges, les discours surtout que l'indiscrétion de l'un ou de l'autre maçon fait de temps en temps connaître au public, prouvent à la dernière évidence, que si la loge se sert des libéraux, les encourage et accepte leur collaboration, c'est qu'elle s'est convaincue que, si le protestantisme est un excellent.... *pont* pour faire passer aux masses l'abyrne qui sépare tout culte du rationalisme, le libéralisme est également un *pont* tout fait, pour entraîner insensiblement les peuples de la monarchie à la démocratie.

La *Gazette de Liège* disait, il y a peu de jours: « Le libéralisme » réccèle dans ses flancs la démocratie, il travaille pour elle, il » l'alimente, l'encourage, il la développe et à un moment donné, » elle en sortira tout armée. » Le *National* reproduisit immédiatement ces paroles du journal conservateur et y ajouta: « Nous sommes

» Il faut combattre l'inoculation du virus catholique qui prend une nouvelle et redoutable extension par le fait des envahissements continuels de l'éducation (dite) *religieuse*, imposée aux établissements laïques (1).

» *L'instruction morale* des enfants doit être complètement en dehors et distincte de l'instruction religieuse et donnée par les laïques seuls, car le *catéchisme catholique* ne contient qu'un tissu d'idolâtries et de mensonges, chaos d'impostures incompréhensibles à tout le monde, incompréhensibles surtout à l'esprit des enfants qui se trouve ainsi troublé, faussé ou perverti à jamais (2). »

EDGAR QUINET.

(Élevant la voix à la hauteur de la rage :)  
« Il faut détruire la religion catholique, non

» complètement de cet avis ; nous nous en étonnons peu, c'est la loi du progrès qui doit finir par triompher. Oui, le libéralisme recèle la démocratie dans ses flancs ; il n'est pas la démocratie, mais il en porte le germe qui doit tôt ou tard en sortir ou le remplacer. » C'est la première fois que l'*idée secrète* est avouée si ouvertement. Le succès obtenu par les démocrates, il y a quelques jours, prouve que ceux qui se croient maîtres aujourd'hui, seront bientôt les serviteurs, et pendant qu'ils en seront encore à s'oboyer au *cléricalisme*, ils verront d'autres maux surgir autour d'eux et leur héroïsme de la veille sera remplacé par la terreur du lendemain. J'extraits ces derniers mots de l'*Émancipation* du 3 novembre ; ils ont l'air d'être une prophétie, mais lorsque l'atmosphère est lourde et le ciel en feu ; lorsque les vents se déchaînent, s'entrechoquent et que de gros nuages noirs s'amoncellent à l'horizon, faut-il donc autre chose qu'un peu de bon sens pour pouvoir prédire qu'un ouragan nous menace ?

(1) Ibid. p. 61. — (2) Ibid. p. 86.

» seulement la détruire, mais la déshonorer; non  
 » seulement la déshonorer, mais l'étouffer dans  
 » la boue (1). »

EUGÈNE SUE.

Viens ici, mon digne fils, que je t'embrasse,  
 tu es le sang de mon sang, mais..... pas de  
 zèle!

EDGAR QUINET.

Mais que ferons-nous de la liberté des cultes?

EUGÈNE SUE.

« C'est pour l'État un devoir de salut social de  
 » refuser péremptoirement à ses *ennemis* avoués  
 » l'autorisation d'élever la jeunesse (2). »

EDGAR QUINET.

« Mais la liberté d'enseignement est reconnue  
 » et garantie par la loi (3). »

EUGÈNE SUE.

« Une loi peut défaire ce qu'une loi a fait (4). »

(1) Introduction aux OEuvres de Marnix.

(2) Lettres sur la question religieuse, p. 68.

(3) Ibid. p. 89. — (4) Ibid. pag. 89.

EDGAR QUINET.

« Quelle marche faudrait-il suivre pour obtenir  
 » une loi qui exclue le clergé de l'enseignement  
 » public (1)? »

EUGÈNE SUE.

« Agiter l'opinion publique à ce sujet par la  
 » presse, par des brochures, par des discussions,  
 » et finalement adresser une pétition au pouvoir  
 » législatif (2), — le tout afin d'accoutumer l'opinion  
 » publique à envisager résolument le fond en ce  
 » qui touche l'urgence et la fermeté des mesures à  
 » prendre, afin d'opposer désormais une digue  
 » invincible au débordement de la faction clé-  
 » ricale (3).

(1) Ibid. p. 89. — (2) Ibid. p. 89.

(3) Ibid. p. 90. L'oracle ne s'est pas nettement exprimé sur la nature de cette *digue invincible* à opposer au parti-prêtre, mais la chose ne tardera peut-être pas à être connue. Toutes les mesures projetées, suggérées, conseillées par M. Sue, sont successivement mises en exécution à Bruxelles et dans les grandes villes du pays. Partout on aboie à la soutane; au voile religieux, et on court sus à l'ennemi. Il ne se passe pas une fête du libéralisme sans que l'on montre aux masses le chemin des couvents et des institutions catholiques. C'est là l'ennemi.

Le protestantisme est loué, exalté comme *culte transitoire*. La propagande contre la Divinité de Jésus et l'inspiration des Écritures Saintes, est très-active dans la capitale. Par les soins de la loge, les statuts de l'association pour l'enterrement *civil* ont été promulgués. M. Edgar Quinet aurait bien voulu laisser à l'église les morts. « Je ne parlerai pas de vos morts, dit-il; je ne chercherai pas pour-

- » Ensuite, il faut combattre par tous les moyens
- » de propagande toute la religion catholique et
- » empêcher les prêtres de donner l'instruction (1).
- » Il faut établir une association spéciale pour com-

» quoi vous les donnez à l'église; eux-mêmes peuvent l'avoir demandé » (et qui voudrait ne pas respecter la parole d'un mourant?) D'ailleurs, » les pleurs, le deuil, la consternation, la terreur qui enveloppe un » pareil jour, tout, si vous le voulez, sera votre excuse. » (Lettres citées p. 25.) M. Sue était plus absolu, il voulait que ses disciples s'engageassent sur l'honneur à repousser les *sacrements religieux quant au décès*: ce romancier entendait par cette absurde réunion de mots, *les prières de l'Église*. Cette association pour l'enterrement civil afa des membres; la loge ne cesse de crier qu'il ne faut plus qu'il y ait des conversions à l'heure de la mort et elle entoure, lorsqu'elle le peut, le lit du F.°, agonissant pour fermer l'accès au repentir: un maçon n'a ni le droit, ni la liberté de mourir dans la conviction que suggère l'heure si sérieuse de la mort.

M. Sue considérait encore comme la partie essentielle des mesures, qu'il croyait devoir infailliblement éteindre toute idée, tout sentiment religieux dans le cœur des hommes, la défense faite au prêtre d'ouvrir des établissements d'instruction, et d'entrer dans ceux que les laïques auront seuls le droit d'ouvrir. — Cette mesure est couvée avec une grande prédilection par la loge et ses instruments.

Tout le système enfin du romancier est accepté par la loge et appliqué en Belgique sous son inspiration, autant qu'on l'ose.

On essaiera un jour, sans aucun doute, d'élever cette *digue invincible*, et il ne serait peut-être pas bien difficile de dire quelle en sera la nature. Mais le Messie de l'abolition de toute religion, a reculé devant l'exposé de cette mesure. Or, si à côté des énormités que je n'ai pas osé transcrire, et que M. Sue propose comme des choses toutes simples et pour lesquelles il ne faut avoir égard ni au bon sens, ni aux droits acquis, ni à ceux que toute homme possède en vertu de sa nature, il n'ose pas s'exprimer nettement, quelle est dans les vœux de cette âme haineuse, la *digue invincible*! Il a confié ce secret à la loge, qui sait ce qu'elle veut et qui voudra ce qu'il a voulu!

Mais Dieu se rira de tous ces projets impies; dès à présent, le remède pour toutes ces sinistres machinations contre Dieu et son Christ, commence à se révéler: *salus ex inimicis*.

(1) Ibid. p. 97—90.

» battre la divinité du Christ et la révélation des  
 » Écritures (1). Les membres de cette association  
 » devraient s'engager sur l'honneur, à toujours  
 » se borner, eux et leur famille, à l'observation  
 » de la loi civile en ce qui touche la naissance,  
 » — le mariage, — ou le décès; conséquemment  
 » à repousser toujours les sacrements religieux (2).  
 » Le parti clérical compte surtout pour auxi-  
 » liaires, grand nombre de citoyens riches ou  
 » grands propriétaires qui, — plus ou moins  
 » alarmés des doctrines sociales, — regardent  
 » véritablement comme divine la religion; généra-  
 » lement, la classe riche appartient au parti-prêtre,  
 » les uns et les autres vivent plantureusement  
 » de leur prébende, de leur bénéfice ou de leur  
 » opulent patrimoine; c'est commode, mais... (3).  
 » Surtout, messieurs, plus d'alliance ou de  
 » coalition des hommes de liberté avec les clé-  
 » ricaux (4). »

Vous me demandiez tantôt, cher lecteur, pour-  
 quoi cet avant-propos? Avant de commencer l'exa-  
 men de quelques écrits protestants, j'ai voulu m'ex-  
 pliquer la cause, la raison de cette recrudescence  
 de zèle protestant à froid, de ce débordement de  
 libelles écrits sans conviction et par des auteurs  
 qui avouent eux-mêmes qu'aucun dogme chrétien  
 ne les intéresse? MM. Eugène Sue et Edgar

---

(1) Ibid. p. 100. — (2) Ibid. p. 97. — (3) Ibid. p. 67.

(4) Ibid. p. 63.

Quinet, m'ont révélé la philosophie de cette croisade du protestantisme contre les catholiques. La loge a accueilli les conseils de M. Sue; elle met en pratique la politique nouvelle contre nous; le protestantisme devient transitoirement l'enfant gâté de la loge; elle lui accordera les encouragements les plus efficaces, aussi longtemps qu'il se prêtera à servir de ..... pont pour laisser traverser aux masses l'abyme au delà duquel il n'y a plus ni religion, ni désir de revenir à la foi (1). La guerre que l'on déclare en ce moment à la religion catholique est infiniment moins le fruit d'une conviction religieuse, que l'œuvre d'une conjuration maçonnique contre toute religion. La haute direction de la loge ne croit pas plus au protestantisme, qu'au bouddhisme, qu'au mahométisme, mais une persécution ouverte contre la religion catholique, l'emploi de la force brutale ne sont plus chose facile, et la philosophie pure est discréditée à jamais; reste une seule voie; c'est de détruire toutes les religions, tous les cultes en subsidiant quelque secte protestante, que l'on poussera ensuite d'une tour de main dans le gouffre, avec les derniers débris du christianisme. Je voulais vous faire connaître les ennemis que j'ai à combattre, et la nature et le but de leur attaque.

---

(1) Ibid. p. 18.



**FRAGMENTS.**  


La révolution du **xvi<sup>e</sup>** siècle procura à la Hollande une existence indépendante, un gouvernement de son choix, sa nationalité. Déjà depuis longtemps le pays possédait ce qu'il fallait pour devenir une nation libre; il avait une langue à lui, sa population était active et intelligente, elle avait le génie du commerce, une grande idée de sa valeur, l'orgueil national.

Les Hollandais sont glorieux de ce résultat et bénissent la révolution. Ce sentiment est naturel. Être une nation, un peuple qui s'appartienne, ne pas dépendre d'un gouvernement étranger, mais vivre de sa propre vie, se gouverner d'après ses propres vœux et dans son intérêt seul, cela me paraît noble et beau.

Je comprends cela d'autant mieux, que la Belgique, elle aussi, a été longtemps sujette d'autres nations, administrée par des étrangers, froissée souvent dans ses intérêts matériels et moraux, humiliée sans cesse pendant des siècles.

Je parle d'abord de ce que l'histoire nous a conservé des sentiments de nos ancêtres sur cet état de choses, mais je parle aussi de ce qui est arrivé de notre temps, de ce que nous avons vu nous-mêmes.

Lorsque des convenances politiques eurent soumis notre pays à la Hollande, un cri de douleur s'échappa de notre poitrine ; l'immense majorité des Belges protesta contre cette réunion ; nous espérions l'indépendance, nous étions repoussés sous le joug et ce joug nous pesa horriblement.

Le roi le savait ; il prévoyait que la Belgique s'émanciperait un jour, et pour rendre sa domination plus durable, son gouvernement la rendit plus dure.

C'était un mauvais calcul, les événements l'ont prouvé. La Belgique conquit sa liberté, et une fois délivrée de ce joug, les Belges apprécièrent d'autant plus haut leur indépendance, que la domination de la Hollande était plus détestée.

Nous bénissons donc à notre tour le triomphe de notre nationalité, le bienfait de la liberté. C'est un grand bonheur de se sentir et de pouvoir se nommer Belge, indépendant, après avoir subi si longtemps et si durement la domination étrangère.

Nous étions opprimés ; nous voulions notre émancipation, le succès a couronné nos efforts. Nous avons le droit de la désirer et de travailler à l'obtenir ; on avait disposé de nous sans nous consulter, et bien évidemment contre nos vœux. Le gouvernement qu'on nous avait imposé devait nécessairement rencontrer dans l'accomplissement de sa mission, d'énormes difficultés, parceque l'antipathie des deux nations que l'on avait violemment réunies, était trop profondément enracinée.

J'ignore si un autre gouvernement que celui de Guillaume I, aurait mieux réussi dans cette tâche difficile,

mais la Belgique entière s'étant convaincue qu'on la sacrifiait à la Hollande et croyant sa religion en péril, la malencontreuse combinaison de 1814 était radicalement compromise.

Le Gouvernement n'aurait jamais dû laisser surgir ces convictions et encore moins donner des motifs légitimes de faire soupçonner que telles étaient en effet ses vues politiques, que telles étaient ses intentions.

J'ai vu naître cette révolution et si j'en bénis le succès, j'ai été convaincu de très-bonne heure, que tous les moyens mis en usage pour la faire réussir, étaient loin de mériter une égale approbation.

Les griefs étaient réels; ils suffisaient pour faire repousser un Gouvernement illégal, partial, injuste; mais aux raisons justes, aux motifs vrais et réels, les organes de la publicité, les libellistes ajoutèrent des mensonges et des calomnies; on exagéra les torts, on en inventa pour rendre le Gouvernement ridicule ou plus odieux, et pour le renverser plus facilement; on dit que le succès d'une révolution est à ce prix, c'est un motif de plus pour les détester toutes, et une circonstance qui aggrave singulièrement les torts de ceux qui les provoquent par leurs imprudences, leurs faiblesses ou leurs injustices.

Mais si jamais on a cherché à légitimer impudemment les moyens par le but, à inventer des faits odieux, à outrager sciemment la vérité, c'est bien pendant la révolte du xvi<sup>e</sup> siècle.

Je n'hésite pas un instant à croire que si le Gouvernement espagnol avait, en tout, pris le contrepied des mesures qu'il fit appliquer pour dompter la révolte, les révoltés auraient réussi à donner une interprétation odieuse à ces mesures et à y puiser des prétextes pour

le faire détester aussi vivement qu'il l'a été. Le peuple sera toujours dupe du mystificateur et du premier impudent écrivain qui disposera durant un mois de la presse d'un pays, surtout s'il débite des mensonges grossiers, d'odieuses calomnies.

Aucune concession n'aurait fait céder les chefs; ils s'intéressaient infiniment peu aux libertés du peuple et attachaient bien moins d'importance encore à la religion. Ce qu'ils cherchaient, c'étaient des places, des richesses, des honneurs, la domination pour eux et leur famille, le déplacement du pouvoir en leur faveur.

Les chefs adressaient bruyamment au roi les protestations les plus hypocrites de fidélité, d'attachement, de respect et d'amour, protestations qui trompèrent les simples et les naïfs, mais ni le gouvernement, ni le parti n'en crurent rien; d'Egmont seul peut-être fut sincère.

D'Egmont ne rêva jamais, paraît-il, ce qu'on appelait l'affranchissement politique du pays, ni de Hornes peut-être non plus. Le prince d'Orange poussa d'Egmont à des actes qui compromirent en effet, dans bien des circonstances, les intérêts du roi.

A Ypres, par exemple, lorsque des députations des communes de la West-Flandre vinrent lui tracer l'horrible tableau des dévastations et des horreurs commises dans un espace de dix jours par les sectaires, et qu'ils demandèrent protection et vengeance contre ceux qui avaient incendié leurs temples, volé leurs vases sacrés, profané leurs tabernacles, leurs saintes reliques et brisé les statues des saints vénérés depuis des siècles, le comte leur demanda froidement si les statues avaient saigné!

Lorsque les habitants de Menin vinrent à Courtray lui décrire les dévastations commises dans leur ville par les gueux, et solliciter la permission de repousser l'ennemi

par la force et les armes, il leur répondit qu'il le leur permettait, à condition qu'ils ne répandraient pas de sang. Mais il croyait de bonne foi à sa prudence et espérait fermement que le résultat la justifierait. Il avait d'ailleurs une confiance pleine et entière dans les protestations des chefs de la révolte, et, dans sa noble loyauté, il repoussa longtemps tout soupçon sur la culpabilité de leurs intentions, D'Egmont, c'est connu, fut leur dupe et un instrument d'autant plus dangereux, qu'il était plus respecté dans le pays.

Dans l'histoire, son nom apparaît entouré d'un grand éclat. Un parti l'a loué parce qu'il croyait à sa complicité avec les chefs de la révolution; depuis que la publication de sa correspondance est venue prouver sa fidélité à son serment, cette grande figure serait repoussée dans l'oubli, elle perdrait tout droit à être conservée dans le souvenir des peuples, et elle serait renversée de son piédestal, par ceux qui ont trop exalté le comte, si ce piédestal n'était pas un échafaud. Le mot est d'Edgar Quinet, et il est cruel. Cela signifie, en d'autres termes, que si d'Egmont n'avait pas été supplicié parce qu'on le croyait complice du prince d'Orange, on le tuerait à présent moralement parce qu'il est prouvé qu'il a été fidèle à son roi.

Sort fatal réservé presque toujours aux hommes qui cherchent à composer avec leurs devoirs, à ménager les révoltés : ils se font détester par les deux parties. Les preuves de la fidélité d'Egmont à son serment, qui auraient dû le défendre contre le bourreau et préserver sa femme et ses enfants de la confiscation de leurs biens, lui valent le reproche de trahison de la part des partisans de ceux qu'il a servis sans le vouloir; il s'est rendu coupable en faveur de ceux qui le nomment à présent traître.

Dans ces jours déplorables, les hommes et les choses,

enfin tout ce qui formait obstacle aux révoltés, tout ce qui, sans former obstacle, prêtait à de malignes explications, à des suppositions et à des interprétations odieuses, fut utilisé pour le but que l'on voulait atteindre. On ne recula devant l'emploi d'aucun moyen, si ce moyen offrait une chance de succès. Des milliers de libelles répétaient les fables les plus absurdes, les inventions les plus odieuses, avec tant d'aplomb, avec tant de persistance, que toutes ces machines de guerre révolutionnaire, toutes ces fables, ces calomnies, ces mensonges, sont devenus, dans l'opinion populaire, des faits constants, des vérités historiques.

Les adhérents du prince d'Orange, repoussés de la Belgique, continuèrent à travailler l'opinion de leurs concitoyens; des années se passèrent avant que le roi d'Espagne reconnût la république; elle avait besoin d'entretenir l'animosité contre l'ennemi, de surexciter les esprits afin de nourrir la haine, l'aversion contré ses anciens dominateurs.

D'un autre côté, notre pays qui s'était soumis de nouveau à l'Espagne, mit exclusivement toute son énergie à se remettre des orages qui l'avaient ravagé, ruiné et presque abîmé. Il se soucia peu de ce que l'on imprimait en Hollande contre l'Espagne; d'ailleurs les gouverneurs ne permettaient pas que ces écrits incendiaires circulasent dans le pays. Les Hollandais ayant seuls la parole et parlant sans être contredits, finirent par faire accepter par leur pays et à faire admettre dans l'histoire, comme faits avérés, les inventions les plus saugrenues et les plus odieuses de ces temps de haine et de fureur.

C'est avec infiniment de regret, que je retrouve un tas de ces pitoyables accusations reproduites dans l'ouvrage de M. Janssen, — LA RÉFORME A BRUGES. — C'est

son travail surtout que je me propose d'examiner dans ces fragments.

Je ne serai pas sévère pour l'auteur ; je sais qu'il faut beaucoup pardonner à tout homme dont l'âme a été imprégnée d'affreux préjugés contre la religion catholique, dès sa tendre enfance. Comme tous ses concitoyens, M. Janssen a rencontré les accusations les plus détestables contre les catholiques dans les livres élémentaires de son éducation première, il les a retrouvées dans ses livres classiques, et il les a entendues retentir dans le temple où il se transportait le Dimanche.

Tel est le sort de tous ses co-religionnaires ; avant de connaître le symbole de leur foi, ils croient déjà fermement que les catholiques sont des idolâtres, qu'ils renient la Bible, que leur clergé est sanguinaire et qu'il vend à prix d'argent l'absolution des péchés etc. etc.

M. Janssen n'a pas échappé à l'influence de ces incessantes répétitions, à cette haine, à cette aversion dont on lui a fait, dès son berceau, un article de sa foi.

Il était excusable alors, mais M. Janssen paraît être un homme savant ; il serait digne de lui de ne plus répéter sans discussion préalable, ces mensonges et ces calomnies, mais de les discuter sans passion, ni partialité, comme il convient à un honnête homme dont le jugement est mûri par l'âge, dont l'intelligence est éclairée par l'expérience des hommes et des choses, et dont le cœur est dirigé par la vérité, la charité et la justice.

Je lui conseille surtout de ne pas suivre l'exemple de son ami M. Rahlenbeck (1), qui, sans se gêner, assure que

---

(1) *L'inquisition et la réforme en Belgique*. Bruxelles, 1857, p. vi.

l'impartialité historique le choque et lui répugne : « Nous » n'en voulons pas, y ajoute-t-il, n'aimant ni le masque, » ni la complaisance, ni la faiblesse, » et fidèle à ses convictions, il a multiplié dans sa publication les preuves d'une partialité sans excuse et d'une haine pour le catholicisme qui revêt dans quelques endroits tous les caractères d'une maladie. Le nom de catholique semble lui donner des crispations de nerfs ; au nom de Pape, il tombe en syncope ; tant de partialité, tant de passion ne conviennent ni au sujet, ni à l'homme.

J'ai peu de goût pour la polémique religieuse qui s'agit en public ; elle atteint rarement le but, elle n'obtient presque jamais de bon résultat ; le résultat d'ailleurs qu'elle obtient quelquefois par hasard, ne compense pas toujours les dangers qu'elle entraîne.

Si l'attaque est dirigée contre un écrivain en particulier, contre un auteur que l'on désigne, ou que l'on nomme, les chances de succès diminuent singulièrement encore, car dès lors l'amour-propre est engagé et il trouve d'inépuisables ressources dans son désir d'échapper à l'aveu d'une erreur : tel est l'homme, et l'on doit des égards aux vivants.

Il y a plus : lorsque de cette humiliation publique peut rejaillir une tache sur la confession religieuse à laquelle



appartient l'auteur, le refus d'avouer un tort, de confesser une erreur, peut aisément, dans sa conviction, revêtir toutes les apparences d'une obligation de conscience, d'un devoir religieux ; la bonne foi, la sincérité de l'auteur peut être aveuglée ou séduite par la crainte de nuire aux intérêts de sa secte.

L'écrivain protestant ou réformé, dans ses discussions, est surtout exposé à ce danger, car il est belliqueux et hardi ; il aime à attaquer ; or, tout protestant est une autorité dans sa confession. Dès que la conviction du partisan d'une des multiples sectes de la réforme s'appuie sur un texte de l'Écriture Sainte, ce texte fût-il compris, expliqué tout autrement par tout autre, sa conviction à lui, constitue sa foi, son christianisme. Il ne peut avouer aucune autorité au-dessus de sa propre intelligence ; il ne peut même pas reconnaître une église dirigeant son esprit, imposant sa doctrine ou ramenant son intelligence fourvoyée. Pour se former une manière de voir en matière de foi, pour se faire un symbole de dogmes, la Bible seule est, d'après les principes de sa confession, l'infaillible guide et le guide exclusif de sa foi.

Dans le véritable sens du mot, dans le sens de l'Écriture Sainte, il n'existe pas d'église protestante, ni d'église réformée ; il n'y a que des réformés et des protestants ; tous dénie à ce que l'on désigne par le mot — Église — toute autorité quelconque sur leur foi. Le protestantisme est donc la foi de chaque protestant ; il y a autant de protestantismes qu'il y a de sectaires protestants, et la réunion de toutes ces convictions particulières, contraires, opposées, contradictoires et arbitraires toujours, constitue cet être de raison que l'on nomme protestantisme, église réformée etc.

De là suit encore que toute erreur d'un protestant prouve contre le protestantisme; le protestantisme est solidaire de chacune des erreurs de chacun de ses partisans; dès que l'on a réussi à prouver qu'un protestant s'est trompé en suivant la règle de sa foi, on a renversé le protestantisme, car on a prouvé que la règle de sa foi est fautive; à moins que Dieu n'ait laissé la foi à sa révélation ou la négation de cette vérité, au libre choix du fidèle et qu'il soit indifférent pour un chrétien d'accepter l'Évangile comme la parole de Dieu, ou de n'y voir que le système d'un philosophe. On comprend dès lors qu'il serait à peu près impossible d'amener un sectaire à convenir qu'il s'est trompé; derrière lui s'élève ce que l'on nomme l'église protestante ou réformée, qui lui crie qu'il doit se rappeler qu'elle serait souillée de son erreur et que sa méprise la rendrait criminelle. Sans mettre aucunement en doute la bonne foi, la sincérité du sectaire qui se défend, on peut cependant, sans témérité, soupçonner, supposer que dans cette position, son cœur *piperait* aisément son esprit et que cet intérêt mal compris dominerait ou séduirait sa logique.

Ensuite, si ce que l'on combat n'est pas seulement une inconséquence logique, une méprise de raisonnement, mais en même temps l'abus d'un texte, un texte de l'Évangile mal saisi, détourné de son véritable sens, ou qu'un autre passage de la Bible explique ou modifie, la difficulté devient alors insurmontable. L'entendement humain, juge suprême de la révélation, c'est-à-dire, l'Écriture Sainte sans enseignement vivant, sans explication orale et traditionnelle qui en fixe le sens, la lettre morte enfin de la Bible offre une infinité de passages que les esprits faux ont dans tous les temps, invoqués à l'appui de leurs erreurs; tous les hérétiques y ont cherché

et trouvé le fondement de leur croyance, la garantie de leur foi, la preuve de leurs bizarres opinions. Luther y trouva le serf arbitre, l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut, et des textes pour autoriser la bigamie du landgrave de Hesse; Calvin y lut que Dieu prédestinait fatalement des hommes à l'enfer. Les Ariens, les Unitariens de nos temps, y découvrent la négation de la Divinité de Jésus.

La parole de Dieu mise à la merci de la dialectique et de la subtilité humaines, étudiée sans contrôle, sans règle divine, a enfanté toutes les monstruosité dont l'histoire a conservé le triste souvenir, et un fanatisme particulier, une suffisance et des prétentions qui dépassent de cent coudées, l'orgueil ordinaire de l'homme. Le plus pitoyable religieux, les prêtres les plus bornés dont la science et la foi n'ont pas suffi pour modérer et amortir les passions, lorsqu'ils ont jeté aux orties leur froc ou leur soutane, se posent, dès le lendemain, en apôtres et en docteurs de l'église, vilipendant les plus savants pères, les plus profonds théologiens, les écrivains qui font la gloire des siècles chrétiens et l'admiration du monde.

Le ministre protestant qui prend la plume pour défendre sa confession, ou qui monte en chaire pour parler de la religion catholique, participe plus ou moins de cette orgueilleuse manie, mais elle est surtout remarquable dans les ministres réformés: ils sont très-agressifs et plus passionnés encore; je n'en ai jamais rencontrés qui conservassent le calme et la dignité qu'exige une discussion aussi grave que celle dont dépend évidemment la perte ou le salut de l'âme.

D'ailleurs, pour entamer une polémique religieuse, il faut être deux, et de chaque côté, les adversaires doivent se présenter en lice avec un corps de doctrine avouée, un système de dogmes reconnus, un ensemble d'articles de foi qui puissent constituer une confession religieuse, une religion fondée sur la révélation; or, ce n'est certainement pas ici le cas.

D'un côté, il est vrai, je vois l'église catholique qu'attaquaient et calomniaient les réformés et les protestants du xvi<sup>e</sup> siècle; elle est toujours la même, inébranlable dans sa foi, assise sur le roc sur lequel Jésus l'a bâtie, et au pied duquel viennent se briser tous les efforts de l'erreur, de la violence, de la haine. A présent, comme durant les dix-neuf siècles passés depuis son établissement, elle fait le bonheur de ses enfants, elle est leur force dans la vie, leur consolation dans les épreuves, leur espérance à l'heure de la mort. Elle conserve les mêmes dogmes qu'elle confessait au xvi<sup>e</sup> siècle; elle confère encore et toujours les saints Sacraments qu'elle distribuait aux croyants dès les temps des apôtres; et les fidèles de ce temps-ci, comme ceux des siècles passés, puisent à ces sources divines, les uns le courage d'aller chercher les pauvres idolâtres au sein de leurs forêts, de partager leurs privations et leurs misères, et de mourir ignorés du monde; pour le salut d'une horde de sauvages dont ils ont fait de fervents chrétiens; les autres y puisent la force plus héroïque encore de devenir humbles, pauvres, dévoués jusqu'à la mort, au soulagement de toutes les infirmités humaines. Toujours la même, éternellement jeune et féconde, la religion catholique a toujours ses apôtres, ses vierges et ses martyrs.

De l'autre côté se présentent, il est vrai, des protestants, des réformés, mais chacun d'eux ne représente que sa conviction individuelle, sa croyance à lui; nul ne peut répondre de la croyance des autres partisans de la secte, dont ils portent le nom; ils n'appartiennent pas à une église, parce qu'il n'existe pas d'église réformée, ou protestante; ils sont simplement protestants ou réformés.

Mais on reste protestant et réformé même en prêchant le panthéisme ou le rationalisme. Le grand nombre en Allemagne, en Angleterre, en Suisse et dans la plupart des pays protestants, en est-là. On ne reconnaît plus l'existence personnelle de Dieu; ce dogme chrétien n'est plus admis, pas plus que le dogme de la sainte Trinité.

A Genève, la Rome des calvinistes, la Divinité de Jésus est niée ouvertement par les ministres, et le petit nombre de ceux qui y croient encore s'en cachent et n'osent pas confesser le nom de Jésus — l'homme-Dieu — devant leurs concitoyens.

En Hollande, la doctrine contraire à ce dogme est ou a été publiquement enseignée dans les universités, et l'existence historique de Jésus y est, ou y a été niée par des professeurs renommés; les principes de Strauss y ont trouvé des partisans nombreux et on ne s'en proclame pas moins, malgré cela, bon réformé, bon protestant.

La foi, la nécessité d'une foi positive, en dehors d'un certain sentimentalisme et de quelques rites extérieurs; l'indifférence complète en fait de religion dogmatique, devient la formule la plus commune, surtout parmi la classe instruite; tous s'y rallieront, la pente conduit là. Ce résultat est dans la nature de ces sectes. On le savait depuis leur origine et cette fin avait été prévue et prédite.

Le principe étant admis, cette conclusion est logique, nécessaire, fatalement inévitable.

M. Rahlenbeck, dans son ouvrage intitulé *L'INQUISITION ET LA RÉFORME EN BELGIQUE*, dit à ce sujet un mot qui mérite d'être relevé, afin de faire voir dans quel triste voie les sectaires se sont fourvoyés, et dans quel abîme ils roulent d'erreur en erreur, rejetant successivement toute doctrine, et finissant par croire qu'il n'y a ni vérité, ni erreur; que tout est indifférent. « Nous sommes pro- » testant, dit-il, sans appartenir plutôt à une secte qu'à » une autre; » il est chrétien, sans admettre ou rejeter aucun dogme chrétien (1).

Cette position est peut-être la plus prudente; humainement parlant, elle est la plus raisonnable si l'on rejette la révélation, et certainement la moins compromettante. Cela vous met à l'aise. Les autres admettaient avant-hier trois sacrements; hier, ils n'en confessaient plus que deux; aujourd'hui, leur conviction est pleine, entière et toute fraîche qu'il n'y en a qu'un; demain, ils les rejeteront tous, sans en être moins bons protestants ou réformés. Cette position est cependant gênante, elle expose à passer par des apostasies successives, à changer de croyance comme on change de chaussure. M. Rahlenbeck enjambe pardessus tous ces inconvénients et se posant du premier saut à l'extrême bout de la route dans laquelle se traînent encore péniblement tous les sectaires, il prend en pitié ses frères et leur recommande sa recette: moi, je suis protestant, mais je n'appartiens à aucune secte; il est chrétien parce qu'il déteste la religion catholique; c'est le seul dogme de sa religion à lui.

---

(1) Page vi.

Des efforts ont été tentés par les chefs du protestantisme et on en fait encore de temps en temps, pour arriver à une unité quelconque des sectes, ne fût-elle que nominale. Ces efforts ont souvent donné lieu à des scènes fort peu dignes de l'immense importance de la question, peu édifiantes surtout, mais infiniment instructives pour l'homme qui doute de bonne foi et qui, avec la grâce de Dieu, cherche sincèrement à s'éclairer.

A Genève, en 1835, à l'occasion de la troisième fête séculaire de la réforme, on tint une espèce de concile, auquel assistèrent un nombre assez considérable de membres. L'histoire de ce concile fut publiée par un ministre protestant. J'en fais la remarque afin de ne laisser planer aucun doute sur l'impartialité de l'auteur, car plusieurs discours prononcés dans ce concile et publiés dans ce travail, paraîtraient aux personnes peu familiarisées avec l'histoire des sectes protestantes modernes, tellement exorbitants, qu'ils pourraient concevoir des soupçons sur leur authenticité; elle est donc une histoire vraie et les opinions émises dans ce concile appartiennent à des protestants se disant tels et reconnus pour orthodoxes.

Certains docteurs de la réunion furent assez maladroits pour reprocher aux ministres présents, qu'ils n'étaient plus les vrais disciples de leurs chefs et qu'ils avaient abandonné les symboles primitifs même dans ce qu'ils contenaient de plus essentiel.

A cette brûlante accusation, on s'attend à voir toute l'assemblée se lever comme un seul homme pour repousser cette accusation, mais pas du tout; le président seul

prit la parole et leur répondit : « Personne ici ne doit » être étonné qu'il y ait des dissidences parmi nous. »

L'aveu est une condamnation sans appel prononcée par l'accusé lui-même qui s'imagine cependant repousser une flétrissure. En effet, nous ne nous étonnons pas de ces dissidences, c'est le propre de l'hérésie de varier sans cesse ; mais le président essaie de justifier cette incessante fluctuation de doctrines et de croyances dans sa secte, par la plus étrange des raisons, car il en attribue la cause à Dieu lui-même. « Le seul fait de la différence dans » la manière d'entendre certains passages (de l'Écriture » Sainte), ne prouve-t-il pas disait-il que l'intention du » divin auteur de l'Évangile était que chacun crût de tout » son cœur ce qu'il y voit et même ce qu'il y croit voir, » sans se permettre de refuser le nom de frère à qui- » conque voit autrement ? »

Reconnaître pour frères ceux qui se trompent dans la foi, est un devoir chrétien que je connais, dont je reconnais et accepte l'obligation ; mais de ce qu'un ordre de Jésus nous oblige à ne pas refuser le nom de frères, même à ceux qui s'égarent, peut-on conclure que l'intention du Christ a été d'autoriser par son Évangile, toute erreur ? de justifier d'avance toute hérésie, tout schisme ? d'accepter pour son fidèle disciple celui qui nie sa Divinité aussi bien que celui qui l'affirme et l'adore ? Caïphe pour aussi bon chrétien lorsqu'il s'écrie que Jésus a blasphémé en se disant Dieu, que S. Pierre lorsque, se jetant à genoux, il dit : Vous êtes le fils du Dieu vivant ? Ose-t-on sans rougir, assurer que l'Évangile déclare simultanément vraies, ou complètement indifférentes l'affirmation et la négation d'un point de doctrine et que dans l'intention du divin auteur de la religion, l'Évangile est la base, la source de l'indifférentisme le plus absolu et l'excuse des plus



absurdes idées? Notre Sauveur n'est donc plus la voie, la vérité et la vie; il n'est pas venu sur la terre pour instruire mais pour égarer les hommes; pas pour éclairer les intelligences mais pour les jeter dans un inextricable labyrinthe d'absurdités et d'erreurs; il se serait incarné non pas pour nous apporter toute vérité, mais pour nous abandonner au milieu du chemin de l'éternité en proie aux doutes, aux incertitudes dans l'affaire la plus grave des hommes, l'affaire de notre salut!

Quelle triste aberration de l'esprit! Les protestants se proclament chrétiens et ils ont perdu jusqu'à la notion de ce qu'est une religion.

Ouvrez le premier ouvrage venu d'un sectaire et vous y trouverez la preuve de ce que je dis.

M. Rablenbeck que j'ai déjà cité, commence son ouvrage sur l'inquisition et la réforme; par une phrase qui résume assez complètement l'idée que les protestants se forment de la religion ou de ce qu'ils prennent pour telle. « Toute religion, dit-il, émane de l'autorité, du raisonnement, ou du sentiment. »

Nous avons vu, en effet, des échantillons de ces différents genres de religion. La théophilanthropie, de ridicule mémoire, émanait du sentiment, ainsi que le culte de la déesse Raison; mais M. Rablenbeck même n'oserait pas prostituer le nom de religion en le donnant à ce sentimentalisme idolâtre. Cela était réservé à la furie anti-religieuse de M. Sue.

Le raisonnement a produit le panthéisme et le rationalisme. L'un et l'autre équivalent à la négation de toute religion. MM. Edgar Quinet et Eugène Sue qui s'y connaissent le déclarent nettement; tout doute est d'ailleurs impossible pour celui qui a examiné la chose.

Mais lorsqu'un homme comme M. Rablenbeck qui se

dit chrétien, parle de religion, on doit être autorisé à croire qu'il parle d'une chose d'origine divine et par conséquent d'une révélation de vérités et d'assertions dogmatiques, émanée d'une autorité supérieure à celle de l'homme, et c'est sans doute à cause de cette conviction, que M. Rahlenbeck nomme les Évangiles, « le » fondement inébranlable de la morale et de la foi. »

*Un fondement inébranlable de la foi* ne peut être qu'une autorité incontestable, une autorité qui domine le raisonnement, qui s'impose comme règle à la raison humaine; car, elle ne peut être inébranlable que parce que l'intelligence humaine ne saurait l'ébranler. Tout cela doit paraître évident et tout le monde le comprend ainsi; mais, si rien ne saurait ébranler l'infaillible autorité des Évangiles, comment M<sup>r</sup> Rahlenbeck, ose-t-il dire que » l'affirmation et l'infaillibilité en matière de religion ont » fait leur temps, Dieu merci? » Est-ce que les Évangiles n'affirment rien, ou bien les Évangiles *ont-ils fait aussi leur temps, Dieu merci?* S'ils restent toujours le fondement de la vraie foi, comment prétendez-vous que l'on puisse rester bon protestant en niant toutes et chacune des assertions des Évangiles: la Divinité de l'auteur et du consommateur de notre foi, son existence même, l'inspiration et l'authenticité des Évangiles? Si l'on doute de ce que j'avance ici, qu'on me cite un seul point de doctrine *de la foi de leurs pères*, qui n'ait été nié par quelque protestant, restant malgré cela, bon protestant.

M<sup>r</sup> Harms semblait déjà avoir été très-loin, lorsqu'il assurait « que l'on pourrait écrire sur l'ongle du petit » doigt toutes les doctrines généralement admises par les » protestants; » cependant, un autre réformé, M<sup>r</sup> Smatz, fut plus sincère encore. « Le protestantisme, dit-il, a

» poussé si loin le goût des réformes, qu'il n'offre plus  
 » maintenant qu'une série de zéros sans chiffre numé-  
 » rateur. » Et d'après M<sup>r</sup> Rahlenbeck, les Évangiles  
 n'en restent pas moins toujours l'inébranlable fondement  
 de la foi. Et de quelle foi, s'il vous plaît, M<sup>r</sup> Rahlenbeck,  
 si les Évangiles autorisent la négation de tous les articles  
 de foi? La conséquence logique que l'on doit tirer de  
 vos assertions, c'est que les Évangiles sont, d'après vous,  
 l'inébranlable fondement de la non-foi.

Un des membres du soi-disant concile de Genève l'avoue  
 solennellement : « Nous plaçons la Bible sur l'autel, et  
 » nous ne voulons tout autour d'elle que des hommes qui  
 » étudient et qui adorent, chacun pour soi (1). » « Je  
 » place la Bible sur l'autel de la réforme, reprend un  
 » autre, et je jure devant tous, que j'ai foi à la Bible (2). »

« Vous croyez à la Bible, repliqua un des pasteurs,  
 » mais la Bible n'est pas un dogme. Nul homme, à ma  
 » connaissance, n'a prétendu jusqu'à présent que ce fût  
 » là un dogme et que ce dogme fût suffisant pour con-  
 » stituer une église. »

Ces discussions duraient depuis plusieurs jours, revêtant  
 tantôt un caractère burlesque, tantôt une forme agressive  
 ou celle d'une discussion théologique, lorsque M<sup>r</sup> Grand-  
 pierre rappela ses collègues à l'ordre du jour. « Depuis  
 » quatre jours, dit-il, que nous sommes ici, personne  
 » n'a dit un mot de Christ et de Christ crucifié; on  
 » le passe sous silence, on le tait, on craint de l'aborder  
 » de front, on a l'air de ne vouloir pas en ouïr parler. »

» C'est vrai, s'écria M<sup>r</sup> John Harley, la majorité des  
 » pasteurs de Genève a renoncé aux grandes vérités du

---

(1) Page 283. — (2) Ibid. page 314.

» christianisme, j'en suis profondément affligé.... En y » renonçant, vous avez ôté la base du christianisme... »

Et revenant à la Bible que tous assuraient accepter, révéler comme un fétiche pourvu qu'elle fût muette comme lui, « nous croyons, dit-il, que la Bible signifie quelque » chose, eh! qu'importe la Bible, si l'on n'ose pas dire » ce qu'elle renferme (1)!! »

Là-dessus se renouvela une interminable discussion mêlée de textes évangéliques dont tout protestant est toujours prodigue, et l'un d'eux proposa enfin cette motion : « Toute discussion dogmatique est écartée, parce qu'elle » n'aboutirait à aucune solution (2). »

Le protestantisme n'est qu'une négation constante, il ne saurait rien affirmer; comme confession religieuse, le protestantisme n'est plus qu'un navrant souvenir, le premier pas dans la voie de la négation de toute foi, un anti-christianisme hypocrite qui n'a plus que l'ombre d'une foi en Jésus; qui, pour ne pas rompre entièrement avec la tradition de la secte, dit que Jésus est divin sauf à ne le croire divin que comme une statue et un bas-relief sont divins, comme tel homme du monde croit et dit qu'une ravissante coiffure est divine et bien d'autres choses encore moins dignes.

Dans le sixième synode de Berlin se réunirent dix-huit cents réformés, distingués par leur science ou leur position sociale. Partisans de la confession d'Augsbourg; ennemis du pape et de la messe; ennemis du péché originel et du baptême; ennemis de la divinité de Jésus-Christ, tous les ennemis, en un mot, que le catholicisme

(1) Ibid. page 340, 341.

(2) J'ai pris ces citations dans une excellente petite revue intitulée : *Une lecture par semaine*, Bruxelles, Fr. 5, par an. 2<sup>e</sup> année, fév. 4

ait jamais pu s'attirer, étaient représentés dans cette assemblée.

« Puisqu'il y a entre nous des points de contact, » disaient quelques-uns, décrétons que l'unité règne. »

« Oui, disaient les autres: il y a unité entre nous, » comme entre le feu et l'eau; entre le oui et le non; » entre la vérité et l'erreur. »

Mais enfin, répondirent les premiers: il s'agit de savoir si nous voulons être ou n'être pas.

« Le catholicisme, dernière ressource des intelligences qui veulent une foi, et des cœurs qui veulent une religion, le catholicisme menace de nous envahir. Si nous laissons subsister le vide des croyances qui s'est fait dans les esprits et dans les cœurs des protestants, ce vide ne pourra être comblé que par les doctrines catholiques; le danger est grand, il faut le conjurer. Or, il n'y a qu'un moyen: le peuple a besoin de croire, donnons-lui une doctrine. Dans l'impossibilité où nous serions de nous entendre pour former un symbole, une confession nouvelle, admettons, comme point d'unité, la confession d'Augsbourg, l'une des plus anciennes et des plus généralement admises en Allemagne. »

Un hurra général accueillit cette imprudente proposition; un chant patriotique couvrit la voix de l'orateur, comme si on se fût trouvé dans une tabagie; la confession d'Augsbourg fut foulée aux pieds, mise en pièces par tous ceux qui prirent la parole.

« Quoi! s'écrièrent les séparatistes, souscrire une profession de foi usée par le temps; tombée en ruines devant les conquêtes de la raison; abandonnée depuis plus d'un demi-siècle par les protestants les plus éclairés et les plus zélés; une profession de foi dont la fin contredit le commencement et qui par le seul fait de son existence, serait

un démenti au véritable principe du protestantisme ! Tant que la *raison souveraine* n'aura pas dit son dernier mot, pas de profession religieuse dont personne ne veut plus ! »

Ces dix-huit cents réformés n'auraient pas pu s'accorder sur un seul article de cette confession, et cette révolte unanime contre la confession d'Augsbourg devait, paraît-il, avoir pour conclusion le refus de signer et de jurer par une signature, cette série de dogmes luthériens : allons donc, cette logique n'est pas protestante. Les membres du synode finirent, au contraire, par adhérer à cette confession, mais..... avec une restriction qui annullait complètement leur adhésion.

Cette même comédie fut jouée cinq ans plus tard, au parlement anglais. Un débat s'étant engagé sur les trente-neuf articles, un des évêques répliqua que tous les membres du clergé y croyaient ; un autre riposta que personne n'y croyait, et un troisième, qu'il était impossible de les accepter ; sur quoi un quatrième trouva un moyen terme digne du culte protestant : que tous les gens raisonnables, disait-il, les souscrivent et qu'ils se réservent de ne croire de ces articles que ce qui leur paraît convenable. Ce moyen terme fut accepté. Les ministres soi-disant de l'Évangile jettent donc au peuple comme symbole de l'Anglicanisme, les 39 articles, et disent que ce sont autant de vérités révélées ; puis, faisant un demi-tour à gauche, ils protestent devant leurs amis que ces 39 articles sont autant d'erreurs. Quels apôtres que ces ministres anglicans !

Quant à la religion réformée en Hollande, M<sup>r</sup> Van Vloten, l'ami de M<sup>r</sup> Janssen, déclare sans hésitation que le calvinisme est un cadavre que rien n'est plus en état de rappeler à la vie. « Ce que la lumière est pour l'œil, ce que l'air est pour les poumons, le calvinisme

» le fut un jour pour notre pays ; il fut sa question de vie, la source de sa force et de son existence, mais Dieu me garde de croire qu'il en soit encore ainsi. C'est ailleurs que nous devons aller puiser notre vie morale. Le calvinisme a heureusement disparu pour toujours ; celui qui voudrait le galvaniser , agirait sur un corps qui n'est plus capable d'être revoqué à la vie (1). »

Les trois grandes branches de la révolte religieuse du xvi<sup>e</sup> siècle ont donc disparu, il n'en reste plus que trois noms, vides de sens et sonnante creux.

---

Pour se conformer aux principes de leur confession, les protestants et les réformés sont obligés de tout examiner, de formuler seuls et chacun pour soi, le symbole de leur foi ; or, ils n'examinent plus rien. Ils s'en rapportent entièrement à quelques traditions qui ont cours parmi eux et dans lesquelles ils conservent une inébranlable confiance : ils en admettent la vérité et l'infailibilité comme si elles leur avaient été transmises par les apôtres sous la direction et la protection de la divine Providence.

Étrange mystère de l'intelligence humaine ! D'après les sectaires, la doctrine et les institutions apostoliques n'ont pas été transmises inviolablement aux générations qui les ont suivies, et eussent-elles été conservées inviolablement de père en fils, dans toutes les familles de

---

(1) Wy mogen het calvinisme gelukkig voor altyd verdwenen achten ; wie het thans nog zou willen terugroepen, zou slechts pogen een lyk op te delven, dat voor geen leven meer vatbaar is. *Nederland's opstand. J. Van Vloten, Haarlem, 1856, 8°.*

tous les peuples de l'Europe et de l'Asie; elles n'auraient aucune valeur théologique, elles ne leur paraîtraient mériter aucune attention, ni offrir le moindre argument de crédibilité; aucun lien de doctrine ne les lie aux prédications des apôtres; tout chrétien, comme chrétien, reste seul et isolé sur la terre; toute relation de l'âme fidèle avec Dieu par l'intermédiaire des hommes, est d'après eux, contraire à l'Évangile: voilà leur foi, voici des faits.

Tous les sectaires, réformés et protestants, lorsqu'il est question des articles de leur foi, au lieu de s'appliquer soigneusement à l'examen de chacun des points qui constituent leur croyance; au lieu de faire subir aux assertions de leurs ministres l'épreuve d'un contrôle, d'une comparaison avec les arguments qui en démontrent l'erreur et la fausseté, se contentent de quelques phrases banales, de quelques pitoyables réponses qui se transmettent de père en fils, de quelques arguments trouvés pour le besoin d'une cause perdue, par des apologistes qui vivaient du temps de leurs premiers chefs ou peu après. Ils n'en font certainement pas une tradition apostolique, c'est une tradition calviniste, ou luthérienne, et voilà tout; cependant, ils l'acceptent tandis qu'ils ne reconnaissent aucune autorité aux doctrines transmises constamment et uniformément dans tous les pays, par les docteurs de l'Église, à commencer par les plus rapprochés des temps apostoliques jusqu'à ceux qui précéderent immédiatement l'époque de la révolte religieuse du xvi<sup>e</sup> siècle. Cette chaîne des âmes croyantes, cet enchaînement des intelligences, cette communion des esprits dans toutes les contrées de l'Occident et de l'Orient que l'on retrouve dans les écrits des pères, des docteurs, des savants et des conciles de tous les peuples chrétiens; ou jadis tels,



tout cela n'existe pas pour eux comme autorité et comme fait providentiel. Cependant quelques arguments, quelques arguties mille fois réfutées et pulvérisées circulent imperturbablement parmi les sectaires et entraînent encore toujours des chrétiens dans la voie de l'erreur et leur inspirent une conviction bien peu éclairée. Par un devoir que leur impose leur confession et en conséquence d'un principe de leur croyance qu'ils déclarent eux-mêmes essentiel, ils s'obligent à examiner tous les points de leur foi, et à n'y croire que lorsque des arguments tirés uniquement de la Bible, seront parvenus à forcer leur conviction et à légitimer leur complète créance : or, ils n'examinent plus rien ; ils ne se demandent même pas si ce qu'ils nomment la Bible est bien réellement l'Écriture Sainte ; ni de qui ils la tiennent ; ni comment ils peuvent se prouver par la Bible qu'elle est la parole de Dieu. Cette question est d'ailleurs insoluble pour eux.

Mais je suis bien décidé à ne pas entamer une polémique théologique. Nous possédons des centaines d'ouvrages de cette nature à la portée de toutes les intelligences ; des ouvrages où l'humble et sincère chrétien peut trouver des réponses à ses doutes, de l'instruction, des arguments pour se guider et se défendre et où les savants théologiens rencontreront des trésors de science et de lumières (1).

Les catholiques examinent plus profondément leur foi et l'étudient incomparablement mieux qu'aucun protes-

(1) Voir entre mille autres, — *La lecture de la sainte Bible*, en langue vulgaire, par J. B. MALOU, 2 vol. Louvain 1846.

*La fausseté du Protestantisme démontrée*, par Mgr. J. B. MALOU, évêque de Bruges, Bruxelles 1857. J'ai emprunté au premier des ces ouvrages plusieurs faits.

tant, ni aucun réformé : mais, je l'ai dit, je ne discuterai pas ces questions sous le point de vue théologique ; c'est au tribunal de l'histoire que je cite le protestant et le réformé ; c'est au moyen de faits, reconnus vrais par leurs propres ministres, que je voudrais engager les hommes de bonne foi à examiner si la Bible, telle qu'ils la possèdent, est une autorité infaillible pour eux sur la terre ; et cela est facile ; examinons la chose.

Le protestant doit d'abord remarquer que ce n'est pas sur la Bible, mais sur une traduction de la Bible, qu'il cherche à fonder sa foi ; or, quelle est la garantie qu'offre cette traduction, quelle est sa valeur, son autorité ?

Luther publia d'abord le Nouveau Testament. Cette traduction comme œuvre littéraire, jeta l'Allemagne dans le ravissement. Cette belle et riche langue Saxonne semblait y lutter sans aucun désavantage, avec les langues orientales ; on prodigua au travail de Luther les noms de prodige, de miracle, d'inspiration. Mais Emser, l'homme le plus versé dans la connaissance des langues anciennes, se mit à examiner cette traduction et releva sans aigreur, mais avec une grande force de vérité et de science, les corruptions systématiques du texte. Triste ouvrage, conclut-il, où l'on pourrait compter plus de mille altérations, et où Luther, disait Bucer, tombe à chaque pas.

Le temps a confirmé ce jugement ; la traduction de Luther est regardée aujourd'hui en Allemagne, par les protestants, comme tout-à-fait insuffisante et fautive ; le Vieux Testament comme incompréhensible pour le vulgaire, les épîtres comme obscures et toute la version comme si pleine de ténèbres, qu'en 1836, quelques consistoires exprimèrent le vœu qu'elle fût revue en entier.

Elle n'est dans bien des endroits qu'une simple para-

phrase, au moyen de laquelle la Bible traduite par lui parle comme un ministre luthérien et propose des points à croire tout-à-fait en dehors de la révélation.

Une simple anecdote suffira pour prouver le sans-gêne avec lequel Luther traita la parole de Dieu.

Un de ses amis lui demanda un jour, pourquoi il avait fait dire à l'apôtre (*ad Rom. III*), que l'homme est sauvé par la foi *seule*? Il lui fit observer qu'il fournissait ainsi aux catholiques un prétexte spécieux pour condamner sa version. — « Si ton papiste chicane trop sur ce mot — *seule* — répond-lui sans hésiter: Le Docteur Luther veut qu'il en soit ainsi; un papiste et un âne sont la même chose. » Un caprice du réformateur, une falsification flagrante devient ainsi la base de la foi de millions de chrétiens et cette fantaisie, Luther se l'est permise des centaines et des centaines de fois. Ces pauvres Luthériens nomment une telle œuvre la Bible, l'inébranlable fondement de leur foi et leur seule autorité. Qu'est-ce qu'un inébranlable fondement, qu'est-ce qu'un livre muet qui devient successivement de plus en plus protestant ou réformé? un livre que l'on change d'après les besoins de la cause? Quel triste spectacle, de voir des milliers de pieux et sincères protestants faire d'une pareille traduction la règle de leur foi!

Calvin à son tour publia une traduction de la Bible; elle parut en 1560, et dès l'année suivante, elle subit de notables changements.

Les expressions adoptées par les réformés passèrent dans le texte, et la Bible revêtit un air tout-à-fait calviniste. Les éditeurs changèrent à leur gré et sans garder aucune mesure, les passages de l'Écriture pour se les rendre favorables; chaque argument qu'ils fournissaient ainsi à la réforme était un vol sacrilège fait à la parole

de Dieu. « Nous avons conféré, disent-ils dans leur » préface, l'ancienne traduction française sur les principales impressions diverses des textes hébreux, grecs » et latins, puis les interprétations latines...., desquelles » nous avons été très-grandement aidés, ayant reconnu » en icelles, outre le savoir des translateurs, une singulière piété et fidélité, sans nous estre toutefois assujettis » à aucunes d'icelles, mais ayans en cela *usé d'une sainte liberté*, selon qu'il a pleu à Dieu nous élargir » de son esprit de discrétion. » Cette traduction était donc la parole de Dieu revue, corrigée, augmentée, mais n'en conservant pas moins sa primitive pureté!

Les traducteurs avaient remanié cette parole avec la *sainte liberté* qu'exigeaient leur Confession calviniste et les dogmes nouveaux qu'ils avaient prêchés; car Dieu, ils le disent, leur avait pour cette œuvre de falsification communiqué (*élargi*) son esprit de discrétion!

Cette Bible de Calvin approche souvent d'une paraphrase faite dans l'intérêt de sa doctrine. Richard Simon dit à ce sujet: « Si l'on veut prendre la peine de conférer » ensemble les différentes éditions du Nouveau Testament, qui sont sorties de Genève, on y trouvera une » infinité d'endroits retouchés mal à propos et sans » discernement. »

Le roi Jacques I fort mécontent des versions anglaises, tint en 1604, une conférence pour délibérer sur les moyens d'en composer une nouvelle. — Il ne voulait pas qu'on se servit à cet effet de la Bible de Genève qu'il jugeait la pire de toutes, et qui contenait d'ailleurs, *des notes* fort partiales, fausses, séditeuses et ressentant par trop les desseins d'une âme dangereuse. Ce sont ses paroles.

Les efforts de Jacques I furent vains et les protes-

tants anglais n'ont pas cessé de se plaindre de l'infidélité des versions anglaises. Un ministre anglican écrivait au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, que « les traducteurs ont » corrompu le sens de l'Écriture, obscurci la vérité et » trompé les ignorants. Qu'ils ont détourné les textes de » leur vrai sens, et se sont montrés plus amis des ténèbres, » que de la lumière; du mensonge, que de la vérité. »

Les ministres de Lincoln exposèrent un jour à Sa Majesté, que les auteurs de la version anglaise officielle avaient tantôt *retranché* des passages, tantôt *ajouté* des choses que le texte ne contenait pas. La pensée du St-Esprit, ajoutent-ils, y est fréquemment ou changée ou obscurcie.

Comment, disait à cette époque un protestant, zélé lecteur de la Bible, comment accepter une version dans laquelle je remarque tant *d'omissions* et tant de choses *ajoutées*; une version qui tantôt *embrouille*, tantôt *corrompt* la parole de Dieu; qui tantôt n'a pas de sens, tantôt présente un sens contraire?

En Hollande la traduction fut faite sur celle de Luther, et Philippe Marnix écrivit à Drusius en 1594, que de toutes les traductions dont les églises réformées faisaient usage, il n'y en avait aucune qui s'écartât davantage du texte original que la version allemande de Luther. Le synode de Dordrecht la fit supprimer; les réformés hollandais avaient pendant trente ans puisé à cette source infecte, leur foi et leur religion.

En 1722, Charles Leienne, ministre calviniste en Hollande se plaignait du pitoyable état de la version protestante dont le peuple se servait. « Elle contient, dit-il, plusieurs fautes reconnues contre la *pureté* et la *vérité* de l'original..... ce qui est capable d'ébranler la foi des gens de bien. »

Leienne publia sa version; elle fut solennellement condamnée par l'université de Groningue.

On offrit dans le temps de prouver que le *Staaten Bibel* contenait 60,000 erreurs palpables.

Un ministre protestant, pour sortir de l'embarras où le mettaient les preuves multipliées de l'infidélité des versions, dit: « Effectivement, aucune traduction ne rend complètement le sens de l'original, et pour obvier à ces inconvénients, je donne à tous les protestants le conseil d'étudier l'hébreu et le grec. » C'est à ce prix que les protestants mettent la connaissance de la vraie foi et le salut éternel, et comme cette condition ne peut être remplie que par un petit nombre de savants du premier ordre, il faut en conclure ou que Dieu n'a pas mis la foi à la portée de tous les fidèles, ou que le principe fondamental du protestantisme est une affreuse erreur.

Aan dit mijn insigt is het toe te schrijven dat de  
titel niet spreeke van de hervormde kerk, maar  
van de kerkhervorming, te Brugge.

Въ Книжнѣвоушине гдѣ Братскѣ, Н. Q. ЖАНСКИ,  
1 deel. Voorberigt, p. ix.

Dix ans à peine s'étaient écoulés depuis que Luther, Calvin et leurs disciples ou les schismatiques de leurs opinions, avaient jeté les premiers cris de haine contre l'autorité et provoqué la révolte des esprits contre la religion catholique, et déjà les réformateurs, divisés en des centaines de sectes, défendaient ou combattaient, chacun de son côté et dans l'intérêt de son parti, les dogmes admis ou rejetés par les autres; tous d'ailleurs s'appuyaient sur la Bible, l'expliquaient en leur faveur et se prétendaient inspirés par l'Esprit Saint.

Chaque secte eut ses adhérents; toutes eurent un certain succès et la plupart survécurent à leurs auteurs; quelques-unes même existent encore sous leur dénomination primitive; aucune d'elles cependant n'est restée complètement fidèle au symbole préconisé par son fondateur; aucun chef de secte ne reconnaîtrait plus dans la secte qui porte son nom, le système religieux qu'il avait prêché, pour lequel il avait combattu et souffert. Dans cinquante ans, aucun

de ces cultes n'admettra plus en entier la confession qu'elle accepte aujourd'hui. Le champ de la réforme ressemble essentiellement à ces déserts de sable de l'Afrique, où le vent d'une saison change et rend méconnaissable l'aspect qu'ils présentaient durant la saison précédente : la nature de ces innovations religieuses est de varier toujours.

Bossuet constata le fait et provoqua des protestations unanimes. Cependant sous l'étreinte de preuves patentes, incontestables et dont chaque jour augmentait le nombre et la force, les protestants et les réformés furent réduits à accepter le fait ; mais poussés à bout, ils changèrent de tactique, et d'un défaut qu'ils ne pouvaient plus nier, ils firent une qualité, un droit de conscience, un devoir religieux, une preuve de l'origine divine de leur culte. Ils en sont même pour la plupart arrivés au point qu'un dogme n'est plus considéré que comme une forme sous laquelle une vérité se voile et se cache pendant quelques années, en attendant qu'elle soit devenue erreur et remplacée par une vérité plus récente, plus jeune, qui vieillira à son tour, deviendra erreur et sera repoussée légitimement par le progrès. Ces gens ont complètement perdu le sens religieux, et je me trouve forcé de citer le texte même de l'ouvrage de M. Van Vloten, afin qu'il ne reste pas le moindre doute sur ce que j'avance (1).

---

(1) Wanneer ik daarom ook op hun (der gereformeerde) voorbeeld ter navolging wijs, hun geloofsmoed ons ten voorbeeld stel, het is niet om eenig verouderd kerkbegrip als waarheid op te dringen; — en welk kerkbegrip is niet verouderd? Zij zijn allen slechts de vorm, waarin zich de waarheid tijdelijk hult; deze zelf treedt steeds zuiverder en krachtiger aan het licht (page 7). Hunne (der gereformeerde) verstandelijke ontwikkeling vond vrede in de geloofsbegrippen van Calvijn of Luther, en de zedeleer door Menno gepredikt; maar zij blaakten van de krachtigste



La vérité des Calvinistes, des Luthériens, des Menno-nistes ou ce qu'ils admettaient comme tel, n'est pas *la* vérité, mais *leur* vérité; et lorsqu'il est question des intérêts de *la* vérité, il ne s'agit point d'intérêts célestes ou surnaturels (1), mais d'intérêts sublunaires, les seuls réels et dignes d'attention. Voilà où ils en sont; tel est le progrès qu'a fait la réforme.

L'impulsion était donnée; les esprits surexcités sortirent des limites que les premiers réformateurs avaient cru avoir posées au mouvement; chacun s'établissait en réformateur; tous aboyaient à l'Église, tout en se déchirant entre eux; le spectacle était dégoûtant. Il fallait cependant sauver la chose, et trouver un beau nom à ce multiple mouvement, à cette direction désordonnée des intelligences et leur donner une apparence d'unité historique ou plutôt nominale, afin de puiser une valeur, une autorité contre le catholicisme sinon dans l'unité de l'attaque, et dans la conformité d'opinion des assaillants, au moins dans le nombre des ennemis; on choisit donc le nom de RÉFORME.

L'histoire de la réforme comprend celle de tous les réformateurs, quels qu'aient été les dogmes ou les croyances qu'ils affirmaient ou qu'ils niaient. Les hommes révoltés contre la religion catholique se chamaillaient entre eux et

overtuiging der waarheid van die begrippen, tegenover de verouderde kerkleer, de verloopen leerstellingen van Rome. In de overtuiging, die voor hen de volle waarheid besloot, sterk en onwinbaar, was hun niets te dier, hadden zij alles veil om haar te doen zegeviëren; en zy hebben daar door het land niet slechts voor *hunne* waarheid, maar voor *de* *waarheid* zelve behouden. Bladz. 8, *Nederland's opstand tegen Spanje*.

(1) In die hoogere belangen bedoel ik niet de dusgenaamde hemelsche of bovennatuurlijke belangen. Ibid. bladz. 7.

se disputent encore dans des moments de fanatisme, sur la nature de la Cène, sur la communion sous les deux espèces, le nombre des sacrements, la nécessité ou l'inutilité des bonnes œuvres, le libre arbitre, la prédestination, la justification, mais tous applaudissaient aux révoltes partielles et encourageaient l'attaque contre l'ennemi commun — le catholicisme.

J'ai pris, dit M. Janssen, pour titre de mon travail: *Réforme de l'Église à Bruges* et non celui de: *Histoire des réformés à Bruges*, car je comprends dans mes recherches, l'histoire des anabaptistes. « Ces réformateurs, » ajoute-t-il, occupent dans le champ de la réforme une » place si large et en même temps si caractérisée, qu'il » y aurait de la petitesse d'esprit à les passer sous silence » au grand détriment de la science historique. »

Pour comprendre cette phrase qui doit paraître singulière, il faut remarquer que les calvinistes s'octroient à eux seuls, le titre de réformés et qu'ils donnent aux sectes allemandes celui de protestantes. Ce sont là des termes scientifiques; ils ont une valeur admise, une signification déterminée, mais dans le langage ordinaire, on les confond souvent.

Les réformés et les protestants adhèrent à des cultes qui diffèrent énormément, et dont les sectateurs se combattent constamment; mais leur origine et leur histoire ont un nom commun, celui de *réforme*. Le travail de M<sup>r</sup> Janssen n'est pas l'*Histoire des réformés* ou des calvinistes à Bruges, c'est l'*Histoire de la réforme* dans cette ville, c'est-à-dire, celle des anabaptistes, des calvinistes, des mennonites, des davidjooristes, et elle comprendrait celle des luthériens, dit l'auteur, si j'avais découvert des traces de la confession luthérienne à Bruges.

La tactique est ingénieuse : au moyen de ce mot — réforme, — pour l'historien qui la décrit, il n'y a plus que deux colosses en présence, la réforme et le catholicisme ou le papisme, comme ils le nomment : la lutte est soi-disant entre deux géants, l'un vieux alors de seize siècles, l'autre tout jeune né d'hier, pétulant et populaire ; l'attaque grandit de toute l'idée d'unité que lui donne le mot ou le titre de — réforme. Elle perdrait beaucoup de son prestige, si l'on se contentait de dire la vérité tout simplement, et de montrer le catholicisme attaqué non pas par l'être de raison nommé la réforme, mais par des centaines de bandes se damnant toutes les unes les autres, se prétendant chacune envoyée, suscitée par Dieu, et maudissant toute autre secte autant qu'elle haïssait le vieux catholicisme. Cette multitude d'ennemis formant des centaines d'églises qui diffèrent dans leur foi et dans leur culte, rapetisse singulièrement l'idée que l'on veut faire concevoir de l'œuvre du xvi<sup>e</sup> siècle ; elle ne peut même plus nous apparaître sous l'image d'une révolution, elle n'est plus que le spectacle d'une révolte des passions, des intérêts politiques contre la sainte Église de Dieu, contre l'autorité en général.

---

'Tis daar, dat wij 't morgenrood zien opgaan van het licht dat eensgansch Nederland bestraalde. Wel is waar, slechts korte jaren sien wij er de zon aan den hemel schijnen, om straks weg te sinken voor altijd. Maar helder, koesterend, weldadig was die zonneglans, en juist daarom boeit dat schijnsel zoo sterk ons opmerkzaam 'oog om dat het zoo luisterrijk was en zoo ras voorbijgaand tevens: 'tis als een schitterende luchtverbeveling in de donkerheid der nachten, waar op wij staaren in gespannen verwondering.

DE KERKHERVOORING TE BRUGGE, door  
H. Q. Janssen, 1, p. 1-2.

« Le soleil de la réforme ne brilla que peu d'années  
» à l'horizon de la Flandre, il disparut ensuite pour tou-  
» jours, mais, ajoute M. Janssen, son éclat fut brillant,  
» son influence bienfaisante et salutaire. On dirait, dit-il,  
» un phénomène lumineux apparaissant tout-à-coup, dans  
» la nuit obscure de ces temps et sur lequel on fixe ses  
» regards dans une admiration tendue. » Toute cette poésie  
peut être très-belle, et ma traduction, je l'avoue, n'en a  
pas rendu toute la beauté, mais ces phrases n'expriment  
rien de ce qui fut. M. Janssen rêvait en les écrivant; je  
regrette seulement que, placées en regard des faits, en  
présence de la vérité historique, elles aient tout l'air d'une  
insulte au malheur du pays. La réforme avait trouvé la  
Flandre florissante et heureuse; elle la quitta lorsqu'elle en

cut fait un pays de désolation et de ruines, où rien n'était resté debout.

Dès 1539, on put prévoir ce que les désolantes nouveautés allaient produire. « Plusieurs lieux, dit un auteur » contemporain, estoient assez enclins à toutes séditions ; » commotions, et les intentions et désirs de telz et semblables n'estoient que à pillier églises, gens nobles et autres riches, et avec eux plusieurs estrangers se y fusent boutés aians tous les mesmes voullentés et qui ne demandaient que ung tel temps troublé.... Toute la fin de leur commotion tendait de faire les riches devenir povres et les povres devenir riches.... et quand les povres rencontraient les riches, en allant leur chemin par les rues, ilz leur disaient par grant envye : passez outre! le temps viendra de bref que posséderons vos richesses (1). »

L'esprit de tumulte et de sédition s'accrut constamment. Les imaginations furent surexcitées par de sombres prophéties que l'on répandait parmi le peuple, et auxquelles des prédicateurs fanatiques ajoutaient d'énergiques malédictions adressées à toute autorité, à tous ceux qui essayaient d'opposer des obstacles à ce torrent dévastateur, et de disperser ces prêches dont « la plupart des assistants » affranchissant avec joie leurs consciences dépravées, du joug pesant de la religion, cherchaient dans un culte nouveau, la liberté de leurs passions (2). »

Les hommes pieux de cette époque, témoins oculaires des calamités sous lesquelles périssaient toutes les idées morales, la religion et la fortune du pays, empruntent aux prophètes leurs lamentations pour donner une idée

(1) *Relation des troubles*, p. 23, 55, 57, voyez KEAVYN, Hist. vi, 96.

(2) KEAVYN, vi, 206.

des maux et des malheurs sous lesquels la Flandre gémissait par suite de « *la bienfaisante et salutaire influence de la réforme.* » « O Dieu! nous n'avons plus ni prophète, ni prêtre, ni sacrifice, ni offrande, ni lieu pour vous adorer et implorer votre miséricorde. On voit briller dans vos temples les haches comme s'il s'agissait d'abattre des forêts; on voit les furieux incendier vos sanctuaires, profaner vos demeures et les détruire dans tout le pays. Voilà ce qu'a produit en trois mois de temps la prédication des nouveautés. Quoique récemment, d'autres pays aient souffert quelque chose de pareil, nulle part cependant de plus affreuses méchancetés n'ont été commises qu'ici par ceux qui détruisent et pillent nos églises, qui foulent aux pieds les saints Sacrements, brisent les autels, les figures du Christ et de ses saints, qui abattent nos fonts baptismaux, qui déchirent les livres des saints pères et chassent les prêtres et les religieux.

« Qui aurait jamais pu croire que, sous prétexte de religion, on viendrait, contre toute justice, piller les ornements de nos églises, voler les joyaux, les ciboires, les calices, les vases des saintes huiles et autres ustensiles du culte; que l'on briserait ou détruirait les tableaux, les statues des saints, les reliquaires; que l'on déchirerait les habits religieux; que l'on brûlerait les étendards, les bannières que l'on ne jugeait pas assez précieux pour être volés; que les orgues, les stalles et les tombeaux seraient brisés, les pasteurs, les religieux chassés, les monastères incendiés, rasés, les lits des hôpitaux même coupés en morceaux, les vitraux détruits, les bibliothèques brûlées; voilà cependant ce que nous avons vu de nos jours (1). »

---

(1) Men ziet die aexen blyncken als oft ware int bosch, ende alle dynghen in stucken hauwen met bylen en bargien. Men ziet ze verbranden dyn

Dans une pièce de vers que Corneille Knop adresse au P. Walloncappelle, auteur d'un intéressant ouvrage sur la réforme, le poète décrit ainsi l'état de la

helichdom, zy onteeren die woonynghe dyns naems te gronde, zy spreken in haer herten laet ons hem beroven, zy bederven alle Godshuyzen in den lande. Dat is nu in ons Nederlandt geschiet duer uproeringhe der nieuwe valsche predicanten bin drie maenden tyts. Hoewel dat in veel ander landen oock tgelycke gheschiet es bin onlanghe jaren, so meene ick dat nergens so afgryzelycke boosheyt is gheschiet als nu in ons Nederlandt, door die nu de kercken destrueren ende pilgieren, die sacramenten met vosten tarden, die autaren breken, die figuren Christi en der helighen schenden en verbranden, die doopvonten ter ueder werpen, die boucken der helighe leeraers scheuren, alle priesters en gheestelycke verjaghen ende in somme allerhande gruwelyckheyt gebruykende zyn.

Wie hadde willen ghelooven dat zy (onder 't dextel der goddelycke woorden) teghen alle rechte die kercke van alle ornamenten, juweelen ende chieraggen als ciborien, kilcken, H. olyssels vaten ende ander helighe zake die men tot den dienst Gods gebruyckt zoude hebben ghepilgiert, die sacramenthuyzen, autaren ende vonten ghebroken, die beelden der helighen ende der cruceu Christi afgheworpen ende in stucken ghebawwen, die relikwien der helighen ghestruceert ende ghescheurt, die habytten van goude lakene, zyde, lynwaet, vanen, gardynen, outaer cleederen, ende al wat men van zulcke tot Gods dienst is gebruyckende, ghescheurt, verbrant oft ghestolen, die orghelen, ocsalen, ghestoelten, sepulturen ende graven al in stucken ghesmeten, die pastoors ende priesters verdreven, die kercken en kloosters berooft, gherazeert ende verbrant, die religieuzen also wel vrouwen als manspersooneu verjaecht, haerlieder spyze en dranck met voeten getreden, die bedden (also in der arme gasthuysen als in de cloosters,) in sticken gesneden ende die glaze veysters al wt ghesmeten. Wie zoude hebben gheloofd dat zy de boucken der helighen oude vaders ende leeraers ende consilien, ja oock die boucken die men es gebruyckende tot den dienst Gods so grauvelyck zoude hebben met den tanden gescheurt, verdorven en verbrant; hebben wy dat nu dan niet voor ons ooghen al ghezien?

*Een claer betoock van den oorspronck der Lutherie door heer Willem Verlinde, Bisshop van Ruremonde, overgestelt by B. Jacob Van de Velde. Brugghe, 1567.*

*(Zendbrief aen die edele, wyse ende voorsieneghe heeren burghemeesters, schepen en rade der stede van Brugghe. Voorrede aen den leser.)*

Flandre (1) : « Jadis la contrée la plus riche de la terre et aujourd'hui la plus pauvre. Les terres ne sont pas cultivées et personne ne se trouve plus en sûreté même dans sa maison. On se moque des lois : ni la religion, ni le droit n'ont plus aucune influence. Les ministres de la justice et ceux de la religion sont bannis et en leur place les méchants ont mis leurs créatures. »

Le pieux Walloncappelle qui avait dû vivre parmi les novateurs et avait été témoin oculaire des calamités qui désolèrent notre Flandre, en parle ainsi : « Les temples, les monastères et tous les lieux où l'on exerçait le culte, ont été renversés ou profanés. Dans nos provinces, toute joie a cessé. Nos fêtes sont changées en jours de deuil ; les maisons de prière sont fermées, les autels renversés, aucun sacrifice n'y est plus offert. Les fidèles n'osent plus se remuer ; le peuple ne reçoit plus d'instruction, les chants religieux ont cessé, les âmes ne ressentent plus ces élévations qu'elles trouvaient dans la fréquentation des saints Sacrements, etc. »

« On pillà, dit Gérard Brand, tout ce qui leur parut » tendre à la superstition ou propre à satisfaire l'avarice. Le » succès donnant du courage à ces mutins, l'esprit iconoclaste » se répandit en moins de rien et l'or y (en Flandre) pillà » plus de quatre cents églises en moins de quatre jours. » Les ecclésiastiques et les moines furent fort maltraités... » Quelques personnes soupçonnèrent, avec assez de vrai- » semblance, que la noblesse confédérée avait, sous main, » beaucoup de part à ces tumultes, quelque mine qu'elle » fit de les condamner..... Il ne faut point douter que ce

---

(1) *Declaratio causarum. Autore V. P. F. PETRO A S<sup>o</sup> AUDOMARO alias de Waloncappelle, Coloniz 1583.*



» qui fournit un prétexte spécieux à ce zèle inconsidéré,  
 » furent les vives représentations que les prédicateurs ré-  
 » formés faisaient souvent contre le culte catholique... Ce  
 » qui rendait la chose plus odieuse, était le caractère de la  
 » plupart des gens qui s'occupaient, avec le plus d'ardeur  
 » à *l'extirpation de l'idolâtrie*. On y voyait tant de voleurs  
 » et de femmes débauchées qui se mêlaient dans la foule,  
 » et tout le reste était si peu de chose, que l'on était  
 » également irrité de la fausse dévotion des uns et de  
 » l'extrême insolence des autres. Il n'était pas glorieux à la  
 » réformation de s'établir à l'aide de tels instruments (1). »

« Je n'aurais pas, dit le grand historien Pierre Hooft,  
 » volontiers hazardé mon salut dans la communion d'un  
 » peuple qui, sous prétexte d'un zèle ardent pour la reli-  
 » gion, s'abandonnait à de si grands excès, et foulait aux  
 » pieds les lois divines et humaines. »

« Mais, ceux-ci (les protestants) ne pardonnèrent jamais  
 » au comte d'Egmont le soin qu'il eut de poursuivre en  
 » justice les personnes qui avaient pillé les églises (2). »

Un marchand anglais qui résidait dans ce pays, trace le  
 même tableau des fureurs des Gueux : « Ceux qui pillent  
 » en Flandre, marchent par bandes de quatre à cinq cents  
 » personnes : quand ils arrivent à quelque ville ou village,  
 » ils font appeler le Gouverneur et pénètrent dans l'église,  
 » où ils détruisent tous les ornements d'or et d'argent, ses  
 » calices aussi bien que les croix..... Plusieurs de leurs  
 » chefs ont déclaré qu'ils ne laisseraient pas, dans tout  
 » le pays, un prêtre ou un moine en vie (3). »

(1) *Histoire abrégée de la réformation des Pays-Bas, traduite du hollandais de GERARD BRAND, La Haye, 1726, 1<sup>r</sup> vol., p. 138.*

(2) *Ibid.* I, 169.

(3) *KERVYN, VI, 218.*

Grotius parle avec la même énergie de ces excès commis par les factieux que l'on vit « sortir de leurs ténèbres et » tenir publiquement leurs assemblées ; à eux s'étaient » joints des exilés qui avaient autrefois quitté la patrie » pour crime de religion , et quelques moines apostats fati- » gués d'une vie trop dure. Leur nombre était plus redou- » table qu'ils n'avaient pu eux-mêmes l'espérer. La faiblesse » de l'autorité encourageait leur audace : ils comptaient de » plus sur les nobles confédérés qui les avaient pris sous » leur protection , et bientôt après se développa l'esprit » de sédition parmi la plèbe la plus vile..... Telles furent » autrefois en Orient les dévastations des iconoclastes ; ces » fureurs n'étaient pas seulement dirigées contre les » prêtres et les religieux , mais aussi contre les livres et » contre les tombeaux , et elles se développaient si instan- » tanément , qu'il semblait qu'un signal eut été donné pour » l'embrassement de la Belgique entière (1). »

M<sup>r</sup> Janssen lui-même parle de ces « lamentables extré- » mités auxquelles la réforme donna lieu. Le démon de la » fureur semblait s'être emparé de l'esprit de la popu- » lace. » Et pour en donner une idée, il emprunte au Psalmiste ses inspirations et ses vigoureuses strophes :

Dus hebben z'ook , doldriftig onbesuisd ,  
 Graveerselen , pilaren , wanden , bogen ,  
 Wier kunstsieraed de lust was van elks oogen  
 Met zwaard , hauweel en hamer woest vergruisd.

Uw heiligdom is door het vuur verteerd ;  
 Niets heeft zijn glans voor 't woen des gloeds beveiligd.  
 Uw schoon paleis , uw woning is ontheiligd ,  
 Ten gronde toe in puin en asch verkeerd.

---

(1) GROTIUS cité par H. KERVYN, VI, 219.

Laat, zeiden zij, laat ons het gansche land,  
 Geplunderd, voor onz' overmagt doen zwichten!  
 Hun' wreede vuist heeft al de Godsgestichten  
 In dartlen moed verbrijzeld of verbrand.

Je remercie M. Janssen d'avoir si vivement exprimé l'indignation que tout honnête homme doit ressentir à la vue de tant d'abominables excès; mais confrontez cette page avec celle dont j'ai extrait le dithyrambe cité au commencement de ce paragraphe, qui chante « l'éclat du soleil » de la réforme à l'horizon de la Flandre, sa bienfaisante » et sa salutaire influence, dont M. Janssen est si fier, et » qui lui apparaît comme une vision céleste qu'il con- » temple avec extase!! » La pudeur historique ne permet pas de répandre des fleurs sur tant d'horreurs, sur tant d'exécrables méfaits, qui ne perdent rien de leur immoralité pour avoir été inspirées par l'esprit de réforme de cette époque.

Quant à en renier la responsabilité, la réforme ne peut pas l'essayer, elle ne l'essayerait qu'à sa confusion. Bossuet a réuni dans quelques lignes, des faits qui ont à jamais décidé cette question. « Luther tirait, dit-il, vanité des » séditions et des pilleries, premier fruit des prédications » de ce nouvel évangéliste. L'évangile, disait-il et tous » ses disciples après lui, a toujours causé du trouble, » et il faudra du sang pour l'établir. Zwingle en disait » autant. Calvin se défend de même. Jésus-Christ, disaient- » ils tous, est venu pour jeter le glaive au milieu du » monde. Aveugles, qui ne voyaient pas ou ne voulaient » pas voir quel glaive Jésus-Christ avait jeté et quel sang » il avait fait répandre (1)!! »

---

(1) *Hist. des variations*, liv. 1<sup>r</sup>.

La réforme eût incontestablement l'influence la plus désastreuse sur la Flandre. La ruine du pays fut si complète, qu'il inspira de la pitié à ses ennemis; peu d'années avant la réforme, il était encore le pays le plus riche, le plus prospère, le plus heureux que l'on connût.

Je regrette que M. Janssen se soit laissé entraîner à des écarts d'imagination aussi impardonnables dans l'histoire de l'introduction des doctrines nouvelles dans notre pays. Je comprends qu'il ne soit pas affecté, comme nous autres Flamands et catholiques, des désastres qu'entraîna la soi-disant réforme; l'habitude, l'éducation, les traditions de famille, des convictions aveugles, la qualité même de réformé tendent toujours à donner une teinte moins sombre au tableau des fureurs de la réforme dans la Flandre et à cacher ce que ses actes offrent de plus odieux; mais de là à se permettre de faire de notre Flandre, en ces temps, une espèce de paradis terrestre, inondé *des doux, salutaires et bienfaisants rayons du soleil de la réforme, que l'on ne regarde que dans une ravissante extase et que l'on admire comme une vision céleste* — la distance est tellement énorme, que rien, pas même les préjugés religieux de l'auteur ne l'autorisaient à la méconnaître, s'il tenait au nom d'historien véridique.

---

Il se peut cependant que M. Janssen ait voulu parler de *l'influence bienfaisante et salutaire de la réforme sur la moralité du pays* et que ce soit ce côté de l'histoire de

la réforme qui l'ait mis en verve, et qui ait fait éclater sa voix en accents de jubilation.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, les croyances s'étaient affaiblies et la décadence des mœurs en fut une suite que rien n'arrêtait plus ; les désordres de la renaissance avaient d'abord jeté un ferment de corruption dans la société chrétienne ; les dieux et les déesses de la mythologie, la littérature payenne, toute cette invasion du paganisme dans une société riche et splendide amena un relâchement presque général, et c'est dans cette corruption, que la réforme et le protestantisme cherchèrent et trouvèrent leurs éléments de réussite.

Le Pape Léon X venait de publier des indulgences ; l'aumône que chaque fidèle s'obligeait de faire devait servir à l'achèvement de l'église de S<sup>t</sup>-Pierre, cette merveille de Bramante et de Michel-Ange. Certains prédicateurs exagérèrent peut-être la vertu des indulgences et commirent, disent les protestants, des imprudences, mais aucun ne prétendit jamais qu'elles eussent une efficacité sans l'expiation intérieure ; pour gagner l'indulgence du Pape, il fallait l'aveu des fautes commises, la douleur, la contrition des péchés, la résolution d'amender sa vie et parmi les pénitences comptait l'aumône imposée ; c'est-là la doctrine de l'Église catholique et elle n'a pas à en rougir. Ceux qui s'opposèrent à la publication des indulgences du Pape, prêchèrent une autre espèce d'indulgence dont nous verrons tout-à-l'heure les fatales conséquences, parce qu'elle ne demandait ni la confession des péchés, ni la contrition, ni une pénitence, ni l'amendement de la vie ; au contraire.

Pour tout homme qui suit le progrès du protestantisme à son origine, il devient évident que les circonstances décidèrent des doctrines de Luther ; qu'il adopta celles qui lui offraient le moyen de satisfaire les senti-

ments de haine dont il était animé à l'égard de l'Église catholique. La haine est mauvaise conseillère, mais Luther fut plus méchant qu'elle, car il ne recula devant aucune de ses conséquences, et son esprit inventif, ingénieux, trouva des arguments afin d'entraîner ses auditeurs.

Pour renverser toute la doctrine des indulgences, il nia donc les mérites et fut amené, de conséquence en conséquence, à déclarer que la charité et ses œuvres étaient des inventions papistes; aussi il les rejeta outrageusement à ce titre. Il fut forcé de décider ensuite que c'est la foi seule qui sauve non seulement sans les œuvres de la charité, mais alors même que l'on persévérerait dans les péchés les plus graves. Que l'on compare l'indulgence catholique avec l'indulgence promulguée par Luther. Sa formule devint un axiome, un dogme de la secte, qui autorisait et justifiait les plus affreux désordres: « Pèche » à ta guise et tant qu'il se peut; c'est la foi seule » qui sauve. »

Cette prétendue foi ne sanctifia pas sa vie; sa doctrine autorisant la plus profonde démoralisation, trouva d'emblée pour adhérents tous les cœurs corrompus, tous les gens dépravés, les méchants et les faibles. L'habitude de la foi n'était pas encore bannie des intelligences, on ne niait pas les préceptes de la foi, seulement les passions l'offusquaient et triomphaient des vellétés de retour à la pratique des vertus; mais dès que ces chrétiens de nom eurent entendu la doctrine de Luther rendue probable pour eux au moyen de quelques textes de la Bible, leur conviction fut entraînée par leurs vices; la passion dupa l'intelligence; d'ailleurs, on ne demandait pas mieux que d'être dupé dans l'intérêt de ses vices, et voilà comment on crut fermement et vite aux doctrines luthériennes.

Érasme flagella cruellement les nouveaux docteurs, en révélant leurs turpitudes et en exposant l'influence de leurs prédications sur les populations. Dans sa conviction, cette influence fut loin d'être *bienfaisante et salutaire*: « Vous vous récriez, disait Érasme aux protestants, contre la luxure des prêtres, l'ambition des évêques et la tyrannie des Papes; contre les dogmes des écoles, contre les jeûnes et contre la messe... Nous donnez-vous quelque chose de meilleur et qui puisse nous engager à abandonner les choses auxquelles nous sommes accoutumés? Jetons les yeux sur les évangéliques, et voyons s'il y a moins d'oppression, d'avarice, de luxure parmi eux que parmi ceux qu'ils détestent si fort. Montrez-nous un seul homme que vos prédications aient rendu sobre, doux, généreux et modeste..... Vous renversez les images, mais à quoi cela sert-il pendant que vous adorez vos propres vices?.... Vous avez renoncé aux prières ordinaires, et l'on voit aujourd'hui plusieurs personnes parmi vous qui ne prient plus jamais Dieu..... On a aboli la confession auriculaire, et on voit aujourd'hui plusieurs personnes qui négligent de confesser leurs péchés à Dieu..... On a rejeté les inventions humaines, mais où sont ceux qui se soumettent au joug de Jésus-Christ (1)? »

Pour dépeindre les mœurs des protestants au commencement du xvi.<sup>e</sup> siècle dans notre pays, et ailleurs, et partout où ces doctrines furent d'abord introduites, les auteurs contemporains ne manquent pas de nous fournir des éléments suffisants. Le choix parmi ces témoignages n'est même difficile, que parcequ'ils sont si nombreux et si peu voilés. Lorsqu'on se trouve forcé de tracer de

---

(1) *Hist. abrégée de la réformation des Pays-Bas*, par BRANDT, déjà citée, pp. 56, 57, etc.

pareils tableaux, on ne s'y décide qu'à condition d'en dissimuler les détails dans un certain clair-obscur; et alors même les phrases ne se forment que difficilement. On rougit en lisant la description des orgies où figurent les prédicateurs de la secte; comment supposer que l'on n'hésite pas d'en donner une idée, pour prouver que l'influence de la réforme sur la moralité de ses partisans était loin d'être *salutaire et bienfaisante*, comme l'assure M. Janssen? Je n'ai pas l'intention de peser longtemps sur ce sujet et surtout je suis bien décidé à ne pas entrer dans les détails: je laisserais plutôt à M. Janssen son illusion, ses rêves et sa poésie; une erreur historique est moins fatale qu'un scandale. L'historien Brandt doit être admis à déposer sur l'état moral des gens de sa religion, son témoignage ne peut être suspecté de partialité. « Les protestants, dit-il dans l'épître dédicatoire de sa célèbre histoire, n'ont pas fait un bon usage de la réformation; ils ont banni l'innocence, la douceur, l'humilité et la charité; le vice, la persécution, la haine, l'envie et l'amour-propre ont succédé à ces vertus; chacun accommode la parole de Dieu à ses préjugés, chacun se fait un évangile à sa mode. Les protestants, ajoute-t-il, ont recours au bras séculier; ils emploient la violence, pour faire des sélytes. »

Érasme, si bien placé pour juger en connaissance de cause, écrivit à ce sujet à un Chartreux qui paraît avoir été troublé par des vellétés de quitter son état. « Est-ce que peut-être vous êtes agité par une de ces idées fausses que l'on donne de la liberté évangélique? croyez-moi, si vous connaissiez cet être-là, vous ne vous dégoûteriez pas de votre état. Je vois s'élever une génération d'hommes qui me contristent infiniment; tous



ceux que j'ai connus bons deviennent mauvais et aucun ne devient meilleur. Je regrette bien vivement d'avoir prêché cette liberté des esprits dans mes livres. Je proteste cependant que je ne l'ai fait que dans d'excellentes intentions; je n'avais aucune idée de la dépravation qu'elle produirait dans la société. Mon désir était que tout ce que l'on abrogeait de cérémonies extérieures, servit à l'augmentation de la ferveur du culte intérieur, mais au lieu de cela, nous voyons que la liberté de l'esprit a produit une liberté sans frein de la chair. Des villes de l'Allemagne sont remplies de moines, de nonnes et de prêtres défroqués et mariés, dont la majorité a faim et vit dans l'extrême misère. Là, on boit, on mange, on danse, etc. etc.; il n'y a ni sobriété, ni vérité, ni instruction parmi ces hommes. Partout où ils se trouvent, les bonnes mœurs et le culte de Dieu périssent. J'entrerais dans plus de détails, mais la chose n'est pas sans danger (1). »

---

(1) Ick besorghē oft der sommigher bedecte valscheyt u bedrieghen mach, die nu met schoonen woorden voortbrenghen die evangelische vryheyt. Ghelooft my, waert dat ghi dat wesen doorkendet, die maniere ws levens en soude u niet seer verdrieten. Ick sie nu eenderhande gheslachte van volcke opstaen, die mynder herten seere teghen syn, want alle die ick ghekent hebbe, si ick dat si argher gheworden syn, en nyemand verbetert, so dat ic mi seer bedroeve, dat ik voortyls in myn boeckē, die vryheyt des gheests ghepresen hebbe, al ist dat ick dat ter goeder meynighen ghedaen hebbe, gheen suspicie hebbende, dat aldusdanighen volck opstaen soude. Ick begheerde dat der oefeninghen des gheests aenwassen soude, dat den lichamelycken ceremonien af ghenomen werde, maer nu worden die ceremonien tot dien eynde verworpen, dat inde stede der vryheyt des gheests, volghen soude onghereydde vryheyt des vleeschs. Sommige steden in Duytschlant syn vol dolinghen, uutghelopen monicken, nonnen ende gehude priesters, waer van vele van dien, hungerich ende naect syn, ende men en doet daer anders niet, dan dansen, eten, drincken, boeleren, si en

En Hollande, on ne se trompait pas non plus sur l'origine de cette impiété et de ce libertinage. Dans une lettre, datée de Dillenburg, le 4 Avril 1593, le comte Jean de Nassau écrivait à son fils le comte Jean le jeune de Nassau :

« CHER ET NOBLE FILS ,

« J'ai appris que le royaume est envahi par la terreur ; qu'on méprise les préceptes chrétiens, on martyrise, on torture, on rançonne, on vole, on pille de pauvres et innocents citoyens ; qu'on viole les femmes et les filles et que l'on commet d'autres actes tout aussi inhumains ; j'ai appris également que la bonne chère règne en maîtresse, que l'on ne songe qu'à boire et à manger, que le luxe de la toilette est excessif, qu'on se livre au libertinage de la danse et à d'autres divertissements aussi honteux que pernicieux ; que ces vices prennent partout le dessus et menacent les Pays-Bas de grands bouleversements.

« J'espère que, vous souvenant des leçons paternelles, vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour atténuer

leeren noch en worden geleert, daer en is gheen soberheyt, noch gheen waerheyt, in wat plaetsen dat si verkeerem, daer vergaen alle goede manieren van leveme, ende die godlycke eere. Ik soude u noch veel hier af scrijven, mocht ment vrylyck doen.

(*Een cleyne verclaringhe des geestelycken staets tegen tfenyn, door Martin Luther teghen die religie versiert ende ghescreven, etc. Item Daer nae volcht eenen sendtbrief des Eerw. doctours Erasmus van Rotterdamme aen een sinen vrient van der oorden der Sartrouwen. Antw. in die Rapo bi mi Michiel van Hoochstraten. Sans date d'impression, mais la lettre d'Érasme est écrite de Bâle, le 15 d'Octobre 1527, et doit avoir été imprimée dans la même année, car elle est citée dans : Een redelyck bewys, du même auteur, qui a paru chez Vorsterman, en 1527.*)

les résultats de cet état de choses ; que vous stimulerez fortement tous ceux à qui il appartient de faire *accroître et prospérer les vraies Églises, les écoles de la vraie religion* ; que vous les engagerez à ne rien épargner dans ce but, et à braver le mépris et les obstacles qu'ils rencontreraient, se souvenant que nous ne sommes pas nés pour nous, mais pour le service de Dieu, de la patrie et du prochain et que là nous devons avant tout chercher la gloire. (1). »

Pour constater l'état moral des Pays-Bas au temps de la réforme et pour m'enquérir de la nature de l'influence qu'elle avait exercée sur la moralité de la population, je me suis mis à lire les lettres de Calvin. Son opinion doit avoir une autorité décisive sur les docteurs qui prêchent ses doctrines.

Luther, comme Calvin, s'était octroyé le droit de révolte contre l'Église ; il avait donné en théorie le même droit à tout autre homme, mais, dans son orgueil, il ne s'était jamais imaginé que quelqu'un oserait s'en servir contre lui et contre ses doctrines. Grand fut son étonnement lorsque s'éveillant du sommeil de son orgueil, il s'aperçut que ses disciples ayant admis ses principes, en déduisaient et en pratiquaient les conséquences, en se permettant de ne pas tenir le docteur Luther pour infallible. Luther se leva et rugit de fureur. Les révoltés appartenaient à des classes différentes. Il appela les théologiens raisonnateurs à des colloques dans des tavernes, et les y noya dans la bière et dans le ridicule. Les hommes d'action, plus dangereux que les prédicateurs, furent signalés aux

---

(1) GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange Nassau*, deuxième série, t. I, p. 227.

princes-électeurs comme perturbateurs et ennemis du pays. Si ceux qui se hasardaient à avoir une opinion contraire à celle du maître étaient des paysans, Luther leur jetait dédaigneusement leur part : *Aux paysans, du foin*, disait-il. Il se réserva modestement l'inspiration divine, la mission exclusive de décider de la vérité et de l'erreur, et puis l'infaillibilité, c'est-à-dire, l'autorité suprême.

Calvin subit le même sort ; il rencontra des révoltés parmi ceux qui, comme lui et à sa suite, s'étaient détachés de l'Église. Il eut recours aux mêmes armes que Luther.

Calvin flétrit les sous-révoltés, ses sectaires, qui avaient d'autres idées que le maître, du nom de *libertins*. A l'entendre : « une secte s'était formée à Genève plus » immorale que toutes celles qui avaient désolé l'Église. » Leur plus grand crime était de tenir au droit d'examen, à la liberté de l'esprit. Calvin voulait refouler dans l'esclavage le peuple qu'il avait émancipé ; comprimer l'esprit d'investigation qu'il avait développé lui-même dans ses prêches et dans ses livres ; créer une théocratie sans loi, sans règle, sans contrôle, dont il serait la tête.

Quant aux mœurs de ces libertins, Calvin était mieux en état d'en juger que nous ; ses accusations furent publiques ; elles ont pu être contrôlées, appréciées, vérifiées, et le plus mauvais renom est resté aux libertins ; il faut donc croire que leur défense était impossible.

« Il n'y a rien de plus exécrationnable, dit Calvin, (que cette » secte). Elle est si pernicieuse, que je la regarde comme » un flambeau qui doit bientôt embraser toutes choses » et comme une peste qui fera d'horribles ravages, si » on n'y remédie promptement. Or, comme Dieu m'a » appelé à cela, ma conscience m'oblige de faire tous » mes efforts pour empêcher que ce poison ne se répande

» plus loin. Outre qu'un très-grand nombre de personnes  
 » pieuses me sollicitent continuellement et imploront mes  
 » offices et mon secours pour ce sujet, *se plaignans que*  
 » *presque tous les Pays-Bas sont infectez de cette doc-*  
 » *trine* (1). »

Calvin n'avait pas trop bonne opinion des apôtres qui chez nous répandaient ses nouvelles doctrines, il faut bien en convenir; et c'est peut-être là le motif des paroles d'Érasme, citées par M. Janssen (2): « De tous les prédicateurs, je n'en connais qu'un seul qui prêche Jésus-Christ. »

D'un autre côté, les historiens avouent que les réformes décrétées par le concile de Trente, eurent le résultat le plus efficace sur le clergé et les simples fidèles, et que ses décrets ramenèrent les catholiques à la pratique des vertus chrétiennes, à une vie édifiante.

Au reste, tous ceux qui se déclarèrent partisans de la réforme, ne se rendirent pas coupables de cette immoralité; ce qui le prouve, c'est le grand nombre de ceux qui se détachèrent de son sein et revinrent à l'ancienne foi, dès qu'ils eurent reconnu que la nouvelle n'était pas cette foi épurée dont on parlait tant, et que les mœurs des sectaires répondaient mal à leurs prétentions d'être les véritables et uniques disciples de Jésus. En un seul jour, à Bruges, quatre mille revinrent à la religion catholique et l'Évêque atteste que, dans ce grand nom-

(1) *Lettres choisies de Jean Calvin, mises en français par Ant. Tieissier, conseiller d'ambassade; historiographe de S. M. le roi de Prusse.* Cologne sur la Sprée, 1601, p. 75.

(2) *Kerkhervorming te Brugge, tweede boekd. p. 124.* Erasmus getuigt van hem dat van al de predikers, die hy kende, Sprenger alleen gezegd kon worden Christus te verkondigen.

bre, il y en avait à peine cent qui sussent ou connussent ce que c'était que la doctrine nouvelle. Les prédicateurs ne demandaient pas que leurs partisans eussent des notions religieuses, il suffisait d'avoir de la haine contre la religion catholique, pour être bon réformé.

Les pensées intimes de M. de Sismondi ont été dernièrement publiées; elles le montrent tel qu'il était—franc incrédule. Cependant M. Coquerel cherche à le défendre dans le LIEN et à le revendiquer pour un calviniste pur. « Dogmatiquement, il croyait peu de chose, dit-il, mais il » était profondément chrétien par le cœur..... Quant au » vrai, il ne savait guère le chercher dans le dogme, NI » MÊME DANS L'ÉVANGILE. Il croyait que les vérités sont en » germe dans les saints livres, mais il les croyait mêlées » à toutes les erreurs, et s'imaginait qu'à l'aide de ces » livres on peut tout soutenir et tout prouver également. » Il croyait peu à la prière; pourtant, outre le culte public, » il avait un culte de famille où il lisait des sermons. » IL DÉTESTAIT VIVEMENT LE CATHOLICISME. »

Pour être bon réformé, il n'est pas nécessaire de croire à la prière, ni de croire que la Bible est la parole révélée de Dieu; un savant est dispensé d'admettre ces vérités; pourvu qu'il déteste le catholicisme, il est calviniste fidèle. On le savait déjà, mais il n'est pas inutile de multiplier les preuves; en voici encore une autre.

M. Lortie, pasteur à la Rochelle, fut obligé, avant la révocation de l'édit de Nantes, de s'enfuir en Angleterre et plusieurs Poitevins l'accompagnèrent dans l'exil. Il avait sans doute hautement loué le zèle religieux de ses ouailles auprès du Lord-maire, car ce haut magistrat lui exprima un jour le désir de voir ce prédicateur examiner publiquement ses fidèles. On se réunit dans la chapelle et M. Lortie qui parlait toujours lentement et avec beaucoup de dou-

ceur, dit à l'un de ces paysans : Mon ami, *combien y a-t-il de sacrements?* — *Trois*, répondit-il, *le Père, le Fils et le Saint-Esprit*. Affligé de l'ignorance de son disciple, il en avise un autre qui paraissait plus intelligent et lui propose la même question. Sans la moindre hésitation, le nouveau converti lui donna la même réponse. Avec ce flegme assez propre à la nation anglaise, le Lord-maire fit cesser l'épreuve ; *c'est assez*, dit-il, *ces bonnes gens sont remplies de zèle, mais certainement ils sont fort ignorants*. C'est M. Lortie lui-même qui raconta l'anecdote à Brandt, l'historien de la réforme (1).

Il y avait encore une autre classe de réformés et de protestants orthodoxes : « les soleils d'or des tabernacles » catholiques avaient opéré beaucoup de conversions. » C'est Luther qui le savait et le disait publiquement (2). Les ostensoirs, les calices, les ciboires, les reliquaires, les chapes et les dalmatiques d'or et d'argent eurent chez nous, comme partout, une puissante et décisive influence sur les convictions religieuses des nouveaux croyants.

Mais ce qui achève de confirmer que l'influence des dées nouvelles fut fatale, c'est la rapide propagation des doctrines anabaptistes.

(1) Ouvrage cité. I, 105.

(2) Viele sind noch gut evangelisch, weil es noch katholische Monstranzen und Klostergüter gibt. XII Pred. p. 137.

Ik heb getracht door indeeling, stijl en omkleeding een geheel te vormen, dat zich als een boek voor beschaafde christenen met genoegzaam laat lezen.... Ik zal my verblijden, wanneer ik door dit historisch taferel een leesboek heb gegeven dat bevoorderlijk is aan de waarachtige wijsheid en ernst des levens, dat het geloof versterkt aan de wendefte wegen van het aanbiddelijk Godsbestuur, dat de dankbaarheid verhoogt aan Hem, die zijn helder Evangelielicht in Christus over ons schijnen liet, en dat de liefde doet groeijen in het hart der christenen en op den bodem van Nederland.....

Dat ik ook de *doopsgezinden* in myn' getigtekering heb opgenomen, zal, vertrouwd ik, niet dan goedkeuring verwerven. Zy toch beslaan een' zóó ruime en tevens zóó eigeneerdige plaats op den akker der hervorming, dat alleen bekrompenheid hen voorbijzien en niet dan groot nadeel voor de wetenschap door die tersijdestelling ontstaan kan.

DE KUNSTVOORNAME TE BRUGEN, I. 12, 2.

M. Janssen est dans la conviction que « son histoire » formera un livre de lecture destiné à augmenter la « véritable sagesse, à développer l'énergie de la vie et » à confirmer la foi dans les admirables voies de la » Providence ; un livre qui fera monter la reconnaissance » vers Celui qui laissa luire (alors) son évangile sur nous » et qui fit croître son amour dans le cœur des chrétiens » et sur le sol des Pays-Bas. »

« Les protestants et les réformés, dit M<sup>me</sup> la comtesse Ida de Hahn-Hahn, sont tellement habitués à voir leur réforme présentée comme un événement glorieux et sublime, et à entendre vanter l'impulsion que l'humanité en a reçue ; les héros de l'apostasie leur apparaissent



partout entourés d'une si brillante auréole, qu'il ne leur vient ni ne peut leur venir en pensée de se demander si cette face lumineuse n'aurait pas un revers chargé d'ombres. Je dis que cela ne peut leur venir en pensée parce que je suppose qu'ils sont sincères dans leur croyance et qu'ils tiennent pour vrai tout ce qu'on leur a enseigné (1). » Mais M. Janssen est un homme de science, connaissant l'histoire et qui paraît avoir fait de sérieuses recherches sur l'époque de la réforme et sur les réformateurs; il doit en connaître les habitudes et la vie; il sait que les horribles principes, la dégradation morale, la dissolution effrénée de mœurs des anabaptistes égalèrent, s'ils ne dépassèrent pas tout ce que l'on dit des gnostiques; par quelle étrange aberration d'esprit, un homme probe et moral ose-t-il exprimer l'espoir que les horreurs de cette époque, les infâmies des prédicateurs des différentes sectes et la vie des fanatiques anabaptistes édifieront les chrétiens civilisés, glorifieront et feront bénir la Providence? Les anabaptistes, il est vrai, occupent une large place dans le champ de la réforme; ni protestants, ni réformés n'ont le droit de les renier comme frères. Leur existence est aussi légitime que celle des Luthériens et des Calvinistes; ils sont réformés ou protestants aussi bien que toutes ces variétés de sectaires qui pullulèrent à cette époque. M. Janssen est parfaitement logique, en les plaçant à côté des autres sectes. Pour un protestant ou un réformé, il y aurait évidemment petitesse d'esprit et inconséquence à les passer sous silence, ou à les repousser du bercail de l'église réformée ou protestante. La place qu'ils y occupent est

---

(1) *De Babylone à Jerusalem*. Bruxelles, p. 119.

très-caractérisée et malheureusement trop caractérisée, mais ce n'est pas là une raison pour les renier; leur droit de passer pour de vrais chrétiens, découle du système et des principes par lesquels réformés et protestants légitiment leur existence. La sincérité, la logique de M. Jansen, je l'avoue, ont certains inconvénients, ils l'exposent à la nécessité d'admettre des conséquences gênantes, mais ces inconvénients sont ceux que la réforme ne peut pas éviter. Dès que l'on reconnaît à chacun le droit divin de réformer l'Église d'après ses convictions et d'après le sens qu'il attribue à des textes de la Bible, il devient impossible d'assigner des points d'arrêt à l'esprit des novateurs, ni de les exclure de la vraie Église; les anabaptistes sont aussi bons chrétiens que les calvinistes.

J'ai besoin de faire connaître cette secte, son histoire n'est pas assez connue dans quelques-unes des phases qu'elle revêtit successivement; les anabaptistes furent nombreux dans la Flandre; leur nombre, leur immoralité, leur fanatisme, donnent la raison des mesures que l'on fut obligé de prendre contre eux.

L'anabaptisme était une secte dont la confession découlait directement et logiquement des principes posés par Luther.

D'après ce chef, les sacrements ne justifient point par eux-mêmes; le chrétien ne peut s'appliquer les mérites de Jésus-Christ que par la foi actuelle.

Storek, un de ses disciples, concluait de cette doctrine que le baptême ne justifiait pas les enfants, puisqu'ils n'étaient pas encore capables de faire l'acte de foi nécessaire à la justification.

Ensuite, d'après Luther encore, un texte clair et explicite de l'Écriture sainte, étant l'indispensable base, la seule autorité, l'unique source d'un dogme, Storck

soutenait que tous les enfants devaient être rebaptisés, puisque nulle part l'Écriture sainte n'autorise ce baptême, et que plusieurs textes très-explicites exigent la foi et une foi active, avant que le sacrement puisse être administré : *Qui crediderit et baptisatus fuerit, salvus erit; ite docete omnes gentes baptisantes eos* etc. Pour le luthérien et le réformé, cette conclusion était irréfutable.

Mais Storck en déduisit une conséquence plus importante encore. L'Écriture sainte étant la seule autorité en matière de foi, il rejeta celle des saints Pères, des conciles, des théologiens et condamna toute étude littéraire. Les belles-lettres, disait-il, remplissent le cœur d'orgueil et l'esprit de notions dangereuses. Toute science profane d'ailleurs est inutile; et pour la science religieuse, il suffit de demander les lumières nécessaires à Dieu, qui les accordera surabondamment. Le souverain mépris des anabaptistes pour la science, la tradition et l'histoire de l'Église, les amena à détruire avec une rage frénétique, les bibliothèques, les actes, les titres. L'orgueil et la présomption étaient les vices dominants, le caractère de l'époque, les passions inspirées constamment par les chefs à leurs disciples, afin de les détacher de la soumission à l'autorité de l'Église.

Dans leur fatuité, les chefs s'étaient imaginés que le peuple une fois dégagé de toute idée de subordination aux prêtres, aux évêques et au pape, accepterait d'emblée et bénévolement le joug des docteurs de la nouvelle religion; ils s'étaient promis que le peuple leur reconnaîtrait les droits qu'il avait toujours reconnus aux chefs catholiques et qu'il s'en tiendrait à un déplacement de soumission en leur faveur. Fol espoir! les populations conclurent de leurs prédications à l'abolition de toute autorité autre que celle de Dieu. Les principes étant posés et admis, le

bon sens populaire en déduisit les conséquences naturelles et rejeta bien décidément l'autorité de ses ministres qui voulaient devenir ses maîtres ; on ne pardonna pas ce crime au peuple, car jamais on n'accorda au sens privé moins d'autorité.

Chez le peuple, toute conviction devient un fait, une action, il réalise ses pensées ; il alla donc plus loin encore : de l'indépendance absolue en matière de foi, il conclut à l'indépendance complète de toute autorité, et n'admit plus ni chefs religieux, ni magistrats civils, et ce fait s'explique.

Luther avait dit, en 1520, dans son traité de la liberté chrétienne, que le chrétien est maître de toutes choses et n'est soumis à personne. « *Ein christ mensch ist Herr aller dinge und niemanden unterworfen,* » et dans un écrit plus récent, il avait promis une théocratie dans laquelle le Christ règnerait seul à l'exclusion de toute autorité civile ou religieuse. Les anabaptistes prêchèrent donc et pratiquèrent la liberté et l'égalité les plus absolues : la communauté des biens, la promiscuité des sexes ; l'établissement enfin du nouveau royaume de Sion avec toutes ses horreurs et des conséquences tellement abominables, que l'historien qui les décrirait toutes dans un livre populaire, ferait certainement une production immorale, fût-il même très-prudent dans le choix des termes et eût-il soin de jeter un voile sur la plupart des détails de leur histoire.

Lorsque cette secte se propagea plus tard dans la Flandre, les formules cachaient la réalité de ses opinions ; elle en adoucit les termes, mais sans abandonner le fond de sa confession primitive.

Je livre à l'étonnement de tout homme consciencieux, l'étrange idée de M. Janssen, d'assurer que l'histoire de

la réforme, où cette secte a joué un « rôle si marquant et » si caractérisé, pourrait être un livre édifiant. »

La doctrine de Storck étonna d'abord; les docteurs et les peuples, les savants et les ignorants s'en occupèrent; presque tous furent forcés d'avouer qu'elle était logique et fondée sur des textes de l'Écriture Sainte. Le peuple plus, et plus tôt convaincu encore, mit ses convictions en exécution; la secte eut de nombreux adhérents; les uns répondant à l'appel de leurs passions, s'y enrôlèrent, parce que « la religion du Pape était trop sévère; » les autres plus purs, plus religieux, s'y jetèrent, parce que la secte de Luther était trop licencieuse et son chef trop dur.

Il y eut des contrastes singuliers et terribles parmi les anabaptistes pendant la première période de leur existence. Les uns se livraient à des excès hideux, les autres vivaient avec une sorte de simplicité enfantine et niaise; quelques-uns confessèrent tout haut leurs méfaits, leurs péchés, au grand scandale des assistants; il y en eut un qui se coupa la main pour avoir commis le péché.

Le nom de Luther revint si souvent dans les prédications de Storck et de Munzer à Zwickaw, et sous un jour si odieux qu'à la fin, Haussmann, disciple fervent de ce chef, les interpela publiquement, et les somma de dire de qui ils tenaient leur mission; il exigea qu'ils en prouvassent la valeur par des miracles. Storck et Munzer retournèrent la question et lui demandèrent de qui il tenait la sienne? Haussmann eut recours aux arguments que les catholiques opposaient aux luthériens, mais qui étaient déplacés dans sa bouche et incompatibles avec les principes fondamentaux de sa secte. Il leur rappela que Jésus avait établi des apôtres, que les disciples du

Seigneur avaient institué des prêtres et des évêques, afin que la doctrine passât, sous la direction du S<sup>t</sup> Esprit, d'une génération à une autre, dans sa pureté originelle; il cita bravement les textes qui condamnent si explicitement la révolte contre l'Église. S'il en est ainsi, répondirent les chefs anabaptistes, ce que vous avez de mieux à faire, c'est de rentrer dans le sein de l'Église catholique, qu'ils nommèrent cette fois encore et surtout cette fois, — *la grande prostituée de Babylone*. Nous autres, y ajoutaient-ils, au lieu d'enchaîner l'esprit vivant à la lettre morte, nous voulons le laisser libre de s'élaner vers une région plus élevée. Cette région plus élevée était ce royaume de Sion, qu'ils organisèrent plus tard à Munster, comme nous le verrons tantôt.

Les disputes s'envenimèrent à Zwickaw et la police étant intervenue, Storck et Munzer quittèrent la ville et se rendirent à Wittenberg. André Carlostadt y dominait, mais leurs écrits lui étaient connus et il accueillit les ministres anabaptistes avec un bienveillant empressement.

Mélancton, cet homme savant, doux, mais faible, leur témoigna de l'intérêt et écrivit en leur faveur aux princes et même à Luther; sa lettre à ce chef est perdue, mais on a la réponse de Luther; elle est datée du 17 Janvier 1522. « Si les prétendus prophètes, écrivait-il, » ont une mission divine, qu'ils la prouvent par des » miracles, car telle est la voie que Dieu a toujours » suivie, il n'en a pas excepté son propre Fils. » On se le rappellera, Haussmann s'était déjà servi de cet argument et il ne faut pas s'en étonner, il n'en est pas d'autre; seulement Luther n'était pas autorisé à l'employer; jamais il n'avait ressuscité, ni guéri miraculeusement, pas même un cheval boiteux, comme on le lui avait déjà reproché. Quant au baptême des enfants, Luther en appela

impudemment à la *tradition constante* de l'église, pour en prouver la légitimité. Le D<sup>r</sup> Luther réduit à invoquer la tradition comme argument décisif en faveur d'un dogme, est un piquant spectacle. Combien ce caractère orgueilleux a dû se sentir humilié, lui, l'adversaire-type de la tradition, qui condamnait radicalement sa révolte, réduit à l'invoquer pour combattre une secte dangereuse, née de ses doctrines et contre laquelle il n'avait pas un seul argument valable. Melancton gémit en silence, mais fasciné par le regard de Luther, il courba la tête; il n'avait pas caché sa conviction, que les prophètes prêchaient la vérité, et l'énergie que Luther mit dans sa réponse, indique assez qu'il avait des craintes que Melancton ne succombât. Sans l'insurmontable aversion que lui inspiraient les visions et les extases dont les prophètes anabaptistes se prétendaient favorisés, il aurait adopté cette secte. L'imagination eut probablement sa large part dans ces folies, ces déviations de l'esprit, mais le démon sans doute y jouait son rôle; Melancton lui-même, assure qu'elles étaient humainement inexplicables.

Mais un acte exorbitant des anabaptistes rappella à la fin Luther à Wittemberg. Il avait posé en principe que l'on devait détruire tout ce qui n'est pas selon la pure parole de Dieu; en conséquence, Carlostadt ordonna de détruire à Wittemberg tous les ornements d'église, les statues, les images, les tableaux religieux, les crucifix, les sculptures.

Ce fut alors que ses disciples lui écrivirent à Wartbourg :  
 « Venez, ou nous périssons. » « Oui, j'irai, répondit-il,  
 » le temps presse, Dieu m'appelle, j'entends sa voix.  
 » Satan a profité de mon absence, pour jeter le trouble  
 » parmi mes brebis, je veux les lui arracher, car elles

» sont à moi ; j'en ai à répondre au Père éternel. »  
 Ce n'était certes pas la destruction d'objets auxquels il  
 attachait peu d'importance qui le détermina, mais Carlostadt  
 s'était permis de faire cela dans son église, dans la  
 ville qui avait accepté son évangile; la mesure était comble,  
 il monte donc à cheval, revêt la cuirasse, la grande épée,  
 le casque, les épérons et les bottes de l'homme-d'armes  
 du xvi<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi qu'il se présente à Wittemberg  
 et qu'il entre dans l'église de tous les Saints. Elle était  
 jonchée de débris de sculptures et de tableaux. Carlostadt  
 se tenait derrière une statue mutilée, pour échapper à  
 l'œil de Luther, qui, ayant promené ses regards cour-  
 roucés sur l'auditoire et dit de cette voix qu'il savait  
 rendre stridente : « Ah ! Satan, en mon absence, est venu  
 » vous visiter, il vous a dépêché ses prophètes, — vous  
 » deviez cependant bien savoir que c'est moi seul qu'il  
 » fallait écouter. Dieu aidant, le D<sup>r</sup> Martin Luther a  
 » marché le premier dans la nouvelle voie, les autres  
 » ne sont venus qu'après ; ils doivent se montrer dociles  
 » comme des disciples ; obéir est leur lot. C'est à moi  
 » que Dieu a révélé son verbe, c'est de cette bouche  
 » qu'il sort pur de toute souillure. — Est-ce que par  
 » hasard, je ne serais plus le principe de la pure parole  
 » de Dieu (1) ? »

Les Wittembourgeois se soumirent et avouèrent leur  
 faute. Luther aurait voulu couronner ce triomphe par le  
 retour de Munzer sous son autorité. Il eut une entrevue  
 avec lui, mais si le raisonnement du schismatique était  
 plus solide, Luther le domina de toute la puissance de  
 sa forte voix et poussé à bout, il déclara que Munzer

---

(1) Voir la vie de Luther, par AUBIN.



était un démon incarné. C'est par des paroles semblables que Luther finissait toujours ses discussions. — Munzer, de son côté, protesta que Luther était possédé d'une légion de diables.

N'ayant pu gagner les chefs anabaptistes, Luther sollicita du duc Frédéric un édit de proscription, l'obtint, et ils se retirèrent en Thuringe.

Luther avait réussi à faire proscrire des sectaires, mais ne les avait pas convaincus; les principes de Luther, féconds en résultats imprévus par lui-même, avaient jeté la société en Allemagne sur une pente qu'elle parcourut irrésistiblement. Il avait déchaîné une tempête, se promettant follement qu'il l'arrêterait à son gré: espoir d'orgueilleux, dont le mécompte devait devenir la punition.

La persécution avait attiré l'intérêt sur les prophètes. Beaucoup d'hommes qui s'étaient attachés aux doctrines luthériennes les abandonnaient et se déclaraient pour les nouvelles. Ces défections firent du bruit et l'agitation du pays grandit par ces convictions nombreuses.

Les têtes s'exaltèrent de plus en plus par suite des phénomènes extraordinaires qui se montraient. On prétendait avoir vu apparaître dans les cieux des croix, des épées flamboyantes, des hommes-d'armes se livrant des combats. Le mensonge fut propagé par calcul; le fanatisme de l'époque l'accepta comme réalité et s'en empara comme instrument. Les plus calmes sont souvent entraînés: ainsi Melancthon annonça gravement à ses amis que sans doute de dangereux événements menaçaient le monde, car une vache, dit-il, vient de mettre bas un veau à deux têtes et une mule a produit un poulain. On gémit de voir de pareils hommes sujets à de telles faiblesses, mais c'est la loi: rien de plus superstitieux que le philosophe irrégulier.

Dans le commencement, la secte anabaptiste prêcha la nécessité d'obtenir des conversions uniquement par la conviction et la charité; les chefs furent plus ou moins fidèles à ces bonnes résolutions; aussi longtemps qu'ils restèrent réunis, les belliqueux durent sacrifier leurs velléités de recours à la force aux convictions des chefs plus placides; il fallait de toute nécessité conserver au moins les apparences d'une union, mais dispersés violemment, ils reprirent une indépendance complète, une liberté entière.

Munzer était un des plus exaltés; aussi, dès qu'il fut arrivé en Thuringe (1522), il envoya une foule d'hommes chargés de soulever les populations et de leur prêcher la destruction, par le fer et le feu, de tout ce qui était contraire à la liberté, à l'égalité et à la fraternité parfaites. Bientôt les églises sont pillées, les prêtres exilés ou tués; on annonce le nouveau royaume de Jésus, la liberté des enfants de Dieu et la destruction de toutes les autorités. Munzer réunit une armée et l'insurrection prend d'énormes proportions.

Luther avait formé l'orage; pour le conjurer, il s'adressa à ces princes qui, à sa voix, s'étaient montrés pleins de courage pour fermer les couvents, chasser les nonnes ou les moines infirmes; mais lorsque des paysans leur demandent la liberté de conscience, la liberté de croire autre chose que ce que Luther leur force de confesser; ils sont effrayés et demandent à composer, mais Luther intervient, il se charge de leur répondre. En résistant à vos magistrats, dit-il, vous résistez à Jésus-Christ. — Ne me parlez pas de révélations qui autorisent la révolte, le larcin, le meurtre, le brigandage, l'usurpation du droit des magistrats... que serait le monde, si vous triomphiez, qu'un repaire de brigands où règneraient la violence, le

pillage, l'homicide! Pauvres paysans, dit à cette occasion Oseander, que Luther flatte et caresse, tant qu'ils n'attaquent que l'épiscopat et le clergé, mais quand la révolte grandit et que les rebelles se rient de ses paroles, le menacent lui et les princes, il prêche le meurtre des paysans comme on ferait d'une troupe: *Eos omnes tamquam feras mactandas esse.*

Melanchton se joignait au maître. « Ces rustres sont » en vérité déraisonnables; que veulent-ils donc, ces » hommes des champs qui ont encore trop de liberté? »

Les révoltés, placés tout-à-coup entre la mort et l'apostasie, n'hésitèrent pas: la mort, c'était le martyr; l'apostasie, le châtement de l'éternité. Ils combattirent presque sans armes. L'imminence du danger avait enfin décidé les princes à se lever et à réunir leurs forces. Les anabaptistes furent défaits.

Munzer fut pris, torturé, se réconcilia avec l'Église et jusqu'à son dernier s'inspirer, ne cessa d'accuser Luther de tous ses malheurs.

Dans le peu de temps, dit M<sup>r</sup> Audin, qu'il leur fut permis de châtier l'humanité, on compte plus de cent mille hommes tués sur le champ de bataille, sept villes démantelées, mille monastères rasés, trois cents églises incendiées et d'immenses trésors de peinture, de sculpture, de vitrerie, de calligraphie anéantis.

Toute cette épisode des anabaptistes a dévoilé de bonne heure, l'esprit d'intolérance des chefs de la réforme. Ils prêchaient la liberté d'examen dans l'intérêt de leur entreprise et contre la religion catholique, mais dès que leurs disciples, se prévalant de la doctrine des maîtres, se mirent à l'examiner, à la confronter avec les Écritures saintes, les chefs n'eurent plus assez des foudres spirituelles pour les anathématiser, ils s'adressèrent aux

princes associés à leur croisade et les forcèrent à persécuter ceux qu'ils ne pouvaient réduire au silence, forcer à l'obéissance et à la soumission, ou à punir par le fer et le feu ceux qui s'obstinaient dans leurs convictions.

La doctrine de ces sectaires était immorale, affreuse; mais les luthériens étaient dans l'impossibilité de les réfuter avec les principes qu'ils avaient laissés debout; de là leur haine.

Je me trouve dans la nécessité de faire sommairement leur histoire, car plus tard, lorsque les anabaptistes eurent modifié hypocritement la formule de leurs dogmes et que leur nombre se fût accru, les luthériens et les calvinistes se les associèrent, et dans notre Flandre, parmi les plus violents, on retrouve ces mêmes anabaptistes sous diverses dénominations, contribuant pour leur large part, dans la destruction de nos temples et de nos établissements, dans la spoliation de notre pays et le martyre de nos prêtres et de nos religieux.

On a nié qu'ils eussent conservé leurs principes immoraux, je prouverai jusqu'à l'évidence, que leurs apologistes se trompent; mais je dois poursuivre leur marche vers les Flandres, avant de montrer ce qu'ils y furent.

L'ABBÉ CARTON.

---

---

M<sup>RE</sup> JEHAN YPERMAN,

LE PÈRE DE LA CHIRURGIE FLAMANDE.

(1297 à 1329).

---

LETTRE A M. LE CHANOINE CARTON, PRÉSIDENT DE LA  
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE  
ET DES ANTIQUITÉS DE LA FLANDRE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il y a quelques années, que Monsieur le docteur Carolus a commencé, dans les Annales de la Société de Médecine de Gand, la publication de *La chirurgie de maître Jean Ypermans*, qu'il appelle avec raison le *père de la chirurgie flamande*. Ce traité de chirurgie a été tiré à part, et l'administration communale d'Ypres, d'après sa louable habitude d'encourager toute publication qui concerne soit la ville soit ses hommes plus ou moins remarquables, s'est empressée de souscrire, pour un certain nombre d'exemplaires, au travail de Monsieur Carolus.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de ce traité, que l'administration, qui connaît votre zèle pour collecter tout ce qui concerne notre belle province, a bien voulu me permettre de vous offrir.

Avant de vous adresser le présent volume, j'ai voulu m'assurer par moi-même si nos archives, si riches sous tous les rapports, ne possédaient rien qui put servir à jeter quelque jour sur ce personnage, entièrement inconnu avant la publication de M. Carolus, et qui mérite certainement une place dans la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. Si le résultat n'a pas entièrement répondu à mon attente, mes recherches, cependant, n'ont pas été tout-à-fait infructueuses; elles me procurent aujourd'hui le double plaisir de vous envoyer le traité de notre chirurgien flamand, et de pouvoir y joindre les quelques renseignements qu'elles m'ont fournis.

La seule série de documents qui put me fournir quelques données, était celle des *comptes en rouleaux*, qui, dans nos archives, remontent jusqu'au dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Aussi fut-ce par là que je commençai mes recherches, et bien m'en prit. Ces comptes des dépenses se divisent en plusieurs catégories qui ont chacune leur rouleau particulier, dont plusieurs ont une longueur de quinze à vingt mètres. On y remarque surtout 1<sup>o</sup> les comptes des *Salaires*; 2<sup>o</sup> ceux des *Voyages*; 3<sup>o</sup> ceux des *Présents*; 4<sup>o</sup> les *Communbriefs* ou les comptes de fournitures diverses pour les constructions etc.; 5<sup>o</sup> les comptes avec *diverses personnes*; 6<sup>o</sup> ceux des *Scherrewetters* ou de la police locale etc. etc. Ce fut la première et la cinquième de ces catégories qui me fournirent les seuls renseignements que j'ai trouvés; et en effet elles m'ont donné pour les années 1297 à 1352, vingt-deux arti-

cles concernant Jehan Yperman, sa mère et sa sœur.

« Jean Ypermans, dit M. Carolus, naquit probablement à Ypres vers le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle.  
 » Il nous apprend lui-même, dans son *Traité de chirurgie*,  
 » qu'il pratiquait la chirurgie à Ypres et dans les environs, et qu'il étudia son art, sous LANFRANC, de Milan,  
 » qui professait en 1295, avec éclat, à Paris. »

Je pense que la supposition de M. Carolus est entièrement fondée; voici pourquoi: la première mention de notre Yperman, que je trouve dans les comptes, est de 1297. Il y est renseigné (compte avec *diverses personnes*) comme recevant pendant cette année, de trimestre en trimestre, quatre paiements de cinquante sols parisis chacun; et remarquez, je vous prie, qu'il n'y porte pas le titre de *maître Jehan Yperman*, mais qu'on le nomme simplement *Jehan Yperman*, sans autre indication, tandis que dans tous les comptes subséquents où il figure, il porte partout le titre de *maître*; d'où l'on peut conclure qu'en 1297, il n'était pas encore chirurgien: je pense que les sommes qui lui sont allouées pendant cette année le sont à titre de gratification ou de subside pour continuer ses études à Paris. Ce fait n'a du reste rien d'extraordinaire, car les magistrats d'Ypres, déjà à cette époque, avaient l'habitude d'accorder des subsides aux jeunes gens qui montraient des dispositions pour les hautes études. Ainsi nous trouvons à chaque instant, au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, de pareils encouragements accordés à de jeunes Yprois pour étudier le droit à Paris ou la médecine à Montpellier. Remarquons encore que ce subside alloué à Jehan Yperman ne figure pas au compte des *Salaires*, mais bien à celui avec *diverses personnes*, et que c'est justement cette espèce de compte qui porte toutes les gratifications, subsides, récompenses et autres dépenses de

cette nature. Je pense aussi qu'on peut conclure de tout ceci qu'Yperman est né à Ypres, car je doute fort que les échevins lui eussent accordé un subside s'il n'était pas né Yprois ou s'il n'était au moins fils de *Poorter*. Je pense donc que tout ce qui précède vient confirmer pleinement la supposition de M. Carolus.

Après cette année 1297, nous perdons Jehan Yperman de vue jusqu'en 1304, où nous le trouvons mentionné non pas au compte *avec diverses personnes*, mais à celui des *salaires*; (c'est-à-dire comme fonctionnaire de la commune) portant le titre de *maître*, et chargé du service de l'hospice de *Belle*. Au même compte nous trouvons la mère et la sœur de notre chirurgien, (portant l'une et l'autre le nom de Catherine), attachées à l'hôpital de Notre-Dame (*l'hospital sour le marchiet*) l'une et l'autre au traitement de six livres parisis par an, tandis que notre chirurgien ne jouissait encore que d'un traitement de quatre livres parisis. Il conserva ce traitement de quatre livres parisis jusqu'en 1317, mais en cette année son salaire fut porté à six livres, et l'année suivante il reçut une indemnité ou un salaire supplémentaire de dix livres parisis *pour ce qu'il demeure en le vile*.

Ne pourrait-on conclure de là que ce fut en 1303 ou 1304, que Jehan Yperman obtint le titre de chirurgien, qu'il commença à pratiquer à la campagne, dans les environs d'Ypres, comme il nous l'apprend lui-même (1), tout en étant chargé du service de l'hospice de Belle; et que ce ne fut qu'en 1318 qu'il vint s'établir à Ypres, à la demande des échevins, qui lui accordèrent de ce chef une gratification annuelle de 10 livres parisis,

---

(1) Carolus, dans l'introduction.



somme supérieure à celle qu'il recevait pour son service à la Belle.

Ces deux allocations lui sont payées toutes les années suivantes; en outre, l'année 1324 nous apprend que notre chirurgien demeurait dans la rue du Sud (actuellement rue de Lille): il est probable qu'il habitait dans cette rue une maison à côté de l'hospice de Belle, ou au moins à proximité, car c'était chez lui que se réunissaient les échevins, pour traiter des intérêts dudit hospice dont ils avaient la haute direction: il recevait de ce chef une indemnité de huit livres par an *pour le lieuwage del cambre.*

Deux autres particularités nous sont fournies par les comptes, c'est qu'en 1325, pendant les démêlés des Brugeois avec le comte Louis de Crécy, Jehan Yperman accompagna les troupes que les Yprois avaient mises en campagne, et reçut de ce chef une indemnité de 8 livres 4 sous parisis; et, qu'en 1327, il reçut également une indemnité de 8 livres 4 sols parisis, pour les soins qu'il avait rendus aux pauvres de la ville.

Le compte de 1329 est le dernier où nous voyons figurer le nom de Jehan Yperman. Ceux de 1350 et de 1351 nous manquent, mais celui de 1332 nous apprend qu'à cette époque notre chirurgien ne faisait plus le service à l'hospice de Belle, car nous y trouvons à la rubrique ordinaire: *à maistre Henri le Bril pour warder et garir les malades del ospital del Belle..... 6 liv.* C'est donc à l'année 1350 ou 1351 que nous pouvons reporter si non la mort de Jehan Yperman, au moins sa retraite ou la cessation de ses fonctions à l'hospice de Belle, fonctions qu'il remplissait depuis 1304.

Nous avons dit plus haut que la mère et la sœur de notre chirurgien rendaient service à l'hôpital Notre-

Dame, au traitement de six livres parisis chacune. Il est à remarquer que ces femmes ne commencent à figurer au compte des *salaires* qu'en 1304, c'est-à-dire l'année de l'admission de Jehan à l'hospice de Belle; la sœur continue à y figurer jusqu'après la mort ou la retraite du frère, c'est-à-dire jusqu'après 1332, tandis que la mère n'y figure qu'une seule année, en 1304. Elle mourut cette même année ou au commencement de l'année suivante, car sa fille qui, en 1304, figure au rôle sous le nom de *Kateline, fille Kateline Ypermans*, figure sur celui de 1305 sous la dénomination de *Kateline fille JADIS Kateline Ypermans*.

« Cet auteur, ajoute aussi M<sup>r</sup> Carolus, nous apprend » encore qu'il composa son livre pour l'usage de son fils » étudiant la chirurgie; ce qui donne à croire qu'il fut » marié. Cependant, ses sorties continuelles contre les » chirurgiens laïcs font croire qu'il faisait partie du » clergé quand il a écrit son livre. »

Je n'ai rien trouvé qui puisse éclaircir le doute de M<sup>r</sup> Carolus à cet égard, mais je crois pouvoir assurer que Jehan Yperman n'appartenait pas au clergé, aussi longtemps qu'il fut chargé du service de l'hospice de Belle; chaque fois que dans les comptes de cette époque figure un membre du clergé (ce qui arrive fréquemment) il y est toujours mentionné avec une désignation particulière, soit un simple adjectif de respect ou de déférence, soit par le mot *presbyter* en abrégé. Or, notre chirurgien n'y figure jamais que sous le nom de *maistre Jehan Yperman*. Il est possible qu'en 1330 ou 1331, il ait quitté son office de l'hospice de Belle, pour se vouer à l'état ecclésiastique (ce qui arrivait assez fréquemment) et que ce soit dans la retraite qu'il ait écrit son ouvrage pour l'instruction de son fils. Ceci cependant

ne justifierait pas ses *sorties continuelles contre les chirurgiens laïcs*, à moins que, par ces *chirurgiens laïcs*, on ne veuille entendre les chirurgiens ordinaires de ville ou de campagne, qui ne faisaient que suivre la routine de leurs devanciers, et qui n'avaient pas eu, comme lui, l'avantage de fréquenter l'université de Paris, et de suivre les leçons du célèbre professeur Milanais Lanfranc? Ceux enfin dont parle la note de la page 47.

J'ai peine à admettre entièrement l'explication du nom *Ypermans* que M<sup>r</sup> Carolus nous donne, à la note page 19; certes les exemples sont nombreux, nous avons Jean de Maubeuge, Jean de Bruges, Jean d'Heymissem etc., nous avons même un peintre Yprois connu sous le nomme de *Karel van Yper*, mais la différence entre *Karel van Yper* et *Jehan Ypermans* est déjà bien grande. Pourquoi pas alors *Jehan d'Ypres* ou *Jehan van Yper*? Quoiqu'il en soit, ce n'est pas notre chirurgien qui s'est acquis ce nom par sa science, car nous voyons qu'à son début dans la carrière il le portait déjà; est-ce aussi parceque sa mère et sa sœur étaient d'Ypres, qu'elles s'appelaient *Yperman*? En admettant même que le nom *Yperman* soit un surnom ou un sobriquet qui, dans la suite, est devenu un nom patronymique, je ne pense pas que ce soit notre chirurgien qui se l'est fait donner. Son père et sa mère le portaient déjà, et qui sait à combien de générations il faudrait remonter pour arriver à la source.

Une autre observation: M<sup>r</sup> Carolus, d'après Willems, écrit partout *Ypermans* avec un *s* final. C'est une erreur: partout nos comptes portent *Yperman* sans *s*. Je sais bien que le manuscrit de la bibliothèque royale porte *Ypermans*, mais ces messieurs n'ont pas fait attention que le nom se trouve là dans une phrase latine, et qu'il est

au génitif et non pas au nominatif: *Hic incipit cyurgia magistri Johannis dicti Ypermans*. Le véritable nom est donc *Yperman*, comme il est écrit invariablement dans nos comptes, et non pas *Ypermans*. Il y a plus, le même nom, donné à la mère et à la sœur, s'écrit toujours avec un *s* final, et on le conçoit facilement, car le nom patronymique ajouté au nom de la femme est un véritable déterminatif avec lequel on sousentend le mot *femme* ou *filie* (*vrouw of dochter*). Telle est la règle généralement suivie dans nos comptes, pour l'orthographe des noms de femme, aussi bien pour le français que pour le flamand.

Une autre observation qui m'a frappé, c'est le minime salaire qui était accordé à Jehan Yperman: *six livres paris* et cependant, à la même époque, la ville d'Ypres entretenait trois médecins (*fusiciens*) dont le premier avait un traitement de *quatre-vingts livres*, le second, de *trente-cinq* et le troisième de *treize livres paris*.

A maistre Servais le Cupre, fusicien . . . 80 liv.

A maistre Jehan de Lille, fusicien. . . 35 liv.

A maistre Jehan le Clerc, fusicien. . . 43 liv.

Poste qui se répète tous les ans.

Si notre Jehan Yperman, n'est pas tout-à-fait contemporain de Jacques van Maerlant,

« die vader

» is der Dietscher dichtren algader, »

il écrivit au moins fort peu de temps après la mort de son compatriote (1300). Pour ce motif, nous aurions désiré voir le texte original à côté de la traduction de M. Carolus, d'autant plus que le traducteur déclare, à la fin de son introduction, que « la partie philologique de » ce livre est très-remarquable et prouve beaucoup en faveur

» de l'ancienneté du dialecte flamand, ou plutôt de l'idiôme  
 » encore parlé dans la Flandre-Occidentale. »

M<sup>r</sup> Carolus aurait rendu un grand service aux lettres flamandes, s'il avait joint le texte à sa traduction, mais nous concevons qu'il n'entraît pas dans l'intention de la société de médecine de Gand, de publier un ouvrage de littérature flamande, mais bien un ouvrage de médecine. Quoiqu'il en soit, nous devons de grands remerciements à M. Carolus, de ce qu'il nous ait fait connaître un personnage qui, avant son travail, était presque entièrement inconnu; nous pouvons l'en remercier d'autant plus volontiers, que Jehan Yperman appartient à la Flandre-Occidentale, à la ville d'Ypres, et qu'on peut lui donner le nom de PÈRE DE LA CHIRURGIE FLAMANDE.

Je résume le résultat de mes recherches, qui, comme vous le voyez, se réduisent à bien peu de choses. Quoiqu'il en soit, il en résulte que le nom de notre chirurgien Yprois est *Jehan Yperman*; qu'il est né à Ypres, ou au moins qu'il est fils d'un *poorter d'Ypres*; que le nom de sa mère était *Catherine*, qu'il avait une sœur du même nom et que ces deux femmes se vouaient, comme lui, à l'art de guérir; qu'en 1297 il reçut des échevins d'Ypres un subside, probablement pour continuer ses études; qu'en 1304, il portait le titre de *maître* et qu'on lui confia le service de l'hospice de Belle, service dont il resta chargé jusqu'en 1329; que sa mère mourut en 1304 ou 1305, qu'on peut fixer l'époque de sa mort ou de sa retraite à l'année 1350 ou 1351; que sa sœur lui survécut, puisque nous la trouvons encore, après 1352, chargée de son office à l'hôpital de Notre-Dame, et enfin que notre chirurgien fit partie de la petite armée que les Yprois mirent en campagne, en 1325, pendant les démêlés des Brugeois avec le comte de Flandre Louis de Crécy.

Vous le voyez, Monsieur, c'est bien peu de chose, mais enfin c'est quelque chose. Le savant Dacier, dans son éloge de Dom Brial, ne dit-il pas avec raison, que « la » conscience de l'érudit s'étend aux moindres détails, et » qu'il n'y a pas plus en histoire qu'en physique de faits » véritablement indifférents? »

Agréé, je vous prie, l'assurance de mon bien sincère dévouement.

I. DIEGERICK.

Anvers, 24 Juillet 1859.

---

## ANNEXE.

### EXTRAITS DES COMPTES EN ROULEAUX DE 1297 A 1332.

#### 1297. — *A diverses personnes.*

A Jehan Yperman. . . . .	50 sols p.
A Jehan Yperman. . . . .	50 »
A Jehan Yperman. . . . .	50 »
A Jehan Yperman. . . . .	50 »

#### 1304. — *Sollaires.*

A Kateline Ypermans pour son service del ospital sur le Marchiet. . . . .	6 liv.
A maistre Jehan Yperman pour son sollaire del Belle. . . . .	4 »
A Kateline, fille Kateline Ypermans, pour son solaire del ospital sur le Marchiet. . . . .	3 »
Item. . . . .	3 »

#### 1305. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman pour son sollaire del-Belle. . . . .	4 liv.
A Kateline, fille <i>judiz</i> Kateline Ypermans, pour son solaire del ospital sur le Marchiet . . . . .	3 »
Item. . . . .	3 »

#### 1308 (\*). — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman pour le service qu'il fait à l'ospital delle Belle. . . . .	4 liv. 8 sols.
---	----------------

(\*) Les années que nous n'avons ne se trouvent pas aux archives.

A Kateline, fille à Kateline Ypermans, pour service  
 qu'elle fait à l'ospital sour le Marchiet . . . . . 30 sols.  
 Item . . . . . 30 »  
 Item pour darain paiement. . . . . 30 »

1309. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman pour son service del Belle. 4 liv.  
 A Kateline, fille Kateline Ypermans, pour son ser-  
 vice pour l'ospital sour le Marchiet . . . . . 3 »  
 Item. . . . . 3 »

1310. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman pour son service del Belle. 4 liv.  
 A Kateline, fille Kateline Ypermans, pour son service  
 del ospital . . . . . 3 »  
 Item. . . . . 3 »

1311. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman, pour son service del Belle. 4 liv.  
 A Kateline Ypermans pour son service del ospital sur  
 le Marchiet. . . . . 6 »

1315. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman, pour son serviche qu'il  
 fait al ospital del Belle . . . . . 4 liv. p.  
 A Kateline Ypermans pour son serviche qu'elle fait  
 en l'ospital sur le Marchiet. . . . . 6 »

1317. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman, pour son serviche del Belle. 6 liv.  
 A Kateline Ypermans pour son serviche del ospital  
 sur le Marchiet . . . . . 6 »

1318. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman pour son solaire del  
 Belle. . . . . 6 liv.  
 Idem al dit maistre Jehan pour son solaire qua



echevins li ont otroiet pour ce que il demeure  
 en le vile . . . . . 7 liv. 10 s.  
 A Kateline Ypermans pour son solaire del ospital  
 sur le Marchiet . . . . . 6 liv.

1319. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman pour son service delle Belle  
 pour un an. . . . . 6 liv.  
 Item à lui pour son solaire que eschevins li ont otroiet  
 pour ce qu'il demeure en le vile . . . . . 10 »  
 A Kateline Ypermans pour son solaire del ospital sur  
 le Marchiet. . . . . 6 »

1320. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman pour son solaire del Belle. 6 liv.  
 Item audit maistre Jehan Yperman pour son solaire  
 que eschevins li ont otroiet pour ce que il demeure  
 en le vile . . . . . 10 »  
 A Kateline Ypermans pour son solaire del ospital sur  
 le Marchiet. . . . . 6 »

1322. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman pour sa résidence qu'il fait  
 en le ville . . . . . 10 liv.  
 A maistre Jehan Yperman pour son service del Belle. 6 »  
 A Kateline Ypermans pour son service del ospital  
 Nosterdame sour le Marchiet . . . . . 6 »

1323. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman pour son office del Belle. 6 liv.  
 Item pour lui pour ce qu'il demeure en le vile . . 10 »  
 A Kateline Ypermans pour son office del ospital sur  
 le Marchiet. . . . . 6 »

1324. — *A diverses personnes.*

A maistre Jehan Yperman, pour le cambre là eschevins  
 sient à le Zudstraete, pour le lieuwage d'un an qui  
 eské à la mi-mars. . . . . 8 liv.

1324. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman. . . . .	50 s.
Idem . . . . .	50 s.
Item à lui pour son office del Belle . . . . .	6 liv.
A Kateline Ypermans pour son office del ospital. . . . .	3 »

1325. — *A diverses personnes.*

Meester Jehan Yperman, van sinen solarissen dat hi was in there. . . . .	8 liv. 4 st.
---	--------------

1326 — *Solarissen*, (compte de demi an).

Meester Jhan Yperman, van der siege . . . . .	4 liv.
Idem. van der Belle . . . . .	3 »
Kateline Ypermans . . . . .	3 »

1327. — *Solarissen.*

Meester Jhan Yperman, van een jare van dat hy de arme lieden achter porten achterwart. . . . .	10 liv.
Idem van huushure van der siegen daer scepen zitten . . . . .	8 »
Idem van der Belle. . . . .	6 »
Kateline Ypermans. . . . .	3 »
Meester Jhan Yperman . . . . .	50 s.

1328. — *Solarissen*, (compte de demi an).

Meester Jhan Yperman . . . . .	50 st.
Idem. . . . .	50 »
Idem van der siege ter Belle. . . . .	4 liv.
Idem van der Belle . . . . .	4 liv.
Kateline Ypermans, van eenen alven jare. . . . .	3 liv.

1329. — *Sollaires.*

A maistre Jehan Yperman . . . . .	10 liv.
Item à lui pour l'ospital del Belle . . . . .	6 liv.
A Kateline Ypermans, pour l'ospital sur le marchiet . . . . .	6 liv.

1332. — *Sollaires.*

A maistre Henri le Bril, pour warder et garir les malades del ospital del Belle. . . . .	6 liv.
A Kateline Ypermans, pour l'ospital sur le marchiet . . . . .	6 liv.

---

---

## LE COMTE DES RIBAUDS,

A YPRES.

(1525).

---

Nous avons fait connaître, il y a quelque temps, de quoi se composaient les émoluments d'un officier criminel en 1525, voici un autre document qui n'est pas moins curieux, et qui nous apprend ce qu'on entendait, à la même époque, par le roi ou le comte des Ribauds, quelles étaient ses fonctions, et en quoi consistait son salaire.

Le comte des Ribauds, on ne s'en douterait pas, serait aujourd'hui une espèce de directeur des pompes funèbres; un ordonnateur de fêtes, de noces, de bals; un maître de cérémonies aux mariages; un écuyer tranchant ou, si on l'aime mieux, un garçon de table aux banquets. Avec ces fonctions nombreuses et variées, il cumulerait encore aujourd'hui l'inspection ou la surveillance des maisons mal famées, et des garnements placés sous la surveillance de la police; il serait aussi inspecteur et gardien de la santé publique; distributeur de pain et de soupes économiques, commissaire de police, gendarme, huissier,

même suisse dans nos églises, mais seulement pendant la première messe. Enfin il assisterait (toujours moyennant salaire) au tir à l'arc de St-Sébastien et au tir à la cible de la garde civique.

Voilà ce qu'était le comte des Ribauds en l'an de grâce 1525 ! Ses fonctions, comme on le voit, étaient aussi nombreuses que variées : aussi, étaient-elles très-recherchées ; car à l'époque où cette lèpre qu'on appelle la vénalité des offices était pour ainsi dire générale, l'office de comte des Ribauds fut adjugé publiquement et à son de cloche, au plus offrant et dernier enchérisseur, pour la somme de cent trente livres de gros, monnaie de Flandre, somme très-considérable pour cette époque. Alors un père achetait pour son fils l'office de comte des Ribauds, comme encore aujourd'hui, chez nos voisins, un bon père de famille achète pour le sien une étude d'avoué ou de notaire.

Le document que nous publions ici nous fournit quelques détails assez curieux sur les mœurs et les usages du premier quart du xvi<sup>e</sup> siècle. Ainsi nous y voyons qu'il y avait cinq classes de services funèbres : pour les nobles de nom et d'armes ; pour les riches bourgeois ; pour les bourgeois aisés (*redelicke ghegoedt*), pour ceux qui appartenaient à une *ghilde* quelconque ; et enfin pour ceux qui étaient entretenus dans les hospices ou par la charité publique.

Les cérémonies de mariage étaient également divisées en cinq catégories : mariages des nobles ; mariages de la riche bourgeoisie (*poorterie ende gheslachte*) ; mariages des gens des métiers qui exerçaient comme maîtres ; mariages des gens des métiers, qui exerçaient comme compagnons ; et enfin mariages des pauvres vivant de la charité publique.

A cette époque, la lèpre faisait encore sentir ses ravages dans la ville d'Ypres, quoique l'intensité du mal n'était plus comparable à ce qu'elle était aux siècles précédents. La surveillance, la recherche des malheureux atteints de cette cruelle maladie, n'était pas la moins importante des fonctions du comte des Ribauds. Il héritait du vêtement supérieur de tout étranger ou bourgeois forain, lépreux, qui mourait dans le rayon d'une lieue de la ville. Tout lépreux qui changeait de domicile lui devait certaine redevance, et nous voyons que les maisons habitées par ces malheureux, étaient marquées d'une croix. Enfin ce document nous apprend un usage assez bizarre : c'est que le jour du jeudi-saint, tous les lépreux bourgeois forains et même étrangers se réunissaient à Ypres pour recevoir les aumônes. On leur donnait de la paille pour se coucher, du bois pour brûler, du pain, de la bière et d'autres victuailles ; ils passaient la nuit du jeudi à boire et à manger, et une des obligations du *Comte des Ribauds*, était de rester la nuit auprès de ces malheureux, accompagné de deux aides, pour entretenir leur feu, leur tirer de la bière et leur distribuer du pain (*werdt ghehouden den dienst die den grave ghewonen is te doene, hem tweede, ofte by twee cnapen den nacht gheduerende omme tbewaren van huerliederviere, ende hemlieden bier te tappen ende te deelen tbroot ende andere leestocht*). Pour récompense de cette nuit de service, il recevait ..... toute la paille restant le lendemain sur la place ! tandis que ses aides pouvaient emporter tout le bois qui n'avait pas été brûlé !

Ce qui précède prouve, nous semble-t-il, que cette affreuse maladie n'était plus si dangereuse qu'elle ne l'était antérieurement. Ainsi nous voyons que le comte des Ribauds hérite des vêtements supérieurs des lépreux ;

que ceux-ci changent de domicile quand bon leur semble , sauf à payer un léger tribut , et à déplacer la croix qui signale leur habitation ; ils se marient , ils se réunissent en grand nombre etc. , tolérances qui sont déjà bien éloignées des mesures sévères et nécessaires que , dans les siècles précédents , on avait été forcé de prendre contre ces malheureux.

Remarquons encore qu'à cette époque le nom de *Comte des Ribauds* commençait à tomber en désuétude , comme nous le voyons au commencement de notre document. On donnait à ces fonctions un titre plus relevé : on l'appelait : *t'graefscpe van der vergaderinghe , van de bruloften ende uitvaerden , twelck men plach te heeten tgraefscip van den Rabauden*.

Le dernier titulaire avait été Jacques Hauwel. Par sa mort l'office devint vacant et fit retour aux échevins , qui , comme nous l'avons dit , le vendirent publiquement au son des cloches , et l'adjugèrent au dernier enchérisseur Louis de Graeuwe , qui l'acheta pour son fils Louis , au prix de cent trente livres de gros.

Notre document ne porte pas de date , mais l'écriture est du premier quart du xvi<sup>e</sup> siècle , et le registre des publications nous apprend que l'office fut vendu en 1525.

## I. DIEGERICK.

CONDITIONS AUXQUELLES EST VENDU L'OFFICE DE  
COMTE DES RIBAUDS.

Alle de ghone die dese presente letteren zullen zien ofte hooren lezen, voocht, scepenen ende raedt van der stede van Ypre, salut; doen te weten, allen uute dien dat t'officie van den graefscpe van der vergaderinghe, van bruloften ende uitvaerden, twelck men placht te heeten *t'graefscip van den Rabauden*, ghecommen es in handen van der stede by die dood ende overlyden van weggen Jacob Hauwel, die t'zelve officie van zynen leyve bedient heift, zoo eyst dat wy over ons ende onze naercommers in wetten over ende uuter name der zelver stede tvoorzeide officie by uutroupinghe van den clockene vercocht hebben onsen wel beminden poortere Lowyck de Graeuwe, op wien t'zelve officie als laest verhoghende by onzen consente ende wetene bleven es, ten lyve van Lowyck de Graeuwe zynen zone, omme de somme van hondert dertich ponden grooten vlaemsche munte, omme t'zelve officie by den zelven Lowyck de Grauwe f<sup>r</sup> Lowycxs, te possesserene, ghebruicken ende bedienen zyn leven lanck gheduerende, zieck ende ongezond, metten lasten, diensten, rechten, proffytten, sporgativen (1), vriheden, metten rechten in de maniere naervolgende te weten:

*Van den Uitvaerden.*

Dat de grave voirs. van eenen dooden die begraven werdt in de maniere vander edelheit met schilden, zal hebben ten begravene twee scellen grooten; ende op dat men uitvaerdt daerof dede, het zy terstondt of daer naer, zal hy hebben deen metten anderen als drie scellen grooten.

---

(1) *Prérogatives.*

Item, van den dooden die ter eerde ghedaen werden naer den poorterlicken state, met tortsen ende sloveren, zal hy hebben ten begravene zesthien grooten; ende up dat men utvaert danof doet, terstond of daernaer, zal hy hebben twee scellen grooten.

Item, van den dooden redelick ghegoedt ende zonder sloveren ter eerde ghedaen zynde, ende utvaert doende, zal hy hebben twaelf grooten, ende up datter gheen utvaert en zy acht grooten.

Item, van de dooden ter eerde ghedaen metter ghilden of metter wedewaers van der Nazarette (1), of by andere personen gheestelic of werrelick hebbende peldere, ende men utvaert doet, zal hy hebben acht groten, ende datter gheen utvaert en werdt ghedaen, maer vier grooten.

Item, es wel te verstane weerder den voirs. grave gheroupen zy, ofte en zy, ten voirs. begravene ofte utvaert, dat hy zyn recht zal hebben inder maniere voorscreven.

Ende gheroupen zynde, dat hy ghehouden wert zynen dienst te doene, of te doen doene, ende bewarene, also hy ghecostumeert ende ghewonelic es van doene.

Item, als van de wedewen ende wedewee huusen, heilich gheesters, broeders metter witte vlieghers, wedewaers van den Nazarette ende alle andere persooenen op disschen ende aelemoessen levende, als hadden zy eenich pelder of kerssen van ambochten, van kercke of van ghilden, daerof de grave niet gheroupen en wordt mede te gane, en zal niet hebben; ende up dat hy daertoe vermaent zy, zal hy hebben voor begraven ende utvaert twee grooten.

---

(1) Hospice pour les vieillards.



*Van Bruloften.*

Item, voort zal de grave hebben voor bruloften, te weten van de personen van edelen geslachte in namen ende wapenen, het zy man ofte wyf huwende, twintich grooten.

Item, van personen uuten poorterie ende gheslachte, het zy man of wyf huwende, zal hy hebben zestien grooten.

Item, van de personen ambochten ende neeringhen int meesterschap doende, als van beenhauwers, vischvercopers, drapiers, wollenwevers, scerriers, vaerwers, brauwers ende andere ghelycke ambochten, of wynckelhouders redelick ghegoedt zynde, zal hy hebben acht grooten.

Item, van andere personen ambochten ende neeringhen noch doende in cnaepscepe, redelick ghegoedt zynde, vier grooten.

Item, van den armen up almoessen en disschen levende, up datter den gravè gheroupen zy, zal hy hebben twee grooten; en zy zoo niet, zoo en zal hy niet hebben.

Item, up de den voirs. loon wert hy ghehouden mede te kercke te gaene, brudegom ende bruint te onderwysen wat zy te doene hebben, also hy ghecostumeert es te doene. Ende up dat hy eenighe extraordinaire dienst, als ten tresore te stane, tzelver te halen of ter tafel de dienen, zoo werdt hy danof betaelt van den ghenen die hem te wercke stelt, zo zyt eens zyn.

*Van de Ziecken ofte Lazarien.*

Item, voort angaende den beziecten personen zal den grave hebben van elcken poorter beziect utghegheven (1) waer dat hy trect wonen, thien grooten.

---

(1) Déclaré atteint de lèpre.

Item, van elcken vrenden bezieet utghegheven als zy commen woonen binder myle zal hy hebben thien grooten, niet jeghenstaende dat den zelven persone tzyen utghevene betaelt zal hebben den deken van den hooghen siecken (1) oock thien grooten.

Item, van de ackerziecken poorters (2) waer zy wonen, ende vander vrende, binder myle stervende, zal hy hebben tupperste cleedt, hoedt, male, cleppe ende duercof.

Item, als eenighe siecken binder myle wonende verhuust, alst waert maer veertich voeten verre ende hy zyn cruus ver stelt, zal hy hebben van der zelve verhuusinghe vyf grooten.

Item, van elcken bruloft die ghesdien zal van bezieete uutghegheven menschen, binder myle, tzy poorters ofte vrende, xij grooten.

Item, als hy last zal hebben van eenighe ziecken binder stede ofte myle, of die hy vindt, binder scependomme te ontbieden van voor zyne ordonnance, es te verstane voor den ontfangher ende deken van den hooghen siecken, grave zal hebben vier grooten.

Item, hy zal hebben alle de boeten ende composition die de zieke verbueren zullen naer den uutwysen van zeker ordonnantie up hemlieden ghemaect, daerof dat den grave,

(1) Hospice de lépreux près de la ville. Ces établissement s'appelaient également en français *les hautes malades*. Voyez sur les hautes malades de Namur, un excellent article de M<sup>r</sup> Borgnet, dans le tome I<sup>r</sup> des mémoires de la société archéologique de Namur.

(2) *Acker sieke poorters*, bourgeois atteints de la lèpre. — La lèpre s'appelait en flamand *acker siekte*. — On appelait aussi *acker poorters* ou *hage poorters* des personnes jouissant du droit de la bourgeoisie d'Ypres mais demeurant dans la châtellenie, hors des limites de l'échevinage.

naer den byanghe van zynen eede dienende tzyen officie , ghehouden es te beslane ende te callengierene.

Item, van de ziecke persoonen poorters hier commende ten witten donderdaghe, omme te ontfangen de aelmoessen, zo en zal hy niet hebben, noch ook insghelyck van de vremde acker ziecke, commende alsvoren, ende niet min werdt ghehouden den dienst die den grave ghewone es te doene, hem tweede ofte by twee cnapen, den nacht gheduerende, omme tbewaren van huerlieder viere, ende hemlieder bier te tappen, ende te deelen tbroodt ende andere leeftoucht in grots ghebrocht ende ghegheven; ende zullen de zelve zyne twee cnapen hebben alle t'verberinch houdt (1), ende hy al het stroy den zelven ziecken goede vryndaghe overscietende.

Item, de voirs. grave werdt ghehouden, twee waerfven de weke, personelic te gaen in de gasthuusen deser stede, daer truwanten logieren, ende aldaer te vernemene ande joncvrauwe vanden gasthuuse, anhoorende ende te ontvanchen de clachten die zy hemlieden zouden willen doen over de zelve truwanten, ende die daerof te begripene ende corrigierene, ofte de wet over te gheven, naer dat hy bevinden zal dat vannode wert.

Item, werdt oock ghehouden insghelycx, ten bevelen van de wet, up de woensdach dinghedach te trecken in de voirn gasthuusen omme te wetene offer eenighe truanten zyn die heurlieden mesdregen, ofte rudelic ghetiert hebben jehens de joncvrauwen of andere, ende die de wet over te gheven.

Item, als men den gay schiedt mette voetbooghen, zal den grave hebben xii st. paris.

---

(1) *Verberinch houdt, bois à brûler.*

Item, als men den gay schiedt van den handbooghen, zal hy hebben xij st paris.

Item, de weericke priesters die den grave zullen oorboren ter eerster messen, zullen hem betalen xij st. par.

Van welcken officie wel ende duechdelick te exercerene up die rechten ende manieren vooren verclaerst, heeft den voirs. Lowyck de Graeuwe f Lowycxs, up den dach van hedent zynen behoorlicken eedt ghedaen. In oorconsepe wy dese presente hebben ghedaen zeghelen metter zeghele der voochdie der zelve stede van Ypre.

## LE FOU D'YPRES.

Outre son comte des Ribauds, la ville d'Ypres, à l'exemple des rois et des princes, possédait aussi son fou en titre, qui était habillé et payé aux frais de la commune. Il nous est tombé entre les mains une pièce, je ne dirai pas assez intéressante, mais assez singulière; c'est une supplique du fou de la ville, adressée aux échevins dans le but d'obtenir un nouvel habit, à l'occasion de la fête prochaine de *Thundag*.

La pièce ne porte pas de date, mais elle est également du premier quart du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle est écrit en vers! mais quels vers bon Dieu! C'est le cas de dire qu'il ne s'y trouve ni rime ni raison; aussi est-ce l'œuvre d'un fou et d'un fou patenté, qui plus est.

Cette pièce nous fournit cependant un renseignement, c'est qu'à cette époque déjà on voyait figurer dans la procession du *Thundag*, le *Géant* et le *Dragon*. En effet, notre fou déclare dans sa demande que, si pour la fête prochaine il ne peut se procurer un nouveau costume, il sera honteux de se présenter devant le *Géant* et risquera beaucoup d'être dévoré par le *Dragon*.

« Ic werde te veele zeere jeghen de Ruese bescaempt. »  
 « Ic werde doot ghebeten van den *Drake*. »

On sait que la révolte des drapiers, en 1280, porte le nom de *Kokerulle*. Ce mot n'a pas été expliqué jusqu'ici. On pense généralement que c'était un cris de rue, une espèce de mot de ralliement. Ce même mot, mais autrement orthographié, se trouve dans l'épître de notre fou; vers 8 et 9 il dit :

α Naer my doe zodt loopen achter straete,  
α *Cockarulle* ende den meesten zot trekken en laete.

Le sens est obscur, mais ce mot me semble signifier également ici un cris de rue, un cris de ralliement.

Quoiqu'il en soit, voici l'épître de notre fou.

---

## SUPPLICATIE VOOR DEN ZODT VAN YPER.

---

Eerweerdighe heeren, wilt gheven ghehoor  
Den zodt van Ypere in zyn zotte peticie,  
Niet begherrende groote schadt oft tresoor,  
Wandt veel te zodt zoo es myn condycie.  
Nu anmerckende hoe neerstich ic myn officie  
Zeer zottelic bediene, tot mynder onbate,  
Dat ic meest al de kynders van Ypre, zonder quade suspicie (1)  
Naer my doe zodt loopen achter straete,  
Cockarulle ende den meesten zot trekken en laete,

---

(1) Le correctif est bon; on sait que les Yprois portent le sobriquet d'Enfants d'Ypres, *Ypersche Kinders*.

Gaet altyt vooren; dies, duer zulcke berocken  
Es mynen besten rock al ontwee ghetrocken.

Dus zoudic gherne triomphe int keyie (?),  
Jeghen Thundach, wandt dan werden veel zoten versaempt,  
En myn heeren heb ic dan gheen nieuwe levereyie,  
Ic werde te veele zeere jeghen de Rueze bescaempt!  
Dus wilt daerin voorzien alzo dat betaemt,  
Wandt heb ic gheen nieuwe rock, verstaedt de zake,  
My moere zecht, met dat ic ben zot bafaemt  
Ic werde doot ghebeten van den Drake.  
En, myne heeren, est dat ic eene nieuwe rock make,  
Ic zal make den hane als de zotte zinnen,  
En zeer zot doen loopen de jonghe zottinnen.

En myn heere ic hebbe eene nieuwe marote  
Een ander, al een genter (1) dan ic plochte;  
En die zoude zo blyde zyn van zulken lote  
Waert dac (2) eenen nieuwen rock thuus brochte!  
Wandt laetstendt als zoe cremolie (?) cochte,  
Was ic wech ghemaect van de achtre padde;  
Ic en mochte niet mede eeten, zo my dochte,  
Om dat ic zo quaedt eenen ghescuerde rock an hadde;  
Ende noch zo zecht de vuille zwadde,  
Ben ic niet bet ghecleedt, hoort deze derrenesse,  
Ic en zal niet me gaen te Briele kermesse.

Myn heeren, niet beeters en weet ic hier an te sceedene (3)  
Als u alder dienare van zotter nacie,

(1) *Une bien plus gentile.*

(2) *Dac pour dat ic.*

(3) *Sceedeno — mettre fin.*

Met deeze voorzienighe ende wyze redene  
 Gheve ic moeder naeckt te kennen myn supplicatie.  
 My liever bevelende in uwe gracie  
 Dan in de benedysente: (1) *Daer magher man roert de podt* (2),  
 Al biddende, tot mynder confoortatie,  
 Als eenen simplen suppleant zeer bodt,  
 Laet zyn ontfanghelyc voor den Yperschen zodt.

Cette pièce singulière, ridicule si on veut, nous fournit cependant, comme je viens de le dire, quelque renseignement concernant la procession de *Thundag* à cette époque, et vient plus ou moins corroborer la signification présumée du mot *Kokerulle*, sans toutefois l'expliquer clairement. Tant il est vrai que, pour les siècles reculés, il n'y a pas de document, si insignifiant qu'il paraisse d'abord, qui ne puisse avoir son côté utile. Suivons donc le précepte de l'Évangéliste : « *Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.* (EV. S. JEAN, VI, 12.) »

#### I. DIEGERICK.

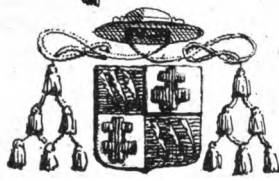
---

(1) *Benedicente*, — sentence.

(2) Dicton flamand.







*Martinus Rybbonus*

---

**ESQUISSE**  
**BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE**  
SUR  
**RYTHOVIUS,**  
PREMIER ÉVÊQUE D'YPRES.

---

**INTRODUCTION.**

Il est une époque dont la grandeur et l'importance attire et frappe particulièrement l'attention. Cette époque avec laquelle aucune ne saurait soutenir la comparaison, quel que soit le rapport sous lequel on l'envisage, est le siècle de Charles-Quint et de Léon X; le xvi<sup>e</sup> siècle.

Cette considération trouve dans notre histoire nationale, une application plus frappante encore que dans celle des autres contrées de l'Europe. Que de grands événements l'histoire n'eut-elle pas à inscrire dans les fastes de notre pays, durant cette période, et que d'illustres per-

sonnages en tout genre, n'honorèrent pas le sol qui leur donna le jour?

La révolution religieuse, s'associant à la politique, fut la cause de plus de cinquante années de troubles qui couvrirent de ruines ce beau pays, cette belle Flandre si prospère durant le moyen-âge et si brillante sous la domination des ducs de Bourgogne.

Depuis quelques années, la science se porte de préférence sur ces temps de troubles et de désolation, pour dissiper les ténèbres qui voilent encore des événements dont l'importance est si grande et la connaissance si pleine d'intérêt, non seulement pour la Belgique, mais pour l'histoire générale de l'Europe.

Il est inutile de dire qu'avec des connaissances historiques aussi bornées que les nôtres, nous n'avons jamais pu songer à décrire l'époque entière à laquelle des savants aussi distingués que MM. Gachard, De Gerlache, Kervyn et Diegerick, ont consacré plusieurs années de longues recherches, sans épuiser le sujet.

Ne pouvant traiter ici tout le drame, nous en avons détaché une scène et choisi un personnage qui joua, durant ces troubles, un rôle important, et que la biographie n'a pas, jusques ici, assez tiré d'un injuste oubli.

Si nos regards se sont portés de préférence sur Rythovius, c'est qu'en présentant une esquisse biographique de cet homme remarquable, nous rendons un légitime hommage au premier et à un des plus illustres Evêques de notre ville natale, tout en offrant à l'admira-

tion du pays , une des nombreuses illustrations de l'université de Louvain.

Si nous parvenons à augmenter l'estime de nos concitoyens pour Rythovius , nous ne regretterons pas les heures de travail que nous avons consacrées à cette étude.

Nous ne l'avions entreprise que pour notre satisfaction personnelle et pour utiliser les quelques instants de loisir que nous laissaient nos études universitaires. Ce n'est que cédant aux instances réitérées de plusieurs personnes d'expérience , que nous sommes heureux de compter au nombre de nos amis , que nous avons osé laisser insérer cette esquisse dans les Annales de la société d'Émulation.

Aussi espérons-nous que l'on ne verra dans cette publication que le désir de jeter un nouveau jour sur la vie d'un homme qui , durant sa longue carrière , a bien mérité de la religion , de la patrie et des lettres.

Si les données recueillies dans les ouvrages qui sont à notre disposition , ne sont pas toujours complètes , elles auront au moins le mérite de la vérité historique que nous avons cherchée loyalement et impartialement.

Quoiqu'il en soit des lacunes que présente cette modeste esquisse , nous prions nos lecteurs de considérer que c'est le premier jet et le premier fruit d'un jeune étudiant sans expérience , qui s'est dit : L'on élève sans cesse des monuments littéraires et historiques à nos célébrités en tout genre ; perdu dans la foule des ouvriers

de l'intelligence, pourquoi n'apporterais-je pas aussi ma pierre?..... C'est notre première, ami lecteur, faites qu'elle nous soit légère.

Avant d'entrer en matière, qu'il nous soit permis de donner ici un témoignage de gratitude à toutes les personnes réellement amies de la jeunesse, qui nous ont fourni l'appui de leur expérience et qui ont bien voulu mettre leurs bibliothèques à notre disposition. Ce serait pour nous une bien grande satisfaction de pouvoir exprimer à chacun d'eux en particulier toute notre reconnaissance; mais le nombre de ces hommes qui sont à la fois des amis dévoués et des savants distingués est trop grand pour les remercier tous ici; qu'il leur suffise de savoir que le souvenir de la bienveillance avec laquelle ils ont encouragé nos premiers pas dans les études historiques restera à jamais gravé dans notre mémoire.

Ypres le 15 Août 1859.

---

# RYTHOVIUS.

---

## Chapitre I.

*Considérations générales sur Philippe II et l'état des Pays-Bas à son avènement. — Naissance de Rythovius. — Un mot sur la fondation et la prospérité de l'université de Louvain. — Rythovius à Louvain, à Dölingen et à Worms.*

Le 25 Octobre 1555, l'empereur Charles-Quint, fatigué après un règne long et glorieux (1), céda à son fils Philippe, ses états héréditaires; en abdiquant la souveraineté de nos belles et riches provinces, il lui légua la continuation d'une œuvre dont l'achèvement avait été

---

(1) Vandervynckt, *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, Bruxelles, 1822.

Sur les motifs de cette abdication, même auteur et Famianus Strada, S. J. *De Bello-Belgico*, decas prima, pag. 18, et les importantes publications de M. Gachard.

le but constant de près d'un demi-siècle d'efforts ; cette œuvre à laquelle Charles-Quint s'était tant dévoué, était le maintien de la foi catholique dans ses vastes états (1).

Aucun de tous les souverains qui ont gouverné notre pays, n'a été l'objet d'appréciations plus diverses, que le fils du grand empereur et du plus illustre des enfants de la Flandre.

Philippe, élevé en Espagne, ne captiva jamais les cœurs des Belges ; son caractère raide, froid et réservé, ne sympathisait en aucune manière avec la franchise et la cordialité flamandes ; le cérémonial outré, l'étiquette minutieuse qu'il exigeait et dont il s'entourait, glaçait le cœur des bons Flamands. Ce prince eut le malheur d'oublier que la Belgique n'était pas une province espagnole. Il voulait gouverner avec des formes insolites et hétérogènes, un peuple chez qui l'amour de ses privilèges et de ses libertés traditionnelles avait poussé de si profondes racines. Mais à côté de grands défauts, Philippe n'était pas sans qualités ; il était profondément et sincèrement religieux ; d'une intelligence supérieure, il forma de grands projets, mais les moyens employés à leur réalisation, n'aboutirent pas toujours, par suite des circonstances (2). D'une activité incroyable, Philippe examinait tout par lui-même et embrassait à la fois toutes les parties de ses vastes domaines.

Après avoir brièvement esquissé le souverain, portons un instant nos regards sur le pays qu'il eut à gouverner.

La Flandre, comme tout le monde le sait, avait recou-

1) Sur l'abdication Cfr. Vanderhaer, *De initiis tumultuum et Pontus Heuterius*, L. XIV, Ch. II, pag. 338.

(2) Vandervynckt, tome IV, pag. 111 à 117.



vré, en grande partie, vers la fin du règne de Charles-Quint, son commerce et son activité; Anvers était la métropole et le point central du commerce de l'univers entier (1); la Flandre aussi était l'entrepôt général de plusieurs nations étrangères et l'on évaluait ses exportations annuelles, sans y comprendre les draps de qualité inférieure, à 8,000,000 de florins (2).

La richesse de notre pays était si grande, au commencement du règne de Philippe II, que l'importance de son revenu pouvait soutenir avantageusement la comparaison avec celui de l'Angleterre (3). Aussi, Strada affirme qu'il n'y a nulle part de contrée plus riche et où les villes sont plus belles et surtout plus nombreuses. Enfin, l'immense population de la Flandre, n'est-elle pas la meilleure preuve de sa prospérité? Une nation, dont une seule province contenait *soixante-quatorze cités, vingt-neuf bourgs et onze mille cinquante-quatre villages* (4), ne méritait-elle pas à juste titre, la première place parmi les nations commerciales et industrielles?

Abordons maintenant notre sujet.

Martin Baudewyn (5) naquit l'an 1511, dans la

(1) *Époques et faits mémorables de l'histoire de Belgique*, ouv. attribué à M. le Baron de Reiffenberg. tome 1, pag. 130.

(2) Moke, *Histoire de la Belgique*, période VIII, chap. II.

(3) Strada, ouvrage déjà cité, tome 1, pag. 30.

(4) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, tom. VI, pag. 180.

(5) Lambin, ancien archiviste de la ville d'Ypres, *Jaerboek*, folio 69. Nous devons la communication de ce précieux manuscrit à l'obligeance de M. A. Lambin, secrétaire des hospices de la ville d'Ypres. — M. Van Provyn, note manuscrite. — Vande Velde, *Synopsis monumentorum*, III, 203.

Campine à Rythove, d'où il tira son nom. Ce n'est qu'en entrant dans la caste des lettrés, qu'il échangea son nom en prenant celui de son lieu natal. Nous n'avons aucune donnée certaine sur sa famille, dont il fut la première illustration; il semble résulter, des armoiries que se choisit Rythovius comme évêque, qu'elle n'appartenait pas à la noblesse (1).

L'obscurité la plus profonde plane sur l'emploi de ses premières années et sur son éducation (2). Sa famille ayant remarqué en lui un grand attrait pour le travail et des dispositions extraordinaires, l'envoya à l'université de Louvain, qui, à cette époque déjà, jouissait d'une réputation aussi étendue que méritée. Fondée l'an 1426, par Jean IV, duc de Brabant, avec l'assentiment du Pape Martin V, elle prit bientôt un développement extraordinaire et s'attira une immense réputation. Un demi-siècle la séparait à peine du jour de sa fondation, que déjà plus de 3,000 étudiants (4) accouraient à ses leçons, des diverses parties de l'Europe (5); ce qui distinguait cette université de toutes les écoles de ce genre, c'est que les cinq facultés marchaient de front et avaient acquis une renommée également distinguée (6). Quand Rythovius

(1) Voir à la fin de cette notice, appendice A.

(2) De Meestere, *Historia Episcopatus Yprensis*, pag. 118, dit: *Buscoducensem patrem habuit Balduinum, seniore vulgò vocabant, mediocris solum fortunæ.*

(3) Desiderius Erasmus ad D. Taispillum, *Episc. gebeldensem*, Cfr. *Fasti academici studii generalis Lovaniensis, edente Valerio Andrea*, Lovanii, 1638, pag. 218.

(4) Nic. Vernuleus, *Academia Lovaniensis*, liv. III, chap. xv, y voir la liste des étrangers qui vinrent à Louvain.

(5) *Mart. Dorpii oratio Lovanii habita*; *Fasti*, pag. 218.

s'y rendit vers, 1530 (1), Louvain ne le cédait en rien à Padoue par le nombre et la beauté de ses collèges (2). L'*Alma Mater* contenait en effet cinquante-deux collèges, et plus de six mille étudiants venaient puiser à Louvain une science qu'ils auraient eu peine à trouver ailleurs (3). La rapidité avec laquelle Rythovius subit ses examens et les succès qu'il obtint, prouvent le zèle avec lequel notre jeune étudiant s'adonna à l'étude.

En 1553, Rythovius fut proclamé second à la pédagogie Palestrie (4) et étant devenu professeur du collège le Faucon, il le sauva avec J. Venduillius, plus tard évêque de Tournai, d'une ruine totale et imminente (5). Puis ayant embrassé l'état ecclésiastique, il suivit les cours de la faculté de théologie avec autant de succès que ceux qu'il avait obtenus dans les cours de philosophie; cette faculté, qui acquit une si grande célébrité par la suite, avait été annexée à l'université, sous le règne de Philippe-le-Bon, par le Pape Eugène IV (6). Rythovius en ayant suivi quelque temps les cours, subit sa licence en 1550 (7), avec un tel éclat, qu'on lui offrit une chaire de théologie à l'université de Dölingen, créée l'année précédente par Otto Truschsès, avec l'assentiment du pape Jules III (8).

(1) Cela résulte de ce qu'il sortit en 1533, le second de la pédagogie Palestrie. — Cfr. Van de Velde, ouv. cité, pag. 203, tome III.

(2) Jacques de Thou, cité par Kervyn de Lett., t. VI, pag. 294.

(3) *Flandre libérale*, étude sur J. de Meyere.

(4) Sanderus, *Flandria illustrata*, tom. II, pag. 296.

(5) Foppens, *Bibl. belg.* et Moreri, *Dict. Hist.*

(6) Vernulleus, *Academia Lovan.* L. II, chap. I.

(7) Vandevelde, *Syn. monum.* tom. III, pag. 803.

(8) C'est à la recommandation de Ruardus Tapperus, que Rythovius fut nommé professeur. Cfr. Moreri, *Dict. Hist.* — Ste-Marthe, *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, tom. XI.

La réputation de science et d'orthodoxie dont jouissait Louvain, lui méritait souvent ces honorables distinctions, et la plupart des écoles, comme celle de Dölingen, faisaient tous leurs efforts pour s'attacher des élèves de l'*Alma mater* (1).

Vers 1554, Rythovius ayant été rappelé à Louvain, l'université le retint, et malgré les lettres (2) du cardinal Otto Truschsès, elle refusa de le laisser partir de nouveau, appréciant trop bien la grandeur de son mérite et l'étendue de ses connaissances. Afin de mettre le couronnement à ses études théologiques, il prit, après quelques mois d'étude, le bonnet de docteur. C'était une bien belle cérémonie à cette époque, qu'une promotion doctorale à l'ancienne université de Louvain: c'était un jour de fête pour l'antique cité des ducs de Brabant, mais le 19 Mai 1556 (3), la cérémonie fut plus solennelle que de coutume: outre Rythovius, elle fêta un autre de ses enfants, Jean Hessels, uni au premier par les liens de l'amitié la plus profonde, basée sur une parfaite communauté de vertu et de savoir (4).

A peine avait-il pris le grade de docteur, qu'on le nomma professeur de théologie et qu'on le chargea de la direction du collège du St-Esprit; il en fut le 8<sup>e</sup> président (5).

(1) Franc. Swerthius, *Athenæ Belgicæ*, pag. 76. Lors de l'érection de l'université de Douai (1562), on eut recours de nouveau à Louvain, pour avoir des professeurs.

(2) Voir dans l'annuaire 1852, appendice. *Analectes pour servir à l'histoire de l'université de Louvain*. Cet ouvrage reproduit textuellement les deux lettres du cardinal.

(3) Vallerius Andreas, *Fasti*, chap. ix, pag. 76.

(4) Sanderus, *Flandria illustrata*, dit: « Rithoviique amicissimum.

(5) Ce collège, situé rue de Namur, à Louvain, fut fondé l'an 1442, par Louis Derycke, Cfr. annuaires 1839, p. 278; 1847, p. 209.

Rythovius fut bientôt honoré d'une mission dont l'importance n'échappera à personne et qui prouve qu'à la science théologique, le jeune professeur joignait un grand esprit de modération et de conciliation. Ferdinand 1<sup>er</sup>, empereur d'Allemagne, ayant ordonné qu'une conférence eût lieu à Worms, pour concilier, s'il y avait moyen, les catholiques et les luthériens, Rythovius, accompagné de François Sonnius, de Josse Ravesteyn et de plusieurs autres, y représenta le parti catholique avec chaleur et modération ; tout en se tenant inébranlablement à la doctrine de l'Église, il fit toutes les concessions possibles. Cette conférence n'aboutit pas, à cause du dissentiment qui survint entre les représentants du parti luthérien (1).

De retour à Louvain, il fut investi des charges les plus honorables, devint chancelier de l'université (2), prévôt de St-Pierre et peu après curé-doyen de la même église (3). Les suffrages de l'université ne tardèrent pas à désigner Rythovius comme recteur (4) ; il se vit ainsi investi d'un pouvoir dictatorial en quelque sorte illimité sur tous ses membres (5) et occupa une charge qu'avaient

(1) Havensius, *De erectione novorum episcopatumum*, lib. 1, pag. 71.

(2) Cette dignité est annexée à celle de la prévôté de St-Pierre ; c'est le chancelier qui confère les grades académiques. — Cfr Neni, *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas*. Bruxelles, 1785, ch. XXIV, p. 329.

(3) Il succéda à Michel Driutius, Cfr. *Opera Petri Divæi*, lib. I, p. 5, et De Croeser, *Abrégé généalogique de la parenté de Michel Driutius, doyen de Louvain*.

(4) Vandevelde, *Syn. mon.* t. III, p. 802.

(5) Le recteur, avec ses assesseurs, pouvait prononcer l'application de toutes les peines jusqu'à celle de mort. — Cfr. *Annuaire de l'université catholique*, année 1847, pag. 162.

illustrée Jean de Vesale, Denys de Montmorency et Adrien VI (1).

Rythovius était le 301<sup>e</sup> recteur depuis la fondation de l'université; ce nombre, qui paraît tout d'abord étonnant, s'explique, quand on se rappelle que le recteur, d'abord élu trois fois par an, le fut ensuite deux fois, depuis 1445 (2). Il était encore couvert de la pourpre rectorale, quand il fut nommé évêque d'Ypres.

---

(1) Voir dans les *Fasti* (ouvrage cité, pag. 36, série vi), la liste de tous ceux qui furent recteur.

(2) Les *Mémoires historiques et politiques de Neni* disent, que ce changement eut lieu en 1476, sous le duc Charles le Hardi. Ch. XXIV, p 329.

## Chapitre II.

*Nomination de Rythovius à l'évêché d'Ypres. — Murmures provoqués à l'occasion de l'érection des treize évêchés. — Son entrée à Ypres. — Mesures prises par le nouvel évêque. — Concile de Trente.*

L'évêché d'Ypres était un des treize évêchés dont l'érection excita tant de murmures. Comme cet événement se rattache intimement à notre sujet, on nous permettra d'en dire quelques mots.

Philippe, afin de défendre nos provinces, le plus beau fleuron de sa couronne, contre le protestantisme qui menaçait de toute part de les envahir, résolut de doter les Pays-Bas de nouveaux évêchés; il n'était pas l'auteur de ce projet, déjà en 1332, Jean III, duc de Brabant, avait vainement demandé l'érection d'un seul évêché dans ses états (1). La gloire d'avoir conçu une nouvelle organisation revient à Philippe-le-Bon; la mort prévint les projets du duc. Charles le Téméraire s'occupa bien plus de ses guerres imprudentes, que des besoins de la religion. Par suite des dissentiments civils durant le règne de Maximilien, l'affaire resta dans cet état jusqu'à l'avènement de Charles-Quint. Charles s'en occupa sérieusement, mais les guerres continuelles qu'il eut à soutenir, l'empêchèrent de faire exécuter la circonscription des

---

(1) *Histoire du diocèse de Bruges*, chap. IV, pag. 24.

nouveaux diocèses, et il transmit à son fils Philippe ce legs qu'il avait reçu de ses ancêtres (1).

Philippe sollicita instamment auprès de la cour de Rome, l'érection des évêchés, et Paul IV, qui se vantait de n'avoir jamais passé un seul jour sans publier une ordonnance pour le maintien de l'Église dans sa pureté primitive (2), accéda volontiers à ce désir et créa, par sa bulle du 4 Mai 1559, treize nouveaux évêchés (3). Cette mesure tant critiquée, était, comme le fait remarquer M. Wanters, d'une utilité incontestable : un pays aussi peuplé que les Pays-Bas, ne pouvait rester sous la direction spirituelle de cinq évêques (4). Ce nombre était évidemment insuffisant pour un pays dont l'esprit commençait déjà à se corrompre par le contact des nations étrangères, avec lesquelles il avait établi des relations commerciales, et chez qui l'erreur avait déjà pénétré. Bien que cette création fût impérieusement réclamée par les circonstances et bien que la bulle portât que l'on ne disposerait des nouveaux évêchés qu'en faveur de prêtres nés dans les Pays-Bas, elle excita cependant des murmures (5); le clergé et la noblesse s'associèrent à ces murmures.

(1) *Histoire du diocèse de Bruges*. — Strada, ouv. cité, lib. I, p. 33. — De Ram, *Syn. Belgicum* (diocèse de Malines), p. XXIX. — *Lettre de Marguerite à Philippe II*, dans laquelle elle dit que son père lui a vivement recommandé cette affaire. Vanderhaer, p. 86.

(2) Rancke, *Histoire de la Papauté*, Brux. *Trésor historique*, 2<sup>e</sup> vol.

(3) Voir cette bulle dans *Gazet, Hist. Ecclés. des Pays-Bas*, p. 404; et Haventins, *de Erectione*, lib. I, p. 11. Cfr. Aussi *Histoire ecclés. pour servir de continuation à celle de l'abbé Fleury*, t. XXII.

(4) *Trésor National*, t. IV, p. 43.

(5) Van Meeteren, *Histoire générale des Pays-Bas*, p. 31. — Strada, ouv. cité, t. I, p. 65. — *Mémoires historiques et politiques*, p. 31.



Les évêchés devaient être dotés aux dépens des couvents; les abbés perdaient, avec une partie de leurs revenus, le droit de siéger aux états de leur province; la noblesse, de son côté, craignait que les évêques ne prissent dans les états un plus grand ascendant que les abbés. Le peuple prétendait que cette érection était contraire à ses lois et à ses privilèges, mais le motif réel de toutes les clameurs, était la peur qu'avaient les novateurs du zèle et de l'influence des nouveaux évêques.

Parmi les évêchés de création nouvelle se trouvait celui d'Ypres; il renfermait une partie de l'ancien évêché de Thérouane (1). L'antique monastère de St-Martin à Ypres était occupé, depuis Jean le Vertueux, XIX<sup>e</sup> évêque de Thérouane (1120) (2), par une prévôté de chanoines réguliers. Le pape Paul IV la transforma, par une bulle datée du 11 Mars 1560, en un chapitre, à la tête duquel il plaça Rythovius (3).

La ville d'Ypres, à la nouvelle de sa création en ville épiscopale, se séparant des autres nouveaux sièges qui,

(1) Sur l'organisation de l'église avant cette époque et l'érection des évêchés. Cfr. Quelques éclaircissements sur l'établissement des évêchés dans les Pays-Bas, par Claessens, profess. *Revue catholique*, 6<sup>e</sup> série, livre III, p. 134.

(2) *Gazet*, ouv. cité, p. 414. — Haventius, de *Erectione*, p. 95. — *Hist. du diocèse de Bruges*, XXX, 129.

(3) Dans les notes du cardinal Granvelle, on a trouvé Rythovius, désigné comme évêque d'Anvers. (*Corresp. de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 185, t. II, 6. Nous ignorons les motifs pour lesquels il ne fut pas nommé là; ne serait-ce pas parce qu'Ypres commençait alors déjà à être le foyer du protestantisme? Nous trouvons que Rythovius fut ensuite de nouveau proposé pour l'évêché d'Anvers par Granvelle (31 Mars 1568).

d'après le témoignage des contemporains (1), refusèrent de recevoir leur premier pasteur, reçut le sien avec bonheur.

Les religieux du cloître St-Martin se soumièrent de bonne grâce à la transformation décrétée par le souverain pontife. Leur chef fut oréé vicaire-général du nouvel évêque et archiprêtre de la cathédrale de St-Martin (2), et on donna aux autres le titre de chanoine. Le mécontentement du peuple ne subsista pas longtemps, car Rythovius était un de ces évêques dont le désintéressement et les exemples firent, qu'au bout de quelques années, la haine qu'on lui portait se ralentit beaucoup (3).

Le sacre de Rythovius n'eut lieu, d'après l'opinion généralement admise, que le 2 Novembre 1562 (4), dans l'église de Ste-Gudule, par le célèbre cardinal de Granvelle, assisté de Richardot, évêque d'Arras, et de Sonnius, évêque de Bois-le-Duc (5). Cet intervalle entre

(1) Nicolas Burgondius, cité par Kervyn. — Murseus, cité par De Meestere, p. 6.

(2) Sanderus, *Flandria illustrata*, t. II, ch. VI, p. 326. — *Annotationes compendiosæ, ordine alphabetico dispositæ precipuum auctorum registorum capituli generalis ecclesiæ cathedralis Yprensensis ab anno 1563 ad annum 1741*, littera D. Ce précieux manuscrit appartient à M. Alp. Van den Peereboom, bourgmestre de la ville d'Ypres.

(3) Vandervynckt, ouv. cité, t. II, p. 79.

(4) De Meestere. Set. Marthe. — Nous trouvons dans la *Correspondance de Philippe II*, une lettre de Granvelle au roi, datée du 10 Décembre 1561, où il annonce que Rythovius a déjà pris possession; nous croyons qu'il s'est glissé une petite erreur dans la date. Dans le même ouvrage (p. XIX, appendice t. II), il est fait mention d'une lettre de Rythovius à ses curés, écrite le 4 Janvier 1562. Il est plus que probable, qu'il adressa cette lettre de Bruxelles avant d'être installé.

(5) Lambin, archiviste. *Byvoegsel van den Jaerboek*, fol. 69. —

le sacre et la nomination, s'explique facilement par le travail de circonscription des diocèses et l'assignation des revenus des évêchés (1). La mense épiscopale et le chapitre d'Ypres furent dotés au moyen des biens de la prévôté de St-Martin, d'une partie des biens de l'ancien diocèse de Théroüane et du chapitre de Ste-Walburge à Furnes. Si la circonscription traîna tant en longueur, ce fut parceque le diocèse d'Ypres ne s'étendait pas sur la châtellenie d'Ypres, dont plusieurs villes relevaient de l'évêque de Tournai et réciproquement.

Dès sa nomination, Rythovius n'ayant pas encore reçu la consécration pontificale, envoya un de ses amis à Ypres, afin de pourvoir aux besoins du diocèse (2). Sacré évêque, il n'eut rien de plus empressé que de se rendre au milieu de ses ouailles; il choisit, pour faire son entrée, le jour de la St-Martin, fête de son patron et de son église cathédrale; il voulut faire son entrée à pied, malgré la demande réitérée (3) adressée par les Yprois, qui voulaient lui faire une réception en rapport avec la réputation de science et de sainteté qui l'avait devancé. Pour être moins splendide, la fête n'en fut que plus populaire et plus belle; le magistrat, le clergé, le peuple et toute la ville se portèrent au-devant de lui pour former

Ouvrage Ms. que M. Lambin, secrétaire des hospices de la ville d'Ypres, nous a communiqué.

(1) De Ram, *Syn. Belg.*, lib. I, § I, p. 3. — Sanderus, *Fl. Ill*, t. II, lib. VI, p. 293. — Vandevelde, *Syn. Mon*, t. III, p. 302. — L'évêque d'Ypres avait un revenu de 3000 ducats; *Hist. du dioc. de Bruges*, pag. 26.

(2) De Meestere, p. 7.

(3) *Chronologia sacra episcoporum Belgii*.

son escorte et son cortège. Sur le parcours, quatre représentations scéniques furent données à des endroits différents, par les sociétés de Rhétorique de la ville (1).

A peine installé, le nouvel évêque s'occupa de l'organisation de son chapitre et de la division de son diocèse. Les chanoines furent divisés en trois classes, ceux de Thérouane, ceux de St-Martin et ceux de Furnes. D'après les bénéfices dont ils jouissaient, on les désignait sous le nom de membres de Thérouane, de St-Martin et de Furnes (2). Il divisa en 6 doyennés et 152 cures son vaste diocèse (3).

Il donna ensuite, d'après l'usage, un avocat à chaque église, pour soigner et défendre ses intérêts matériels (4); après avoir pris en pasteur prudent toutes ces mesures, Rythovius se rendit, en 1563, au concile de Trente, où l'appelaient instamment des lettres de Rome et de Madrid (5); il y arriva le 1<sup>er</sup> Juin (6).

Ce célèbre concile, dont le double but était de condamner les doctrines erronées du temps, et de réformer les abus, se réunit pour la première fois en 1545 et dut, en 1548, suspendre ses séances à cause de la prise d'Augsbourg par les réformés, qui auraient pu s'emparer de Trente. Le concile était à sa vingt-troisième séance, quand l'évêque d'Ypres s'y rendit pour représenter les Pays-Bas,

(1) Sur cette réception, Cfr. De Meestere, p. 8.

(2) *Histoire du diocèse de Bruges*, p. 36.

(3) *Gazet*, ouv. cité, p. 404. — De Meestere, le diocèse contient dix villes et leurs dépendances, p. 4, et 12 à 19.

(4) De Meestere, p. 27.

(5) Lettre de Granvelle (20 Mars 1563) *Corresp. de Philippe II*, t. I.

(6) *Histoire ecclésiastique pour servir de continuation à l'histoire de l'abbé Fleury*, t. XXV, p. 443.

avec les évêques d'Arras et de Namur, et trois théologiens de l'université de Louvain. Les envoyés des Pays-Bas, et Rythovius entre eux, se firent remarquer au concile par leur profonde érudition (1) et prirent une part des plus actives aux discussions. L'évêque d'Ypres fut nommé membre de plusieurs commissions désignées pour l'examen d'une question particulière, et l'université de Louvain trouva en lui un enfant reconnaissant qui sut lui maintenir ses privilèges accordés par les souverains pontifes, tandis que le concile voulait, dans l'intérêt de la discipline, les restreindre ou les supprimer ; grâce à Rythovius, il fit une exception en faveur des universités (2).

(1) Témoins : Hossius, président du conseil, et Melancton. — *Gazet*, ouv. cité, p. 405. — *Ste-Marthe*, t. XI. — *Sanderus* t. II, cap. VI. 298 : « *Ibique illustria suæ erudittonis documenta præbuit.* »

Melancton, avant sa défection de la foi, disait : *Admirari se aiebat solidam eorum doctrinam qui è Belgio illic convenerant, atque imprimis hujus Ypresis episcopi.* Cité par Sand. t. II, p. 298.

(2) Pour ce qui précède, Cfr. la savante et intéressante publication de Mgr. de Ram : *Mémoire sur la part que le clergé belge et surtout les docteurs de Louvain ont pris au concile de Trente.* (Inscrit au XIV<sup>e</sup> vol. des *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*) ; y voir deux lettres de l'évêque d'Ypres sur ces privilèges. — *De laudibus quibus veteres theologi efferre possunt.* Ouvrage du même auteur.

### Chapitre III.

*Naissance du protestantisme en Belgique, dont Ypres fut le berceau. — Mesures prises. — Érection du séminaire. — Rôle politique que joua l'évêque d'Ypres. — Progrès du calvinisme. — Brisement des images (1566).*

Les événements m'obligent à remonter quelques années plus haut. Le protestantisme avait déjà, à l'époque où nous sommes arrivés, vu se ranger sous sa bannière de nombreux adeptes, tant en Allemagne qu'en France. Les causes qui favorisèrent la révolution dont Luther avait donné le signal, sont trop nombreuses et du reste trop étrangères à notre sujet, pour que nous les indiquions (1); nous dirons seulement que l'amorce des biens ecclésiastiques ne fut pas étrangère au développement du luthéranisme et que son principal apôtre furent, en Allemagne, l'intérêt, et, en France, la nouveauté. Si notre pays ne ressentit pas immédiatement le contre-coup de cette révolution, la cause doit en être cherchée dans la sage et prudente administration de Charles-Quint et dans les sentiments religieux de nos pères; il est avéré et mis hors de doute que l'on ne chanta des psaumes pour la première fois dans la West-Flandre, principal berceau du calvinisme dans les Pays-Bas, qu'en 1562 (2).

---

(1) Vandervynckt, t. II, p. 152. — Moeller, *Histoire moderne*. — David, *Histoire de Belgique*, ont donné tout au long les causes.

(2) *Afwerpinghen der beelden in gansche Neerland*. Ce précieux manuscrit appartient à M. Henri Fonteyne, propriétaire à Bruxelles. — *Geuzianismus*, par Wynckius, cap. I, p. 2.

Avant l'installation de Rythovius, il y avait déjà dans les esprits une certaine effervescence, comme le prouve la lettre de l'inquisiteur Titelmans, datée du 14 novembre 1561, où il engagea Marguerite à hâter le sacre de Rythovius, « espérant, dit-il, que sa présence ferait grand bien, tant par sa doctrine que par sa vertueuse vie » exemplaire .... (1). »

Dès avant son départ pour Trente, Rythovius fit tous ses efforts pour prémunir ceux que la contagion n'avait pas encore atteints, (la grande majorité était de ce nombre,) et pour guérir et sauver ceux sur qui elle avait déjà porté ses ravages; il employa tous les moyens (2) que lui inspira son zèle: prières, lettres, exhortations, visites, rien ne fut épargné. Hélas, malgré tant de dévouement, l'erreur envahit de toutes parts son troupeau et l'avenir se présenta triste et menaçant. S'apercevant, à son grand regret, que la douceur n'avait aucun effet sur des hommes qui, par intérêt, orgueil et passion, voulaient se séparer de l'Église catholique, force lui fut, malgré son caractère de douceur, auquel tous les historiens (3) rendent un si juste hommage, d'obéir aux ordres formels du roi, d'employer, de concert avec le magistrat d'Ypres, avec lequel il s'entendait très-bien (4), les moyens de rigueur (5). Cette sévérité eut pour effet, de la part des calvinistes, un redoublement de précau-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. II. Appendice, N° X, 14 Novembre 1561.

(2) De Meestere, ouv. cité, p. 20.

(3) Haventius, Vanderhaer, Sanderus etc.

(4) De Meestere, *Annotationes S<sup>u</sup> Martini*, ouv. cité. Litt. C.

(5) *Geuzianismus*, Wynckius, 2. — Lambin, *Tydrekenkundige lyst*, pag. 43.

tions dans l'exercice de leur culte (1). Cependant, des voix sourdes et nombreuses s'élevaient contre l'intolérance religieuse, contre la rigueur des édits et contre Granvelle. Sur ces entrefaites, l'évêque d'Ypres revint de Trente: la brillante réception qu'on lui fit à son retour, prouve que la majeure partie de la ville était encore attachée à la foi de ses pères (2).

Rythovius ne tarda pas cependant à se convaincre que l'hérésie avait considérablement étendu ses ravages. Rien, à notre avis, ne pouvait donner une meilleure idée de l'état de la ville d'Ypres et de la disposition des esprits, que les lettres de Viglius à Josse de Courteville, secrétaire du conseil-d'état. Nous ne résistons pas au désir d'insérer ici un fragment d'une lettre, datée du 2 Août 1566. « La ville d'Ypre entre aultres est fort en bransle » par l'audace tant du peuple de dedans que de dehors, » qui vont à les presches par milliers, armez et embas- » tounnez, comme s'ils alloient à faire quelque grand » exploit de guerre; et faict à craindre que à la fin la » première fouldre tombera sur les monastères et gens » d'église, et estant allumé feu, il ira plus avant, et » venant à cesser par ces troubles la negotiation, plu- » sieurs mainouvriers, contrainctz par la fain, se joignent » avec eulx, et attendent l'occasion pour partir les biens » avec les riches (3). » La prédiction de Viglius ne tarda pas à se réaliser, comme nous le verrons ci-après.

Rythovius était non-seulement un bon pasteur, mais

(1) Chronique Ms. appartenant à M. Alph. Vandenpeereboom.

(2) De Meestere en donne la description d'une manière assez étendue.

(3) *Comptes-rendus de la commission royale d'histoire*, t. XVI, pag. 208.



encore un politique prudent et éclairé; aussi, chaque fois que Marguerite avait à prendre une décision majeure, elle voulait consulter l'évêque d'Ypres; l'histoire nous en offre plus d'un exemple (1).

Appelé un jour à émettre son opinion sur la publication d'un placard, voici quelques lignes d'un discours qu'il prononça à ce sujet à Gand : « Il me semble, dit-il, que ayant regard au temps présent et pour la tranquillité et la paix publique, qu'il est expédient qu'il pleut à Sa Majesté entendre à douceur et mitigation d'iceux placards, selon la proposition à eulx faicte, remettons neantmoins le tout au tres noble plaisir de Sa Majesté (2). » Mais si Rythovius se laissait souvent entraîner par son bon cœur à la clémence, il savait aussi faire preuve de caractère dans les moments où la vigueur pouvait être utile à la religion; c'est ainsi, par exemple, qu'il réfuta un jour (3) en chaire, les institutions d'un certain Théophile qui dogmatisait aux environs de la ville avec beaucoup de succès.

Ayant su que, dans plusieurs lettres, le roi demandait instamment l'érection de séminaires dans les divers diocèses et ayant pesé toute l'utilité qu'en retirerait la religion, il se hâta d'en ériger un à Ypres, en 1564. Poussé par le désir d'être utile à la jeunesse, il consacra à l'enseigne-

(1) *Analecta Belgica*, Hoyneck van Papendrecht, II partie, t. II, p. 186. — Joachim Hopperus, ms. p. 24. — *Correspondance de Philippe II* (t. I, N° 301), *Lettre de Marguerite au roi*. — De Meestere, p. 28, 29 et passim. — Vandevelde, *Syn. Mon.*, t. III, p. 802. — Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Fl.* t. VI, pag. 193 et passim.

(2) De Meestere, p. 32.

(3) *Gazet*, ouv. cité, p. 408. — Sur ce personnage, Cfr. Wynckius, *Geuzianismus*, p. 63.

ment de la théologie les quelques heures de loisir qu'il trouvait chaque semaine après l'accomplissement de ses devoirs (1). Pour conserver la discipline et la piété de son clergé, il prit un soin tout spécial de la lecture du bréviaire, assez généralement négligée à cette époque (2).

Les détails dans lesquels nous entrerons maintenant sur les progrès du calvinisme, sont tirés de la justification du magistrat d'Ypres (3), document des plus intéressants, dont M. Diegerick, le savant et zélé archivistique de la ville d'Ypres, nous a donné communication, et dont la publication, nous l'espérons, ne se fera pas attendre; elle rectifiera bien des erreurs historiques et éclairera les personnes qui cherchent impartialement et loyalement la vérité. Cette justification du magistrat est le rapport fait sur tout ce qui s'est passé à Ypres pendant les troubles. La véracité de ce document est des plus incontestables, car toute tentative faite pour falsifier les faits eut été punie des peines les plus sévères.

Dès que les prêches commencèrent à avoir lieu, le magistrat s'empressa de demander à Marguerite du secours pour défendre la place contre les sectaires; diverses ambassades, envoyées à Bruxelles, ne reçurent que des réponses évasives. Le magistrat, craignant que les calvinistes ne pénétrassent en ville, convoqua les différentes gildes; il fut résolu de fermer les portes et de les garder, mais les

(1) Sur l'organisation du séminaire, voir le chapitre IX de cette esquisse.

(2) « *Ut illic disciplina ecclesiastica primum reficiatur.* » Lettre de Rythovius au Saint-Père. Odor Raynaldus, t. XXII, p. 72. — Van de Velde, *Syn. Mon.* t. III, p. 802.

(3) Ayant puisé ce récit presque tout entier dans ce document, nous ne citerons pas à chaque endroit la source.

corporations s'y refusèrent avec une telle persistance, que le magistrat lui-même fut obligé de faire en personne la garde, avec quelques notables et les chefs-hommes des gildes, qui se joignirent quelques temps après, à eux.

Il arriva enfin une lettre du comte d'Égmond, qui permit au magistrat de tolérer les prêches jusqu'à nouvel ordre; il est inutile de dire que dès que cette nouvelle fut connue, le nombre des Yprois qui s'y rendirent augmenta considérablement. Par mesure de prudence, on ferma les portes de la ville, pour obliger ceux du dehors à en faire le tour pour se rendre aux prêches, qui avaient lieu au *Sint-Clarenbilck* et au *Magdalene-kerkhof* (1). La plupart de ceux qui allaient aux prêches, s'y rendaient armés. On a fait à ce sujet au comte d'Égmond un reproche qui n'est nullement fondé, car les bourgeois d'Ypres avaient reçu de Gui de Dampierre, en 1276 (2), le privilège de pouvoir, chaque fois qu'ils sortiraient de la ville, porter l'épée au côté.

Les magistrats alarmés de toutes les démonstrations qui avaient lieu, supplient Marguerite, de leur envoyer une garnison, et n'ayant pu en obtenir, ils lui demandent l'autorisation de lever un corps de volontaires, aux frais de la ville, pour pouvoir la défendre; elle leur répondit que cela ne ferait qu'exciter le peuple, qui l'était déjà suffisamment; enfin, après de nouvelles instances, on leur permit de lever douze haliebardiens, en leur disant qu'on espérait, qu'avec ceux-ci, ils parviendraient à préserver la ville.

---

(1) Déposition de Gilles De Corte, dans le procès du comte d'Égmond. De Bavai, p. 299.

(2) *Inventaire des chartes et documents appartenant à la ville d'Ypres*, publié par I. L. A. Diegerick, t. I, p. 114, N° CXXXII.

Les calvinistes toutefois gagnaient chaque jour du terrain ; à leur retour des prêches, ils parcoururent la ville en chantant des psaumes.

L'effervescence était arrivée à tel point, que l'évêque crut prudent de remettre la procession de N. D. de Thune. Les dévastations, en effet, ne tardèrent pas à commencer et surpassèrent de beaucoup ce que l'on avait craint de l'esprit de destruction dont le peuple était animé.

Après une prédication qui eut lieu au *Sint-Clarenbilck*, les calvinistes se rendirent à Brielen et à St-Jean, où ils brisèrent les images de ces églises ; de là ils se rendirent aux couvents qui se trouvaient hors de la ville et les dévastèrent également. Les calvinistes de l'intérieur ayant appris ces désordres, se concertent, se rendent à St-Martin et brisent aussi quelques images, pendant que les magistrats étaient aux portes pour les défendre contre les calvinistes de l'extérieur, qui faisaient tous leurs efforts pour pénétrer en ville. Quelques Yprois s'étant glissés dans le palais épiscopal, brûlèrent, au milieu de la cour, une foule de papiers ; le magistrat fit aussitôt emprisonner quelques-uns des plus coupables et dès le lendemain, on exécuta, sur la grand'place, un de ceux qui s'étaient introduits dans le palais épiscopal.

Un rassemblement assez considérable eut lieu aux portes de la ville, occasionné par Antoine Algoet et Jacques, et le magistrat se voyant dans l'impossibilité de tenir plus longtemps tête, conjura l'évêque de se retirer, lui représentant que sa perte serait certaine et son dévouement inutile ; il refuse d'abord et prétend rester au milieu de ses ouailles, mais à la fin, ne pouvant plus résister aux larmes de toute une ville, qui le conjure au nom de l'amour qu'on lui porte, de ne pas exposer en vain une existence si précieuse, il cède et quitte malgré lui. A

peine l'évêque s'est-il retiré, qu'une bande indisciplinée, armée de bâtons ferrés, de cordes et d'échelles, s'approche de la ville.

Un moine apostat, dit Wynckius (1), se présente à la porte de Boesinghe et demande l'entrée de la ville, pour détruire les images; le magistrat, voulant gagner du temps, le conjura de laisser la ville en paix. « C'est en vain, répondit-il, que vous cherchez à arrêter le cours impétueux du torrent. » Pendant ces pourparlers, les bourgeois cachèrent les objets les plus précieux des églises, pour les dérober à la fureur des briseurs d'images. Enfin, aidés par les calvinistes de la ville, ils parvinrent à forcer les portes, malgré la résistance héroïque du magistrat. Le couvent des Dominicains, leur était particulièrement connu; leur chef, Antoine Algoet, y avait été frère; la dévastation de cette maison les occupa pendant quelques heures. De là on se transporta aux églises. Semblable à une boule de neige qui grossit sans cesse en roulant d'une montagne, la troupe de briseurs s'accrut de tous les curieux qui se joignirent à eux pour jouir du triste spectacle de la dévastation de leurs temples. L'on arrive enfin à la cathédrale de St-Martin; les statues et les images sont brisés; de toutes parts des échelles sont appliquées contre les murailles, pour attacher des cordes aux statues, qui tombent bientôt et se brisent sur les dalles de notre antique monument; les stalles sont détruits à coups de hâche et les tableaux déchirés à coups d'épée (2). Les vases sacrés n'échappent pas même à leur fureur.

---

(1) Wynckius, *Geuzianismus*, p. 14.

(2) *Strada*, ouv. cité, t. I, p. 250.

La chronique rapporte que l'un d'eux s'écria devant un crucifix : « Si tu as quelque pouvoir, si tu es le Christ, erie: Vivent les gueux, et nous, nous ne briserons pas ton image (1). »

Les briseurs d'images complétèrent leur œuvre, en livrant aux flammes la bibliothèque de l'évêché et en lacérant les manuscrits, coupables, selon eux, de renfermer les traditions du passé.

On eut à déplorer la destruction de plusieurs toiles de l'école flamande. Quand il ne reste plus d'aliment à leur fureur, les briseurs d'images croyant avoir rempli à Ypres leur triste mission, vont la remplir ailleurs et quittent la ville, premier théâtre de leurs exploits. Le lendemain de cette dévastation, l'intérieur de la cathédrale était jonchée de décombres à plus d'un pied de hauteur (2). Ces excès se répétèrent dans d'autres villes, mais Ypres fut la première victime de ces iconoclastes, qui, en quelques jours, pillèrent en Flandre au-delà de trois cents chapelles et églises (3). C'est cette première destruction d'images, que nos ancêtres appelèrent *de eerste braek* (4).

Quelques historiens ont blâmé la conduite des magistrats d'Ypres, durant ces troubles (5); mais sans forces militaires, comment auraient-ils pu arrêter toute la populace d'une ville?

Dès que l'orage fut passé, l'évêque se hâta de revenir :

(1) De Meestere, p. 36.

(2) Chronique ms.

(3) Joachim Hopperus, *Mémorial des troubles*, ms. déposé à la bibliothèque de Louvain.

(4) De Meestere, p. 37.

(5) *Strada*, ouv. cité, 230 et 231. — Vandervynckt, II, 154.

grande fut sa consternation. Quelques sombres qu'eussent été les couleurs sous lesquelles on lui eut dépeint les excès des briseurs d'images, il ne put jamais s'expliquer comment, au siècle de Léon X, il y eut des mains assez barbares, pour détruire ainsi des chefs-d'œuvres de la littérature et des beaux-arts.

Le 20 Septembre 1566, le magistrat fit, avec les calvinistes, d'après le *recez* de la gouvernante, un accord (1), qui déterminait la position du parti calviniste.

Philippe, à la nouvelle de ces excès, ordonna de prendre les mesures les plus énergiques, pour en empêcher le retour (2).

Le calvinisme faisait tous les jours des progrès : au fur et à mesure qu'il gagnait du terrain, les magistrats d'Ypres consultaient la gouvernante et se conformaient à ses ordres, lors même qu'ils étaient sévères; mais Rythovius, qui préférait toujours la douceur à tout moyen violent, s'appliqua avec une inébranlable constance, à ramener les égarés dans la bonne voie; il réussit en grande partie et parvint même à faire rentrer dans le giron de l'Église, quelques calvinistes et quelques moines apostats (3).

(1) M. Diegerick donne cet accord dans ses *Analectes Yprois*, p. 157.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. I, N° 586.

(3) De Meestere et Wynckius, *passim*.

### Chapitre IV.

*Arrivée du duc d'Albe. — Émigration. — Récit de l'exécution du comte d'Égmond. — Appréciation sur ce prince.*

L'arrivée du duc d'Albe répandit dans les Pays-Bas une panique subite (1). Les sectaires se réfugièrent dans les bois, d'où ils firent des incursions dans les villages environnants, pillant les églises et massacrant les prêtres qu'ils rencontraient (2). Le duc d'Albe avait la réputation d'être d'une excessive sévérité ; on se racontait qu'il avait conseillé à Charles-Quint de détruire complètement la ville de Gand (3), et que sa cruauté avait été extrême en Allemagne ; ces bruits, joints à l'érection du tribunal de sang (4) et aux supplices qui eurent lieu, répandirent l'effroi dans les cœurs. Au-delà de 100,000 Belges, dit-on (5), cherchèrent leur salut dans la fuite et se dirigèrent vers l'Angleterre où un bienveillant accueil les attendait. Le trône de ce pays était, à cette époque, occupé par Élisabeth, de la maison de

(1) *Strada*, ouv. cité, t. I, p. 262.

(2) Wynckius, *passim*.

(3) *Invisum Belgis ipsius nomen ob immodicam hominis severitatem nam et Gandam civitatem ob rebellionem anni 1540 suaserat funditus evertendam*. De Meestere, p. 41.

(4) Vandervynckt, t. II, p. 240. — *Époques et faits mémorables*.

(5) Théodore Juste, *Hist. mod.*, p. 202. — Vandervynckt, t. II, p. 213. — *Époques etc.* p. 197. — Plus de 20,000 Belges émigrent après l'exécution d'Égmond, *Van Meeteren*. — *Lettre de Marguerite*, dans Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Fl.* t. VI, p. 244.



Tudor ; cette princesse, de sanglante mémoire et qui a mérité la flétrissure qui s'attache à son nom, avait cependant fondé la prospérité de l'Angleterre, sur le travail et sur le développement de tous les genres d'industrie ; elle reçut avec empressement les exilés des Pays-Bas, qui apportaient dans son royaume, cette vie, cette activité, qui avaient été la source de la prospérité de la Flandre au moyen-âge (1). Nonseulement les émigrés activèrent les industries existantes, mais ils en importèrent de nouvelles. C'est de cette époque, que date, en Angleterre, l'introduction et la culture du houblon (2). Malgré les efforts de Rythovius, combinés avec ceux du magistrat, plusieurs centaines d'Yprois s'expatrièrent en Angleterre (3). Les archives de la ville d'Ypres, si riches en documents du plus haut intérêt pour cette époque (4), possèdent plusieurs lettres d'exilés Yprois, adressées de Norwich et de Sandwich à leurs familles (5).

L'évêque d'Ypres était, comme par le passé, occupé à veiller et à soigner son pauvre troupeau, quand il fut appelé à jouer un rôle important dans un drame célèbre dans les fastes historiques. Le 3 Juin, il reçoit

(1) Mœller, *Histoire moderne*. — Théodore Juste, id.

(2) Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 248, 249 et 250.

(3) Lambin, *Nal. van de tyd-lyst*, p. 29.

(4) Gachard, *Lettres écrites par les souverains des Pays-Bas*, p. 35. — Id. *Correspondance de Guill le Taciturne*, t. III, p. 45. — Diegerick, *Lettres inédites de Pierre de Melun*, publiées dans les *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*, t. I.

(5) M. Diegerick a publié une *Lettre à Salomon Faber*, Bruges, 1852 ; — plusieurs l'ont été en Hollande, dans les *Bijdragen tot de Oudheidkunde en Geschiedenis, inzonderheid van Zeeuwsch-Vlaanderen*, uitgegeven door H.-Q. Janssens en J.-H. Van Daele.

une missive du duc d'Albe, qui le mande immédiatement à Bruxelles (1). Il se met sans retard en route, et dès son arrivée se présente devant le duc pour connaître le motif de cet appel. Celui-ci lui remet la sentence (2) qui condamnait à mort le comte d'Egmont, et portait que l'exécution aurait lieu le lendemain. A la lecture de cette nouvelle inattendue, l'évêque d'Ypres pâlit, se trouble, chancelle, et sans perdre un instant, se jette aux pieds du duc et le conjure, par tous les moyens possibles, de faire grâce à l'infortuné comte. Le duc répond que justice doit être faite. L'évêque alors joint ses larmes à ses prières, et d'une voix entrecoupée de sanglots, implore la clémence du duc pour obtenir au moins un sursis. « Je ne vous ai pas appelé, Monseigneur, lui dit le duc durement et sévèrement, pour changer ou modifier la sentence, mais pour préparer le coupable à la mort. » Voyant que ses prières et ses instances ne faisaient qu'irriter de plus en plus le duc d'Albe, Rythovius se retira pour se rendre auprès de la malheureuse victime (3). L'on ignore jusqu'ici les motifs qui firent jeter les yeux sur l'évêque d'Ypres pour assister le comte d'Egmont; nous croyons que la douceur du caractère de Rythovius (4), les relations fréquentes qu'Egmont avait eues avec lui comme gouverneur de la Flandre, et son attachement à la cause

(1) De Meestere, p. 52.

(2) Cfr. pour cette sentence: *Afwerpinghe der Beelden*, ms. — Godard de Villef. cité, t. I, p. 58. — *Supplément à Strada*, publié par Foppens. — Kervyn de Lettenhove, ouv. cité, t. VI, p. 255.

(3) Ce fait est rapportée par De Meestere, p. 53. — *Ep. et faits mémorables*, t. I, p. 213. — *Origo et historia Belgicorum tumultuum auctore Ern. Eremundio*, p. 267. — *Supplément à Strada*.

(4) *Ob suavitatem et animi candorem*, dit Sanderus. *Fb. Ill.* t. II, cap. VI, p. 208.

royale, n'y furent pas étrangers. Dans le narré de ce triste épisode, nous nous tiendrons à une lettre écrite à cette époque, dont nous ferons tout à l'heure l'histoire (1), et à celle que Rythovius écrivit à Philippe II, dont nous ferons également mention. Lorsque l'évêque fut introduit auprès du comte, il était onze heures du soir ; il lui exposa le but de sa visite et lui présenta sa sentence. Un peu troublé, Egmond lui demanda s'il pouvait encore espérer sa grâce. Pour toute réponse, Rythovius raconta son entrevue avec le duc d'Albe. Le comte, perdant alors toute leur d'espérance, s'écria : « Je vous rends grâce, ô mon Dieu ! de m'avoir donné un tel confesseur pour me préparer à la mort ! Je ne la crains pas, mais l'atteinte portée en mon honneur me fait souffrir. » A la prière de son confesseur, le comte fit trêve à toute idée mondaine et s'adonna tout entier aux pensées religieuses, jusqu'au moment de sa confession. Après s'en être acquitté, il pria instamment l'évêque de célébrer la sainte messe : celui-ci ne put immédiatement accéder à ce désir, devant encore réciter une partie de ses heures ; de temps à autre, Egmond le presse de se hâter, craignant que l'on ne vint le chercher avant qu'il eut reçu les derniers sacrements. Après avoir communié avec la plus vive piété, il s'entretint quelque temps avec son confesseur et lui demanda quelle prière il devait réciter en allant à la mort. L'évêque lui indiqua l'oraison dominicale, comme la plus excellente de toutes les prières. Dès que le comte prononça ces mots : Notre Père, ... d'abondantes larmes

---

(1) Cette lettre, extraite d'un ms. de Jean Van Loo, abbé d'Ever-sam, appartenant au séminaire de Bruges, est reproduite dans *De Meestere*, p. 55 ; l'Annuaire de l'université de Louvain de 1856 la donne en français.

coulèrent le long de ses joues, car le souvenir de ses enfants était venu s'offrir à son esprit : pauvres enfants ! que la condamnation et la confiscation de ses biens, plongeaient de l'aisance dans la misère ! Son confesseur, craignant qu'il ne tombât dans le désespoir, lui conseilla d'écarter de son esprit la pensée de sa famille, lui assurant que la Providence veillerait sur elle et que, de son côté il intercéderait auprès du roi en sa faveur. « Que » pensez-vous de moi, lui dit le comte ensuite, vous con- » naissez ma vie passée et vous venez d'entendre le récit » de mes fautes ? Croyez-vous que je meure en bon chré- » tien ? » — « Je ne doute nullement, répond l'évêque, » que vous n'obteniez pardon et miséricorde devant Dieu, » fiez-vous à sa bonté. » Le comte voyant qu'il ne lui restait plus que quelques heures, écrivit aux premières lueurs du jour dont il ne devait plus voir la fin, deux lettres, l'une à sa femme et l'autre au Roi (1), auquel il la recommande, ainsi que ses enfants ; il ôta de son doigt une bague qu'il pria Rythovius de faire parvenir au roi avec la lettre (2). Le comte d' Egmond demanda alors à son confesseur ce qu'il lui conseillait de dire au peuple, sur l'échafaud. Celui-ci l'engagea à ne pas parler ; peu, dit-il, vous comprendront, et ceux qui parviendront à saisir vos paroles, ne manqueront pas de les dénaturer. Vers onze heures, Egmond parut sur l'échafaud qui avait été dressé sur la Grand'place, à la hauteur des fenêtres de la salle où se trouvait le comte et avec laquelle il communiquait par une sorte de pont.

---

(1) Cette belle lettre a aujourd'hui reçu une telle publicité, que nous avons cru inutile de l'insérer ici.

(2) *Afw. der Beelden*, ms. cité. Hoofdst. VII. — *Les Belges illustrés*, t. I, p. 343. — *Supplément à Strada*.

Le comte s'avança, vêtu de noir, sans fers, ni liens, ayant à ses côtés l'évêque d'Ypres, et récitant avec lui le *Miserere* (1). Arrivé au centre de la plate-forme, il se tourna vers Julien Romero, qui était à cheval au bas de l'échafaud, et lui demanda : « N'y a-t-il plus d'espoir ? » Celui-ci ayant levé les épaules (2); Egmond récita à trois différentes reprises, avec son confesseur, l'oraison dominicale; après quoi il reçut sa bénédiction. Le comte ôta alors sa robe de damas, mit son bonnet, le tira devant ses yeux (3), posa la tête sur le bilot, et dans l'attitude de la prière, dit d'une voix haute et intelligible. *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*; aussitôt le bourreau leva le glaive et le sang du comte d'Egmond rejaillit sur l'aube blanche de l'évêque d'Ypres (4). On procéda immédiatement après à l'exécution de son noble compagnon. De Hornes fut moins docile à écouter les consolations offertes par l'illustre évêque et refusa d'abord de faire sa confession, disant qu'il avait offensé Dieu, mais qu'il n'avait jamais offensé le roi. Rythovius ayant continué ses instances avec cette onction pénétrante que donne le sentiment religieux, le comte céda et reçut les derniers sacrements (5).

Le comte d'Egmond était généralement aimé, aussi

(1) *Afwerp. der Beelden*, ms.

(2) Godard de Villef. t. I, p. 62.

(3) Van Meeteren, p. 58. — *Afwerp. der Beelden*, ms.

(4) Le frère de Rythovius a longtemps conservé cette robe. Cfr. De Meestere, p. 121.

(5) *Supplément à Stroda*. — Nous nous sommes demandé, si l'évêque d'Ypres avait assisté le comte de Hornes? Cela nous paraît douteux. Comment autrement expliquer, tant dans la lettre que Rythovius écrivit à Philippe II (Appendice B.), que dans celle de Stapelon, le silence gardé sur ce fait si important.

entendit-on retentir de toute part des gémissements et des sanglots (1). Le duc d'Albe lui-même ne put s'empêcher de répandre des larmes à la vue du dénouement de ce drame (2). La foule se précipita sur l'échafaud pour tremper des mouchoirs dans le sang du comte, et se rua à l'église pour assister à ses funérailles, elle baisa le cercueil avec une telle effusion de larmes et un si grand respect qu'on aurait dit qu'il renfermait les reliques d'un saint (3).

Telle fut la fin de Lamoral, comte d'Egmond, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, gouverneur de la Flandre, confrère de la Gilde de St-Georges d'Ypres (4), membre de l'ordre de la Toison d'or, dont il avait été créé chevalier le même jour que le duc d'Albe (5). Il laissa après lui une veuve éplorée et douze enfants (6), qui vécurent dans la misère la plus profonde. Touché enfin de leur malheureux sort, le roi Philippe II leur fit une pension, afin qu'ils pussent se soutenir décemment dans la condition de leur noble naissance (7).

(1) *Cōram ingenti multitudine gementium et plorantium*. Lettre de de Rythovius à Philippe II, Cfr. Appendice B.

*Magna omnium commiseratione quale certe exemplum multis seculis hic non visum est*. Viglius ad Hopperum, 5 Juin 1568. Voir cette lettre dans le *Supplément de Strada*, p. 559.

(2) Brantôme, cité par Kervyn de Lettenhove. *Histoire de Flandre*, p. 260. — De Smet, *Histoire de la Belgique*, t. II, p. 45.

(3) Chappuis. *Histoire de la guerre des Pays-Bas*, p. 81. — Ori. *Hist. tumultuum Belg.* p. 269. — Strada, ouv. cité, t. I, p. 294.

(4) Sanderus, *Fl. Ill.* t. II, lib. V, p. 283.

(5) Il avait été créé chevalier par Charles-Quint à Utrecht en 1546, *Époques et faits mémorables*, t. I, p. 155.

(6) Liste des enfants du comte et récit succinct de leur vie, *Messenger des sciences historiques*, année 1848, p. 350.

(7) *Les Belges illustres*, t. I, p. 346. La famille d'Egmond s'éteignit à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. — Cfr. Appendice B, à la fin de cette notice, dernière note.

Sans vouloir décider la question de culpabilité du comte d'Egmond, voici notre appréciation sur ce prince.

Le comte d'Egmond, possédait beaucoup de qualités qui plaisent aux hommes, la naissance, la valeur, la beauté, la fortune; il était fortement aimé des Belges et jouissait d'une très-grande popularité. Depuis sa plus tendre jeunesse, il était l'objet de prédilection de l'empereur, qu'il suivit dans la plupart de ses expéditions. Il rendit à Philippe II des services dont le souvenir aurait dû rester (1) gravé dans sa mémoire; n'est-ce pas Egmond, en effet, qui, à la tête de ces braves Flamands, décida de la journée de St-Quentin? Le roi ne dut-il pas à la vaillante épée du comte, la victoire de Gravelines? Je crois qu'en présence de ces faits, l'on peut affirmer, sans trop encourir le reproche de témérité, que c'était à cette époque, la plus grande gloire militaire de la Belgique (2). Si ce prince est irréprochable au point de vue militaire, il y a plus d'une tâche dans sa vie politique; mais la plupart doivent être attribuées à l'extrême faiblesse de son caractère. Il se rendit coupable d'un excès de bonté et se laissa entraîner la plupart du temps malgré lui. « Je n'ai remarqué, écrivait le cardinal Granvelle (3) à Philippe II, le 2 Novembre 1567, en » M. d'Egmond, rien d'opposé ni à la religion, ni au » service du roi; je suis persuadé qu'en ce qu'il faisait,

---

(1) Philippe II ne fut pas toujours hostile au comte d'Egmond, comme le prouve une lettre qu'il lui adressa le 20 Décembre 1566, dans laquelle entr'autres choses, il déclare qu'il est content de sa conduite, et cela neuf mois avant son arrestation, qui eut lieu le 9 Novembre 1567. — De Bavai, *Procès du comte d'Egmont*, p. 7.

(2) De Bavai, *Procès du comte d'Egmont*, p. 47.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 594, N° 674.

» abusé par d'autres, il croyait servir son souverain et son pays (1).

Dès le 9 Juin, Rythovius s'empressa de transmettre au roi la lettre du comte d'Egmond; il y joignit une autre, où il donne des détails sur l'exécution du prince et où il implore la clémence royale en faveur du vainqueur de St-Quentin et de Gravelines (2). Il se rendit ensuite à Louvain, pour chercher au milieu de ses anciens confrères quelque soulagement et se remettre des terribles émotions qu'il avait éprouvées. Il fit à Cunerus-Petrus, alors recteur, le récit du drame sanglant dont il avait été le témoin. Celui-ci l'ayant raconté à son tour à Stapelon, docteur en théologie, ce dernier écrivit à un de ses collègues à Douai, une lettre à ce sujet, dans laquelle nous avons puisé la plupart des détails, dans lesquels nous sommes entrés sur l'exécution du comte d'Egmond (3).

(1) Voir sur le comte d'Egmond plusieurs autres lettres du cardinal de Granvelle. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CLXXV et 599.

(2) Nous reproduisons cette lettre sous forme d'Appendice C.

(3) Pour l'historique de la lettre, voir *Annuaire de l'université de Louvain*, année 1856.



## Chapitre V.

*Sollicitude de l'évêque. — Synodes. — Démarches contre l'impôt du dixième dénier. — De Requesens. — Amnistie. — Etat du pays. — Rythovius va au-devant de Don Juan. — Efforts de l'évêque contre le calvinisme.*

L'évêque rentra le 20 Juin dans son diocèse (1), où ses nombreuses occupations ne parvinrent pas à effacer les terribles impressions que lui avait causées cette sanglante tragédie. Pendant quelques années, son diocèse jouit d'un calme apparent, mais il voyait dans cette tranquillité un présage de mauvais augure; aussi travaillait-il de toutes ses forces à combattre le mal, d'autant plus incurable, qu'il était occulte. Son clergé était l'objet des soins les plus assidus; il veilla à ce que, dans les ordres religieux, on observât la règle dans toute sa rigueur et que l'on reprit les prières de nuit, là où ce saint usage était tombé en désuétude. Plusieurs couvents ayant refusé d'accéder à ce désir, l'évêque le leur ordonna sous les peines les plus sévères. Marguerite, à qui les supérieures des couvents avaient adressé des plaintes, les força de se soumettre à l'ordre de l'évêque (2).

Depuis son installation, Rythovius avait, jusqu'à l'époque

(1) Annales manuscrites appartenant à M. Félix Struve-Provoost, propriétaire à Ypres.

(2) *Corresp. de Philippe II*, p. 529. — *Mémoires de J. Van Loo*, ms. déjà cité, p. 80.

à laquelle nous sommes arrivés, réuni plusieurs synodes à Ypres; et en convoqua encore un grand nombre, avant la fin de sa carrière. Il nous est de toute impossibilité d'entrer dans le détail de tout ce qui s'est passé dans chacun d'eux.

Les questions théologiques que l'on y traitait, ne sont pas de notre compétence et, au point de vue où nous nous sommes placés, n'offrent qu'un intérêt secondaire. Nous devrions nous borner à donner les titres des chapitres de ces synodes, ou à énumérer froidement les matières que l'on y a traitées; ce serait trop ou trop peu et en tout cas ennuyeux. Nous renvoyons pour cette partie de notre travail, à l'ouvrage de M. Vande Velde, et à celui de Mgr. De Ram (1).

Nous rappellerons cependant que, durant son épiscopat, Rythovius présida, à deux reprises différentes, le synode provincial qui se tint la première fois à Malines et la seconde fois à Louvain. Disons encore, que les réunions fréquentes de ces synodes, sont une des meilleures preuves du zèle de l'évêque d'Ypres.

Voyant que son séminaire avait peine à se soutenir et n'ayant rien tant à cœur que sa conservation, il fut forcé d'ordonner à tous les monastères et à son clergé de lui venir en aide. Cette demande, malgré toute sa légitimité, souleva une opposition immense dans le synode qu'il avait réuni à cet effet. En vain, il épuisa tous les moyens que lui suggérait son zèle; ne pouvant vaincre

---

(1) L'ouvrage de Van de Velde a pour titre : *Synopsis monumentorum*, et celui de Mgr. de Ram, *Synodicon Belgicum*. Cfr. dans ce savant ouvrage, qui n'est pas encore terminé, la partie qui traite du diocèse de Malines. Sur la même matière, Cfr. De Meester et Sanderus, passim. — Ste-Marthe, t. XI.

par lui-même l'opposition, il eut recours au roi, à la demande duquel il avait érigé cet établissement à Ypres. Celui-ci, étonné de l'exiguité de la taxe réclamée, confirma la décision de l'évêque d'Ypres et enjoignit aux abbés d'y obtempérer (1). La sollicitude de Rythovius s'étendait non-seulement à son clergé et à ses besoins spirituels, mais à ses intérêts matériels : tout en étant partisan chaleureux et fidèle de la cause royale, il lui arrivait toujours de se joindre à ses collègues et d'adresser avec eux à Philippe II de respectueuses rémontrances, pour lui faire connaître l'état véritable des Pays-Bas, et les effets déplorables de sa sévérité (2). Trouvant l'impôt du dixième denier incompatible avec nos usages et nos coutumes, Rythovius écrivit une lettre au duc d'Albe (3), dont M. Gachard donne l'analyse suivante :

« Rythovius lui représente les murmures qu'excite, »  
 » parmi les ouvriers si nombreux en Belgique, l'impôt »  
 » du dixième denier. A l'approche de l'hiver, où les »  
 » besoins sont plus nombreux et les profits plus rares, »  
 » ces malheureux, exaspérés par la misère, pourraient »  
 » se laisser entraîner à des résolutions funestes ; il est à »  
 » craindre d'ailleurs que cette mesure n'enlève au roi le »  
 » cœur de beaucoup de ses sujets, alors qu'il lui est si »  
 » nécessaire qu'il gagne leur affection. Par ces motifs, »  
 » l'évêque prie très-humblement et très-instamment le duc »  
 » de remplacer l'impôt du dixième denier par un autre ; »  
 » s'il ne le peut sans autorisation du roi, l'évêque le prie

(1) De Meestere, *Hist. ep. Yp.* p. 66, 67, 68 et *Annotationes Sti-Martini*, ms. litt. T.

(2) Gachard, *Corresp. de Philippe II*, t. II, p. 357, N° 1215.

(3) *Ibid.* t. II, p. 204, N° 1056. La lettre est datée du 29 Sept. 1571.

» de la solliciter, et en attendant de suspendre la levée  
» de l'impôt.

» Personne ne sait qu'il a fait cette démarche, excepté  
» son secrétaire intime, dont il a employé la plume, et  
» dans la discrétion duquel il a une entière confiance. »

L'évêque voyant que le duc ne tenait nul compte de sa lettre, se rendit le 12 Janvier 1572 à Bruxelles (1), au nom des états, afin de lui rémontrer tout l'odieux qu'avait cet impôt aux yeux des Belges. Ce n'est qu'après avoir échoué dans cette double tentative, qu'il écrivit, collectivement avec ses collègues, au roi pour le prier d'abolir le dixième denier (2).

Philippe II, voyant que par la sévérité il n'obtenait pas l'amendement des coupables, eut recours à la douceur, mais hélas ! le mal était devenu incurable ; il était trop tard ! Le duc d'Albe fut remplacé par don Louis de Requesens. Ce gouverneur avait toutes les qualités pour apaiser et calmer les troubles et il y serait parvenu, s'il avait été nommé gouverneur en 1567. Mais sa probité et ses talents ne suffirent pas pour réparer le mal, ni regagner la confiance des Belges, car la haine contre les Espagnols était trop profondément enracinée dans les cœurs. Malgré tous les moyens employés, De Requesens ne fit que recueillir ce que son prédécesseur avait semé, il débuta par une amnistie générale, et promit de jeter le voile de l'oubli sur le passé de tous ceux qui se soumettraient avant la St-Bavon. L'évêque d'Ypres, à l'annonce de cette nouvelle qui cadrait si bien avec ses idées, mit tout en œuvre pour soumettre les réformés. De biens faibles succès furent la récompense

---

(1) Bern. de Jonghe, *Gedtsche geschiedenissen*, t. I, p. 284. — Kervyn de Lett. t. VI, p. 264.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 236, N° 1097.

de ses efforts ; le résultat momentané fut de donner quelque temps de calme et de repos à son diocèse (1).

Toujours sur la brèche, Rythovius fit, comme par le passé, tous ses efforts pour guérir ceux que le calvinisme avait atteints et veiller à ce que les calvinistes ne fissent pas des prosélytes dans sa ville épiscopale. Quel changement dans la ville ! cette cité naguère si brillante et si animée, était morte ; ces rues où autrefois se pressait sans cesse une population active et industrielle, étaient désertes. Le commerce de la Flandre, si florissant il y avait vingt-cinq ans, était radicalement détruit, tant par le départ de nos plus habiles ouvriers pour l'Angleterre, que par le manque de sécurité des voies de communication (2) ; de toute sa prospérité, il ne lui restait plus que les vastes monuments, vestiges de sa grandeur, qui aujourd'hui encore, attestent la gloire de nos ancêtres. Les terres étaient en friches, les campagnes désertes, car les paysans ayant vu leurs moissons détruites, s'étaient réfugiés dans les villes (3).

A la nouvelle que notre évêque était appelé par les états à Bruxelles, le bruit se répandit qu'on allait l'envoyer à la cour de Rome, pour négocier plusieurs points avec le Souverain Pontife. Mais il était question de toute autre chose. Rythovius se rendit dans le Luxembourg, au-devant de don Juan, qui devait arriver comme gouverneur des Pays-Bas ; il lui exposa l'état déplorable de la religion dans ces provinces et lui indiqua les moyens de remédier à cette

(1) De Meestere, Wynckius. Chronique ms. passim.

(2) De Meestere, p. 72.

(3) De Meestere, p. 113. — Ms. provenant de l'ancien chapitre de St-Martin, par le chanoine Petit, p. 107.

calamité, afin qu'éclairé dès le jour de son arrivée, il put, par ses procédés, gagner la confiance des Belges (1). L'évêque était à peine de retour, quand, à tant de calamités, vint s'en joindre une d'une nature toute différente. Une trombe fondit sur la ville et y sema la ruine et la désolation; dans les campagnes, pas un moulin, pas un arbre ne résista à la tempête (2); en ville, les maisons furent fortement endommagées; le toit de la cathédrale fut entièrement enlevé et brisé. Le manque d'ouvriers et la cherté des matériaux (3) rendirent cette perte presque irréparable.

L'évêque parvint à force de zèle et de persévérance, à remettre l'église dans son état primitif; il sut ensuite gouverner son diocèse avec tant de sagesse et de prudence, que, pendant assez longtemps, il n'y eut presque pas de mouvements de la part des calvinistes à Ypres, alors que toutes les villes voisines étaient en proie à la discorde et à la désolation (4).

(1) Buzelinus, S. J. *Gallofandria sacra et profana*, p. 552 et 553.

(2) Chronique ms.

(3) 1000 tuiles coûtaient alors 15 florins (fr. 40-92), pour d'autres exemples, De Meestere, p. 75.

(4) Chronique ms. — *Hist. militaire d'Ypres*, par Vereecke, p. 85.

## Chapitre VI.

### *Arrestation et captivité de Rythovius.*

Rythovius, comme évêque d'Ypres, siégeait de droit (1) aux états de Flandre, où il jouissait d'un grand crédit; il s'était rendu à la session de 1577, durant laquelle il s'éleva avec force contre l'hérésie et les intrigues d'une fraction de la noblesse, mû par son zèle pour la foi et son respect pour son souverain légitime, dont il justifiait hautement la confiance (2). Il se trouvait à Gand, quand Ryhove exécuta son hardi coup de main; ce guet-apens frappa les évêques de Gand et d'Ypres et les principaux seigneurs du pays, savoir: (3) le seigneur de Mouscron, grand-bailli de Gand; Maximilien de Gand, de Rassenghein et Masmines, gouverneur de la Flandre-Wallonne; le seigneur de Sweveghem, gouverneur d'Audenarde; le seigneur d'Erpe, grand-bailli de Courtrai; le seigneur d'Eecke; les conseillers du conseil de Flandre, Hessels et la Porte, et De Visch, bailli d'Ingelmunster.

Plus tard, le nombre des prisonniers s'accrut considérablement; parmi eux figure Henri de Godt, greffier

(1) Kerv. de V. et Diegerick, ouv. cité, t. I, p. 200, donne la liste de tous ceux qui jouissaient de ce droit. — Godard de Villefontaine, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. I, p. 198.

(2) *Gandavi fortissimè contra homines hereticos rebelles ac tumultuarios stetit.* Sand. *Fl. Ill.* t. II, ch. VI, p. 298.

(3) Cfn. Vandervynck, ouv. cité, t. II, p. 454. — Bernard de Jonghe, t. I, p. 308.

pensionnaire de la ville d'Ypres, qui, durant les troubles, joua un rôle très-important (1).

Avant d'entamer le récit de la captivité de l'évêque, disons un mot sur Ryhove et Hembyse, qui prirent une part si active à son arrestation. François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, contribua largement au malheur de sa patrie; s'étant fait élire arbitrairement grand-bailli de Gand, il fut l'auteur des meurtres des conseillers Hessels et Visch, qu'il fit mettre à mort avec beaucoup de cruauté (2); son existence toute entière, ne fut qu'un tissu de crimes, et sa maison, comme nous le verrons bientôt, servit parfois de prison et était une véritable forteresse.

Ryhove et Hembyse (3) s'étaient donné la main pour arriver au pouvoir: dès qu'ils l'eurent obtenu, l'envie changea leur amitié factice en haine profonde; Hembyse mourut sur l'échafaud, et Ryhove, privé de raison, expia sur la terre de l'exil la peine due à ses crimes (4).

Contrairement aux privilèges dont jouissait alors le clergé, de ne pouvoir être arrêté qu'en cas de flagrant délit (5), Rythovius fut pris et conduit avec les autres

(1) Nous regrettons de devoir nous contenter de mentionner ce célèbre personnage, et nous espérons que la notice promise par M. Diegerick, dans ses *Analectes*, ne tardera pas à faire connaître au public cet homme remarquable. *Analectes Yprois*, par Diegerick, pag. 143.

(2) Cfr. Sur ces meurtres, Kervyn de Lett. *Hist. de Fl.* t. VI, p. 326. — Vandervynckt, ouv. cité, t. II, p. 450 et suiv. Il est de la dernière importance de ne pas confondre Jacques Hessels, avec Jean, dont nous avons parlé, p. 156, Jacques n'étant pas à l'abri de tout reproche.

(3) Cfr. Sur Hembyse, *Messenger des sciences historiques*, année 1835, p. 51. Notice de M. Voisin.

(4) Vandervynckt, ouv. cité, t. II, p. 460.

(5) Cfr. *Statuta diocesis Yprensis*, 2<sup>e</sup> édition, Anvers, 1673, p. 61, titre **XXIX**. *De libertate et immunitate ecclesiastica*.



prisonniers dans la maison de Ryhove, où ils furent enfermés dans des chambres séparées (1). Peu de jours après, afin de donner une apparence de légalité à cette arrestation, on proclama publiquement à l'hôtel-de-ville, les prétendus motifs pour lesquels Rythovius et les seigneurs avaient été arrêtés, et l'on ne tarda pas à afficher cette proclamation (2).

L'évêque d'Ypres et les autres seigneurs subirent une détention des plus injustes et des plus cruelles ; malgré les demandes réitérées d'élargissement adressées par le magistrat d'Ypres, le chapitre de St-Martin, les États, Élisabeth d'Angleterre, le prince d'Orange et plusieurs autres seigneurs. Le récit de toutes ces diverses tentatives entraverait trop notre sujet, pour songer à les mentionner ici ; mais l'intérêt que présente leur énumération nous a engagé à les ajouter à cette notice, sous forme d'appendice (3).

Ne se doutant nullement, vu les nombreuses tentatives faites pour obtenir son élargissement, qu'il serait bientôt rendu à la liberté, Rythovius se contenta d'écrire à son chapitre pour lui recommander l'administration de son diocèse et crut inutile de déléguer un membre pour le remplacer.

Le 12 Décembre 1577, on mit les prisonniers au secret (4). Le frère de l'évêque d'Ypres qui, à la nouvelle de son arrestation, était accouru auprès de lui,

(1) Vandervynckt, ouv. cité, t. II, p. 435. — Bern. de Jonghe, t. I, p. 312. — Kervyn de Lett. *Histoire de Flandre*, t. VI, p. 314.

(2) Voir le texte dans Bernard de Jonghe, t. I, p. 316. — Kervyn de Lett., ouv. cité, t. VI, p. 314.

(3) Appendice C.

(4) Bern. de Jonghe, t. I, p. 323.

pour le servir, était convert sans cesse des plus grossières insultes (1).

Rythovius oubliait ses propres douleurs, pour écrire à son troupeau, toutes les fois que ses géoliers le lui permettaient, et tâchait de confirmer les catholiques de son diocèse dans leur foi (2).

Le 12 Mai 1578, les prisonniers furent transférés au *Princen-hof* (3). L'évêque d'Ypres y occupait la chambre dans laquelle Charles-Quint avait été élevé et qu'on avait transformée en prison pour l'illustre ami du comte d'Egmond. La place où l'évêque déposait les objets à son usage, était celle qu'occupait le bureau du grand empereur (4). La détention s'y changea en une captivité encore plus dure et plus étroite. Aussi, Ferdinand de la Barre, leur compagnon d'infortune, y expira-t-il le 29 Novembre 1578 (5). On n'épargnait aux prisonniers, ni les douleurs, ni les épreuves; on s'étudiait à les rendre plus poignantes et plus dures en exigeant d'eux des choses qu'ils étaient dans l'impossibilité d'exécuter: le 5 Octobre, le capitaine Mieghem se rendit au *Princen-hof*, avec seize bourgeois, et informa les prisonniers qu'ils devaient chercher entre eux le moyen de faire partir les Wallons qui étaient à Menin, les menaçant, s'ils n'y parvenaient pas, de leur faire partager le sort de Hessels, qu'ils avaient pendu à un arbre, sans forme de procès; afin de les intimider davantage,

(1) De Meestere, p. 123.

(2) Sanderus, *Fl. Ill.* t. II, cap. VI, p. 299. — Aubertus Miræus, *Bibliot. eccles.* pars II, p. 126. — Vandevelde, *Syn. Mon.* t. III, p. 175.

(3) Bern. de Jonghe, t. II, p. 18.

(4) Kervyn de Lett. *Hist. de Fl.* t. VI, p. 531. — De Meestere, *Hist. ep. Yp.* p. 123.

(5) Bern. de Jonghe, t. II, p. 85.

ils leur montrèrent des tresses de sa barbe, qu'un d'entre eux avait mis à son chapeau en forme d'aigrette, leur disant : « Voilà la preuve qu'il a été pendu à un arbre, comme le méritent les traîtres (1). »

Un acte du 19 Janvier 1579, fait sous la garantie du prince d'Orange, avait décidé que les prisonniers seraient transférés à Termonde, de là à Cologne et dans le pays de Clèves, où ils attendraient l'issue de leur procès, c'est-à-dire leur condamnation, qui ne pouvait être douteuse; mais le peuple s'opposa à leur départ avec une telle persistance, qu'il dût être ajourné (2). Le 23 Janvier, cependant, les prisonniers durent quitter la ville avant le lever de l'aurore (3), sur quatre chariots couverts, escortés par quarante cavaliers et une compagnie d'infanterie: ils furent conduits par la porte St-Liévin à Wetteren, d'où ils furent transportés à Termonde, et remis entre les mains de Ryhove, haut-bailli de la ville (4). Au lieu de diriger le convoi sur Cologne, Ryhove, fidèle à son passé, retint les prisonniers et ne fit absolument rien pour abréger ou adoucir la captivité de ses illustres et nobles victimes (5).

Peu après, l'archiduc Matthias ordonna à Ryhove de

(1) Ce fait est rapporté par Bern. de Jonghe, t. II, p. 62. — Cfr. sur Hessels, sur son supplice, Kervyn de Lett. t. VI, p. 526 et surtout Vandervynckt, t. II, p. 450 et suiv.

(2) Kervyn de Volk. et Diegerick, *Doc. inéd.* t. I, p. 109. — Cet ouv. donne le texte de cet acte.

(3) Cette heure nous paraît beaucoup plus naturelle que celle donnée par l'auteur des *Gendsche Geschiedenissen*, t. II, p. 108. — Cet ouv. porte 10 heures du matin.

(4) Bern. de Jonghe, t. II, p. 108.

(5) Kervyn de Volk. et Diegerick, *Doc. inéd.* t. I, p. 109, 119.

les envoyer à Berg-op-Zoom (1). Cette fois-ci encore, se conformant aussi peu à l'ordre de Matthias, qu'à l'ordonnance du 19 Janvier, il retint les prisonniers et les renvoya quelque temps après à Gand.

Les prisonniers, dans le *Princen-hof*, étaient confiés à des gardiens qui avaient ordre de ne jamais les perdre de vue. C'en était trop ; aussi les prisonniers cherchèrent-ils le moyen de s'évader. Ils parvinrent d'abord à corrompre leurs géoliers qui, moyennant douze patards par jour, ne restèrent plus dans leurs chambres, mais seulement à leurs portes et leur laissèrent la faculté de communiquer entre eux (2). A force d'adresse, ils parvinrent à faire connaître leurs projets au dehors et à faire entrer dans leurs intérêts un procureur et deux autres personnages (3). Toutes les mesures étant prises, le 15 Juin 1579, au milieu des ténèbres de la nuit, ils réussirent à quitter le château par un escalier dérobé (4) ; une barque les attendait, et, franchissant les fossés de la ville (5), ils arrivèrent à un endroit où ils devaient trouver des montures pour les conduire avec toute la vitesse possible à Roulers, qu'occupaient les Wallons (6). Tout jusqu'ici favorisa leurs projets, mais le seigneur qui s'était engagé à leur amener des chevaux, avait failli

(1) Kervyn de Lett. *Hist. de Fl.* t. VI, p. 330.

(2) Bern. de Jonghe, t. II, p. 142.

(3) Vandervynckt, t. II, p. 487, et De Jonghe, t. II, p. 142.

(4) « Un des prisonniers, le seigneur d'Erpe, se ressouvient que, au temps qu'il avait esté page et que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avait esté logée dans cette maison (*Princen-hof*), il avait esté par cette mesme montée au quartier des dames. » Kerv. de Lett. t. VI, p. 334.

(5) De Meestere, p. 123.

(6) Vandervynckt, t. II, p. 487.

à sa parole, dans la crainte d'encourir la peine de mort. Ils se virent donc dans la pénible nécessité de continuer leur route à pied. Découragés, ayant perdu l'habitude de marcher, les fugitifs, épuisés par leur longue captivité, perdirent courage et songèrent un instant à retourner au *Princen-hof*(1). Ils continuèrent cependant à marcher vers Vinderhaute, où, environ les trois heures, ils rencontrèrent un boucher de Gand, qui les dépassa sans les reconnaître. Celui-ci eut bien quelque arrière-pensée, mais sachant que les portes de la ville n'étaient pas encore ouvertes et que les prisonniers étaient bien gardés, il comprit que ses soupçons étaient dénués de tout fondement. Ce qui le confirma davantage dans cette pensée, c'est qu'arrivé en ville, personne ne lui parla de la fuite des prisonniers. Cependant cette idée le poursuivant toujours et craignant d'être compromis en cas où l'évasion aurait véritablement eu lieu, il fit, par mesure de prudence, vers dix heures du matin, part de ses soupçons, au magistrat. Celui-ci envoya immédiatement au *Princen-hof*, pour s'assurer si les prisonniers s'y trouvaient toujours détenus sous bonne garde; mais après les recherches les plus minutieuses, on constata que leur évasion avait réellement eu lieu.

Cet événement occasionna une grande inquiétude au magistrat et une surprise plus grande encore dans la cité. Les portes de la ville furent aussitôt fermées, des recherches faites dans toutes les maisons et plus minutieusement chez les catholiques que partout ailleurs. On publia, au son de la trompette, qu'une récompense de mille florins serait accordée à quiconque ramènerait un des fugi-

---

(1) Bern. de Jonghe, t. II, p. 142.

tifs (1). Des troupes sont envoyées sur la route de Vinderhaute, avec ordre sévère de visiter minutieusement toutes les maisons, fermes, bois et haies. Une enquête est ouverte pour rechercher les complices de cette évasion, et ayant découvert que Meyne et Caseele avaient amené une nacelle au bord des fossés de la ville, et ayant constaté qu'ils avaient accompagné les fugitifs, on confisque leurs biens, qui furent vendus le jour même (2).

Dans l'entretemps, les fugitifs gagnant toujours du terrain, s'éloignent de la capitale de la Flandre. Dès que le jour commence à paraître, ils se cachent dans les blés, soit parce que la lassitude qui les accable, les empêche de continuer, soit parce qu'ils croient prudent de ne pas voyager pendant le jour (3). Le lendemain, avant l'aube du jour, ils se remettent en route avec un nouveau courage, mais la faim les ayant obligés de s'arrêter un instant pour réparer leurs forces, ils entrent dans une auberge portant l'enseigne de *Princen-hof* (4). Ce nom ne fut pas de nature à les rassurer beaucoup et fut le présage de quelque nouveau malheur. A peine sont-ils assis, qu'ils croient reconnaître des soldats déguisés, ils fuyent, leur frayeur croit à chaque pas; au loin, à travers les arbres, ils aperçoivent des hommes qui semblent les attendre, ils se cachent de nouveau dans les blés, mais les émissaires de Gand ne les voyant pas arriver, battent les champs (5) et parviennent à découvrir les

(1) Cette épisode est racontée par Bern. de Jonghe, t. II, p. 142 et Vandervynckt, t. II, p. 487.

(2) De Jonghe, t. II, p. 143.

(3) Vandervynckt, t. II, p. 488. — Bern. de Jonghe, t. II, p. 144.

(4) Kervyn de Lett. *Histoire de Flandre*, t. VI, p. 354.

(5) Bernard de Jonghe, t. II, p. 144.

Évêques d'Ypres et de Bruges, et la plupart des autres fugitifs. Résister était chose impossible et cette idée ne leur vint pas même à l'esprit ; ils sont arrêtés et ramenés le même jour en ville (1). Les seigneurs de Rassenghem, d'Erpe et de Sweveghem, se dérobent aux recherches des Gantois et atteignent Roulers, où le seigneur de Montigny les reçut à bras ouverts. Ils se rendent immédiatement à Menin, accompagnés d'une bonne escorte, et le seigneur de Rassenghem, gouverneur de la Flandre française, fut à Lille l'objet d'une réception des plus brillantes (2). C'est chose étonnante, qu'on n'eut pas averti les mécontents de Roulers de venir à la rencontre des fugitifs et de décider ainsi le succès de leur évasion.

Les fugitifs furent plus étroitement incarcérés que jamais, ils n'échappèrent probablement aux derniers supplices, que grâce à l'intervention du baron de Montigny, qui menaça les Gantois d'user de représailles, si l'on traitait les prisonniers « autrement que leur qualité » mérite (3).

Le 15 Juin 1579, on transféra du *Princen-hof* au chausset, afin de pouvoir mieux les garder, les évêques d'Ypres, de Bruges et le grand-bailli d'Ypres (4). Prévoyant que l'effervescence occasionnée par leur fuite serait longue et perdant l'espoir de pouvoir rentrer avant quel-que temps dans son diocèse, l'évêque écrivit à son chapitre pour le prier de nommer vicaire-général un chanoine

(1) Chronique manusc.

(2) Vandervynkt, ouv. cité, t. II, p. 485.

(3) *Archives de la maison d'Orange*, p. 638, t. VI, cité par Kervyn de Lett. t. VI, p. 335.

(4) Bern. de Jonghe, t. II, p. 156.

qui put remplir sa place durant sa captivité (1).

L'évêque d'Ypres se soumit avec une résignation admirable aux mauvais traitements qu'on lui fit endurer et aux humiliations qu'on lui fit subir; il entretint avec son diocèse une correspondance suivie (2) et mit son temps à profit pour écrire deux ouvrages, dont nous dirons tantôt un mot, et qu'il adressa, sous forme de lettre, à Antoine Vlaminck (3), qui le remplaçait à Ypres.

Il serait trop long de faire ici le récit de toutes les vexations et de toutes les humiliations dont les prisonniers furent l'objet; il suffira de dire que, vu la maladie contagieuse qui regnait à Gand (4), le martyre n'eut probablement pas tardé à couronner la vertu de l'évêque d'Ypres, si la Providence n'était pas venue à son aide et si, après une première tentative d'échange infructueuse (5), on ne fut parvenu à l'échanger, le 15 Août 1584, contre un ministre calviniste, qui jouissait d'une grande réputation (6). Douze cavaliers le conduisirent à Olsène, où l'échange eut lieu et immédiatement après il fut conduit par douze autres cavaliers à Courtrai (7).

Pendant la captivité de Rythovius, que se passa-t-il à Ypres? C'est ce que nous verrons dans le chapitre suivant.

(1) De Meestere, p. 110, annotationes sancti Martini, manus. litt. R.

(2) Kervyn de V. et Diegerick, *Doc. inéd.* t. II, p. 31. — *Sanderus Fl. ill.* t. II, cap. IV, p. 299.

(3) De Meestere, p. 112.

(4) Kervyn de V. et Diegerick, *Doc. inéd.* t. II, p. 294.

(5) *Id.* t. II, p. 41.

(6) Kervyn de Lettenhove, *ouv. cité*, t. VI, p. 253 et 257.

(7) Bern. de Jonghe, t. II, p. 260.



## Chapitre VII.

### *Coup-d'œil sur la ville d'Ypres, pendant la captivité de l'évêque.*

Un an s'était à peine écoulé depuis l'injuste arrestation de l'évêque, quand les Gantois sortirent de la ville avec l'intention de surprendre Lille, mais ayant appris que ceux de cette ville, informés de leur arrivée, se préparaient à faire une vive résistance, ils renoncèrent à ce projet et se dirigèrent pendant la nuit vers Ypres (1), parcequ'elle tenait pour le roi. Selon la chronique manuscrite que nous avons sous les yeux, le magistrat, fidèle au roi, fit fermer les portes de la ville et ne consentit à les ouvrir, qu'après une résistance de trois jours; cette reddition n'eut lieu qu'à la condition de ne se livrer à aucune hostilité envers les ministres de la religion et du roi (2). D'autres auteurs prétendent, que cette bande étant de connivence avec quelques bourgeois, parvint, grâce à leurs secours, à briser les portes et à s'introduire ainsi en ville (3). Quoiqu'il en soit, que la ville fut prise, par surprise, par terreur, ou par le désir

---

(1) *Chronyk van Vlanderen*, t. III, p. 978.

(2) Chronique ms. déjà citée.

(3) *Chronyk van Vlaenderen*, t. III. — Bernard de Jonghe, t II, p. 34. — Diegerick, *Analectes Yprois*, p. 68. — Vereecke, *Histoire militaires d'Ypres*, p. 86. — Gramaye, *Antiquitates Belgicæ*, p. 179, ce dernier auteur nous dit: que ceux qui ouvrirent les portes de la ville, furent forcés de s'exiler, tant était grande la haine qu'ils s'étaient attirée.

d'éviter le pillage, il n'en est pas moins évident, que le magistrat était tout dévoué à la religion catholique et au roi (1). Les Gantois à peine en ville, se livrent aux plus coupables excès: ils désarment la bourgeoisie et se mettent à piller les églises et les couvents (2) avec une fureur encore plus grande, que celle qui animait les premiers briseurs. Les excès de 1578, furent encore plus considérables que ceux de 1566. Le duc d'Albe avait gouverné le pays entre les deux époques. Les Gantois s'étant rendus à la cathédrale de St-Martin, arrachèrent de leurs sièges les chanoines qui, à l'entrée des pillards, étaient occupés à dire l'office (5). Ils brisent et pillent tout, ne respectant pas même les cendres de leurs ancêtres et détruisant, dans leur fureur, le superbe mausolée de Robert de Béthune, comte de Flandre, qui se trouvait au milieu du chœur (4). Ils enlevèrent à toutes les églises les cloches, les envoyèrent à Gand, pour en faire des canons (5). Ils emprisonnèrent grand nombre de

(1) *Analectes Yprois*, publiés par Diegerick. On trouve dans cet excellent ouvrage, la requête du magistrat aux états, p. 67. — Gramaye, *Antiq. Belg.* p. 175.

(2) Ils pillèrent, dit la chr. ms., les couvents suivants:

Les R. P. Dominicains.	Le Beguinage.
Les Frères Gris.	Les Sœurs Grises.
Les R. P. Augustins.	Les Religieuses de l'hôpital.
Les R. P. Carmes.	Les Religieuses de Ste-Catherine.
Les R. P. Recollets.	Les Sœurs Noires
Les Riches Claires.	Les Religieuses de Notre-Dame.

(3) De Meestere, p. 87.

(4) Les souverains jouissaient seuls, à cette époque, du droit de se faire enterrer au milieu des églises.

(5) Les marguilliers des églises de N. D. ten Brielen et de St-Jean, s'adressèrent à l'archiduc Mathias, pour qu'il défendit le transport des cloches réunies à Gand. *Analectes Ypr.* par Diegerick.

personnes des plus notables de la ville, parmi lesquelles se trouvait Henri de Codd, greffier de la ville (1), qui fut transporté à Gand et enfermé avec l'évêque. Les Gantois vendirent ensuite aux enchères les ornements des églises; le tout à vil prix. Thomas de Rave, ancien membre du magistrat, raconte qu'il acheta pour quatre patards, trois chappes de toute beauté, qui ont fait longtemps l'objet d'une légitime admiration. Quant aux débris des autels, des confessionnaux, de la chaire de vérité, on les vendit comme bois à brûler (2).

Immédiatement après la prise de la ville, un si grand nombre de catholiques Yprois émigrèrent, que Gramaye dit « que leur nombre surpassa celui des trois autres » villes réunies des Flandres (3). »

C'est ici le lieu de rappeler un épisode de cette triste époque, dont nous avons trouvé le récit dans un manuscrit de la riche bibliothèque de notre savant et zélé bourgmestre, M. Alphonse Vandennepeereboom.

Nous ne garantissons pas cependant l'exactitude historique de ce fait; une tradition assez ancienne semble l'appuyer, mais il se pourrait que la tradition ait sa source dans une fiction.

L'an 1583, la ville d'Ypres était sur le point de tomber entre les mains des Anglais et des Gantois, qui la cernaient de toute part, quand la vaillance de la bourgeoisie parvint à délivrer la ville de ses ennemis (4). Nos

(1) De Meester, p. 87.

(2) Chr ms. ad annum 1578. — *Les Analectes Yprois*, donnent plusieurs inventaires de choses brisées etc., p. 71.

(3) Gramaye, *Antiquitates Belgica*, p. 173.

(4) Pour de plus amples détails sur ce fait, Cfr. Lambin, *Beleg van Yper*. — *Coup-d'œil sur la Flandre-Occidentale*, G. Podesta, p. 71. — *Analectes Yprois*, p. 87.

pieux ancêtres avaient invoqué la Vierge au moment du danger, et, en mémoire de cet heureux événement, ils conservèrent la coutume de faire une procession solennelle, le premier dimanche d'Août; cette fête, prenant le nom de la patronne et de la protectrice de la cité, se nomme encore de nos jours, *processie van Onze lieve Vrouw van den Thuyn* ou *Thuyn dag*. Les calvinistes choisirent ce jour, auquel se rattache à la fois un souvenir historique et religieux, pour faire une sorte de mascarade, ayant pour but de ridiculiser la procession catholique.

Laissons la parole à Thomas De Rave, témoin oculaire :

« La procession s'ouvrait, dit-il, par un étendard enlevé  
 » à l'église de St-Pierre, représentant sur l'une des faces,  
 » la sainte Trinité, et sur l'autre, Jésus-Christ s'entre-  
 » tenant avec le prince des apôtres; venait ensuite une  
 » nombreuse troupe d'hommes et de femmes, portant  
 » les costumes des divers ordres; ils marchaient en sautillant et en secouant des petites clochettes que l'on  
 » avait attachées au bas de leurs robes; suivait une croix  
 » dont on avait arraché le Christ, que l'on avait remplacé  
 » par un chat vivant, enfermé dans un filet, elle marchait entre deux rangs d'individus, portant les uns  
 » un balai et les autres une hallebarde, pour ridiculiser  
 » la croix des Récollets; on voyait ensuite venir une foule  
 » de faux religieux, portant des chapelets faits d'écaillés  
 » de noix, d'œufs et de concombres; d'autres portaient  
 » des armes, d'autres enfin jouaient sur des instruments  
 » de musique avec le plus parfait désaccord. Cette troupe  
 » confuse était suivie d'un double rang d'hommes, portant  
 » gravement des saucissons au lieu de flambeaux. Vers  
 » le centre de cette procession se trouvait une grande  
 » table, entièrement couverte d'images mutilées et brisées,  
 » portée par de jeunes filles couronnées de fleurs, et dont

» la mise laissait beaucoup à désirer sous le rapport de  
 » la décence. Des prêtres venaient ensuite, au nombre  
 » de près de mille, chantant des psaumes traduits en  
 » français et en flamand (1). La procession se terminait  
 » par un char que trainèrent soixante-deux couples de  
 » jeunes filles, sur lequel, voulant représenter la vierge  
 » d'Ypres, l'on avait lié la femme la plus forte de la ville,  
 » dans un costume qu'il nous est impossible de décrire.  
 » Une foule de rieurs suivait cette procession, qu'une  
 » tempête épouvantable dispersa vers le milieu de son  
 » itinéraire. »

Les Gantois, maîtres de la ville, s'empresèrent de lui donner une nouvelle organisation et remplacèrent les anciens magistrats par des hommes partageant entièrement leurs vues: La magistrature de cette année se nomme de *verkeerde wet*, ou *magistrature à l'envers* (2).

Parmi les actes posés par les calvinistes, il en est encore un qui mérite d'être mentionné; c'est la célébration de la fête de Calvin; en voici le récit succinct: le 9 Juillet, veille de la fête, on dressa sur la grand'place un château de papier de trente pieds de long, sur douze de large, au centre s'élevait une tour carrée surmontée d'une croix;

(1) La traduction française faite par Clément Marot. — La flamande par Pierre Dathenus de Cassel, (Diegerick, *Annales de la société d'émulation de Bruges*, t. XI, 2<sup>e</sup> série), et par messire Guill. Van Zuylen van Nyevelt, (A. Snellaert, *Histoire de la littérature flamande*).

(2) Nous nous croyons autorisés à traduire ainsi *verkeerde wet*. On avait la coutume d'écrire à l'envers le nom des magistrats dont l'élection ou l'administration laissait quelque chose à désirer. Cela eut lieu plusieurs fois, par exemple, en 1477. Cfr. *Une épisode de l'histoire d'Ypres sous Marie de Bourgogne*, par M. Diegerick, *Annales de la soc. d'émul.*, tome VI, 2<sup>me</sup> série, p. 451.

sur les différentes faces de ce château, les calvinistes avaient représenté ceux que leur saint fondateur, décorait des épithètes de pourceaux, d'âne, de chien, de taureau, d'ivrogne, d'enragé. C'est-à-dire : le pape, le roi d'Espagne, Henri VIII, les moines, et les évêques ; la vierge d'Ypres y était aussi représentée. Vis-à-vis de la cathédrale de St-Martin, on dressa un arc-de-triomphe, vraiment monumental, surmonté de la statue de Calvin. On prépara à la halle un repas pour les autorités et les dignitaires, Les femmes prirent le leur sous une tente dressée à cet effet sur un des côtés de la place.

La matinée du jour de la fête de Calvin fut entièrement employée à faire du sectaire un éloge aussi long que pompeux ; l'après-dîner fut partagée entre une foule de réjouissances publiques, parmi lesquelles je me contenterai d'en mentionner une seule. On promena par la ville un vieil âne boiteux et aveugle, sur lequel on avait lié un mannequin affublé d'une chappe, d'une tiare et d'une crosse : c'était le pape ! Arrivé au bord de l'Iperlée, après de bruyantes démonstrations de joie et de hurras nombreux, on le jeta dans la rivière, ce qui augmenta les vociférations et les blasphèmes. Le soir, la ville entière était illuminée ; on l'avait du reste enjoint, sous peine de vingt ryksdalders (1) d'amende. Les repas commencèrent simultanément à la halle et sous la tente. Ce serait chose trop longue, de redire toutes les horreurs que l'on y commit et les blasphèmes qu'on y proféra ; vers la fin du festin, le gouverneur de la ville, Marquette,

---

(1) N'eussions-nous que la seule preuve que nous offre ce mot, nous pourrions douter de l'authenticité complète de ce récit. Les comptes de la ville ne se servent jamais que des dénominations florins, sols et deniers.

met le feu au château de papier: la joie éclate aussitôt et se fait jour par les plus bruyantes acclamations. Les cris: à bas le Pape, à bas Philippe II, vive Calvin! rétentissent de toute part. La joie, ou plutôt le délire fut à son comble, quand soudain s'éleva un vent des plus violents, qui dispersa les débris enflammés du château, sur la foule, enleva la tente des dames et sema partout la consternation et l'effroi.

La confusion était complète; la panique générale. Chacun s'enfuit par où il pût, mais la plupart des fuyards choisirent la grande rue dans laquelle, par malheur, on était occupé à réparer la voûte qui, sur toute la largeur de cette rue, couvrait l'Yperlée. Quelques planches, jetées sur l'ouverture, permettaient que l'on y passât; mais le passage provisoire était insuffisant pour les masses qui se présentaient, se poussaient et se culbutaient; aussi, les planches cédèrent et ceux qui en ce moment les foulaient, furent précipités dans la rivière où plusieurs trouvèrent la mort. Tel fut le dénouement de la fête, et le malheur fut immédiatement considéré comme une punition divine.

Le 10 Août 1583, le prince de Parme vint mettre le siège devant la ville (1), mais n'anticipons pas sur les événements et revenons à notre évêque.

Avant cela, qu'il nous soit permis d'émettre notre opinion sur un fait qui se rattache à cette époque et qui n'est pas sans intérêt au point de vue de notre histoire. Nous croyons que c'est du xvi<sup>e</sup> siècle que date le lion et la colonne que nous voyons aujourd'hui encore dans les armes de la ville d'Ypres.

(1) Appendice D.

(2) Van Loon, p. 274, à l'année 1580

L'an 1580, les états-généraux firent frapper une médaille sur laquelle était représentée l'inquisition sous la forme d'une colonne, au pied de laquelle était enchaîné le lion belge (2). La ville d'Ypres, d'après la chronique et la tradition, a adopté au xvi<sup>e</sup> siècle pour support de ces armoiries le lion belge, ayant renversé cette colonne et la portant sur le dos. Un fait qui nous semble confirmer ce qui précède, c'est que dans les anciennes armoiries de la ville d'Ypres l'on remarque très-distinctement un bout de chaîne, attaché à la patte du lion et un autre à la base de la colonne (1).

---

(1) Nous avons vu plusieurs jettons de la ville d'Ypres, gravés par Van Berkel, sur lesquels on distingue très-clairement cette chaîne.

---



### Chapitre VIII.

*Que devint l'évêque d'Ypres après son élargissement? — Sa retraite à St-Omer. — Sa maladie. — Sa mort. — Un mot sur son mausolée.*

L'évêque d'Ypres, après avoir subi une détention de trois ans, et après avoir en vain tenté de s'y soustraire par la fuite, avait, comme nous l'avons vu plus haut (1), été échangé contre un ministre calviniste. Il sortit de prison le jour de l'Assomption 1584, affaibli par une longue captivité.

Rythovius, lors de sa mise en liberté, rentra-t-il dans sa ville épiscopale? Examinons la valeur des diverses opinions émises à ce sujet et disons un mot de celle qui nous paraît la plus logique et la plus admissible. Plusieurs auteurs disent donc (2), que Rythovius n'eut rien de plus pressé que de se rendre à Ypres. Si l'on admet cette opinion, comment expliquer la retraite et la mort de l'évêque d'Ypres à St-Omer? Peut-on d'ailleurs admettre, sans jeter du blâme sur la mémoire d'un homme aussi dévoué, zélé et charitable, qu'il ait lâchement fuit son diocèse et cela au moment où une maladie contagieuse lui offrait l'occasion d'exercer son zèle et sa charité envers un peuple pour lequel il avait déjà tant fait et

---

(1) Cfr. chap. VI.

(2) Kervyn de Volk. et Diegerick, ouv. cité, t. II, p. 31. — *Annotationes sancti Martini*. Ms. litt. R.

tant souffert? Comment concilier, d'autre part, le retour de Rythovius à Ypres, avec la prédomination en cette ville des calvinistes, qui lui portaient une haine tellement profonde, qu'elle ne fut pas étrangère aux motifs de l'expédition de 1566 (1)? Lui auraient-ils permis d'entrer en ville? et en l'admettant, n'auraient-ils pas saisi les moindres occasions pour lui être hostiles? Or, l'auteur de la chronique manuscrite que nous avons déjà citée plusieurs fois, qui saisit avec empressement toutes les occasions de blâmer les calvinistes, et pousse parfois jusqu'à la minutie les détails qu'il donne sur Rythovius, ne dit mot sur sa présence à Ypres, ni des vexations qu'il n'aurait pas manqué d'y éprouver (2). Au dire d'autres (3), Rythovius se rendit immédiatement à St-Omer, après sa mise en liberté. Cette opinion est pour le moins aussi inconciliable que la précédente, avec le caractère de notre évêque. D'autres (4) enfin soutiennent qu'il revint à Ypres après la prise de cette ville par le prince de Parme, tandis qu'elle n'eut lieu que six mois après la mort de Rythovius (5). Nous croyons, avec un grand nombre d'auteurs très-recommandables (6), qu'après sa captivité, il éprouva le plus grand besoin de rentrer dans son diocèse, qu'il

---

(1) *Attrahebat illos odium adversus episcopum Martinum Rythovium virum egregie pium doctumque usque virtutibus iram hereticorum promerentium.* Strada, ouv. cité, t. I, p. 249.

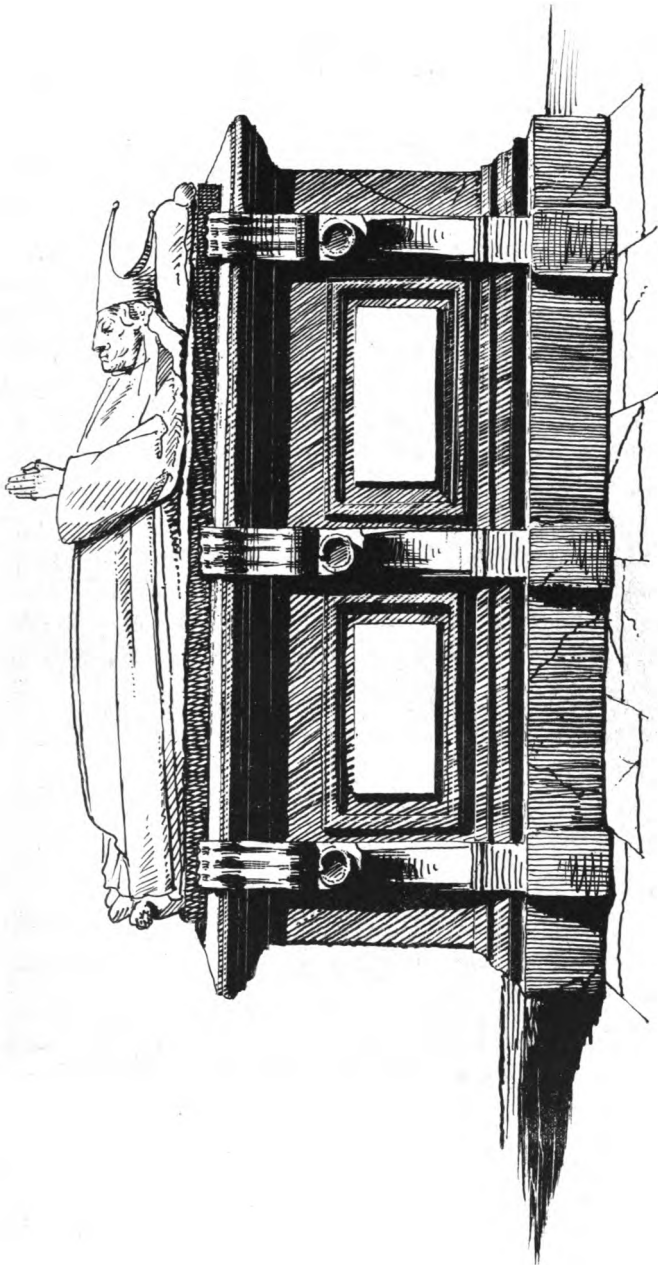
(2) De Meestere tient aussi le silence le plus profond sur ce fait.

(3) Frans Swerfius, *Athenæ Belgicæ*, p. 524.

(4) Van Meeteren, ouv. cité, p. 234.

(5) Rythovius mourut en effet le 1<sup>r</sup> Octobre 1583 et Ypres fut prise le 1<sup>r</sup> Avril 1584.

(6) Sanderus, *Fland. illustrata*, t. II, p. 299. — Vandevelde, *Syn. Mon.*, t. I, cap. III, p. 37. — Gazet, ouv. cité, p. 406. — De Meestere, p. 112. — Ste-Marthe, *Gallie Christianæ*, t. V, p. 310.





se retira à Aire, d'où il parvint à réconcilier les églises de Dixmude, de Furnes, de Bergues et de Dunkerque (1). Ayant perdu, pendant la peste, tous ses serviteurs, et se trouvant abandonné par tout le monde, l'évêque était réduit à la plus extrême indigence, et n'eut pas tardé à mourir de faim, si un charitable batelier n'eut pas consenti à le transporter gratuitement à St-Omer, où les sœurs grises le recueillirent (2). Cette ville était le refuge de plusieurs Yprois et d'une foule d'ecclésiastiques (3).

Le saint évêque, complètement délaissé, ne chercha plus qu'en Dieu seul des consolations. Ce qui lui causait le plus grand chagrin, était le triste état dans lequel se trouvait son malheureux diocèse, dont les calvinistes étaient en grande partie les maîtres. L'impossibilité de le secourir autrement que par ses prières, était une des causes les plus profondes de son malheur. Dès lors Rythovius divorçant avec le monde, s'adonna entièrement à la prière et à la méditation : c'est ainsi qu'il passa le restant de ses jours, dans les exercices de la perfection chrétienne. Sentant enfin l'atteinte de la maladie, il fut obligé de s'aliter. Il fit appeler alors un de ses neveux qui connaissait la médecine et en qui il avait une entière confiance. Celui-ci l'ayant à sa demande examiné, l'avertit qu'il remarquait en lui les symptômes de la peste, dont il avait probablement pris le germe durant sa captivité à Gand (4). L'évêque

(1) Aubertus Miræus, *Bibl. eccles.* II<sup>e</sup> partie, p. 126.

(2) Ce récit est tiré d'une lettre de Balduin Gossens Rythovius, De Meestere, p. 117. — Chr. ms.

(3) *Annales de la société d'émulation de Bruges*, t. VII, p. 260. — Vandevelde, *Syn. Mon.*, t. I, ch. III, p. XXXVII.

(4) Kervyn de Volck et Diegerick, *Doc. inéd.* t. II, p. 204.

apprit cette nouvelle avec un calme qui ne peut être le partage que de ceux dont la vie est sans tâche et la conscience sans reproche. Quelques cuisantes que fussent ses douleurs, la sérénité de son visage ne s'altéra pas; il puisait ses forces dans Celui qui avait soutenu son zèle au milieu de sa carrière apostolique et son courage au sein de l'infortune. Le mal fit toutefois des progrès tellement rapides, qu'au bout de peu de jours, passés dans le silence et le recueillement, le saint évêque alla recevoir au ciel la récompense de sa longue et laborieuse carrière.

Rythovius, en mourant, eut le chagrin de savoir sa ville épiscopale au pouvoir des calvinistes, mais deux mois avant son trépas il avait appris avec bonheur que le prince de Parme était devant Ypres, qu'il cernait de toutes parts. Celle-ci, après une résistance que les calvinistes prolongèrent durant neuf mois (1), se rendit, en Avril 1584, au prince de Parme, quelques mois après le décès de Rythovius.

Ce fut le 1<sup>er</sup> Octobre 1583, que le premier évêque d'Ypres termina, sur la terre de l'exil (2), son existence traversée par tant d'événements.

Rythovius était âgé de 72 ans et avait occupé le siège épiscopal durant vingt-et-une années. Elles furent, sans contredit, les plus critiques et les plus difficiles de toutes celles que le catholicisme avait eu à traverser en Belgique.

Quoique peu fortuné, l'évêque d'Ypres fit, par son

(1) Appendice D.

(2) Nous trouvons dans De Meestere le chronogramme suivant, qui consacra cette date :

MARTINUS BALDUINI RYTHOVIVS VITA ORIT.

testament (1), daté du 15 Octobre 1576, de pieux legs tant aux pauvres d'Ypres que de Rythove. Il fit en faveur de son séminaire d'Ypres, son œuvre de prédilection, une fondation dont le revenu, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, s'élevait à 309 florins, 9 patards et 4 deniers. Il légua ensuite des sommes plus ou moins considérables aux divers couvents qu'il avait fondés et fit célébrer un service anniversaire pour le repos de son âme (2).

Ses funérailles furent célébrées dans le couvent des sœurs grises où eut lieu son inhumation. Son corps fut transporté à Ypres, en 1603, à la demande du peuple et du magistrat (3). Les dépouilles de notre évêque furent déposées dans le chœur de la cathédrale de St-Martin, non loin du maître-autel, à l'endroit où son siège épiscopal était ordinairement placé (4).

Le séminaire reconnaissant lui éleva un superbe mausolée, au-dessus duquel on voit encore de nos jours l'évêque couché en habits pontificaux et les mains jointes. La statue de l'évêque est en albâtre; le reste du tombeau, en marbre noir et rouge; il a huit pieds de longueur sur cinq de largeur (1).

(1) Sur ce testament Cfr. Sanderus, *Fland. illust.* t. VI, p. 299. — Ste-Marthe, *Gallia Christiana*, t. V, p. 310. — Appendice E.

(2) *Statuta ecclesiae cathedralis*, ms. déposé à la bibliothèque d'Ypres.

(3) De Meestere, p. 134.

(4) Un manuscrit appartenant à M. Félix Struve-Proyoost, porte à tort, je crois, que l'évêque a été enterré primitivement dans le cloître de St-Martin, à droite de la sacristie. Nulle part, en effet, il n'est fait mention de la translation du corps de l'évêque d'Ypres dans le chœur, où il se trouve aujourd'hui.

(5) Cfr. sur ce tombeau, *Inventaire des objets d'art de la Flandre occidentale*, p. 386.

On y grava l'építaphe suivante :

MARTINO RYTOVIO J.  
 IPRESIV EPO, QUI TRID : CONC :  
 INTERFUIT ; GANDAVI PRO FIDE  
 CARCERES TULIT ; ODOMAROPOLI  
 OBIIT 9<sup>o</sup> OCTOB 1583 : SEMINARIUM  
 IPREN HÆRED : POSUIT A<sup>o</sup> 1607 (1).

—  
 ADESSE FESTINANT TEMPORA (2).

Le mausolée que l'on admire encore, aujourd'hui dans la vaste et monumentale église de St-Martin, à Ypres, n'est plus qu'une partie de celui qu'on érigea en 1605, à la mémoire de Rythovius. Sur le mausolée primitif, on lisait outre l'építaphe ci-dessus, les inscriptions suivantes :

*Sicut in Adam omnes moriuntur.*

*Ita et in Christo omnes vivificantur.*

*Ero mors tua o mors, morsus tuus, o inferne.*

Ces paroles de l'Évangile, nous dit Sanderus (3), font allusion à la figure du Christ ressuscité, placée au-dessus du tombeau.

C'est probablement en 1754, lorsque l'on revêtit le chœur d'un lambris en marbre blanc et noir, que cette partie du mausolée du premier évêque d'Ypres fut enlevée (4).

(1) A la mémoire de Martin Rythovius, premier évêque d'Ypres, qui assista au concile de Trente; il endura à Gand la prison pour la foi et mourut à St-Omer le 9 Octobre 1583. Le séminaire, qu'il a institué héritier, lui éleva par reconnaissance, ce monument.

(2) Appendice A.

(3) *Fland. ill.* t. II, ch. VI, p. 299.

(4) *Mémoire de J. Lambin sur la halle d'Ypres*, p. 69.



## Chapitre IX.

*État des lettres et des sciences en Flandre et à Ypres, au XVI<sup>e</sup> siècle (1). — Encouragements donnés par Rythovius.*

Le XVI<sup>e</sup> siècle est un siècle exceptionnel dans les fastes de l'histoire. Cette époque si importante et si remarquable au point de vue historique et religieux, présente un égal intérêt, sous le rapport littéraire, scientifique et artistique. Aucune période ne fut plus fertile en grands hommes que le siècle de Léon X.

La Belgique, au milieu des agitations politiques, jetait le plus vif éclat.

A côté de vaillantes épées, l'on voyait briller d'illustres pinceaux; la musique marchait de front avec la poésie. Les sciences et la littérature avaient aussi leurs dignes représentants.

Les lettres relevées par la fondation de l'université de Louvain, étaient cultivées par des savants sortis de l'*Alma Mater*. Les langues latines et grecques, si négligées jusqu'alors, étaient enseignées par des maîtres de premier ordre, qui formèrent des savants distingués. L'art médical cite avec gloire Vésale; la géographie Ortelius, le Ptolémée du XVI<sup>e</sup> siècle; les mathématiques Grégoire de St-Vincent. La science de la nature avait sur le sol belge

---

(1) La plupart des détails où nous sommes entrés, sont extraits de la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occid.* — des *Belges illustres*, etc., et surtout de plusieurs notes ms. dont nous devons la communication à M. le chanoine Vandeputte.

un beau triumvirat, de l'Escluse, Dodoné et Délobel. L'école flamande, fondée par Jean Van Eyck, était dignement représentée, au xvi<sup>e</sup> siècle, par Quintin Metsis et par Franc Floris. La Belgique tenait dans l'art musical le premier rang et donnait le ton à toute l'Europe. Dans cette phalange d'illustrations, la Flandre pouvait réclamer sa large part.

Toutes les sommités ecclésiastiques avaient été initiées aux sciences et aux arts dans l'université de Louvain. Rythovius, comme nous avons eu occasion de le dire, était sorti de cette illustre école et il retrouva dans son diocèse une pléiade de savants jurisconsultes, des moines, des ecclésiastiques, des médecins, des instituteurs, voir même des hommes d'épée, qui consacraient leurs loisirs à cultiver les muses.

Nos chambres de Rhétorique existaient encore presque toutes, malgré les efforts faits par le duc d'Albe pour les anéantir (1); elles étaient l'unique soutien de la langue flamande, qui commençait à faire des progrès. Peu de nos savants cultivèrent les muses flamandes. Le latin était la langue favorite de ceux qui s'adonnaient aux lettres.

Si les savants de cette époque, au lieu de se servir du latin, avaient fait usage de leur langue maternelle, que de trésors posséderait notre littérature nationale! ils la mettraient certainement à même de soutenir très-avantageusement la comparaison avec celle de nos voisins!

Le sol de notre Flandre donna le jour à des savants de tout genre. Sluper, Jacques de Codt et plusieurs autres honorèrent la poésie. Sareyns fut le renovateur des lettres latines et grecques. Le père des historiens

---

(1) Snellaert, *Histoire de la littérature flamande*.

de la Flandre, Jacques Meyere, qui enseigna si longtemps et avec tant d'éclat à Ypres (1), eut d'excellents imitateurs dans Marchant et De Smet. Aucune branche n'était négligée. La jurisprudence, parmi les nombreux représentants qu'elle compte sur le sol de la Flandre, cite avec orgueil Raewaerd, le Papinien flamand, ainsi surnommé par Juste-Lipse.

La ville de Bruges, si fertile en grands hommes, fut, durant le xvi<sup>e</sup> siècle, la patrie et l'asile des disciples d'Esculape, qui, à cette époque, étaient aussi nombreux que savants.

Les sciences et les arts ne cédaient en aucune manière le pas à la littérature. De combien d'illustrations notre belle Flandre ne fut-elle pas, à cette époque, le berceau ? Qui ne connaît Van Mander, dont le nom est si populaire, Blondeel et Candido ?

Grégoire de St-Vincent et, peu après, Simon Stévin, les plus célèbres mathématiciens du monde, n'étaient-ils pas nés sur notre sol ?

Adrien Willaert, fondateur de l'école de Venise ; le Montois Orland de Lassus, qui régnait sur le nord, pendant que Palestrina régnait sur le midi, furent des artistes, dont le nom figure au premier rang dans les fastes de l'art musical.

Chose étonnante et remarquable, c'est que les artistes du xvi<sup>e</sup> siècle étaient des intelligences d'élite, dont le génie se trahissait à la fois dans plusieurs branches : c'est ainsi que nous voyons des savants, tels que le brugeois De Meetkerke s'adonner tour-à-tour avec un égal succès à la littérature, à l'histoire, à la philologie et à la jurisprudence, Blondeel et Candido se distinguaient à la fois

---

(1) *Flandre libérale*, études sur Jacques de Meyere, p. 59.

dans l'architecture, la gravure et la peinture. Verstraete menait de front la médecine et la peinture.

Cette profusion de lumières ne tarda pas à se répandre sur l'Europe entière. L'université de Paris et celle de Louvain s'efforçaient à s'attacher nos littérateurs, nos jurisconsultes et nos théologiens (1). Les cours étrangères attiraient et comblaient d'honneurs nos savants et nos artistes; aussi voyons-nous De Boodt, à Pragues, Geerets, à Londres et Vasaeus à Madrid, y professer leur art, avec autant de succès que de talent.

L'Italie était surtout visitée par un grand nombre de Flamands, qui contribuèrent largement à l'élévation et à l'embellissement des palais et des monuments qui surgissaient de toute part.

Les Flamands acquirent encore des titres à l'immortalité, en bravant les immenses difficultés que présentaient à cette époque les voyages lointains; nous nous bornerons à citer Jean de Zillebeke, qui fut, sans contredit, un des plus célèbres voyageurs de son siècle.

Par sa position au milieu de la Flandre, qui engendrait tant de génies, la ville d'Ypres fut loin de rester étrangère au mouvement général, dont elle peut revendiquer à juste droit, une forte et bien glorieuse part. Tandis que Sluper, Faber et tant d'autres honoraient la littérature, Bonaert, Cabilliau et Hyperius cultivaient la théologie avec un grand succès.

Taillebert réparait les ravages des iconoclastes, en ornant notre cathédrale de ses stalles, et en sculptant en albâtre le *Salvator mundi*, qui aujourd'hui encore font l'objet d'une légitime admiration. Il contribua ensuite à la sculp-

---

(1) Par ex. Léopard, Pontapus, Ferdinand et Carrion etc.

ture des statues placées dans le jubé de Dixmude, qui, plus heureux que le nôtre, échappa au vandalisme contemporain (1).

Carle Van Ypre, qui excellait à la fois dans la peinture, la statuaire et l'architecture, jouissait au xvi<sup>e</sup> siècle d'une grande célébrité et fonda une école d'où sortirent de bons élèves.

Le nombre des médecins et des jurisconsultes, qui illustrèrent notre cité, est trop grand, pour que nous puissions, dans cette esquisse, songer à les mentionner.

Jean Bonmarché et Jacques de Keerle, maîtres de chapelle de Philippe II et de Rodolphe II, prouvèrent, qu'à côté de grands littérateurs, la ville d'Ypres produisit des artistes de premier ordre.

La langue flamande, grâce aux sociétés de rhétorique, florissait aussi chez nous; celle d'*Alpha et d'Omega*, si célèbre parmi toutes les institutions de ce genre, fit de notre ville la métropole littéraire de toute la West-Flandre; elle possédait seule le droit de délivrer des octrois pour en créer de nouvelles; aussi voyons-nous au xvi<sup>e</sup> siècle, vingt-six sociétés de rhétorique relever d'*Alpha et d'Omega*: en 1745, elle avait octroyé des privilèges à quarante-trois sociétés de la Flandre (2).

Placé au centre de ce mouvement littéraire et artistique, l'évêque d'Ypres fut, sous ce rapport, comme sous tant d'autres, à la hauteur de son siècle. Ses

(1) Cfr. *Belgique monumentale*, t. I, p. 120. — Geogra Podesta, *Coup-d'œil sur la Flandre occidentale* — Lambin, *Mémoire sur les halles*, pp. 58 et 59.

(2) *Annales de la société d'émulation de Bruges. Article sur la draperie de Neuve-Eglise et ses chambres de rhétorique*, par M. Diegerick. t. I, 2<sup>me</sup> série.

ouvrages, que nous citerons plus loin, prouvent à la dernière évidence, que Rythovius a des titres incontestables, à être compté au nombre des plus profonds théologiens du xvi<sup>e</sup> siècle. Quoique excellent écrivain et bon littérateur, il ne se laissa jamais entraîner par son goût pour la littérature. Il écrivit des ouvrages en rapport avec le caractère dont il était revêtu et ce fut uniquement par suite des circonstances, qu'il ne produisit pas des œuvres plus nombreuses. Celles dont il est l'auteur, ont toutefois suffi pour faire passer à la postérité le nom du premier évêque d'Ypres, comme un des théologiens les plus doctes et les plus érudits de son siècle. Ses contemporains appréciaient son talent et son mérite littéraire. Aussi voyons-nous plusieurs d'entre eux le consulter avant de publier leurs ouvrages. Jean Van Loo, abbé d'Eversam, dit qu'il demanda à Rythovius, de vouloir écrire une préface pour l'ouvrage de Viexmont sur la pénitence (1).

L'évêque d'Ypres, à l'exemple de Léon X, comblait de bienfaits et d'honneurs les hommes de lettres et s'attachait de préférence, comme chanoines, des hommes remarquables, entre autres Pantin, un des plus doctes théologiens de son siècle. Mons et Lané, qui s'adonnaient avec succès à la poésie latine. Charles Van Houcke et Charles Van Huvettere, qui écrivaient l'histoire de leur pays, faisaient partie de son chapitre.

L'établissement d'une imprimerie prouve le prix qu'attachait Rythovius à la propagation des lettres; elle consolida fortement celle que peu d'années auparavant Josse d'Estrée avait établie à Ypres (2).

---

(1) *Correspondance de Jean Van Loo, abbé d'Eversam*, ms. déjà cité.

(2) Josse d'Estrée. *Messenger des sciences historiques*, t. II, p. 31, année 1854. Article de J.-J. Lambin.

L'évêque avait tellement pris à cœur cette institution, qu'il la plaça à l'évêché même, afin de pouvoir surveiller en personne les travaux typographiques. Il comprenait toute l'influence que devait exercer sur les lettres cette précieuse invention.

L'érection du séminaire est une preuve nouvelle de l'amour que Rythovius portait à la littérature.

Quoiqu'il y eut à Ypres, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, des écoles capitulaires dirigées par les chanoines de St-Martin, l'instruction y était encore très-imparfaite, tout en étant moins négligée que partout ailleurs.

Le séminaire d'Ypres, fondé par Rythovius, était une école où le jeune homme, à peine entré dans l'adolescence, était formé aux lettres; il commençait par faire ses humanités, qui alors se terminaient en trois ans, avant d'embrasser l'étude de la théologie. Une pareille institution, on le comprend aisément, était appelée à produire de beaux résultats.

Afin de donner à son séminaire des bases solides, l'évêque d'Ypres en confia la direction à Cremere, un des hommes distingués de son époque (1). Son organisation était des meilleures et donnait les plus fortes garanties d'avenir. Il y avait entre autres quatre proviseurs: le doyen de St-Martin, deux chanoines de l'ancien évêché de Thérouane et, enfin, l'évêque lui-même se réserva cette qualité. Nous ne rappellerons pas ce que nous avons déjà dit plus haut du zèle de Rythovius pour son séminaire et des efforts qu'il fit pour sa dotation; on sait qu'il consacra à l'enseignement de la théologie ses moments de loisir.

---

(1) Cremere était un poète latin distingué, il écrivit un poème intitulé : *Jezebella*, qui ne fut malheureusement jamais publié.

Un fait prouvé encore le prix que Rythovius attachait à cette institution, c'est la fondation importante (1) qu'il lui fit par son testament. Le séminaire d'Ypres, dont il fut le fondateur et le bienfaiteur, produisit de beaux résultats. En 1797, il fut supprimé par la loi du 5 Frimaire an VII (2).

---

(1) Ce qui suit est extrait des papiers manuscrits, délaissés par feu M. Iweins-Speelman, membre du magistrat et receveur-général du séminaire d'Ypres.

Fondation de Rythovius, extrait d'un acte authentique, intitulé : *Spécification des fondations faites à charge des séminaires épiscopales par les seigneurs évêques etc.*

1° En flor . . . . .	189-16-8
Sur les impôts d'Ypres au denier 16 <sup>e</sup> présentement (1790), réduit au denier vingt, faisant par an fl. 151-17-0.	
2° Dans une rente à charge de l'entremise dit <i>Fines-rechte</i> (*), de . . . . .	4-10-0
3° Dans une rente sur la trésorerie d'Ypres, de . . . . .	43-15-0
Et 4° en fl. 2528-0-0, dont l'intérêt à trois et demi du cent, fait . . . . .	71- 7-8
	<hr/> 309- 0-4

(2) *Pasinomie*, 1<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 151.

---

(\*) Ce droit est ainsi appelé du nom de Jacques de Fines, trésorier de la ville, qui lui avança, pour le creusement du canal, une somme d'argent qui resta hypothéquée sur ledit canal; le droit de passage s'appellait *Fines-rechte*. Cf. *Archives d'Ypres*.



## Chapitre X.

### *Coup-d'œil sur les vertus et qualités de l'évêque d'Ypres.*

L'évêque d'Ypres possédait à un haut degré, les vertus d'un chrétien et les qualités d'un prince de l'Église ; une noble simplicité se remarquait dans sa mise et dans son entourage. Sa demeure, en effet, était d'une pauvreté qui n'était nullement en rapport avec la dignité dont il était investi. Sa maison était montée sur un pied d'excessive simplicité, comme le prouve une relation laissée par un de ses neveux (1). Il avait un vicaire, qui cumulait en même temps les fonctions de secrétaire et de garde-des-sceaux ; un introducteur, un valet-de-chambre, un jardinier et un palefrenier, qui soignait ses chevaux, dont il ne se servait que lorsqu'il devait faire de longues courses à la campagne. Pour juger sainement de ce personnel, il faut tenir compte de la position d'un évêque de ce temps, position infiniment supérieure, à celle d'un évêque de nos jours. Il se contentait du plus strict nécessaire et avait proscrit de sa table les mets tant soit peu coûteux et recherchés. Durant ses repas, un serviteur faisait toujours la lecture (2). Les convenances seules pouvaient le forcer à se rendre parfois aux invitations officielles.

• (1) Lettre de Bald. Gossens, insérée dans *De Méestère*, p. 125.

(2) Florent Van der Haer, *ouv. cité*, p. 99. — *Gazet, Hist. ecclési.* pag. 403.

Nous ne reviendrons pas sur le prix que Rythovius attachait à l'humilité; toujours il savait faire réjaillir sur un autre, le mérite d'une action dont il était le principal, sinon l'unique auteur (1). La pureté de ses mœurs était si bien constatée, que plusieurs auteurs (2) disent, qu'elle rendait Rythovius comparable aux apôtres de l'Église primitive. Cet éloge, toujours magnifique, augmente singulièrement de valeur, quand on considère l'époque à laquelle il vivait.

L'évêque d'Ypres, tout entier aux devoirs et aux besoins de son diocèse, ne s'accordait aucune jouissance corporelle. En effet, après une journée toute remplie de travaux et de fatigues, il ne prenait le repos nécessaire à la réparation de ses forces, que sur une chaise longue, et pendant les dix ans qu'un de ses serviteurs demeura avec lui, il ne vit l'évêque se promener que deux fois dans son jardin (3).

Il est inutile de parler de la douceur de son caractère; chaque action de sa vie est marquée au coin de la bonté; il avait toujours sur les lèvres des paroles de paix et de bienveillance. Combien d'apostats et de calvinistes ne sont pas venus se ranger sous la bannière de la vraie foi, désarmés par sa bonté? Combien d'âmes, captivées par sa douceur, ne sont pas rentrées dans le giron de l'Église (4)?

Sa charité était inépuisable (5), quelle que fut l'exiguité

(1) De Meestere, *Passim*. — Chronique ms.

(2) Sanderus, *Fl. Ill.* t. II, cap. VI, p. 298. — Vanderhaer, p. 96. — *Gazet*, p. 403.

(3) Bald. Gossens cite ces deux faits, De Meestere, p. 118 et 119.

(4) De Meestere, Wynckius, chr. ms. *Passim*.

(5) *Gazet*, p. 403. — Haventius, *de Ereptione*, p. 99.

des ressources de l'évêché. Il portait au pauvre un amour au-dessus de celui qu'il se portait à lui-même. et il aurait cru commettre un vol à son égard, s'il s'était accordé quoi que ce soit au-delà du strict nécessaire ; son humilité voilait sa charité, et la déroba à tous les regards. Il ne manquait jamais de verser d'abondantes aumônes dans les bourses des distributeurs des pauvres, qui se présentaient chez lui trois fois l'an ; ceux-ci désireux de connaître en quoi consistait l'aumône de l'évêque, comptèrent leur bourse avant de se rendre à l'évêché, et trouvèrent à plusieurs reprises, dix-huit nobles à la rose (1). L'évêque achetait lui-même et à ses frais le lin nécessaire pour les couvents des femmes (2).

Son plus bel éloge est l'épithaphe de son successeur, qui, pour toute louange, porte, qu'il suivit courageusement les traces de Rythovius (3). Chaque acte de sa vie proclamait hautement combien il avait à cœur le bien-être de son diocèse. Nous ne recûrions pas toute la sollicitude qu'il mit à étouffer dans le principe, l'étincelle de l'erreur naissante, ni toute l'ardeur qu'il employa à en préserver son peuple, quand elle fit irruption dans son diocèse.

Nous ne nous représenterons pas l'évêque se dépouillant

(1) De Meestere, p. 119. — Une rose à la noble avait une valeur intrinsèque d'argent d'environ 19 fr. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'argent avait à cette époque une valeur à peu près triple de ce qu'elle a aujourd'hui.

(2) Sanderus, *Fl. Ill.*, t. II, cap. VI, p. 298, dit : « *Cæterorum antistitum exemplar.* » — *Lettre de Marguerite au roi (Corresp. de Philippe II, t. I, p. 185*, dans laquelle, entr'autres choses, elle dit : « Que l'évêque d'Ypres est le seul dont on a pleine satisfaction. » — M. Claessens (Quelques éclaircissements sur l'érection des nouveaux évêchés, *Revue catholique*, vi<sup>e</sup> série, 10<sup>e</sup> liv. p. 586,) dit que Rythovius était la perle de l'épiscopat belge au xvi<sup>e</sup> siècle.

(3) *Predecessoris vestigia graviter sequens.*

des insignes de sa dignité, se rendant seul chez ceux qui lui inspiraient le moindre soupçon, les conjurant par ses larmes et ses prières et obtenant l'aveu de leurs fautes. Nous ne vous le montrerons pas rétablissant la discipline dans les couvents, et en fondant de nouveaux (1). Citons ici un trait du zèle de Rythovius. Alors qu'il était à Louvain, il y avait à Anvers depuis quelques jours un homme qui, en pleine rue, attaquait, par ses discours, le catholicisme et prônait le calvinisme; Rythovius, passant par hasard devant le groupe nombreux qui s'était formé autour de ce prétendu prédicateur, et ayant entendu quelques-unes de ses paroles, s'approcha, et devant tout le monde, l'accusa de fausseté et de mauvaise foi, et lui prouva que tout ce qu'il avançait, n'était qu'un tissu d'erreurs les plus grossières. L'orateur accablé pria notre interrupteur de suspendre la discussion, sauf à la reprendre quelque temps après en particulier. Quelques-uns de ceux qui entouraient le novateur, excités par ses gestes, allaient se jeter sur Rythovius et l'eussent tué, si plusieurs catholiques n'étaient venus à son aide et ne l'eussent dérobé à la haine de la populace (2).

A tous, Rythovius savait parler un langage convenable, et faisait ressortir les avantages de toutes les professions; il savait prémunir ses diocésains contre les vices particuliers à chacun d'eux; aux laboureurs, il conseillait l'activité, le travail et la persévérance; aux

---

(1) L'opinion de Sanderus qui indique Rythovius, comme le fondateur des Jésuites à Ypres, n'est pas admissible. Ce n'est qu'en 1585, que la compagnie de Jésus s'y établit. Cfr. De Meestere, p. 128 et d'autres.

(2) Ce fait est rapporté dans *Origo et historia Belgicorum tumultuum*, 1641. — *Auctore Ernesto Eremundio*.

négociants il enjoignait la bonne foi et la loyauté dans les transactions commerciales (1).

Son clergé était l'objet d'une sollicitude toute spéciale (2); l'évêque d'Ypres savait très-bien que le relâchement des mœurs ecclésiastiques, était une des principales causes qui favorisaient les doctrines du calvinisme. Aussi avons-nous vu toutes les mesures qu'il prit sans cesse, afin de communiquer aux prêtres une partie du zèle qui le consumait. Accompagné d'un de ses serviteurs, il allait de temps à autre visiter ses curés, pour les ranimer. Voici un fait qui prouve de quelle manière l'évêque s'y prenait pour atteindre son but. Dans une de ses visites, un curé avancé en âge s'étant recommandé pour l'obtention d'une place de chanoine, afin de mener une vie plus tranquille et plus agréable, l'évêque lui répondit avec ce sourire qui lui était si familier: « Jusqu'ici, mon frère, vous avez travaillé avec courage dans la vigne du Seigneur, maintenant que le temps de la récompense approche, vous voulez en être arraché et vous reposer, cela n'est pas digne de vous! Prenez courage, afin de mieux finir ce que vous avez bien commencé. » Ces paroles produisirent sur le vieux pasteur un tel effet, qu'il pria l'évêque de considérer sa demande comme non avenue (3).

Je ne puis omettre de parler ici de la carrière politique de l'évêque d'Ypres: peu d'ecclésiastiques ont pris une part plus active aux événements du xvi<sup>e</sup> siècle. Aussi, Philippe II, appréciant ses qualités, re-

(1) De Meestere, p. 120; Haventius, p. 70, dit entre autres: *Annuntians verbum Dei cum facundia*.

(2) Wynckius, p. 36. — Cfr. aussi *Statuta curiæ episcop. Iprensis public. 7<sup>o</sup> die mensis Septembris anno 1577*.

(3) De Meestere, p. 120.

commanda-t-il, dans une lettre à Marguerite, de demander l'avis de ce prélat dans toutes les questions importantes (1). Malgré la confiance de son souverain, l'évêque d'Ypres ne ressemblait pas à ces courtisans aveugles, pour lesquels la volonté du maître est une loi, lors même qu'il se trouve dans la plus grave et la plus pernicieuse erreur. Il savait s'opposer de toutes ses forces aux décisions du roi, qui lui paraissaient contraires aux intérêts de la religion et de la patrie. Que de fois ne s'opposa-t-il pas à la publication de certaines proclamations! Nous ne répéterons plus ce que nous avons dit de ses lettres et de ses démarches pour l'abolition du dixième denier, qu'il trouvait en opposition avec les usages de notre pays.

Le caractère de Rythovius était toujours égal (2), acceptant avec résignation et joie les épreuves et les consolations, la mauvaise et la bonne fortune; retenu dans une captivité aussi injuste que cruelle, jamais plainte ne s'échappa de ses lèvres, ni de sa plume; quand il parlait, c'était pour s'informer de ses ouailles et consoler ses compagnons d'infortunes. Je ne puis omettre de signaler la piété de l'évêque d'Ypres: dès que ses occupations lui laissaient quelques moments de répit, il les mettait à profit pour se rendre dans son humble oratoire (3). Son humilité était si parfaite, son abnégation si grande, qu'il songea un jour à se retirer chez les Chartreux (4), où l'appellaient ses goûts et ses inclinations; mais la

(1) *Lettre de Ph. II, à Marguerite*, rapportée d'Espagne par le comte d'Edmond, 8 Avril 1563. Cfr. cette lettre dans *De Meestere*, p. 28.

(2) *Haventius*, ouv. cité, p. 99. — *Gazet*, p. 405.

(3) *De Meestere*, p. 119.

(4) *Gazet*, p. 405.

Providence le réservant à d'autres épreuves, ne permit pas que cette résolution fût mise à exécution. Ses sentiments de piété se ranimèrent surtout pendant les dernières années, qu'il passa au couvent des sœurs grises, où il mena une vie digne de son passé et de sa sublime dignité (1).

Les quelques instants que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs, étaient consacrés à l'étude, elle était son unique distraction. Nous avons vu avec quel bonheur et avec quel succès il s'y livra pendant sa carrière. Louvain, Dölingen, Trente et Worms, sont des témoins irrécusables de son savoir; les auteurs les plus distingués (2), sont unanimes à reconnaître en lui un érudit des plus solides et un théologien des plus savants. Il écrivit quelques ouvrages, dont voici l'énumération (3).

1° *Manuale pastorum ad usum diocesis Ypresensis, cum instructione pastorum adversus demonum infestationes et incantationum maleficia*; cet ouvrage fut publié en 1576, à Paris, et quelque temps après, il sortit des presses de De Rave, à Ypres.

2° Il édita ensuite les *Actes des Synodes*, qu'il présida tant à Malines, qu'à Louvain et à Ypres (4).

(1) Cfr. le chapitre VIII, et De Meestere, p. 121.

(2) Sanderus *Fl. Ill.* t. II, chap. VI, p. 299, dit: « de quo (Rythovio) dubium fueritne eruditione ac sacrarum litterarum scientia an zelo religionis propagandæ et integritate vitæ prestantior. — Cfr. De Castillion. — Haventius. — Gazet. — De Meestere. — Ste-Marthe etc.

(3) Ont parlé de ces ouvrages Sanderus, t. II, cap. VI, p. 299. — Vandevelde, t. III, p. 802. — *Val. Andreas Bibl. Belg.* — De Meestere. — Frans Swertius, p. 524. — Haventius etc. etc.

(4) Ce Syn. de 1577, *Impressa (fuit) Ypris elegantissimis caracteribus in ipsis ædibus episcopalibus.* Vandevelde, *Syn. Mon.*, t. III, p. 804.

3° Il écrivit *Commentarium in libris IV sententiarum* (1).

4° Il écrivit encore un traité *De controversiis fidei*.

5° On a de lui un *Traité sur la pacification de Gand*. Les états des provinces ayant demandé aux évêques une déclaration en faveur de la pacification de Gand, Rythovius, non content, comme les autres évêques, d'en donner une collectivement, publia un traité sur cette matière. Quelque intéressant que soit ce mémoire, son étendue ne nous permet point de le reproduire (2).

Afin d'adoucir les ennuis d'une détention aussi longue que celle qu'il eut à subir, il adressa à Antoine Vlamynck, sous forme de lettre, deux ouvrages :

*Tractatus de Romanâ seu unicâ Christi ecclesiâ.*

*Consolatio pro p̄is qui bellorum tumultu, pastorum Christi vicariorum solatio destituuntur.*

Le but de tous ces écrits, comme il est facile de le voir, est entièrement pratique ; il joignit ses écrits à ses paroles et à ses actes, ne voulant laisser échapper aucun moyen pour ramener son troupeau dans la voie du bonheur et de la vertu. Si l'évêque d'Ypres n'a pas laissé un nombre plus considérable d'ouvrages et d'œuvres plus volumineuses, il faut l'attribuer au peu de temps que lui laissaient les soins assidus qu'il prodiguait à son troupeau.

(1) Cet ouvrage n'a pas été imprimé, on le regrette généralement, car Haventius dit : *Bis interpretatus ingenti cum auditorum applausu Lovanii*. Libros IV etc. — Frans Swertius, p. 5248, dit : *Utinam aliquando evulgetur hoc doctissimum commentarium*.

(2) Mgr. de Ram a publié cet intéressant traité dans les *Bulletins de la commission royale d'Histoire*, t. XIV, 1848.



## ANNEXE.

Notre travail était déjà sous presse, quand nous reçûmes de Rythove un manuscrit intitulé : *Synopsis vite Rythovii auctore Maldertio*.

Opérer les rectifications et les augmentations nécessitées par cette communication étant chose impossible, et ne voulant négliger aucun moyen de rester toujours dans la vérité historique, nous avons jugé convenable d'ajouter ici ces renseignements, sous forme d'annexe.

Ce manuscrit, qui comprend huit pages in-folio, nous paraît être du siècle précédent. L'auteur a largement puisé à la notice que Sanderus (*Fland. Illust. II, p. 299*), donne sur Rythovius, auquel, outre les idées, il emprunte parfois les termes. Cependant, tout en étant d'accord avec nous sur la plupart des choses, Maldert donne quelques détails que nous n'avons pas trouvés ailleurs et que, dans l'intérêt de la vérité, nous nous faisons un devoir de reproduire ici.

Ce manuscrit confirme ce que nous avons dit de la famille de Rythovius. Cela résulte surtout de son testament, dans lequel il insinue, à plusieurs reprises, que ses frères et sœurs étaient loin de se trouver dans une position brillante.

Nous traduisons ci-après les explications données par

l'auteur sur le nom de famille du premier évêque d'Ypres. « Plusieurs, dit-il, lui donnent le nom de Valck, nom » auquel nous préférons Walik, dénomination d'un hameau » dépendant de Rythove et dans lequel il nous paraît cer- » tain que naquit le premier évêque d'Ypres. Plusieurs » écrivains ayant changé le W en V ou B, ont donné à » Rythovius pour nom Balick ou Valick. Si Balick paraît » ressembler beaucoup à Baldik, qui était le nom de son » père, Valick a une ressemblance complète avec le nom » du hameau natal de Rythovius, qui s'appelle encore » aujourd'hui Valik. »

Nous sommes fortement portés à admettre cette opinion. Dans une lettre, dont le but est d'obtenir participation à la bourse fondée par l'évêque d'Ypres, il est fait mention d'un de ses neveux, natif d'un hameau des environs de Rythove.

Ce manuscrit nous apprend, en outre, que Rythovius obtint, en 1576, du Pape Grégoire XIII, une pension de 1200 ducats à percevoir chaque année sur les biens de l'abbaye de Vormezele; que deux commissaires royaux, Jacques Martens, président du conseil de Flandre, et Jean de la Porte, avocat-fiscal du même conseil, assistèrent à l'installation de l'évêque d'Ypres, et enfin, que plusieurs des lettres écrites par l'évêque à ses ouailles durant sa captivité existaient encore à l'époque où vivait l'auteur de ce manuscrit.

Il confirme plusieurs points douteux et controversés, tel que la date du sacre de Rythovius (Novembre 1562) et sa retraite dans son diocèse, lors de son élargissement; il attribue à la trahison la prise de la ville d'Ypres par les Gantois, en 1570, et nous montre le corps de l'évêque déposé à Ypres, dès le jour de sa translation dans le chœur, non loin du maître-autel. Toutes ces données confirment,

comme on peut s'en convaincre aisément, les opinions que nous avons émises sur ces divers sujets.

Ce petit manuscrit, qui insiste particulièrement sur les conciles et les synodes que présida Rythovius, fait à diverses reprises l'éloge le plus brillant de sa science et de sa vertu.

A Rythove il y a actuellement une fondation dont le revenu monte à 230 francs, employé à l'éducation des enfants pauvres, qui n'ont droit aujourd'hui chacun qu'à fr. 1-60 c. par an, à cause du grand nombre d'enfants qui participent à cette fondation.

Le portrait de l'évêque d'Ypres se trouve à l'église de Rythove, avec l'inscription suivante :

*Martinus populi occursu Rythovius Ipris et bis sex lustris additus annus erat. Suscepitur præsul presta silit-que lares cum ter quinque erant à nato secula Christo.*

Ces renseignements et la communication du manuscrit sont dûs à l'extrême obligeance de M. Verhofstadt, curé de Rythoven, en Hollande.

---

## Appendice A.

*Description des armoiries du premier Evêque d'Ypres. —  
Interprétation de sa devise.*

D'après le dessin de Sanderus, Rythovius porte: *d'argent à trois plumes de sinople en bande*; mais ces armoiries ne sont qu'une partie de celles qui se trouvent à St-Martin, à Ypres, et sur le tableau de son portrait que l'on voit à la bibliothèque de Louvain, en voici la description.

*Écartelé, au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'azur à trois plumes d'or en bande, au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'argent à la croix Lorraine de gueules.*

Après avoir décrit les armes du premier évêque d'Ypres, disons un mot de sa devise, *Adesse festinant tempora.*

Ces trois mots ont donné lieu à des interprétations aussi diverses que multipliées; il nous est impossible de les donner toutes, aussi nous contenterons-nous d'en mentionner quelques-unes.

La première opinion émise à ce sujet (1), prétend que l'évêque d'Ypres, en prenant cette devise, y attacha le sens suivant: *La fin du monde approche*; elle justifie sa manière de voir, en disant que Rythovius ne prit cette devise que lors de l'assassinat de plusieurs de ses curés par les gueux. Ses adhérents ajoutent que c'était un

---

(1) *Belgica sacra incerti auctoris.*

moyen de ramener les sectaires à Dieu, que l'évêque n'aurait pas laissé échapper.

Quelques-uns (1) soutiennent, que l'évêque conserva à cette phrase, le sens qu'elle a dans les livres sacrés: Moïse dit aux Juifs prévaricateurs, en parlant au nom de Dieu: « La vengeance est à moi, je leur rendrai en son temps ce qui leur est dû, leurs pieds ne trouveront que des pièges, le jour de leur perte approche et le moment de leur ruine s'avance avec rapidité (2). Entendue de cette manière, la devise de Rythovius voudrait donc dire: la ruine, la perte de nos ennemis approche.

L'on traduit encore *adesse festinant tempora* de la manière suivante: *des temps meilleurs ne tarderont pas à arriver*, et l'on cite à l'appui de cette opinion une prière de l'église où elle demande la paix (3). Interprétée de cette façon, la devise serait une prière adressée au Très-Haut, afin qu'il accorde la paix au monde et fasse cesser la guerre.

L'on peut encore interpréter ces paroles d'une foule de manières différentes, telles que: l'éternité s'avance; les temps sont difficiles, mais la vie est courte. La plupart de ces explications ne nous ont pas paru très-satisfaisantes.

Notre incompetence nous empêche de décider quelle est celle de ces interprétations que l'on doit regarder

(1) Sanderus.

(2) Deutéronome, XXXII, 35. Traduction de Demaistre de Sacy. — *Mea est ultio, et ego retribuam in tempore suo ut labatur pes eorum: juxta est dies perditionis et adesse festinant tempora.*

(3) *Deus a quo sancta desideria recta concilia et justa sunt opera, da servis tuis illam quam dare mundus non potest pacem, ut corpora nostra mandatis tuis dedita et hostium sublata formidine tempora sint tua protectione tranquilla.*

comme l'expression fidèle de l'idée de Rythovius ; c'est, du reste, chose très-difficile à déterminer, car l'évêque en adoptant cette devise, peut y avoir attaché un sens contre lequel s'épuiseraient en vain toutes les règles de l'interprétation.

---

### Appendice B.

---

*Lettre de Rythovius à Philippe II, à l'occasion de la mort  
du comte d'Égmond (1).*

« Severissime Rex et clementissime Domine !

» Cum inter ceteros qui in seditione hic irrita non bene habuerunt, post longam inquisitionem et maturam examinationem cause (2) etiam contra comitem Egmondanum decernenda erat sententia mortis. Dominus gubernator sua pietate ac salute anime sollicitus, id negotii nobis committendum censuit, ut ex diligenti instructione dictus comes per patientiam converteret in materiam exercende virtutis, quod ex necessitate eî sustinendum erat. Cujus quidem Domini gubernatoris sancto desiderio pro obedientiâ qua debemus et affectu erga Dominum comitem obtemperare volentes, totis viribus conati sumus

---

(1) Vandenberghe, *Gedenkstukken*, I, p. 278. Nous devons la communication de cet ouvrage peu répandu à M. David, professeur d'histoire de Belgique à l'université de Louvain.

(2) Cause pour causæ. Partout *ae* est remplacé par *c*.

adimplere quod a nobis exquirebatur, et Dei misericordia factum est ut miranda pietate patientiaque ad mortem se componere in signum (1) obedientie reliquerit exemplum, et primum in confessione veteris et catholice fidei tanta constantia perseveravit, ut omnibus testatissimum fuerit, quod ab omni mutatione religionis alienus permanserit. Unde et à nobis serio petivit et religiose suscepit tempore congruo viaticum salutis nostre, sacratissimum corpus Christi. Semel et iterum ac tertio etiam antea confessus.

• Cum autem vicinus sese jam ad mortem componeret et in omnem divine voluntatis dispositionem se resignare cuperet, de charissimâ uxore et numerosâ prole (quam miserabiliter destitutum iri videbat) valde anxius enixe rogavit nos, ut tuam Majestatem in ipsius nomine, in omni humilitate supplicarem, ne quod ab ipso imprudenter non autem (ut sæpius protestabatur) rebellandi aut religionis mutande studio factum est, in charissimæ uxoris et innocentium liberorum ejus perpetuum exilium converteretur; sed quod T. M. (Tua Majestas?) clementer contenta esse vellet, si ipsemet inconsideratam et infelicem suam gubernationem majus quam malitiosam sua morte suoque sanguine expiaret. Cum nullam sibi bonorum testamentariam dispositionem usurpare vellet, ut qui ..... (2) agnosceret bona jam non esse amplius in sua potestate, humiliter tamen supplicari cupiebat, ut quod proles ejus successionis jure sibi vindicare non possent, gratiosa donatione T. M. consequerentur, atque in eum finem supplicabat quod T. M. in memoriam revocare vellet obsequia prioribus temporibus à se prestita. Quorum quidem etsi magna pars videretur obscurata

(1) Probablement *insigne*.

(2) Quelques lettres sont ici effacées dans l'original.

infelici successu eorum quæ hisce tumultibus à se vel gesta vel etiam omissa sunt, tamen multo replicabat, affectum et studium erga T. M. numquam idcirco defuisse. Cum etiam nos in extremis hisce doloribus valde anxium confidentie clementissime T. M. videremus ac etiam freti promissione domini gubernatoris hortaremur eum bono animo esse et his curis sepositis, ad ea quæ salutis æternæ sunt se converteret, paruit monitioni ..... (1) illebenter, sed ea tamen conditione, ut illas quas breves litteras (ut in eo merore posito conveniebat) ad T. M. scribebat, fideliter transmittendas susciperemus, et si quid gratie nostra comendatione ei cociale (2) possemus, id ex animo faceremus; cujus rei accepta à nobis promissione, ardenti desiderio ad omnipotentem Deum conversus, humiliter optabat omnium rerum mundanarum sollicitudines à se transferri, et ut salute commodius vacare posset, oblivionem affectans et uni sibi vivens, etiam uxoris et liberorum curam à se abdicabat, animam Deo benignissimo per multas preces piissime commendans, mortem autem in publico spectaculo coram ingenti multitudine hominum gementium et plorantium tanta mansuetudine tantaque patientia excepit ut ne verbum ullum ex ore pateretur ef..... (3) quo ullius impatientiæ significationem daret.

» Nos itaque fidem qua ei obstricti sumus, liberare cupientes et litteras (quas paulo ante mortem scripsit) presentibus adjunctas ad tuam Maiestatem mittimus, et

(1) Quelques lettres manquent dans l'original. L'esprit de la lettre nous fait croire que le mot omis ou au moins un d'eux est *non* ou *nec*.

(2) Le manuscrit porte *cociale*, dont la signification ne nous parait pas pouvoir être déterminée. Ne faut-il pas le remplacer par *conciare*, dont *cociale* nous semble être une abréviation.

(3) Nouvelle lacune qui peut être comblée par *effluere*, *effundere*.



si ullo loco apud eandem habemus in omni humilitate supplicamus, ut bonorum confiscatio in favorem mæstissime uxoris, nobilis ac piissime femine, et ad numerose prolis sustentationem gratiose relaxetur, eademque maiestas tua filiarum, quarum quedam nubiles sunt, rationem habere dignetur. Confidimus enim futurum, ut sic cum severitate conjuncta benevolentia, omnibus persuasionem illam, quam de clementia T. M. semper habuerint, confirmationem reddat et testatissimum faciat, non ex affectu sed ex necessitate spectatoribus triste spectaculum exhibitum esse.

» Oramus autem omnipotentem Deum ut M. T. in omni felicitate nobis et ecclesie sue diutissime conservet, eidemque nos demississime commendamus et ad omnia obsequia devotissimos offerimus.

» Bruxellis, 9<sup>a</sup> Junii 1568.

» Tue Maiestatis devotiss. capellanus

» MARTINUS RYTHOVIVS, indignus ..... (1). »

(2) Le complément probable de cette phrase est : *Indignus Episcopus Iprensis*, c'est ainsi qu'il finit plusieurs lettres adressées au Saint-Père. Cfr. *Annales ecclesiastici*, per Odor Raynaldus, t. XXI, p. 172, c'est de la même manière qu'il termine le premier des codiciles donnés à l'appendice E.

## TRADUCTION.

Roi très-redouté, prince très-clément (1).

Parmi tous ceux dont la conduite durant ces troubles avait encouru des reproches, s'est trouvé le comte d'Egmond, contre lequel même, après une longue instruction et un mûr examen de l'affaire, la peine de mort a dû être prononcée. Monseigneur le gouverneur, sollicité par sa piété et inquiet pour le salut de son âme, jugea convenable de nous confier cette affaire; nous priant d'engager par nos vives exhortations le susdit comte, d'adoucir par la patience un mal inévitable et de faire de nécessité vertu. Nous nous rendîmes au juste et sacré désir de monseigneur le gouverneur, eu égard à l'obéissance que nous lui devons et eu égard aussi à l'affection que nous éprouvions pour monseigneur le comte. Nous avons mis en œuvre les moyens qui étaient à notre disposition, pour accomplir la mission qui nous était confiée. Grâce à la divine miséricorde, il est arrivé qu'il s'est préparé à la mort avec une patience et une piété au-dessus de tout éloge et qu'il a

---

(1) Nous avons traduit *severissime* par très-redouté. On a dit qu'il y avait antithèse entre les deux mots sévérité et clémence et de plus que l'évêque d'Ypres n'aurait oser reprocher aussi vertement une faute à Philippe II; on a même fait disparaître, cette prétendue anomalie, en supposant une altération dans le texte, où il aurait du y avoir primitivement *serenissime*.

Quant à nous, en traduisant *severissime* par très-redouté, nous nous sommes appuyés sur l'usage qui à cette époque avait consacré la formule: très-redouté, très-clément et très-puissant Seigneur. Nous ferons encore remarquer que l'évêque d'Ypres, revient à deux reprises différentes sur cette idée et nous ajouterons que Rythovius était trop bien vu par Philippe II, pour qu'un reproche de sa part put le blesser.

laissé un exemple remarquable d'obéissance. D'abord, il a persévéré dans la profession de notre foi ancienne et catholique, avec une telle constance, qu'il est resté évident qu'il n'a jamais changé de religion. Il nous a ensuite demandé avec respect et reçu en temps opportun, le viatique, le très-sacré corps de Jésus-Christ, après s'être confessé à trois diverses reprises.

Se préparant à la mort prochaine et désirant entièrement se soumettre aux décrets de la Providence, il nous entretenait de sa très-chère épouse et de sa nombreuse postérité, qu'il entrevoyait devoir être misérablement délaissées dans un triste abandon. Inquiété par cette pensée, il nous conjura de toutes ses forces de vouloir, en son nom, supplier votre majesté, de ne pas faire tourner à la perte et à l'exil de sa chère et bien-aimée épouse et de ses pauvres et innocents enfants, ce qu'il avait fait par imprudence, et non, comme on le prétend souvent, par le désir de se révolter et de changer de religion. Il me demanda de conjurer votre majesté, de se contenter pour punition de son administration plutôt inconsidérée et malheureuse que déloyale et hostile, de l'expiation qu'il en faisait par sa mort et par son sang. Ne voulant faire aucune disposition testamentaire, sachant que ses biens ne lui appartenaient plus, il nous demanda de conjurer votre majesté, de daigner dans sa clémence, accorder par donation à sa postérité, ce qu'elle ne pouvait revendiquer par droit de succession. Il nous pria ensuite de supplier votre majesté de se ressouvenir des services qu'il lui rendit autrefois, quoiqu'ils fussent en grande partie ternis, par la suite malheureuse des actes qu'il a posés et omis durant ces troubles. Il répétait et redisait souvent que son zèle et son affection n'avaient jamais fait défaut à son souverain. Le voyant dans ces angoisses et

très-inquiet sur votre clémence, nous appuyant sur la promesse de monseigneur le gouverneur, nous l'engageâmes à être courageux, à calmer son esprit, et faisant trêve à ces soucis, à s'occuper entièrement de son salut éternel. Il obéit volontiers à notre prière, à condition que nous lui prommes de transmettre fidèlement à votre majesté, la courte lettre qu'il lui écrivit, (comme il convient de le faire dans un moment aussi critique). Nous dûmes encore lui donner l'assurance de faire tout ce qui était en nous pour obtenir quelque faveur par nos prières. Ayant reçu de notre part cette promesse et souhaitant humblement éloigner de lui tout souci des choses de ce monde, il se tourna, par un désir ardent, vers le Dieu tout-puissant. Pour vaquer mieux à l'affaire de son salut, il s'efforça de tout oublier et ne voulant plus s'occuper que de lui-même, il renonça à tout soin de sa femme et de ses enfants. Après avoir recommandé son âme au Dieu très-bon, par de longues et pieuses prières, en public, devant une foule immense qui versait des pleurs et poussait des sanglots, il reçut la mort avec une telle résignation, qu'il ne laissa échapper de ses lèvres aucune syllabe indice de la moindre impatience.

Désirant remplir nos engagements à son égard, nous nous empressons d'adresser à votre Majesté sa lettre jointe à la nôtre, et si nous pouvons avoir quelque valeur auprès d'elle, nous la supplions très-humblement, que la confiscation des biens soit, par sa clémence, révoquée (1) en faveur de son épouse affligée (femme remar-

---

(1) Cette révocation n'eut pas lieu. Dans un vieux compte déposé aux archives de Lille se trouve mentionné que Sabine, veuve d'Egmond, déclara jouir de 2000 florins. Note de Vandenberghe. — *Les Belges illustres*, Brux. 1844. — *Les comtes d'Egmond et de Hornes*, par le baron de Reiffenberg, t. I, p. 346.

quable par sa noblesse et sa vertu) et en faveur de sa nombreuse famille. Que votre Majesté daigne songer à ces filles, dont plusieurs sont en âge de s'établir. Nous avons l'intime confiance qu'il en sera ainsi et que joignant la clémence à la sévérité, votre Majesté donnera la confirmation et une preuve de plus, à tous ceux qui l'ont toujours cru, que c'est la nécessité et non son désir, qui a ordonné ce triste spectacle.

Nous prions le Dieu tout-puissant, de nous conserver longtemps votre Majesté, ainsi qu'à son Église; nous nous recommandons très-humblement et nous nous offrons comme très-dévoués à tout ce qu'elle exigera de nous.

De votre Majesté le très-dévoué chapelain,

M. RYHOVIUS,

Indigne évêque d'Ypres.

---

### Appendice C.

---

*Tableau chronologique des diverses tentatives faites pour l'élargissement des prisonniers.*

1° Selon toute probabilité, la première fut celle du magistrat d'Ypres. Nous ne possédons à cet égard que la réponse des magistrats de Gand, datée du 9 Novembre 1579 (1).

---

(1) Kerv. de Volk. et Diegerick, *Doc. inéd.* t. I, p. 4.

2° Le 13 du même mois, les députés de la Flandre wallonne arrivèrent à Gand pour solliciter l'élargissement de leur gouverneur, le seigneur de Rassenghien, et furent admis en présence des dix-huit notables, qui leur firent connaître que l'heure de la mise en liberté n'était pas encore sonnée; ayant demandé ensuite la liste de ceux qui avaient contribué à l'arrestation des prisonniers, le seigneur de Loovelde répondit, qu'il suffirait d'un seul battement de tambour pour leur faire voir 10,000 habitants de la commune qui y avaient pris part. On leur enjoignit en même temps de quitter la ville dans l'intervalle de deux heures, les menaçant sinon de les arrêter et de leur faire partager le même sort que leur gouverneur.

3° Les états envoyèrent à Gand l'avocat Liesveld, afin d'obtenir la délivrance des seigneurs prisonniers et en particulier celle du duc d'Arschot; le prince d'Orange, ayant de son côté employé à la même fin le seigneur Arend Van den Dorpe, les magistrats craignant que leur refus n'eût des suites funestes, relâchèrent le duc d'Arschot (1).

4° Le 23 Novembre, des lettres de l'archiduc Mathias, des états et du prince d'Orange, adressées aux notables et aux magistrats, demandent l'élargissement des prisonniers ou l'instruction de leur procès.

5° Le prince d'Orange s'étant rendu le 30 Décembre 1577 à Gand, parla de l'élargissement, et intercéda, en faveur des seigneurs détenus, mais on n'y eut aucun égard (2).

6° Le chapitre de St-Martin, à Ypres, fit, comme le

(1) Cette tentative et la précédente sont racontées par Bern. De Jonghe, t. I, p. 319, 320 et 321.

(2) Bern. de Jonghe, *Gendsche geschiedenissen*, t. I, p. 327.

prouvent les registres, plusieurs demandes, datées du 26 Février, du 11 Mars et des 11 et 17 Avril 1578 ; nous ne trouvons nulle part qu'une réponse y ait été faite (1).

7° Le 2 Avril 1578, le marquis de Bergues et le lieutenant du vicomte de Gand, y vinrent en qualité de commissaires des états pour demander aux notables la mise en liberté des prisonniers, ou bien, l'instruction immédiate de leur procès. Pendant qu'ils étaient à l'hôtel-de-ville en pourparlers avec les magistrats, le peuple se souleva et fit un tel tumulte, que le magistrat épouvanté, ajourna sa réponse, qu'il donna plus tard, mais elle fut évasive (2).

8° Le 18 Avril 1578, la *poorterie* et les doyens des métiers de Gand s'assemblèrent et demandèrent, au nom de la commune, la mise en liberté des prisonniers, ou que l'on ne tardât pas à instruire leur procès.

9° La reine Elisabeth d'Angleterre fit aussi, de son côté, des efforts pour obtenir la délivrance des seigneurs détenus ; elle eut recours à toutes les personnes qu'elle croyait pouvoir lui être utile pour atteindre ce but et écrivit, le 30 Décembre 1578, à la fois aux états-généraux, au magistrat de Gand et au duc Jean-Casimir, entre autres choses ce qui suit :

• Avons bien voulu intercéder envers vous, aultant de  
 » faveur en leur endroit que lesd<sup>es</sup> prisonniers puissent  
 » conformément aux loix de v<sup>re</sup> pays estre mis en droict  
 » et devant leurs juges compétens, estre ouys en leurs  
 » justifications et défence, chose aultant raisonnable que  
 » l'innocence merite estre delivree de paine et travere et

(1) *Annotationes Sti-Martini*, ms. cité, litt. R.

(2) Cette tentative, ainsi que la précédente, est tirée de Bern. De Jonghe, t. II, p. 14 et 15.

» les erreurs des delinquans meritent chastiment et justice. Et estant nre requeste si equitable tant pour l'estat » de vos affaires que pour le fait de justice, esperons » qu'en aurez esgard covenable et en icelle monstrerez » combien seriez prest à nous faire plaisir en ce qui tend » au bien de vous tous et establissement de vos privileges. A tant prions Dieu vous donner

» Messieurs, en santé heureuse et longue vie. » (1).

Dudley, comte de Leicester, de son côté, écrivit au duc Jean-Casimir, concernant le même sujet.

10° Emmanuel de Lalaing écrivit au prince d'Orange, pour demander l'élargissement des prisonniers.

11° Enfin, l'archiduc Mathias et le prince d'Orange, ayant en vain demandé la délivrance des prisonniers, ordonnent de remettre entre leurs mains les seigneurs détenus; nous avons vu comment et de quelle manière cette ordonnance fut respectée par Ryhove.

12° Gilles Borluut, fait prisonnier par les mécontents, propose son échange et ceux de son fils et du comte de Mansart, contre les évêques de Gand et de Bruges et deux autres seigneurs. Cette proposition, datée du 15 Octobre 1579, n'eut pas de suite, comme nous l'avons déjà vu dans le VI° chapitre (2).

(1) Ce fragment est tiré d'une lettre d'Elisabeth, déposée aux *Archives d'Ypres*, reproduite dans Kervyn de Volk. et Diegerick, *Doc. inéd.* t. I, p. 80. — Pour les autres lettres, dont il est fait mention ici, Cfr. même ouvrage, t. I, p. 75 et 77.

(2) Pour cette tentative et les deux précédentes Cfr. Kervyn de Volk. et Diegerick, *Doc. inéd.* t. I, p. 110, 119, t. II, p. 43.



### Appendice B.

---

#### *Siège d'Ypres. (1583-1584).*

Nous espérons que l'importance et l'intérêt qui s'attache à ce siège, justifieront suffisamment les détails de cet appendice.

Nous avons vu précédemment que la ville d'Ypres appartenait aux calvinistes, qui la gouvernaient avec sévérité, quand le prince de Parme, après s'être emparé de Dixmude, dirigea son armée vers Ypres, et somma la place de se rendre; le gouverneur Marquette renvoya le héraut, qui était venu faire cette sommation, et menaça de la mort tout nouvel auteur d'une pareille tentative (1). N'ayant pas un nombre de troupes suffisantes pour cerner la place, le prince de Parme éleva, sur la route de Bruges, un château dans lequel il introduisit six cents fantassins, deux cents cavaliers, huit grandes machines et des vivres pour six mois (2); on nomma Antoine Grenet, seigneur de Werp, commandant de ce fort, qu'il avait fait construire afin d'empêcher les Brugeois de venir secourir la ville d'Ypres.

Les assiégeants étant parvenus à se mettre en rapport avec quelques Yprois, trois habitants de cette ville, réso-

---

(1) Chronique ms.

(2) *Strada*, ouv. cité, t. I, p. 305. — Lambin, *Beleg van Ypre*, p. 93. — Vereecke, *Hist. milit. de la ville d'Ypres*, p. 94 et 95.

furent de leur livrer la place; des lettres des Espagnols étant tombées entre les mains des assiégés, la veille du jour fixé pour le coup-de-main, la conspiration est aussitôt découverte; on saisit les trois coupables, qui sont décapités après un simulacre de procès et l'on expose aux quatre angles de la ville, une partie de leurs corps (1). La place était trop forte, et son gouverneur avait trop de bravoure et de talent, pour que le prince de Parme osât l'attaquer par la force des armes (2). Il résolut de réduire le foyer du protestantisme par la famine, et ne tarda pas à convertir le siège en blocus (3). La disette et la famine ne tardèrent pas à s'emparer de la ville, hors de laquelle les calvinistes firent sortir les récollets et les personnes soupçonnées d'être fortement attachées au catholicisme (4). Les Yprois étant dans la plus profonde détresse, se seraient rendus peut-être, s'ils n'étaient parvenus à faire connaître à leurs amis les Brugeois, l'extrémité à laquelle ils se trouvaient réduits. Ceux-ci expédièrent immédiatement vers cette ville un convoi de cent chariots, avec des armes, des vivres et des approvisionnements en tout genre, il était escorté de deux cents cinquante cavaliers et de cinq cents fantassins; malgré toutes ces précautions, les Espagnols attaquent le convoi et s'en emparent (5). A la nouvelle de ce malheur, le découra-

(1) De Meestere, p. 124. Il était d'usage à cette époque, de mettre à mort dans les vingt-quatre heures, toute personne complice de la moindre conspiration; — la législation moderne a légèrement modifié ce point, *Code pénal militaire*, titre III, art. 55 et suiv.

(2) Kervyn de Volk. et Diegerick, *Doc. inéd.* t. II, p. 362, 363.

(3) Van Meeteren, *ouv. cité*, p. 254.

(4) *Beleg van Ypre*, p. 97.

(5) *Strada*, *ouv. cité*, p. 316. — De Meestere dit que le convoi se composait de 80 chariots, 150 grands paniers, 300 lances, 100 artilleurs, 500 arbalétriers, p. 126. — *Tableau fidèle des révolutions*,

gement s'empare des assiégés. Tant de revers cependant ne les abattent pas, et avec un courage dont l'histoire offre peu d'exemples, ils refusent de se rendre. La faim les force de se nourrir de chats, de chiens, de chevaux, d'autres animaux domestiques, et de pain fait avec de la drêche et du tourteau (1). Dans cette position, Marquette, gouverneur de la ville, fit battre deux monnaies obsidionales de plomb, l'une de vingt sols, portant en exergue ces mots : *Quod non cogit necessitas*. (A quoi réduit la nécessité.) L'autre de dix, avec cette inscription : *Nil restat reliqui!* (Il ne reste plus rien) (2). A la famine qui régnait dans la ville, vint se joindre la peste, qui y sema la mort et la désolation; elle exerça de tels ravages, qu'elle enleva chaque jour plusieurs centaines d'habitants; l'on dit même que dans cette ville, dont la population était d'environ trente mille habitants, il n'y eut que trois maisons qui restèrent intactes (3). Le courage, à la fin, abandonna les survivants, qui se trouvaient dans l'impossibilité de prolonger davantage leur héroïque résistance, vu les nombreuses décimations qui avaient éclairci leurs rangs (4); les femmes de la ville allèrent en foule devant la maison du gouverneur, le conjurer d'avoir pitié d'elles et de leurs enfants (5). Marquette ne pouvant résister à leurs

par M. de Beaucourt, ouvrage dont le manuscrit appartient à M. Alp. Vandenpeereboom. — Chappuis, ouv. cité, p. 336. — Guichardin, id. p. 370.

(1) La chronique ms. donne ces détails.

(2) Van Loon, *Historie penningen*, t. I, p. 335, donne ces deux médailles. — Vereecke en fait mention dans l'*Histoire d'Ypres*.

(3) Sanderus, *Fl. ill.* t. II, cap. VI, p. 299. — *Archives d'Ypres*, petite chronique de la ville, publiée par M. Diegerick, dans ses *Analectes Yprois*.

(4) Buzelinus, *Gallo Flandria sacra et profana*, p. 597.

(5) Chr. ms.

prières et voyant l'inutilité de tout retard, résolut de capituler. Dès le lendemain, 1<sup>er</sup> Avril 1584, on envoya au fort près d'Ypres, une députation de quatre habitants, les plus distingués : Nicolas Utenhove, seigneur de Wymerghem, Charles Van den Ryne, Jehan Keingiaert, et Walram Godsehalck, qui conclurent une capitulation dont voici le résumé :

Le roi pardonne, sauf à remettre entre ses mains quatre personnes, auxquelles il promet la vie sauve (1). Tous les biens des églises et des partisans du roi d'Espagne, qui sont aliénés, seront restitués. — Aucune poursuite ne pourra être intentée contre les magistrats pour leur administration antérieure. — Les habitants, sans exception aucune, pourront se retirer endéans les trois mois, emporter leurs biens meubles, et jouir des immeubles, moyennant caution. — La ville payera cent mille florins, pour l'entretien des troupes du seigneur de Werp. — Cette capitulation fut confirmée et ratifiée au nom du roi, par Alexandre Farnèse, prince de Parme, le 10 Avril 1584 (2).

Les calvinistes quittèrent peu après, en grand nombre et à leur grand regret, la ville, qu'ils avaient maintenue si longtemps dans leur pouvoir, et un grand nombre de catholiques Yprois, de leur côté, rentrèrent dans leurs foyers. Antoine Grenet prit possession de la place et

(1) Ils purent plus tard acheter leur liberté, moyennant une rançon de 20,000 fl. *Beleg van Yper*, p. 123.

(2) Il y a aux *Archives de la ville d'Ypres* une copie authentique, de l'époque, de ce traité. — Plusieurs auteurs l'ont reproduit. Vereecke, *Histoire militaire d'Ypres*. — Lambin, *Beleg van Yper*, p. 93. — Une foule en ont donné le résumé, mais plusieurs d'une manière fautive, entre autres Van Meeteren, p. 334.

quelques jours après, à la demande réitérée des Yprois (1), Alexandre Farnèse fit son entrée triomphale dans la ville, où il fut reçu avec enthousiasme par les catholiques qui, malgré la violence de l'orage, étaient restés fidèles à leurs croyances et au roi.

A peine installé, le prince de Parme n'eut rien de plus à cœur, que de rendre au culte catholique, cette cité, qui avait été durant cinq ans et neuf mois au pouvoir des sectaires.

---

### Appendice E.

*Quelques fragments du testament de Rythovius, premier évêque d'Ypres (2).*

» In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.

» Ego Martinus Rythovius, presbiter quondam Leodensis, nunc autem buscoducensis diœcesis, et episcopus Iprensis, sensuum meorum bene compos et corpore valens maturè de temporalibus meæ dispositioni commissis disponere cupiens quò liberior mihi sit animus cogitandi de æternis imprimis omnem meam testamentariam anterioris datæ dispositionem quam sit ista, revoco. Animam meam ubi misellum corpusculum reliquerit, divinæ clementiæ, sanctorum omnium intercessioni, et in carne

---

(1) *Strada*, ouv. cité, t. II, p. 322.

(2) Les extraits du testament, dont l'original repose chez M. Pauwits de Ten Borsch, sont tirés, ainsi que le reste de cet appendice, d'un manuscrit déposé aux archives de l'église de Rythoven.

adhuc viventium omnium piorum piis precibus humillime commendari cupio.

» Corpus tradatur sepulturae in ecclesiâ Sti-Martini, si Ipris moriar, sine notabili pompâ, aut omninò non excedatur modus qui in sepulturis aut exequiis præpositorum Sti-Martini servari solet. De certo loco in ecclesia nihil sollicitus, idque executorum meorum iudicio relinquens, omnino autem servari volo, ne tumulus vel tumba exstet supra sepulchrum, sed omnia pavimento coæquetur. Exequiæ non differantur in longum tempus sed sepulturam, quantum fieri potest, proximè sequantur.

» In exequiis duplices distributiones in choro etc.....

» Distributio pro mendicantibus ordinibus in exequiis et anniversario, item pro sororibus mendicantibus, pro communibus pauperibus fiat liberalis erogatio panum et elemosinarum.... Vide codicillum de missis et distributionibus statim post mortem, pro pauperibus devote præsentibus... Cum autem exequiæ etiam fieri debeant Rythoviæ secundum formam ibi præscriptam nihil attinet, huc evocare consanguineos, propter loci distantiam.

» De forma distributionum chori....

» De distributione pauperum in anniversario.... ut omnia rectè fiant, canonici magistri fabricæ et cum eis, si qui sint canonici mei sanguinis, quo id lubentiùs faciant, habebunt singuli liberam dispositionem unius portionis ad usum pauperis sibi grati... pro sede seu domo episcopali relicta.... de vestibus et libris pro nepotibus studiosis magis egentibus....

» Reditus pro anniversario assignati..... his omnibus deductis et adimpletis tam his quam ulterius disponendis.... quod reliquum est conflabitur in unam massam ad fundandum subsidia studiosorum vel bursas pro seminario Iprensi, sic tamen ut in bonâ disciplinâ studia pietatis

ad preparandum idoneos ministros ecclesiæ legitimos, observentur : si autem (quod absit) negligentur studia aut studiosorum observatio, vel non ita excolatur seminarium Ipreuse, ut boni ministri ecclesiæ inde verosimiliter expectari debeant, poterunt bursæ aliaque subsidia alio transferri, vel Lovanium, vel Duacum et si quidem Lovanium ire cupiant qui subsidio gaudent et ætate nondum idonei sunt ut intra duos vel tres annos sacerdotio initiarentur aut diaconi ordinentur, artibus studere debebunt et collegii falconis esse, vel saltem ibi frequentare lectiones; ut autem in pedagogio habitent non injungimus, et si vel discolori sint, vel dissolutis moribus vivant, vel non præbeant de se spem boni fructus in ecclesiâ, admoneri debebunt, et si moniti semel et iterum non emendentur, privari poterunt et alii aptiores in eorum locum surrogari, idque tam per meos executores, quam per alios, quos ad hoc mei executores designare valent.

• Reditus pro bursis seminarii. Erunt autem hæ bursæ non minores quam sex librarum Flandriæ in singulos annos, nec etiam notabiliter majores, et in hunc usum primum convertentur duo reditus à nobis empti, alter sub abbacia Waestensi, alter super fundis Immelot, juxta litteras inde formatas.

• Volo autem, quod ad bursas præferantur, cæteris fere paribus, mei consanguinei, modo idonei sint tam ætate quam conditione, juxta leges seminarii; et in defectu illorum, civium Ipreusium filii dicto modo qualificati, qui tamen legibus seminarii se subjicere volent, et eam promissionem faciant, seminario, si modo id commode facere possint, juxta formam promissionis, quam seminaristis præscripsimus.

• Sed id habebunt mihi sanguine conjuncti peculiare, ut, si velint, in suo exitu servire possint ecclesiis, quod

eis cedere volo in exonerationem promissionis, per quam obligati sunt episcopatus Iprensi, ad restitutionem aliquam seminario faciendam; si ad facultates majores pervenerint, non obligabuntur. Quæ bursæ sex librarum reputantur tanquam plenæ: si tamen inde seminario notabile detrimentum accederet licebit provisoribus exigere supplementum ultra bursas, vel eos unâ cum bursa obligare, ut Lovanii vel Duaci procurent sibi ultra bursam necessaria ad victum.

» Hæc in genere testamenti loco sic similiter observari volo de memorialibus, et aliis munusculis alias per opportunitatem ex Dei gratiâ dispositis; ac proinde omnes chartulas à me descriptas, vel meâ manu subscriptas ratas haberi volo sive per modum codicillorum, sive alias, ut melius subsistere possunt, etiamsi in illis non observentur solemnitates juris, modo datam habeant vel eandem vel posteriorem hæc testamentariâ dispositione, etiamsi prædictis in aliquo repugnarent, modo illius aliqua detur significatio in illâ chartulâ.

» Si quid autem in hac dispositione testamenti probabili ratione ac nobis contra honestatem aut decentiam per oblivionem pretermissum inveniatur, quod alias verisimili conjectura suppleturi eramus si in memoriam nobis venisset, id ex discretione meorum executorum superaddi poterit, moderatè tamen et sine notabili immutatione vel diminutione eorum quæ per me expresse ordinata sunt.

» Executores nomino duos licentiatos utriusque juris Dominum ac magistrum Thomam Cox, M. Gerardum Steensel et magistrum Adrianum Zeelant, omnes canonicos ecclesiæ Yprensis; et pro superintendente, siqua fortè incideret quæstio, nomino Dominum ac magistrum Antonium Vlaminckx, archipresbyterum ejusdem ecclesiæ Iprensis.



» In signum veritatis subscripsi nomen meum.

« MARTINUS RYTHOVIUS. »

---

### PRIOR CODICILLUS.

» Cum à tempore conditi testamenti mei magna sit facta mutatio rerum mearum et domus mea semel atque iterum spoliata sit, nec sciam statum rerum mearum mpræsentiarum declaro hoc scripto, quod in discretionem meorum executorum relinquo mitigationem et diminutionem eorum, quæ de sumptu exequiarum et anniversarii ordinavi, cumque bellum hoc diuturnum sit (præcipue pro amicis in patria) ita ut sic cum laboribus suis tenuiter vivant, volo quod liberalis fiat indigentibus subventio, imprimis autem ultra ea, quæ ex mutuo Rythovienses mihi debent et quæ Antwerpia restant, adhuc dentur in subsidium illorum.

• Semel mille renens. distribuendi sunt iis quos egestas magis pressit, pro discretionem meorum executorum: juvenitur deinde ut studia sua continuare adhuc possint qui Duaci in studio sunt et subsidio opus habent; quibus anumeretur Guilielmus, nisi (quod tamen constitueram) ei contingat ecclesia de Terdeghe, si tamen ad eam idoneus inveniatur. Magistro Judoco propter jacturam quam passus est, remitto quod pro mensâ suâ mihi debebat, ut promptior sit ad alios juvandos (1).

» Donationes testamentariæ vel dispositiones in parti-

---

(1) In margine ponebatur: remittitur cantori Furnensi quod debet.

culari factæ de rebus quæ spoliatæ sunt vel perditæ, si in specie non inveniuntur, habeantur irritæ.

» Si nondum est restitutum officium ecclesiasticum Ipris in mea morte, poterunt executores tantò celeriores exequias curare fieri Rythoviæ, et cumputum facere de domo mortuaria.

» Balduino fratri meo, si mihi superstes sit, poterunt numerari semel centum renën pro molestiis quas subiit in nostro nómine in dispensationem sibi commissarum. Hæc per modum codicilli testamento meo superaddi et rata haberi volo, etiamsi non sint observatæ solemnitates juris.

» Scripsi hæc propria manu Gandavi, die nono Octobris, anno 1578, in loco détentionis, et in signum veritatis subscripsi nomen proprium.

» MARTINUS RYTHOVIVS,

» Epūs indignus Iprensis. »

---

#### ALTER CODICILLUS.

• Cum ego Martinus Rythovius in testamento meo servaverim mihi liberam potestatem per formam libelli, addendi et mutandi quæ mihi successu temporis addenda vel mutanda viderentur, hac potestate uti volens sive mutatione eorum qui in testamento meo disposita non contraria istis quæ sequuntur superaddi volo in primis :

» Cum per diutissima bella, direptiones militum et alias calamitates fratres et sorores ad inediam redacti sint, volo ut mei executores statim à morte mea de pecuniâ separent duo millia renën. valoris æstimati sin-

guli ad 90 grossos Flandriæ, et totam hanc summam, non tamen per æquales portiones sed pro sua discretionem, impendant in usum eorum si fratres et sorores eorumque proles, si obierint, subsidio opus habent pro cujusque necessitate, scilicet ut hactenus, cum suis laboribus honeste intertineri possint et victum sibi suisque decenter lucrari.

» Legatum pro sollicitatione erectionis collegii P. P. S. J.

» Legatum pro studiosis nepotibus 1,000 renen. potius tamen per modum mutui; nepotibus meis intelligo etiam adnumerandum Martinum Daems.

» Item separentur alii mille renen similes, ad hoc, ut in aliquot pagis non ita procul à loco meo nativo, quotannis in festo natiuitatis Christi et paschæ distribuuntur panes albi pueris, qui in ecclesia publice recitare noverint orationem Dominicam, cum salutatione Angelica, symbolum fidei et præcepta decalogi et similia alia rudimenta religionis, vel operam præstiterunt ut ea aliquosque recitare sciant lingua vernacula ad formas quæ servatæ sunt Rithoviæ, Eersel etc. et ad eum usum dabuntur singulis pagis centum renen, si tamen se obligare volunt ad reditum emendum ex quo talis distributio quotannis fiat, et si intermittatur, ac moniti non observent, redibit reditus ad fundationem Rythoviæ à me factam.

» Sacerdotibus omnibus, qui vel in quarto gradu vel infra sanguine mihi juncti invenientur tempore mortis meæ, dabitur missale romanum, bene ligatum, in cuius initio scribant: testamentum à me legatum ut animæ meæ in suis orationibus meminerint et istis adjungantur qui in aliquo ordine sacro sunt et qui ad sacerdotium notoriè præparantur.

» Memoria Denariorum 200 renen, centum in pecunia, centum in panibus, in die exequiarum..... Quod his pe-

ractis reliquum convertatur ad fundationem bursarum, quæ possideri poterunt, vel in seminario Iprensi, si restituatur et floreat, vel in universitate Duacensi, in collegio Marcinensi vel Aquecinctensi, vel Lovanii in Falcone; et ad hunc usum etiam omnia arrieragia quæ recuperari poterunt, converti volo: sic tamen ut possessores bursarum quotidie debeant oratione aliqua, et psalmo De profundis etc. vel simili, animam meam benignissimo Domino commendare.

» Remissio debiti pro Dominis marcinensibus exilio pressis.

» Sic dispositum et manu propria subscriptum anno 1582, Octobris 26.

» MARTINUS RYTHOVIVS. »

» Excerpta quædam ex tertio codicillo scripto quidem eadem manu quâ duo priores et invento in cista Rm̄i testatoris post ipsius mortem (sed quem ego judico minutum fuisse reverendissimi Domini, in quo annotavit addenda vel mutanda in testamento suo) et consequenter juxta clausulam reservatoriam spectat ad testamentum ejusque elucidationem.

» Cum ego Martinus Rythovius nomine tenuo (utinam dignâ sollicitudine!) Episcopus Iprensis in testamento postremæ datæ servaverim mihi liberam potestatem addendi, mutandi et quovis modo mitigandi quæ à me disposita erant, hâc libertate uti volens sine renovatione eorum quæ in testamento disposui, nisi quatenus his quæ sequuntur contraria sunt per modum libelli vel alio modo quo id commodius et efficacius fieri potest, ordino, quæ sequuntur per meos executores servari et impleri.

» In primis cùm in hac miserabili ruina quærenda sint

omnia media quæ ad restitutionem catholicæ religionis opportuna esse possint....

» Duplicatur legatum pro PP. Soc. J. idque in ea fiducia et in eum finem ut PP. sua diligentia cooperentur nobis in supplenda negligentia nostra tam in instructione ad veram religionem et pietatem, quam ut benignissimum Deum pro me misero peccatore instanter dignentur orare.

» Legatum pro fratribus in patria iteratur cum quibusdam conditionibus (ut sequitur): item volo, quod ex eadem pecunia quam ad pios usus collegi et servavi insumendam, impendantur 2000 similes renen, ad juvandum fratres meos adhuc superstites et illorum tam fratrum quam sororum liberos qui calamitoso bello ad extremam fère inedia redacti sunt; non ut equali portione fiat distributio inter illos qui etiam æquali propinquitate mihi juncti sunt, sed imprimis succuratur pauperioribus, de quibus major est apparentia quod adjuti inæquali subsidio, odiosam paupertatem evadere et superare poterunt et ad hoc diligenter laboraturi videbuntur, ut unâ cum labore suo honeste vivere possint, pro discretionem nepotis M<sup>ri</sup> Judoci et M<sup>ri</sup> Gerardi Steensel, secretarii mei, quibus singulorum status vel notior est vel facile innotescere poterit; in quâ re rationem magnam haberi volo, ut si qui (quod absit) vel ad sectas ullo modo degenerabunt vel potationibus aut vitiosis morbis notabiliter dediti sunt, nihil à nobis subsidii sperent, nisi moniti statim et notabiliter emendentur et omnem istiusmodi notam plane deleant.

» Intelligo autem hoc subsidium eis dandum, nisi ipsis ante mortem dedero, ad quam rem jam dudum occasionem quæsivi sed hactenus non fuit opportunitas.

» Residuum pro seminario, ut supra. — Ad bursas autem ceteraque subsidia cæteris fere paribus præferri

cupio mihi sanguine aut patria junctos si modo se obligare velint ad ministeria ecclesiastica Iprensis episcopatus, quando idonei erunt, vel, quod eis liberum facio, ad ministeria ecclesiarum diocesis in qua nati sunt.

» Arrieragia (*agterstellen*) redituum quos in Flandria emi et ad episcopatus sedis dotem non pertinent, quæ cesserunt vel cedent tempore mortis meæ nisi aliter de iis disponatur, poterunt impendi ad subsidia nepotum (quibus Martinum Daems adjungo) qui ad beneficia potissimum pastoralia designati sunt, per modum mutui in initio dum adhuc in studio sunt, aut ad instruendam familiam; utque inopes domum suam instruere possint, ad commoditatem frugalem non ad luxum, ut hâc occasione non differatur residentia cum jactura et incommoditate populi, cui præfecti sunt aut proficientur: quod mutuum restituent impendendo in usus pios, ad quod eos obligatos volo, magis per modum admonitionis et ut occasionem inde sumant etiam plura si possint, impendendi ad pias causas, quam ut strictè ad summæ restitutionem teneantur.

» Legat pro PP. Soc. J. sub certa conditione in dotem relict peditus alibi empti ad fundationem, quam in patria concepi, adjiciantur juxta formam quam de ea re alias feci, quæ tamen si non inveniatur, executores instructionem pastoris Bergheykensis, M<sup>r</sup> Joannis Daems, vel ipsius, suoque judicio ad mensam pauperum Rythovien-sium adjungant his qui in eum (finem) destinata erant; sic tamen ut in primis habeatur ratio eorum qui nobis sanguine juncti sunt, si egeant et egeni recipere cupiant subsidia mensæ pauperum vel sancti Spiritus.

» Omnibus mihi sanguine conjunctis usque ad quartum gradum et familiaribus sacerdotibus vel ad sacerdotium in aliquo gradu constitutis et serio tendentibus, detur Missale ad usum Romanum bene ligatum ut in suis precibus,

præcipue vero in sacro, animæ meæ memores sint et clementissimam Dominum pro me deprecantur.

» Vestes meæ et libri qui reliqui inveniuntur, distribuuntur inter nepotes meos, sed nothi statim exurantur.

» Hæc in supplementum eorum quæ in testamento deposui adjici et servari volo, et si quæ alia manu propria scripta vel subsignata inveniuntur post datam presentium ea omnia certa haberi volo.

» Actum et scriptum manu propria anno 1583, die Septembris sexta, Furnis.

» MARTINUS RYTHOVIUS. »

---

#### SEQUITUR IN DICTO CODICILLO.

» Item volo ut residuum, quod reliqui seminario Iprensi unâ cum arrieragiis eidem destinatis, continens summam 5000 renen vel ultra, accipiantur inde semel 1000 renen ad usum restituendi collegio faleonis in universitate Iovaniensi, ad formam a doctore Vendevillio conceptam, ultra 100 renen quos in eum finem domino doctore Vendevillio ab officiali meo tradendos curavi in litteris ad D. Vendevillum scriptis; videtur autem utile fore ut retineatur potestas repetendi summam prædictam, si modo id expedire videatur, modo regens moneatur ante annum integrum priusquam restituere debeat, non quod facile repeti cupiam, sed ut timore illius major sit sollicitudo bene et frugaliter expendendi ad majus lucrum pie rependendum et tamen vere repeti possit et debeat si non sequatur fructus expectatus, de quo cum doctore Vendevillio concilium communicetur: si autem repetatur,

convertatur iterum in pium usum juxta discretionem duorum sacerdotum seniorum ex cognatis aut nepotibus meis, quibus ejus rei potestatem facio.

» Moderatio omnium relinquitur executoribus, si bona non sufficiunt de honorariis tam executorum quam aliorum alias per Dei gratiam disponam.

» Ita ordino et servari volo. Furnis (1), anno 1583, Septembris die 17.

» MARTINUS RYTHOVIVS. »

---

A l'envoi de Rythoven, dont nous avons parlé dans l'annexe, l'on a eu l'obligeance d'ajouter une copie de la fondation des bourses faite par Rythovius. Ceci, quoique très-intéressant sous plusieurs rapports, ne nous a pas paru présenter assez d'intérêt au point de vue où nous nous sommes placé, pour l'insérer ici. Ce n'est du reste qu'une reconnaissance de la fondation faite par un de ses frères. Son étendue a été un des motifs qui nous ont surtout déterminé à en faire simplement mention.

---

(1) L'endroit d'où est daté ce fragment et celui qui précède, nous paraît une preuve qui confirme l'opinion que nous avons émise au commencement du chapitre VIII, par rapport à cette question : où Rythovius se rendit-il lors de sa mise en liberté?







---

# LE TRÉSOR

DE

## L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-TEN-BRIELEN.

---

(1500.)

Non loin de l'enceinte actuelle de la ville d'Ypres, à peu près sur l'emplacement des fortifications aujourd'hui démolies, s'élevait, il y a trois siècles, une belle église, de style ogival, connue sous le nom de *Notre-Dame-ten-Brielen*.

Elle jouissait, comme le prouve son *registre de rentes*, d'un revenu considérable consistant en rentes hypothéquées sur des maisons situées dans presque toutes les rues de la ville, et en fermages de terres gigantesques à Boesinghe, à Roosebeke, à Bixschote, à Elverdinghe, à Loo etc. La table des pauvres n'était pas moins riche : ses ressources consistaient également en rentes sur un

XI, 18

grand nombre de maisons de la ville, et en propriétés situées dans les villages susdits.

L'église de Notre-Dame-ten-Brielen était très-visitée par les fidèles, surtout à cause d'une image de la Vierge pour laquelle les Yprois avaient une vénération particulière et qu'ils se plaisaient à combler de dons et d'offrandes de toute espèce. Aussi, elle ne comptait pas moins de trente-deux manteaux en drap d'or, en velours, en damas, en draps de soie de toute espèce, de toute couleur, brodés d'or et d'argent, ornés de perles et de pierres précieuses.

L'argenterie de l'église n'était pas moins remarquable. Elle consistait en quatre ostensoirs et trois calices; en candelabres, encensoirs, couronnes, hanap, plateaux en argent et argent doré et ciselé; en croix d'argent et en vermeil, ornées de pierres précieuses; en ceintures dorées; en bagues ornées de pierres fines; en chapelets d'argent et de corail, ornés d'or et de pierreries etc. etc.

Les vêtements sacerdotaux n'étaient pas moins riches : des chasubles et des tuniques en drap de soie et en étoffe d'or; des chappes en damas ornées de broderies d'or et de soie, représentant les apôtres; des devants-d'autel, relevés de broderies semblables, représentant de saints personnages; des rideaux de soie verte, rouge et blanche etc. etc.

Voilà en quoi consistait le trésor de l'église de Notre-Dame-ten-Brielen, lorsque l'inventaire en fut dressé par François Van der Hagen, qui en reçut la garde le 25 Juillet l'an de grâce mil cinq cent.

Soixante-six ans plus tard, le 15 Août 1566, une bande de sectaires, connus sous le nom de *Gueux*, composée de gens du pays de Laleu et des environs, se présenta devant la ville d'Ypres dont, heureusement, les portes étaient tenues fermées par ordre du magistrat.

Ces forcenés, conduits par Sébastien Matte (1), avaient tout récemment dévasté la chapelle de St-Antoine-lèz-Bailleul, en y détruisant tous les objets du culte; la veille ils avaient également tout brisé dans les églises de Poperinghe, de Reninghelst, d'Elverdinghe, de Vlamertinghe etc. Arrivés de grand matin devant la ville d'Ypres, et trouvant les portes fermées, comme nous venons de le dire, ils s'arrêtèrent près de l'église de Notre-Dame-ten-Brielen, où ils comptèrent sans doute tenir leur quartier-général, car leur chef y prit son logement dans une auberge, portant pour enseigne de *Meyboom*. Après un sermon, fait par le susdit Sébastien Matte, les sectaires se ruèrent dans l'église et s'y livrèrent à la dévastation la plus déplo-

(1) Sébastien Matte, né à Ypres, appartenait à l'une des meilleures familles de cette ville, et y jouissait d'une grande considération. Ce fut lui qui introduisit à Ypres le système de fouler le feutre au moyen de moulins-à-eau, opération qui s'y faisait auparavant de la manière ordinaire, c'est-à-dire au moyen des pieds et des mains. En 1543, il fit un accord avec le magistrat de la ville qui, pour favoriser l'introduction de son système de fouler, lui accorda une concession de dix-huit ans, pour se servir des eaux que perdait l'Yperlée à l'endroit appelé *Schaeks-overdragt*; sous condition qu'il y construirait et entretiendrait à ses frais un moulin à fouler, qui ne pourrait servir à fouler d'autres étoffes que le feutre dont on se servait pour faire des coiffes ou couvre-chef, appelés en flamand *bonnetten*; qu'il le laisserait, moyennant rétribution, à la disposition de tous les bonnetiers de la ville, et qu'en outre il paierait annuellement à la ville une somme de vingt-quatre escalins parisis. Avant l'introduction de ces moulins-à-eau servant au foulage, les bonnetiers d'Ypres, qui étaient nombreux, étaient obligés d'envoyer leurs produits à Douai, pour les faire fouler aux moulins existants dans cette ville.

nable. Rien ne fut respecté : l'image de la Vierge sur-tout fut l'objet de leur fureur ; ils l'arrachèrent de la place qu'elle occupait, la brisèrent en mille morceaux, et ne respectèrent pas plus sa riche collection de manteaux ; tout fut lacéré et détruit, et qui sait si, de tous les objets d'art que nous avons énumérés ci-dessus, un seul ait échappé à la dévastation.

Après avoir exécuté dans l'église de Ten-Brielen, ce qu'ils appelaient *l'œuvre*, les iconoclastes se portèrent aux autres églises des faubourgs et des villages voisins, notamment à St-Jean, aux Clairisses, à Vormezeele, à Zonnebeke etc. où ils commirent les mêmes désordres.

Hâtons-nous d'ajouter, pour l'honneur des Yprois, que, hormis le chef, toute cette bande de briseurs se composait de personnes entièrement étrangères à la ville d'Ypres ; toutes sans exception, appartenaient au pays de Laleu, aux environs de Cassel et même de St-Omer.

Le lendemain c'était le tour des églises de la ville !

Le 17 Août, quarante-sept briseurs se détachèrent de la troupe de Sébastien Matte et se dirigèrent vers Dixmude, pour y exécuter *l'œuvre*.

Les Dixmudois avaient eu le temps de cacher les objets les plus précieux de leurs églises. Le lendemain, 18 Août, tout ce qui était resté en évidence fut brisé ; mais, chose remarquable, à la prière du bailli et des échevins, les sectaires ne touchèrent ni au jubé, qui avait coûté plus de douze mille florins, ni au tabernacle, chef-d'œuvre taillé en pierre d'Avesnes, ni aux tombeaux des seigneurs de Dixmude, ni à plusieurs tableaux de valeur (*costelicke tafereelen*) (1). C'est ainsi que fut conservé cet admirable

---

(1) Justification du magistrat de Dixmude, § XIX.

jubé de Dixmude, ce chef-d'œuvre que la lithographie et la gravure se sont plu tant de fois à reproduire.

---

Ce n'était pas assez de désastres pour l'église de Notre-Dame-ten-Brielen, de voir son trésor dispersé, ses chefs-d'œuvre brisés, son enceinte profanée; un malheur plus grand encore l'attendait! Douze ans plus tard, en 1578, les nécessités de la défense de la ville exigèrent la démolition du temple. On se mit à l'œuvre vers le mois de Mai, et bientôt il n'en resta plus pierre sur pierre. Depuis, les constructions et démolitions des fortifications qui se sont succédé, l'agrandissement de la ville ou plutôt l'établissement de la ville-neuve, l'abandon de l'ancien Yperlée, le creusement du nouveau canal, tout contribua à faire disparaître jusqu'à la moindre trace même de l'emplacement de l'église de Notre-Dame-ten-Brielen. Il serait difficile de dire : *Hic Troja fuit*.

Aujourd'hui, de l'église et de son trésor il ne reste que le souvenir! Nous avons cru faire plaisir aux lecteurs de nos *Annales*, en leur communiquant l'inventaire des richesses que possédait ce temple au temps de sa splendeur.

Nous mentionnerons encore un document qui rappelle le souvenir de cette ancienne église, qui, en 1195, fut élevée au rang d'église paroissiale. Il existe aux archives d'Ypres un plan excessivement curieux, fait au xv<sup>e</sup> siècle et représentant les *overdragten* qui se trouvaient anciennement sur l'Yperlée; l'un de ces *overdragten* s'appelait *Brielen-overdragt* et était situé près de l'église de Notre-

Dame (1). A côté de cet *overdragt*, on a représenté l'église telle qu'elle existait à l'époque de la confection de ce plan. C'est un beau temple de style ogival, avec tour, contreforts etc.

Voilà, croyons-nous, tout ce qui reste de cette église jadis si remarquable : un assez mauvais croquis et l'inventaire de son trésor !

I. DIEGERICK.

Anvers, 16 Décembre 1859.

---

(1) L'église de Notre-Dame-ten-Brielen était située sur la rive droite de l'ancien Yperlée, probablement sur le terrain où on a construit plus tard la nouvelle ville.



*Hier naer volghen de zelveren juwelen ende ghe-  
wichte van der kercke van den Bryele, over-  
ghenomen int jaer xv hondert den xxv<sup>ten</sup> dach  
in Hoymaent.*

Eest drie keilken, daerof den eersten wecht twee marc ende ij onchen.

De tweste keile weighet twee marc, iij onchen, j syzeen.

De derde keile weeghet twee marc ende een half onche.

Een zilveren weerooch vat met eene zelveren schelpe, weighen samen viere marc, j onche.

Ende twee zelveren kandelaren, weighen tsamen xij marc, ij onchen.

Ende een zelveren plateel, twee ampeelen ende een zelveren vergult paysbert, weighen tsamen drie marc ende een half.

Ende iij croonen ende een cleene croone met eenen septer, weighende tsamen iij marc, j onche.

Ende eene naept (1) met eenen zelveren croes, weeghende twee marc ende j sizeen.

Ende een zelveren cruus, daerof de cnop coperen es verghuld, weighen viere marc ende j onche.

¶ Ende een zelveren heilgedom (2) met een kerstalen pype, weeghende iij marc vyf onchen.

Ende een vergulden cruus met den zelveren vergulden voet, met veile ghesteenten, weighen x marc v onchen.

Ende een heilgedom met twee inghelen zelver en verghult, weighen vj marc ende j onche.

Ende een helcdom zelveren verghult, weighende iij marc, sesein en half.

---

(1) *Naept*, un hanap.

(2) *Heilgedom et helcdom*, ostensoire.

Ende een langhe ruude rieme met een ghyse ende j smelten met xv spranken, weighende tsamen xij onschen. (*Cet article se trouve biffé.*)

Ende noch een smael riemkyn weighende iij onchen ende j half.

Ende noch een zelveren heildom dat men daghelycx orboort, weighende iij marc, xv inghelschen metter pype.

Ende noch een zelveren rync met eenen blauwen steen.

Ende noch twee hechsele (?) daertoe ende een cleen *agnus dey*.

Ende noch een zelveren paternoster met vij verghulde tekenen ende een groot *agnus dey* vergult ende eenen cnop met perlen.

Ende noch een groot coralien paternoster met viij verghulde teeken, een verghulde herte met eenen steene, ende eenen cnop met perlen.

Ende noch iij coralien cleene paternosteren met eenen zelveren cruuse ende een verghult *agnus dey*.

Ende een lanc kerstalen paternoster ende een verghult *agnus dey*, met eene zoete vrouwe.

Ende noch een paternoster met veile gouden teeken daer an, ende an beide de henden ij groene hopken, met tween verghulde cnopkens.

Ende noch een paternoster met xij verghulden teeken, ende een cleen *agnus dey*, een ander verghult tafelkyn, ende een cruuskyn van moerre van perle (1).

Ende een cleen zwaert paternoster met een cleen *agnus dey*.

Ende noch een zelveren verghulden keitenen met een rync met eenen steen daer up ghescreven *pais ende groet*.

Ende noch een zelveren keiten met een zelveren *agnus dey*.

Ende noch een zelveren spanghe met perlen ghevroucht, met een herte ghecroont boven.

---

(1) *Moere van perle*, nacre de perles. En beaucoup d'endroits de la Flandre, et notamment à Gand et à Bruges, on dit *perlamoer*.

Ende noch iij blauwe, twee rooden ende een smal cleene spanghe ghevrocht met perlen.

Ende een cleen zelveren mulken.

Ende noch tasteel van de beste cappe met een zelveren rinc met blauwen steen, j marc, vj onchen.

Ende een kynckhoorne met zelve besleighen.

*Dit zyn de sticken.*

Best iij keilken.

Ende ij kandelaerst.

Ende ij pottekens om messe meide te doene.

Ende j wyroec vat.

Ende j scelpe.

Ende j zelveren plateel.

Ende j pays-bert.

Ende iij croonen.

Ende j septer.

Ende j nap.

Ende ij cruusen.

Ende iij heilighedomme.

Ende j ryeme.

Ende ij hechsele.

Ende ix paternosters.

Ende j rync.

Ende vj spanghen.

Ende j kynckhorne.

Ende j taseel.

*Dit zyn de mantels die Onze Vrouwe toebehooren.*

Eerst een mantel van ghulden laken ghestoffeert.

Ende noch eenen mantel van zwaert laken van der maest (1)

---

(1) *Van der maest, de damas.*

met eenen witte borde ghestoffeert; ende daer up ghewrocht *Jhesus-Maria*, met perlen, ende croonen ende lelyen, oc ghewrocht met perlen, ende blommen diere oc in staen.

Ende noch eenen mantel van zwart laken van der maest ghestoffeert, ende met zwarten fluweelen gheboort.

Ende noch eenen mantel van ghulden laken ghestoffeert, gheboort met zwarten fluweelen.

Ende een mantel van sawyn (1) fluweel, ghestoffeert met eene wytte scote ende met wytte ghebort.

Ende noch twee mantels van blawen laken van der maest, daerof dat deen es met eene wytte scoote, ende den anderen ooc met eene wytte scoote, ende deen es ghewrocht met goude; beide ghestoffeert.

Ende noch eenen mantel van roode satyn ghestoffeert ende gheboort met zwarten fluweele.

Ende noch twee mantels van roode laken van der maest, ghestoffeert, daerof den eenen gheboort es met wytten, ende ghewrocht met gouden draen *Jhesus-Maria*, ende den anderen met eenen wytten scoote.

Ende twee blawe fluweelen ghestoffeert, deene ghewrocht met gouden lelyen, ende gheboort met wytten; d'andere met eenen wytte scoote.

Ende noch iij roode fluweelen mantels al ghestoffeert, daerof dat de eene es gheboort met wytten ende ghewrocht met gouden ende met perlen, veele croonen; ende d'andere met eenen wytten scooten ende met twee groote cnoppen van perlen, ende dandere gheboort met zwarten fluweelen ende met twee groote cnoppen van perlen.

Ende noch eenen groenen fluweelen mantel ghestoffeert, met eenen zwarten fluweelen scoote.

Ende noch iij zwarte fluweelen mantels al ghestoffeert, daerof den eenen es gheboort met wytten ende ghewrocht met perlen *Maria Moeder ende zuver maecht*.

(1) *Sawyn fluweel*, velours rouge sanguin.

Ende de tweede es gheboort met tanait (?) fluwele.

Ende de derde es gheboort met sawyn fluwele, ende met een scoote.

Ende noch eenen mantel van sawyn fluwele, al ghestoffeert met eene scote van gouden laken ende gheboort met rooden fluwele, ende met XIII paelken (?) voren op de scoot.

Ende noch eenen blauwen mantel al ghewrocht met gouden beesten met eene witte scoote.

Ende noch eene van blawen brussce (1) sattynne met goude draen daerin ende met eene wytte scoote al ghestoffeert.

Ende noch een grauwen sattynnen mantel, ghestoffeert, met eene zwarte fluwelen scoote.

Ende noch eenen mantel van zwarten laken, ghestoffeert, gheboort met grave (2) fluwelen.

Ende noch eenen mantel van witte zyde ghestoffeert, gheboort met roode zyde, ende met vergulde lelyen ende croone. xxv ghestoffeert.

### *Deyse en zyn niet ghestoffeert.*

Eest een blauwe fluweel met eenen wytte boorde, ghewrocht met goude ende met zelveren voghelen ende bladeren.

Ende noch een root, al ghewrocht met goude, met letteren ende met worden; ende onder eenen boort van zwarten fluwelen.

Ende noch een groene mantele met eenen scoote van witte.

Ende noch eenen mantel van roode fluwelen crammozyt (3) ende met eene scoote van zwarten fluwele.

Ende noch eenen sawynen mantel van laken van damaest met eene borde van zwarte fluweele.

Ende noch eenen zwarten sattynnen mantel, gheboort met zwarten fluwelen.

(1) *Brussce sattynne*, satin de Bruges.

(2) *Grave, graue, grauue, gris*, couleur de cendres.

(3) *Cramozyt, cramosi, rouge foncé*.

Ende noch eenen van laken van damaest zwart, ende met eene scoote van grauwe laken van damast.

vii ongestoffeerde.

### *Om Kynbedde.*

Twee groene cleene mantelkens om kynsbedde, gheboort met witten; ende een zwarte fluwelen mantelken, gheboort met witte.

Ende noch eenen grooten mantel van groen satyn, gheboort met witten.

### *Om onse Vrouwe in de cappelle.*

Eerst eenen blauwen fluweelen mantel, ghestoffeert met eenen witten borde, al ghewrocht met gouden voghelen.

Ende noch een ostaden (?) mantel zwart gheboort met sawyn camelaut (1).

Ende noch een mantel met groene bladeren gheboort met stryphen.

Ende noch eenen van wytte zyde met goude lelyen, gheboort met roode zyde.

Ende twee witte zyde hoofcleederen, gheboort met cleene boorden van groene zyde.

Ende noch eenen mantel van blauw en gheboort met wytte, al ghewrocht met goude voghelen ende beesten ende met xv grote cnoppen van perlen, al ghestoffeert.

### *Dit zyn de hoeden.*

Eest twee hoeden, een groet ende een cleen, van zwarten fluwele, ghewrocht met perlen, op de groote *Maria* ende op de cleene *Jhesus*.

---

(1) *Camelaut*, camelot, étoffe en poil de chèvre.

Ende iij roode fluwelen hoeden; de eene es met goude ghewrocht met eene *emme* ende eene *A* ende met eene keiten te gader ghekeitent ende daer onder iij perlen.

Ende dandere twee hebben de wapenen der stede van Ypre, ende den vierden es al root.

Ende noch eenen zwarten fluweelen ende eenen tanerden fluweelen.

Ende noch twee andere die niet veile en deughen.

*Dit zyn d'abitten.*

Eest een zyde vestement op roode ende gheel daerin loopende ende twee tornekelen (1) daarmede, al ghestoffeert.

Ende een wyt vestement al ghestoffeert, ende twee tornekelen, ende een halve ende een armette, ende een manipele die daer toe dienen.

Ende noch een verghouwde vestement, ghedobbelt met roode zyde, al ghestoffeert, ende twee tornekele met anders daertoe, oc ghedobbelt met zyde.

Ende een gheel zyde vestement, ghevoert met blauwe tolle; al ghestoffeert.

Ende noch een blauw seyde vestement, ghedobbelt met zwarten tolle, al ghestoffeert.

Ende noch een vestement ghescalckiert met wytte ende blauw, ende gheel ghescalckiert al ghestoffeert, dat men dagheliecb orbort, met zwarte ghedobbelt.

Ende noch een vestement gheel ende blauw al ghescalckiert ende met blawe ghedobbelt, al ghestoffeert, dat men alle daghe orbort.

Ende noch een vestement beste, van zwarten laken van dernast, gheboort met roode zyde, ende ghedobbelt met zwarte tolle.

ix vestementen.

---

(1) *Tornekelen*, tuniques.

*Dit syn de cappen.*

Ende een cappe die de beste es van wytten laken van damast ende daerin staende viij apostelen, al ghewrocht met goude, ende ghedobbelt met zwarten tolle.

Ende noch een cappe van zwarten laken van damast, ende ghehort met roo laken van damast, ende ghevoert met blauwen tolle.

Ende noch een cappe dat de mynste es, loppende op blauw, al vol ghewrocht met goude draen, ende ghehort met roode zyde ende ghedobbelt met blauwe tolle.

*Dit syn d'outaerscleederen.*

Eest een outaercelet blau, ende op troode loppende, al schacwys lopende, al ghehort met frynnen, gheel blau en root.

Ende noch een outaercelet dat niet veile en docht, daer onse Vrouw staet in de Raye, ende op elcke zyde een ynghel met eenen scilde.

Noch een outaercelet van zyde al ghespeghel blau ende gheel, ende in de middel onse Vrouwe.

Noch een outaercelet van wytte lynwade ronsomme ghehort met zwarte frynen.

Noch een outaercelet, zwart, ghewrocht ghelyke dwalen van lyne gaerne, met zwarte frynen.

v outaercleers.

*Dit syn de pelleren (1).*

Eest een pelleren ronsomme met zwarten tolle, ende in de myddel al ghewrocht met gowetdraen, ende vele sancten daer in.

Ende noch een pelleren in de myddel van ghelycke ghe-

---

(1) *Pelleren, pelle, poêle mortuaire.*



wrocht, ende es ronsomme met een borde een half elle breet ghebort met blawen zyde ende ghedobbelt met zwarten tolle.

Ende noch een die heet den gouden pelleren ende die es ronsomme met een breede boorde van lywade.

ijj pelleren.

Ende daer syn vj cussens d'eene zyde blau ende dander zyde ghewrocht met goude.

Ende noch twee cussens van roode zyde.

Ende noch twee witte cussens daerup ghewrocht met goude.

x cussens.

### *De cortynnen.*

Eest vj zyden cortynnen groene, root ende wyt, ghedelt.

Ende twee sayen cortynen wit ende root ghedekt.

Ende noch twee witte cortynen van lywade met cronnen ende lelien verghult.

### *De dualen (1).*

Eest twee goude langhe dualen lanc ghenouch ten hooghen outare.

Ende noch een dwale ten hooghen autare die niet veile en docht.

Ende noch iij nyewe dualen ende ij serveten.

Ende een groot scufkleet dat men in de vassteren scuwet dwas den coor.

Ende noch twee witte scufclederen die men hangt voor de doosael in de vaste.

Ende noch twee scufcleedere die wit syn, die men hanct in Onse Vrouwe capelle voor een tafel die daer staet.

Ende een spasvat ende plateelken daer in dat men dofferinghe in ontfanct.

---

(1) *Dualen, dwalen, nappes.*

Ende daer zyn xij boucken daer offer iij daer mede dat men messe doet, ende teen es root; ende ij groote, daer in dat men vesperen synct; ende j daer mede dat men Onse Vrouwe messe synct, ende j daer mede men kynderen kersten doet.

Ende tander syn al cleene profession boucken som die niet veile en doghen.

Daer syn viij metalen candelaren daer of esser twee grote, ende tweeen een lecken mynder, die staen ten hooghen outaere, ende eenen met een vysse, ende eenen platten, ende noch twee cleene die men daghelykx orbort.

Ende daer syn vj ampullekens omme misse mede te doene.

Ende daer es een cruus met eenen metallē voete daer men alle daghen mede zinct.

---

# L'ARGENTERIE

DE LA

## GILDE DE SAINT-GEORGE A YPRES.

---

(1525.)

Nous venons de faire connaître le trésor de l'église de Notre-Dame-ten-Brielen, on nous permettra aussi de dire un mot du trésor de la Ghilde ou confrérie de St-George ou de la grande arbalète. On connaît l'éclat que jetèrent ces sociétés au moyen-âge: celle d'Ypres entre autres assista au fameux concours d'arbalète, donné par le grand serment des arbalétriers de Tournai, le 12 Avril 1394, et y remporta le premier prix d'adresse, consistant en deux pots ou vases (*kannen*) en vermeil, du poids de cinq livres chacun; la ville de Douai obtint le second prix. Quarante-huit villes prirent part à cette solennité: outre les arbalétriers du pays, on y vit aussi ceux de Paris, de Noyon, d'Abbeville, de Rouen, de Soissons, d'Arras, de Compiègne, d'Amiens etc. etc. (1).

Dans la liste de l'argenterie desdits arbalétriers, que nous faisons suivre ici, ne figure plus le prix obtenu à

---

(1) *Histoire de Tournai et du Tournésis*, par Chotin, t. I, pag. 358.  
XI, 19

Tournai en 1394, mais nous y trouvons encore une coupe en argent avec couvercle aux armoiries de la même ville. D'autres prix remportés à l'Écluse, à Dixmude et ailleurs, prouvent que nos arbalétriers Yprois n'étaient pas des moins habiles.

Voici l'inventaire de leur argenterie, dressé en l'an 1525.

---

*Weerde ende prys van den zelvere toebehoorende  
Sint Jooris ghilde t'Ypere, gheweghen int jaer  
xv° xxv.*

Eerst twee zelveren kannen met sinte Rombaut, weghende vier marc, vyf onchen.

Drie zelveren kannen met drie leeuwen daer up staende, weghende zes marc ende drie onchen.

Twee zelveren pynten, weghende drie marc, zeven onchen.

Eenen zelveren cop met een dexele metter wapene van Doornicke, weghende een marc, zeven onchen, vyf inghelschen.

Anderen zelveren cop, met een dexele, die met schoons vieren ghewonnen was, weghende vyf onchen xvj inghelschen.

Eenen croes met een dexele, weghende een marc, een onche, xvij inghelschen.

Een zelveren scale metter wapene van myn heere van Rongny, weghende twee marcs.

Zeven scalen die ghewonnen waren te Dixmude, weghende drie marc, een onche, xij inghelschen.

Twee scalen ghewonnen ter Sluus, weghende twee marc.

Een scale met de wapene van Andries de Wale, weghende een marc.

Een scale met een clemere (?) weghende een marc.

Een zelveren scip, weghende een marc, vyf onchen.

Twee zelveren bellen weghende ..... (*le poids n'est pas indiqué.*)

Een zelveren teekene omme de cnappe, vyf onchen.

Item de ghilde heeft goet an de stede van Ypre by estimacie van de zes mannen, eerst van xij boomen xxx s. par., ende van andere zeven meerdere boomen, ghelycke xxx s. par., tsamen iij l. paris.

---

Dix-huit ans plus tard, le 29 Octobre 1543, soit que la ghilde se trouvât dans un état de gêne, soit (ce qui est plus probable) qu'elle voulût venir en aide à la ville d'Ypres qui se trouvait alors dans un état bien malheureux, par suite de l'épuisement de ses ressources, le chef-homme, l'empereur, les gouverneurs et les notables de ladite confrérie offrirent à la ville de lui abandonner toute l'argenterie de St-Georges, moyennant d'en convertir la valeur en rentes au denier douze. C'est ce que nous apprend la note suivante écrite à la suite de l'inventaire, mais d'une autre main et d'une écriture plus moderne :

« *Den xxix<sup>e</sup> in October xliij Jan Van Rooden, hoofman, »*  
 » *keyser, gouverneurs ende notabele van St-Jooris-ghilde,*  
 » *hebben dese voors. specien van zelve, mitsgaders drie*  
 » *ponden grooten van coopen van boomen ghepresenteert*  
 » *der stede toe te laetene, mits daervoren hebbende los-*  
 » *rente den penninc xij. »*

Nous ignorons si l'offre généreuse des arbalétriers Yprois a été acceptée ou non ; mais quel qu'ait été le résultat de leur démarche, ils méritent certainement des éloges, de ce qu'ils n'ont pas hésité à sacrifier pour les besoins de la ville, les bijoux qui proclamaient leur adresse, et qui devaient leur rappeler de bien beaux souvenirs.

#### I. DIEGERICK.

Anvers, 16 Décembre 1859.

---

---

**LE TROIS-CENTIÈME ANNIVERSAIRE****DE LA****DÉLIVRANCE DE LA VILLE D'YPRES.**  
**(1683.)**

C'était un beau jour pour la ville d'Ypres que le 4<sup>er</sup> Août de l'an de grâce 1683 ! C'était le trois-centième anniversaire du fameux siège, ou plutôt de la délivrance de la ville, assiégée en 1383 par les Anglais et les Gantois. Les magistrats, voulant donner un éclat tout particulier à la procession générale qui se faisait tous les ans en commémoration de cette délivrance, s'entendirent avec les pères Jésuites de cette ville, qui organisèrent une procession-cortège où le sacré et le profane se trouvèrent singulièrement entremêlés, selon le mauvais goût de l'époque.

L'avant-veille de cette procession, le 29 Juillet, les magistrats firent publier, à tous les carrefours, une ordonnance par laquelle ils prescrivirent à tous les habitants des rues par où la procession devait passer, d'orner leurs maisons de tapis, de cuirs dorés, de tableaux, de

verdure et d'autres *gentillesses* (*frayelicheden*); de bien nettoyer les rues, et de les parsemer *gentiment de verdure agréable*, au moment du passage de la procession. Chacun devait se conformer à cette ordonnance, selon ses moyens et son état, sous peine de correction arbitraire.

L'accessoire extraordinaire de la procession, ou plutôt la partie cortège, fut organisée par les révérends Pères, et se composait de quatre groupes ou tableaux, formant un mélange bizarre : ainsi, outre la S<sup>te</sup> Vierge, qui y était représentée deux fois comme protectrice de la ville, on y voyait Mercure, Neptune, Vulcain et Bacchus à cheval; Cérès, Pomone et Flore assises sur le même char que la S<sup>te</sup> Vierge. On y voyait encore la personnification des arts, des sciences et des vertus, entremêlées de Turcs, de Moscovites, de Sauvages et de Maures; enfin, le cortège se terminait par une troupe de *piquenaires*, faisant des passes-d'armes pendant tout le trajet de la procession et précédant la pièce principale, ou le bouquet, représentant la ville d'Ypres sur un trône élevé, entourée des châtelainies sous sa dépendance, et foulant sous ses pieds la déesse de la guerre *Bellone*, la *Furie* et la *Discorde*. Ce dernier char était conduit par la *Victoire*, accompagnée de la *Paix* et du *Contentement*.

Cette procession, quant à sa partie symbolique, était formée par les élèves des écoles des Jésuites et par quelques autres jeunes gens de la ville.

Il y a quelques jours, en feuilletant l'ouvrage, savant, si l'on veut, mais bizarre, de *Schrieckius* sur l'origine des premiers peuples de l'Europe, nous y avons trouvé entre les feuillets un exemplaire imprimé de la description de ce cortège. Nous le jugeons assez curieux pour mériter l'honneur d'une réimpression, et nous le croyons digne d'être porté sous les yeux de nos lecteurs. Nous y joignons

**l'ordonnance des magistrats d'Ypres, dont nous avons parlé ci-dessus. La voici d'abord :**

« Men doet een ieghelick ghedincken ende lact weten dat  
 » het sondaghe naestcommende gheleden wert drie hondert  
 » jaeren dat dese stadt met alle d'inwoonders van diere,  
 » miraculeuselic bewaert is gheweest uuyt d'handen van de  
 » kettters ende rebellen, ter cause van welcken myne heeren  
 » vooght ende schepenen gheresolveert hebben te doene eene  
 » besondere dancksegghynghe om Godt almachtich te dancken  
 » over sulck een besonder weldaet, ende onder andere te laeten  
 » gheschieden eene generaele processie met meerdere solemni-  
 » teyt ende eerbiedynghe als op ordinairen Thuyndach; wartoe  
 » van wegghen de generaliteyt van dese stadt veele wort ghe-  
 » contribueert; maer alsoo een ieghelyck daertoe int particu-  
 » liere schuldich es te coöpereren, soo ist dat mynheeren  
 » vooghd ende schepenen aen een ieghelycke syn bevelende  
 » dat sy hunne huysen daer de processie passeren sal, sullen  
 » hebben te versieren met tapytsen, goude lederen, schil-  
 » derien, meyen ende andere frayelicheden, elck naer syn  
 » ghestaetheyt ende commoditeyt, ende van ghelycken dat  
 » yder voor syn huys besonderlick sal hebben te kuyschen  
 » de straete, ende jegghens d'aencompste van de processie die  
 » frayelick te bestruewelen met aengenaem groensel, dit alles  
 » op peine dat de gonne in faulte blyfvende sullen ghecorri-  
 » giert worden arbitrairelick naer advenante dat sy sullen  
 » misacht hebben dit ghebodt ende t'groot weldaet van den  
 » hemel ghesonden.

» Actum in camere, den 29<sup>en</sup> July 1683. »

**Le même jour, la publication en fut faite aux carrefours et lieux accoutumés par le messenger de la ville, Jaspas Ghysels.**

**Voici maintenant la réimpression de la description du cortége symbolique.**



KORT BEGRYP ENDE VERCLAERINGHE

VANDE

GENERALE PROCESSIE

Ende Triomphe verciert door de Jonckheyt der Scholen

VANDE

SOCIETEYT JESU

ALS MEDE VAN ANDERE JONCKHEYDT DER STEDE

VAN IPRE,

*Over de glorieuse verlossinghe van het growwsaem Beleggh  
der vyanden ; becommen door de voorspraecke van  
Onse Lieve Vrouwe in den THUYN.*

WELCKERS BEELDT OM-GHEDRAEGHEN ZAL WORDEN

BINNEN YPRE,

Op den 4. Augusti tot ghedachtenisse van dese wijt-ver-  
maerde verlossinghe vercreghen nu over 300. jaren  
in het beginsel van de selve Maendt.



---

*Ghedruickt tot IPRE, by Antheunes de Backer, boeck-drucker ende  
Verkooper, woonende inde Zuyd-straete, inde goude Vele. 1683.*

---

## EERSTE DEEL.

**V**oor uyt sullen rijden de Trompetters ende Timbalisten.  
 Waer op volgen sal desen Moeyer-tytel van heele den  
 Triomphe.

*De Stadt - Ipse triompheert over haere vyanden,  
 verdreven door de voorspraecke van MARIA:  
 ende cloeckmoedicheydt der Inwoonderen.*

**O**P den rugghe van desen Tytel staet gheschreven het  
 ghene den H. BERNARDUS seght.

*Het en is noyt ghehoort dat iemandt wordt  
 verstooten die tot MARIA vlucht.*

NAER DIEN TYTEL VOLCHT DESEN.

*MARIA is oorsaecke van onse blijdschap.*

**W**Aer op volgt den Borgh-grave te Peerde alles aenley-  
 dende, vergeselschap met een heele bende Peerde-ruyters  
 in het harnas vanden hoofde tot de voeten.

**N**Aer dese, volgt eenen Waeghen van de Vrye-konsten  
 van IPRE, die ghedient hebben tot oprechtinghe van desen  
 Triomphe. Op desen sit de principaelste Goddinne van de  
 voorghemelde Konsten PALLAS met haere Mede-ghesellinnen  
 ARS PICTORIA, DE SCHILDER-KONSTE; ARS STATUARIA,  
 DE BEELDTSNYDERS KONSTE; ARS ARCHITECTONICA,  
 DE BOUWKONSTE; MUSICA, DE MUSIECKE: Ieder van  
 die hebbende hunne Mede-ghesellinnen de welke hunne  
 merck-teekens draeghen.

**B**Estierster van desen Waeghen is de WETENSCHAP nevens  
 de welke sitten de MEMORIE, ende VERNUFTHEYDT.

**O**P de Peerden sitten MERCURIUS, NEPTUNUS, VUL-  
 CANUS, BACCHUS. Van welcker eenen in de handt heeft.

## DESEN TYTEL.

*Door het toedoen van de Vrye-konsten worden  
opgherecht alle dese Wercken van Triomphe.*

## TWEEDE DEEL.

**V**Erbeeldt de grouwsaeme bestorminghe die de vyanden hebben ghedaen op de Stadt IPRE; welcken haeren toevlucht neemt tot de Alderheilichste Maghet MARIA.

TYTEL: *Ipre vreeselijck bestormt sijnde neemt  
haeren toevlucht tot MARIA.*

**H**ier op volgt den Reuse op sijn Turckx opgheset met een bende Turcken ende Moscoviters achter aen: Waer naer een Compagnie Pijckeniers die onder-tusschen den naervolghenden Waeghen bestormen.

**N**Aer dese, eenen Waeghen van onder ghemaect op de maniere van een Kasteel; op den welcken Onse Lieve Vrouwe sit verheven in eenen Throon: Wat leegher FIDES, SPES, CHARITAS. Noch wat leegher de Stadt IPRE met haere Casselrije die door de Goddinnen CERES, POMONA, ende FLORA wordt beteeckent. Noch leegher sit de Clergie met eenighe Religieusen ende andere godvruchtighe Persoonen, de welke altemaël hunnen toevlucht nemen tot de Moeder Godts.

HET GHEBEDT VAN DE STADT IPRE, IS

*S<sup>ta</sup> MARIA. Succurre miseris.*

*H. MARIA. Staet de ellendighe by.*

HET GHEBEDT VAN DE CASSELRYE, IS

*Juva pusillanimes.*

*Helpt de kleynmoedighe.*

*Refove febiles.*

*Versterckt de bedruckte.*

*Ora pro populo.*  
*Bidt voor alle het volck.*

HET GHEBEDT VAN DE CLERGIE, IS

*Interveni pro Clero.*  
*Stelt u voor de Gheestelijckheydt.*

HET GHEBEDT VANDE GODTVRUCHTIGHE VROUW PERSOONEN, IS

*Intercede pro devoto feminineo sexu.*  
*Spreekt voor het devote Vrouw gheslachte.*

HET GHEBEDT VAN DE RESTE VAN HET VOLCK, IS

*Sentiant omnes tuum juvamen.*  
*Quicumque celebrant tuam sanctam commemorationem.*  
*Dat ieder een ghevoele uwe hulpe,*  
*De welcke vieren uwe ghedachtenisse.*

Bestierster van den Waeghen is de Godts-diensticheydt.

## DERDE DEEL.

**B**Evat de hulpe van MARIA die sy heeft ghedaen aen IPRE, haer stellende als een vaste bolle-werck, teghen den belegerenden vyandt.

**D**It deel beghint met eene bendé van Wildemans ende Mooren; voor de welcke ghedraeghen wordt desen Tytel.

*Si consistant adversum me castra,*  
*Non timebit cor meum.*

*Alwaert dat teghen my opstonde alle leghers macht,*  
*ick en sal niet vreesen.*

**H**ier naer komt eenen Waeghen, hebbende de ghelijckenisse van eene sterckte ghemaect op de wijze van eenen toren; rondt den welcken sitten alle soorten van deughden; op het top de Allerheylichste Maghet MARIA in eenen THUYN.

MET DIT OPSCHRIFT:

*Turris fortitudinis a facie inimici.*  
Toren van sterckte teghen den vyandt.

## VIERDE DEEL.

**B**Eghint met Trompetten en Timbalen ghelijck het eerste.

ONDER DESEN TYTEL.

*Buccinate in neomenia tuba,*  
*In insigni die solemnitatis.*

*Steeckt de Trompetten,*  
*Op desen blijden Feestdagh.*

**A**chter desen Tytel, volght eene bende Ruytters, met eene Compagnie Pijckeniers die met een aerdich Pijcke - spel vereert de triumpherende Stadt IPRE.

**N**Aer dese volght den Waeghen van triomphe: op den welcken de Stadt IPRE sit in eenen Throon; beneffens haer de Casselrije met de Steden Cassel, Belle, Rousselaere, Waesten etc. onder haer sorterende: onder welckers voeten ligghen de Oorlochsche Goddinne BELLONA, de FURIE, ende den TWEEDRACHT,

**D**E VICTORIE bestiert den Waeghen, vergheselschapt sijnde vanden PEYS ende de BLYDTSCHAP.

EYNDE.

Le cortège emblématique avait produit, sans doute, une vive impression sur un brave habitant d'Ypres, nommé

Jacques Donche, grand amirateur de Louis XIV, dont les armes victorieuses venaient de soumettre toute la West-Flandre. — Les paroles de St-Bernard : « *Het en is noyt ghehoort dat iemandt wordt verstootten die tot Maria vlucht,* » portées par le premier groupe du cortège, lui restèrent profondément dans la mémoire, car cinq ans plus tard, elles le frappèrent encore tellement, qu'elles le décidèrent à adresser aux magistrats d'Ypres une pétition des plus originales. Voici en quelles circonstances.

Le grand roi, comme on l'appelait, venait de s'emparer de la West-Flandre : pour éterniser le souvenir de sa victoire, il résolut, dans sa modestie, de faire élever sur la Grand'place d'Ypres, chef-lieu de la West-Flandre, une fontaine monumentale, surmontée de sa statue. En même temps, il fit frapper des médailles représentant la fontaine et la statue, et il fit bien pour son orgueil, car les médailles existent toujours, mais il y a longtemps que la fontaine et la statue ont disparu. Quelque temps avant l'érection de cette fontaine, le magistrat d'Ypres avait fait reconstruire la façade de l'hôpital de Notre-Dame, peut-être pour rendre la place plus digne de recevoir la statue du roi conquérant.

Or, un jour, notre Jacques Donche accompagnait la procession de Notre-Dame du Mont-Carmel ; arrivé sur la Grand'place, il resta, pour ainsi dire, en extase en contemplant la nouvelle façade de l'hôpital : non pas que ce fût cette façade qui occasionnât son admiration, mais il se figurait déjà voir la fontaine surmontée de la statue de *Sa Majesté* LOUIS LE GRAND et il n'hésita pas à trouver la Grand'Place, avec ce nouveau monument, plus admirable que la Place des victoires à Paris ! Comme la statue n'existait encore que dans l'imagination de Jacques Donche, elle ne l'empêcha pas d'examiner en détail la

nouvelle façade de l'hôpital, et à deux pieds au-dessous de l'inscription : *S<sup>te</sup> Maria, ora pro nobis*, il découvrit une place vide, très-propre, selon lui, à recevoir les paroles de St-Bernard ou de St-Augustin, dont la traduction l'avait frappé au cortège de 1683. Le lendemain, il s'empressa d'adresser aux magistrats une demande pour les engager à faire inscrire ces paroles dans l'espace désigné, les priant de *prendre la peine de vouloir considérer s'il n'est pas de la bienséance et de leur obligation, de faire faire cette inscription, leur assurant en outre qu'une action si glorieuse serait très-agréable au Pape, au Roy et à tout son peuple, et qu'il serat suivie à la très-grande confusion des hérétiques, avecq le temps, non seulement par toute l'Europe, mais par toute la chrestienté !*

Les magistrats ne jugèrent probablement pas nécessaire de chercher la règle de leur conduite dans les inspirations de Jacques Donche ; quoiqu'il en soit, voici ce document curieux :

« A Messieurs, Messieurs les avoé et eschevins de la ville d'Ypres. »

» Supplie en toute humillité sieur Jacques Donche,  
 » ayant eu l'honneur le jourd'hier d'accompagner la pro-  
 » cession annuelle en l'honneur de la S<sup>te</sup> Vierge du Mont-  
 » Carmelli, et estant avancé sur la grande place de ceste  
 » ville, d'où un chacun a peu considérer la belle pro-  
 » portion du nouveau frontispice de l'église de l'hospital  
 » de N<sup>re</sup>-Dame, construit en toute diligence et par ordre  
 » de vos seigneuries, non seulement pour l'embellissement  
 » de ceste ville, mais particulièrement pour l'augmen-  
 » tation de la dévotion et l'ornement du lieu (qui surpasse  
 » assurement la place des victoires à Paris), élu et  
 » destiné par vos seigneuries pour y faire l'érection de

» la statue de *Sa Majesté* LOUIS LE GRAND, (que le bon  
 » Dieu veuille conserver en bonne santé et prospérité  
 » pour le bien de l'église et de son peuple). Mais comme  
 » le suppliant faisant réflexion sur la superscription dudit  
 » frontispice *S. Maria, ora pro nobis*, ne contenant que  
 » l'invocation ordinaire de la S<sup>te</sup>-Eglise, et ayant remar-  
 » qué que deux pieds plus bas reste une place très-propre  
 » pour y escrire les sept mots latins cy-dessous men-  
 » tionnés, dont la signification est : MARIE, *o nom sous*  
 » lequel personne ne doit désespérer de son salut.

» MARIA, O

» NOMEN SUB QUO NEMINI

» DESPERANDUM.

» Laquelle sentence de St-Augustin, de St-Bernard,  
 » imprime dans l'âme du pécheur non seulement une  
 » vénération vers la Ste-Vierge, mais une confiance par-  
 » ticulière, extraordinaire et infailible pour la conversion,  
 » de sorte que le remonstrant a trouvé bon, puisque la  
 » Ste-Vierge est mère du Fils de Dieu et eslevée pour  
 » patronesse de ceste ville, et que vos seigneuries ne  
 » recherchent que l'augmentation de sa gloire et dévotion,  
 » de s'adresser à vosdits seigneuries les priant incessam-  
 » ment, afin qu'il plaise à icelles de prendre la peine de  
 » vouloir considérer (sous très-humble correction), s'il  
 » n'est pas de la bienséance et des obligations de vos  
 » seigneuries de procurer l'augmentation de ladite dévo-  
 » tion par un moyen nouvelle, et jusques à présent inusité  
 » sur des frontispices des églises dédiées à la Ste-Vierge,  
 » veu que le suppliant a lieu de se persuader qu'une  
 » action si glorieuse serat très-agréable au Pape, au Roy  
 » et à tout son peuple, et qu'il serat suivie à la très-grande



- » confusion des hérétiques, avecq le temps, non seulement par toute l'Europe, mais par toute la chrestienté.  
» Sur ce confiant etc. »

Jusqu'ici la pétition de Jacques Donche.

Un autre donneur de conseils proposa d'inscrire dans l'espace indiqué par Donche le chronogramme suivant :

DEIPARAE AFFLICTORVM PROPITIATORIO  
EREXIT RESTAVRAVITQVE. (1687).

L'année suivante (1688), on éleva la fontaine et on y plaça la statue, qui devait éterniser le souvenir des conquêtes de Louis XIV. Plus tard, quand le roi devenu vieux, vit la victoire désert ses drapeaux, quand il vit s'arracher successivement les fruits de ses conquêtes, les mauvais plaisants d'Ypres disaient en se montrant la statue : *Il est devant la porte de l'hôpital en attendant qu'il y entre.*

Quand on construisit la fontaine d'Ypres, il y avait juste cinq siècles que l'hôpital, sur la place, avait été institué par Philippe d'Alsace (1187)! L'humble hôpital existe toujours, mais l'orgueilleux trophée érigé par Louis XIV pour immortaliser la conquête de la West-Flandre, a disparu depuis longtemps! *Sic transit gloria mundi!*

I. DIEGERICK.

Anvers, 16 Décembre 1839.

## QUATRE DÉFENSEURS D'YPRES, AU SIÈGE DE 1383.

Comme nous venons de parler de l'anniversaire de la délivrance de la ville d'Ypres, il n'est peut-être pas hors de propos de faire connaître les noms de quatre courageux bourgeois, qui se sont particulièrement distingués lors du mémorable siège de 1383. — Nous disons *bourgeois d'Ypres*, quoiqu'ils ne le soient devenus qu'après le siège ; mais ils pouvaient être fiers de cette dénomination, qui était pour eux un véritable titre de noblesse, car le droit de bourgeoisie leur fut accordée en récompense de leur belle conduite au siège précité. Les noms de ces quatre courageux citoyens, que nous font connaître les registres de la *poorterie*, sont : EVERAERD JORDAN, GILLE LANDRIN, JACQMART SCOONBEEN et CHRISTIEN DE BLESSY.

Voici les extraits des registres de la *poorterie*, qui nous ont fourni cette particularité :

« L'an mil iij<sup>e</sup> lxxxij, Everard Jordan, cordouanier, fut  
» donné sa bourgeoisie pour ce qu'il se porta bien et vaillam-  
» ment quant les Anglois avoient assiégé la ville. »

» Item, l'an mil iij<sup>e</sup> iiij<sup>es</sup> et ix, à Gille Landrin, de saint  
» Nicolas en Waes, et à Jacqmart Scoonbeen, de Hondscoten,  
» fut donné leur bourgeoisie, pour ce qu'ils furent dedans la  
» ville d'Ypres et y firent bon service au temps qu'elle fut  
» assiégée par les Anglois. »

» Item, l'an mil iiij<sup>e</sup>, à Christien de Blessy, f<sup>ms</sup> Pierre de  
» Zeilbecque, fut donné sa bourgeoisie, pour le bon service  
» qu'il fist en la ville d'Ypres, au temps qu'elle fut assiégée  
» par les Anglois. »

Honneur à ces braves citoyens ! Ils ont bien mérité  
de leur ville d'adoption !

I. DIEGERICK.

Anvers, 16 Décembre 1859.

## A PROPOS D'UN OUVRAGE

DE

NICOLAS DU BOIS,

CHANOINE DE BRUGES.

La violence de la réforme, les blasphèmes grossiers de ses écrivains contre la sainte Vierge, avaient provoqué l'indignation des catholiques et soulevé le dégoût des fidèles.

Érasme s'y prit autrement, il reproduisit les invectives des hérétiques en style élégant, en termes plus modérés; il usa de l'arme du ridicule et fit plus de mal que n'en avaient occasionné les furibondes déclamations des réformés et leur fureur iconoclaste.

A peine le pays fut-il délivré des réformateurs armés, qu'il revint au culte consolant de Marie, aux pieuses pratiques par lesquelles les chrétiens expriment leurs

XI, 20

désirs et leur confiance, c'est-à-dire, au rosaire, au scapulaire, aux litanies, aux hymnes et à ces vigoureuses expressions de foi, d'espérance et d'amour dans lesquelles une aride et cauteleuse science pouvait peut-être découvrir un terme mal défini, un mot sujet à critique, mais par lesquelles le cœur chrétien exprime des idées, des sentiments dignes de cette Mère du bel amour, *Mater pulchræ dilectionis*.

Le Jansénisme apparut et dès son origine, il critiqua le culte de la sainte Vierge : c'est le caractère propre de toute hérésie ; mais, fidèle aux habitudes hypocrites qu'il suivit toujours, il essaya de parler de ce culte comme en parle l'Église, tout en le combattant avec les hérétiques et en se servant de leurs arguments, et voici comment : au lieu d'accuser directement l'Église d'idolâtrie, d'erreurs évidentes et impies, il n'en accusa que la piété indiscreète des serviteurs de Marie, et ainsi, sous les apparences d'un zèle et d'une science éclairés, il confirma les hérétiques dans l'idée que leurs accusations reposaient sur des faits, que le culte de la Vierge et des saints avait dégénéré en une adoration d'images et de statues, et l'invocation de Marie et des saints en un culte sacrilège et blasphématoire.

Le mobile et le but secret des jansénistes étaient de rendre suspecte l'autorité ecclésiastique et d'ôter, dans l'opinion publique, toute valeur aux habitudes, aux sentiments des fidèles, aux traditions de leur piété, et à leurs pratiques extérieures de dévotion.

Les jansénistes, avec l'instinct de sectaires, s'étaient emparés de bonne heure de ce terrain, pour y combattre le culte de Marie sous différents prétextes et surtout sous celui de faire revivre en tout la vigueur de la discipline primitive ; ils combattirent avec aigreur et malice les pieuses pratiques du culte de Marie.

C'était surtout dans les Flandres que la funeste influence de ce travail souterrain et caché se fit sentir.

En 1673, on crut que les esprits étaient assez bien préparés, et que le temps était venu de frapper un grand coup.

Adam Widefeld, jurisconsulte de Cologne, venait d'être envoyé à Gand, par le comte de Schwarzenberg, pour un intérêt politique. Widefeld était un ardent et aigre janséniste.

Il saisit avec empressement l'occasion des avantages de sa position, pour favoriser les intérêts schismatiques. Il publia donc à Gand, en 1673, ses *Monita salutaria B. Mariæ ad cultores suos indiscretos*.

Il est probable que c'était là une œuvre collective, élaborée depuis longtemps, et qui n'attendait que l'instant jugé favorable pour être lancée, mais Widefeld en accepta la responsabilité et la reconnut comme sienne.

L'ouvrage est perfide; c'est la Vierge qui parle à ses serviteurs *indiscrets*. L'auteur met dans la bouche de la Mère de Dieu des conseils qui sont autant d'accusations cruelles, parce que, adressées par la Vierge elle-même, à ceux qui pratiquent le culte de la Vierge, chaque conseil suppose dans ses serviteurs une pratique, une idée, une croyance erronées; chaque avis semble constater une erreur; chaque instruction, chaque explication attester l'existence d'une ignorance grossière répandue parmi ses serviteurs.

Les désolantes doctrines du jansénisme étaient la source où l'auteur avait puisé ces admonitions.

« La piété des *pêcheurs*, dit Widefeld, par la bouche de Marie, leur culte, leur amour pour moi, sont inutiles. » *Frustra me diligunt*.

C'est que, d'après ses principes, il n'admet, dans le

pécheur, aucun acte honnête ou utile au salut, et il en veut au titre de *réfuge des pécheurs* et aux paroles de la Salutation angélique : *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pécheurs.*

C'est ainsi et dans le même ordre d'idées, qu'il fait dire à Marie qu'elle vilipende dans les pécheurs l'usage du rosaire, du scapulaire, leur agrégation aux confréries et aux sodalités de la Vierge, que l'Église préconise et encourage par tant de faveurs spéciales. C'est toujours le principe jansénistique de l'inutilité absolue des bonnes œuvres dans un pécheur.

Il va plus loin encore, il fait dire, par Marie, à ses serviteurs indiscrets : « Ne pensez pas que je puisse sauver » de l'enfer un pécheur impénitent, quoiqu'il me serve et » m'honore. »

« Ne croyez pas que, pour le culte que vous me rendez, » vous sercz prédestiné, si vous n'avez pas la charité. »

« Ne m'invoquez pas, comme s'il ne suffisait pas d'invoquer Dieu. Si vous aimez Dieu, cela suffit. »

C'est l'invocation même des saints qu'il combat, comme on le voit, par ses hypocrites avis adressés aux indiscrets. Certes, le chrétien ne peut pas se repaître de pareilles absurdités, ni attendre son salut de quelques pratiques pieuses, s'il reste dans le péché, mais où était alors le catholique qui prêchât cette doctrine, pour que la Vierge dût la flétrir comme admise par ses serviteurs?

» Ne m'honorez pas, dit l'auteur janséniste, par la » bouche de Marie, ne m'honorez pas comme une déesse » subalterne. » Des hérétiques, Luther et Calvin surtout, avaient déjà accusé les catholiques de cette impiété; un auteur, qui se prétendait éminemment catholique, comme Widefeld, n'aurait pas dû ramasser cette grossière accusation dans leurs écrits, pour la mettre hypocritement,

sous forme d'avis et d'instruction, dans la bouche de la sainte Vierge.

L'Église nomme Marie *médiatrice* entre nous et Jésus, elle l'appelle encore notre *avocate* auprès de son Fils; ces dénominations sont des termes consacrés par l'Église et employés par les saints Pères; mais l'auteur a trouvé moyen de les condamner, en faisant dire à Marie: « Que » personne ne me nomme *médiatrice et avocate*, dans le » sens qu'ont ces mots lorsqu'on les applique à Jésus. »

C'est avec cette même perfidie, qu'il lui fait adresser d'autres avis et conseils à ses serviteurs.

« Ne dites pas qu'il y a appel du tribunal de Dieu » au mien. »

« Ne dites jamais que le Christ est un juge sévère » et moi la Mère de miséricorde. »

On comprend que ce contraste de mots, pouvait égarer l'esprit des simples chrétiens.

Une autre parole, que l'auteur fait tomber des lèvres de Marie, est plus méchante encore: « Ne m'aimez pas plus tendrement ni plus sensiblement que Dieu. »

L'auteur en voulait au culte même de Marie et des saints, et c'est dans cette intention qu'il emprunta aux écrits des hérétiques, les textes qu'ils alléguent ordinairement pour appuyer leurs assertions: *Soli Deo gloria*, gloire à Dieu seul; — *Ego non quæro gloriam meam*, je ne cherche pas ma gloire.

La secte janséniste attendait un immense résultat de cette œuvre et n'avait rien négligé pour atteindre le but.

La première édition parut à Gand, au mois de novembre 1673, sous le titre de — *MONITA SALUTARIA B. V. MARIE AD CULTORES SUOS INDISCRETOS. Gandavi, typis Francisci d'Erckel*, pp. 16, in-8°, avec l'approbation de J. Gillemans, S. T. L., chanoine gradué, archiprêtre et censeur

des livres, datée de la veille de la Toussaint, 1673.

Les MONITA provoquèrent immédiatement une réprobation tellement vive et générale, que l'auteur jugea indispensable de les défendre. Il publia donc : *Epistola apologetica quam author libelli cui titulus: Monita salutaria B. V. Mariæ ad cultores suos indiscretos, scripsit ad ejusdem censorem. Mechliniæ, typis Gisberti Lintzii, 1674, cum priv. in-8°, pp. 63. (Bibl. Lov.)*

Cette lettre est datée du 2 Février 1674, et l'approbation est du 22 Février. Elle est adressée à Gillemans, le censeur qui avait le premier approuvé son méchant travail. Widefeld ne se trouvait pas en ce moment à Gand; il avait senti le besoin de consulter les amis qui s'abritaient derrière lui et de recevoir leurs avis et leur concours pour l'apologie de la publication.

« J'entends avec douleur, dit-il, page 5, par la lettre que V. R. m'a écrite, les clameurs et les commotions que quelques-uns ont excitées et excitent, soit en secret, soit publiquement et même jusque dans leurs sermons, contre nous et contre Votre Révérence. »

Une autre édition de cette lettre, petit in-8°, de pp. 56, parut presque en même temps, chez le même imprimeur. La première, de pp. 63, est la plus belle.

La *Storia letteraria d'Italia*, vol. viij, in Modena, 1735, que Sa Grandeur Mgr. l'Évêque de Bruges a bien voulu me faire connaître et me communiquer, contient une longue série de titres d'ouvrages publiés à l'occasion des MONITA. On ne peut pas s'étonner que l'auteur ait commis quelques erreurs, surtout dans les dates. Le savant auteur cite la première brochure que provoqua cette polémique, c'est :

*Ulula, seu Bubo ecclesiasticus P. Alexii, recollecti, in suo sermone habito 8 Decembris 1673, super libello*



*dicto, Monita salutaria.* L'ouvrage parut probablement à Gand.

Le libelle — MONITA — reçut coup-sur-coup quatre éditions ; la seconde parut à Lille, la troisième, à Cologne, et une quatrième édition fut imprimée à Louvain, au mois de Mai, chez Adrien de Witte, *sub signo Pavonis*.

Les MONITA furent traduits immédiatement. L'important était de les introduire le plus tôt possible en France, et pour cela il était nécessaire de trouver un évêque, mais un évêque considéré pour sa science et la gravité de ses mœurs, qui les prit sous sa responsabilité. On le trouva.

La première édition latine avait paru avec une seule approbation, celle de l'ordinaire ; mais l'auteur sentit le besoin de s'environner de plus de suffrages, et il obtint, dès le 10 Décembre 1673, les approbations de J. Vander Linden et de L. Neessen, chanoines théologaux de Malines. Celle du RR. Walenburgh, évêque suffragant de Mgr. de Cologne, et de son vicaire-général et archidiaere, Paul Aussem, est datée du 3 Janvier ; deux jours après, le chanoine Polch, curé de S. Cunibert, à Cologne, y ajouta également son approbation.

Cologne offrit encore d'autres docteurs et professeurs, qui n'hésitèrent pas à attester l'orthodoxie des MONITA, tels furent le docteur Werner Francken, doyen de l'église des SS. Apôtres, et le docteur Henri Patrice, professeur public ; leur approbation est datée du 12 Janvier.

Plus tard, le docteur en théologie et régent impérial, P. Henri Hilden, et les docteurs F. Jacques Emaus et Jean Niederweltz, tous deux à Cologne, approuvèrent successivement le libelle.

L'édition française, qui parut à Lille, au mois de Mars 1674, était revêtue des approbations de M. de Campenhout, L. Th. de la faculté de Louvain, doyen

de St-Pierre, à Lille, et de M. Boudart, également licencié en théologie de Louvain et chanoine théologal de St-Pierre, à Lille.

Mgr. l'évêque de Tournay, Gilbert de Choiseul du Plessy, y ajouta son approbation, le 15 Mars.

Cette permission épiscopale occasionna, dans le diocèse de Tournay, un tel scandale, que le prélat se crut obligé de donner un long mandement pour justifier sa conduite et le livre lui-même. Il porte le titre de : *Lettre pastorale de Mgr. l'Ill. et RR. évêque de Tournay, aux fidèles de son diocèse, sur le culte de la très-sainte Vierge et ses saints, à l'occasion du livre des Avis salutaires etc. Lille, Nicolas De Rache, imp. ord. du roy et de Mgr. l'évêque, 1674; petit in-8°, pp. 96.* (Bibl. de Louv. et de Mgr. de Bruges.)

La lettre épiscopale se termine ainsi :

« Je déclare donc à tous les fidèles de ce diocèse, »  
 » de quelque sexe et de quelque qualité qu'ils soient, »  
 » qu'ils doivent être dans le sentiment de cette Lettre »  
 » pastorale, et j'ordonne pour votre édification, mes »  
 » chers enfants, à tous pasteurs, vice-pasteurs, prédi- »  
 » cateurs, catéchistes, maîtres ou maîtresses d'école de »  
 » ce diocèse, de prêcher ou d'enseigner la doctrine »  
 » qu'elle contient, et de détromper le peuple sur ce »  
 » qu'on a dit contre les *Avis salutaires de la bienheu- »*  
 » *reuse Vierge*, en les lui faisant lire et les lui expli- »  
 » quant dans leur vrai sens : avec défense de rien dire »  
 » au contraire, sous les peines de droit. » Le mande-  
 ment est daté du 7 juin 1674, et imprimé à Lille, avec extrait du privilège du Roi. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette pièce est une rareté bibliographique.

« On est confondu, en la lisant, par l'incroyable bonne foi du Prélat, qui cependant ne manquait pas de théo-

logie ; mais Gilbert de Choiseul était un esprit conséquent, et il se laissait emporter au courant auquel il s'était livré, et des milliers d'autres devaient suivre son exemple. Comment n'apercevait-il pas, par exemple, le sophisme grossier des *Monita*, quand ils nous disent que la sainte Vierge a déclaré elle-même qu'elle n'est que la servante de Dieu, et qu'en conséquence elle ne doit pas être aise qu'on la démente en l'appelant Reine et Maîtresse ? Avec la moindre réflexion, on se rappellerait que Marie parlait ainsi avant d'être la Mère du Fils de Dieu ; et avec un peu de théologie, on comprendrait qu'aussitôt qu'elle fut Mère de Dieu, si elle ne cessa pas d'être servante en tant que créature, elle monta tout-à-coup, en tant que Mère de Dieu, à une dignité et à des honneurs au-dessus desquels il n'y a que la dignité et les honneurs de Dieu lui-même. L'assertion du pamphlétaire est donc tout simplement une impiété ; que nous retrouvons au reste, mot pour mot, dans les brochures protestantes dont on inonde la France en ce moment même. (*Dom Guéranger.*) »

« Il faut être juste cependant pour Gilbert de Choiseul, et ajouter que, dans le cours de son Mandement, à propos de certains bruits qui s'étaient répandus que le libelle était déféré au Saint-Siège, il s'engage à souscrire à la condamnation romaine, si elle avait lieu, ce dont il paraît douter. Nonobstant, le libelle fut pros crit la même année par un décret de l'*Index*, en date du 16 juin 1674, peu de jours après la publication du Mandement de l'Evêque de Tournay. On ne voit pas que ce Prélat ait retiré l'acte si imprudent qu'il avait lancé, et l'assemblée du clergé qui se tint peu après ne paraît pas s'en être préoccupée. (*Dom Guéranger.*) »

Les catholiques des Flandres, chez qui l'antique

dévotion à Marie était toujours fervente et éclairée, blessés de voir que le pamphlet de Widefeld eut d'abord paru avec l'approbation d'un docteur flamand, s'empressèrent de publier des réfutations qui effrayèrent la secte.

Le Père Du Cerf fit imprimer à Douai les : *Jesu Christi monita maxime salutaria de cultu Mariæ debitè exhibendo. Duaci, typis Mariæ Serrurier, sub signo Salamandriæ, 1674, pp. 20, in-8°.* L'approbation est datée du 29 Avril, et signée M. Gertman.

La lettre pastorale attaque surtout cet ouvrage, et essaie en vain de le réfuter.

Les *Jesu Christi Monita* de Du Cerf furent réimprimés, — *amplificata et illustrata*, — par un membre de la Société de Jésus.

Ils furent traduits en français et imprimés à Douai.

Le Père Vignancour en donna une nouvelle édition à Rouen.

Ils se trouvent aussi dans les deux éditions de l'ouvrage de Nicolas Du Bois, dont je donnerai tout à l'heure le titre.

Deux autres ouvrages parurent encore à Douai, et sortaient probablement de la même plume :

*Tractatus brevis ad libellum cui titulus : Monita salutaria. Duaci. (Storia letteraria.)*

*Responsorium ad scriptiuunculam Monitoris. Ibid. (Storia lett.)*

La *Storia letteraria* donne encore le titre suivant d'un ouvrage, publié sur ce sujet à Douai : *Apologia del culto della Madre de Dio. Douay, dal P. Gregorio de St-Martino Carmelita, 1674.* Il est probable que ce titre n'est qu'une traduction, et que l'ouvrage parut en latin.

Le R. P. Jérôme Henniguer, licencié en théologie et régent des études des révérends pères Dominicains, à Douay, publia, à Saint-Omer, un volume portant le titre de — *Cultus B. M. vindicatus. Audomaropoli*, — pour venger la légitimité du culte de la sainte Vierge, contre les méchantes attaques des sectaires.

Le travail d'Henniguer fut traduit en français par le Père Le Roi, Dominicain wallon, à Lille.

Le Père Montplainchamp, Jésuite, en fit paraître une autre traduction, à Saint-Omer. La *Storia letteraria* leur donne la date de 1674.

La *Storia letteraria* met encore, parmi les ouvrages publiés à Douai :

*Accord amoureux entre l'amant de Jésus et de Marie.*  
Par un Recollet. Douai.

L'attaque venait de l'Allemagne; les savants allemands se levèrent immédiatement pour défendre le culte de la Vierge et pour refuter les étranges assertions de Widefeld. Un des plus vigoureux fut le P. Maximilien de Reichenberg S. J. qui publia d'abord :

*Cavillator veri Hyperdulæ cultus magnæ Dei Matris deprehensus et reprehensus; Pragæ. (Storia lett.)*

*Reflexiones super approbationibus libelli — MONITA salutaria. (Ibid.)*

*Parænesis ad monitorem antimarianum. (Ibid.)*

Adolphe Godfried Volusius, docteur en théologie et doyen de l'église de la Vierge Marie, à Mayence, publia contre le libelle de Widefeld :

*Notæ salubres ad Monita nec salutaria nec necessaria. Moguntia. Il parut en Avril 1674.*

Un vicaire apostolique, Jean, évêque de Castorie, *in part. inf.* publia une lettre adressée à Widefeld, pour la défense des MONITA.

La *Storia lett.* en fixe la date en 1675; mais c'est une erreur, car cette lettre se trouve citée dans l'ouvrage: *Monita vindicata*, qui parut à Gand, en 1674, et dont je parlerai un peu plus loin.

Ce même vicaire apostolique publia, l'année suivante, quatre traités:

*Tractatus de sanctorum et præcipue Beatissimæ Virginis Mariæ Cultu, authore Joanne episcopo Castoriensi, vicario apostolico. Coloniae, pro Arnolde ab Eynden, bibliop. MDCLXXV. in-8°.*

Je n'ai trouvé que le *Tractatus quartus*. Les trois premiers existent et portent le même titre.

Un prêtre d'Anvers, Alard Cremer, publia, au mois de Mai 1674, un petit ouvrage, simple et pieux, mais sans portée dans la discussion.

*MONITA verè salutaria Gloriosæ et Beatissimæ semper Virginis Dci genetricis Mariæ Reginæ sanctorum omnium. Authore Alardo Cremerio S. T. B. presbytero. In-12°, 24 pp. (Biblioth. Louv.)*

C'est encore par erreur, que la *Storia lett.* assure que cet ouvrage est de 1675.

De part et d'autre, les publications se multiplièrent; toutes ces discussions provoquèrent des inimitiés et des animosités qui jetèrent du trouble dans l'Église.

Les critiques schismatiques étaient devenues d'autant plus dangereuses, qu'elles avaient revêtu les apparences d'un zèle religieux pour la pureté de la doctrine chrétienne; c'était, dans un autre ordre d'idées, le but et les moyens des — Lettres provinciales.

Ils n'épargnaient pas leurs antagonistes, mais dès qu'ils étaient attaqués et refutés, ils jetaient les hauts cris, se plaignaient amèrement et se prétendaient persécutés.

Plusieurs des admonitions que Widefeld et ses partisans avaient mises dans la bouche de la sainte Vierge, pouvaient recevoir un sens vrai ; elles étaient cependant la plupart calomnieuses, car ce qu'elles avaient de condamnable, était attribué aux serviteurs de Marie.

L'hérésie tira immédiatement profit de ces discussions ; aussi, l'autorité ecclésiastique crut-elle prudent d'imposer silence aux catholiques d'opinions différentes et elle défendit de rien publier sur ce sujet. On laissa cependant aux écoles toute liberté de discussion (1).

Le docteur Nicolas Du Bois usa de cette faculté ; il examina tout l'ouvrage dans ses leçons, signala les falsifications que Widefeld avait commises en citant l'Écriture et les saints Pères, et refuta ses erreurs avec beaucoup de science et une force de raisonnement qui rendent encore aujourd'hui la lecture de son œuvre intéressante et attrayante.

Le chanoine Du Bois avait donné lecture de sa défense du culte de la sainte Vierge, contre les *MONITA* de Widefeld, en présence de deux cents élèves, mais ce travail mérita une plus grande publicité et il fut imprimé, sous le nom d'un théologien, François-Ludovic Bona. — *Francisco Lodoviscio Bona.* — C'est dans l'approbation de 1674, que le censeur Adolphe-Godfried Volusius exprime ses regrets d'avoir publié, au

(1) Nicolas Du Bois, 1<sup>re</sup> édition de sa Défense, dit :

*Post tot turbationes et scandala excitata, post tot tamque pudendos Monitorum errores.....*

*Ibid. Cum sub labentis anni initio, post evulgationem Monitorum mox periculosa gliscerent in Belgio dissensiones, ad eas præscindendas et eliminandas, censuit Magistratus Ecclesiasticus opportunum remedium, si quævis opuscula libelli illius tam impugnaviva quam defensiva typis evulgari prohiberet.*

commencement de cette année, des notes pour refuter Widefeld: si j'avais connu le travail de Du Bois, y dit-il, je n'aurais certainement pas publié le mien. L'ouvrage de Du Bois lui inspirait la plus haute estime, — *omni acceptione dignissima defensio*. En voici le titre :

*Defensio beatissimæ Virginis Mariæ et piorum cultorum illius; contra libellum intitulatum: Monita salutaria etc.; et contra Epistolam Pastoralem Gallice editam a D. Gilberto Episcopo Tornacensi; ad Ecclesiæ Prælatos directa auctore Francisco Ludoviscio Bonâ theologo. Typis Christoph. Kùchleri. MDCLXXIV. Præmonitio. Approb. præmium. pp. 218, in-12°. Pref. J. C. Monita maxime salutaria, per Henricum De Cerf, S. Th. D. et professorem regium. De p. 220 ad 231.*

Ce nom de *Ludoviscio Bona*, paraissant comme auteur sur le titre, m'avait paru étrange; ce théologien était inconnu et le prénom orthographié d'une manière inaccoutumée. J'ai fini par m'apercevoir que *Ludoviscio Bona* est, à une seule lettre près, une anagramme de *Nicolas Du Bois*.

En 1715, l'ouvrage de Du Bois fut réimprimé à Lintz et offert, en guise d'étrennes, à la sodalité établie dans le collège impérial et académique de la société de Jésus, sous le titre de : *Congrégation de l'Annonciation de la Vierge et de son Immaculée Conception*. On a ajouté à cette édition, outre les *MONITA J.-C.* d'Henri de Cerf, les *ADMINICULA* du R. P. Paul Segneri S. J.

Cette édition est très-bien soignée et nous la devons sans doute à un père de la maison de Lintz, qui ne s'est pas fait connaître.

Il changea l'ordre de l'ouvrage dicté par Du Bois, et en arrangea les arguments conformément à l'ordre des *Monita* de Widefeld.



Je copie ici le titre de cette seconde édition :

**DEFENSIO**

*B. VIRGINIS*

**MARIÆ,**

**Et piorum Ejus Cultorum,**

*Contra libellum, cui Titulus :*

**MONITA SALUTARIA**

*B. VIRGINIS MARIÆ*

*Ad Cultores suos indiscretos,*

**Et contra Epistolam Apologeticam,**

**pro dictis Pseudo-Monitis,**

*galicè editam;*

*A Francisco Ludoviscio Bonâ, Theologo,*

**ANNO 1674. primùm vulgata,**

*Nunc autem, additis ad syncerum Dei-paræ  
cultum, Authore R. D. Henrico de Cerf,*

*Monitis Christi JESU;*

**ET**

*R. P. Pauli Segneri è Soc. JESU,*

**Adminiculis Ejusdem Cultûs Mariani**

*aucta,*

**Atque Almæ ac Venerabili DD. Sodalitati,**

*SUB*

**DEIPARÆ**

**AB ANGELO SALUTATÆ**

**ET**

**SINE LABE ORIGINALI CONCEPTÆ**

*TITULO CONGREGATÆ,*

**Lincii in Cæsareo et Academico Societatis**

**JESU Collegio**

*In Strenam oblata, Anno MDCCXV.*

---

Lincii, Typis Joan. Caspari Leidenmayr, Prov. Typ.

La secte fit paraître, à Gand, une réfutation des ouvrages de Du Bois et du Père Henneguiet :

*Monita salutaria B. V. Mariæ vindicata, per notas salutare ad libellum intitulatum: Cultus B. V. Mariæ vindicatus, P. Hieronymi Henneguiet, et similes scriptores, auctore quodam regulari orthodoxi cultus Beatissimæ V. Mariæ zelatore. Cui accedit appendix contra Defensionem B. M. V. Mariæ etc. Ludovisci Bona. Gandavi, anno 1674, in-12°, pp. 96. L'appendix in-12°, pp. 72, et errata. (Bibl. Lovaniensis.)*

Les Pères Henneguiet et De Reichenberg ripostèrent vigoureusement par les publications suivantes :

*Expunctio notarum quas in favorem Monitoris anonymi alter anonymus inurere nititur cultui B. V. Mariæ vindicato per P. Henneguiet, Cambrai. (Storia lett.)*

*Appendix parœnetica ad apologiam simul et palinodiam defensoris Monitorum insalutarium. Per P. De Reichenberg. (Voyez Storia letteraria, VIII, 230.)*

*Brevis apostrophe ad regularem anonymum, Monita salutaria vindicantem, 1673, Attribué au Père De Reichenberg. (Storia letteraria.)*

Widefeld écrivit contre cet ouvrage :

*Correctio fraterna, et charitativa ad auctorem brevis apostrophes (où ?).*

Deux années après, en 1677, parut à Prague un ouvrage posthume du Père Reichenberg :

*Mariani cultus vindiciæ, seu nonnullæ animadversiones in libellum cui titulus: Monita salutaria B. V. etc., pro vindicanda contra auctorem anonymum Deiparæ gloria, a R. P. Maximiliano Reichenberg, e Soc. Jesu. Pragensi, opusculum posthumum, Pragæ, (1677).*

L'université de Mayence condamna, au mois de Mai

1674, les *Monita* comme *scandalosa, noxia, officinam Jansenisticam et gustum Luthero-Calvinistarum vehementer olentia*.

L'inquisition romaine ne les condamna, en 1674, que *donec corrigantur* : elle les reprouva encore, le 17 novembre de la même année.

En 1675, le saint office de Rome condamna absolument les *MONITA*, en y ajoutant les censures qualifiées.

Un nouveau décret de l'*Index*, daté du 22 juin 1676, foudroya cet écrit.

Toutefois, on désirait une censure doctrinale qui entrât dans le fond même des questions soulevées par le pamphlétaire, et cela d'autant plus, que l'influence de ses damnables idées allait gagnant toujours. Dans l'écrit de Widefeld, qui est tout en sentences, on lisait une maxime qui résume assez bien tout l'ensemble. Widefeld faisait dire à Marie, au paragraphe VI<sup>e</sup> : « *Laus* » *quæ mihi defertur ut mihi, vana est*; la louange » qui s'adresse à moi, comme à moi, est une louange » vaine; » d'où il suivait que Marie n'avait par elle-même aucun droit à des hommages. Enfin, le 7 décembre 1690, Alexandre VIII jugeant qu'il était nécessaire d'éclairer les fidèles par une sentence expresse, sur une matière aussi importante dans le christianisme que l'est la dignité propre et personnelle de Marie, condamna formellement cette proposition : *Laus quæ defertur Mariæ ut Mariæ, vana est*, faisant défense, sous peine d'excommunication, réservée au Pontife romain, de l'enseigner, de la défendre et même de la répéter autrement que pour la combattre. Cette proposition est insérée la vingt-sixième dans cet important décret dogmatique d'Alexandre VIII, qui a fixé la doctrine sur tant de points.

Les ouvrages suivants avaient été également dirigés contre les MONITA.

*Monitorum salutarium B. V. Mariæ ad cultores suos indiscretos, non ita pridem in lucem editorum, consonantia hæreticis: et sensui Ecclesiæ, SS. Patrum orthodoxorum theologorum, ac Christi-fidelium dissonantia, æquo rerum æstimatori, lectori, proponitur dijudicanda ex R. P. Petro Canisio, Soc. Jesu. Collectore Theotocophilo Parthenomontano Mariæ-Burgi Catholicorum; typis Bernardi Canisii, sub signo Crucis, 1674. (Bibl. Lovan.)*

La *Storia letteraria* place, par erreur, la publication de cet ouvrage en 1675: elle dit qu'il est de François Van Herenbeck, doyen de Louvain et puis évêque de Gand.

La *Storia letteraria* place, en 1675, la publication suivante :

*Defensio Cultûs B. V. ex patris Canisii verbis contra hæreticos.* Lille, chez De Rache; du Père Platel, Jésuite.

*Statera et examen libelli cui titulus: Monita salut. etc. Accedit D. Joannis Cochlæi XXIX articulorum Martini Lutheri confutatio. Authore Laurentio à Dript O. S. B. prof. Gladb. SS. theol. Lectori, R<sup>m</sup> et cels. Principis et Episc. Paderb. et ecclesiast. consiliario et in spiritualibus commissario generali. Coloniae, sumptibus authoris. An. 1675, in-12°, pp. 261. (Biblioth. Lovan.)*

Il se trouve dans l'*Index* d'Innocent XI, parmi les livres défendus, p. 263. J'ignore pourquoi.

Widefeld ne cessa de protester qu'il n'avait jamais voulu et qu'il ne voulait en aucune manière ravir à la Vierge ni le culte ni l'honneur qui lui étaient dûs; tout indigne que j'en suis, je l'invoque, dit-il, tous les jours.

Tous ceux qui me connaissent, y ajoute-t-il, peuvent attester que dès ma tendre enfance, j'ai été un humble fils de l'Église et un constant sectateur de la foi catholique.

Les traités que j'ai publiés et que l'on peut se procurer chez Guill. Fues, à Cologne, l'attestent : ils portent les titres suivants :

*Falsitas ecclesiae reformatæ et Lutheranae unico argumento contra oppositiones quinque theologorum protestantium, solidè demonstrata.*

*Perpetua lux et visibilitas Ecclesiae Christi oppositae tenebris et invisibilitati ecclesiae Lutheri, quam Joan. Musaret, theol. Lutheranae professor defendendam nuper sumpserat.*

Ces petits traités, dit Widefeld, sont estimés des savants.

Widefeld avait endossé la responsabilité d'une œuvre dont il n'appréciait pas le danger. Il n'aurait certainement pas publié ces MONITA, s'il avait prévu les troubles qu'ils excitaient.

Widefeld mourut en Juin 1678, âgé de près de soixante ans (1).

(1) P. 56. In epistola apologetica.

Hoc unum ingemino me nequiquam voluisse aut velle debitum honorem et cultum adimere D. Virgini, quam ego quotidie indignis precibus invoco. Spero fore ut me apud Deum contra obtrectatores, prætenso ejus cultores ac vindices, defendet.

Quicumque me norunt, testare poterunt, me esse et ab incurabilis fuisse, Deo dante ingenuum Ro. Ecclesiae filium et sedulum fidei catholicae sectatorem.

Fidem istius faciunt tractatus a me compositi qui prostant Coloniae apud Wilhelmum Friessen sub his titulis: « *Falsitas ecclesiae reformatæ et Lutheranae unico argumento contra*

*Haud dubie non prodiisset (opus Monita salutaria), si auihor motus in ecclesia Dei hac occasione orituros et jam ortos prævidisset. (Statera et examen.)*

L'*Index librorum prohibitorum Innocentii XI* contient le titre d'un ouvrage qui semble écrit contre les MONITA; j'ignore aussi pour quelle raison il a été placé à l'Index.

*Apologie des dévots de la sainte Vierge, ou les sentiments de Théotime sur le libelle: les avis salutaires de la bienheureuse Vierge, à ses dévots indiscrets; sur la lettre apologétique de son Auteur; sur les nouveaux avis en forme de Réflexions ajoutez au libelle etc.*

La France produisit plusieurs réfutations; j'ai trouvé les ouvrages suivants :

*Abelly. — Les sentiments des saints Pères, sur l'excellence et les prérogatives de la sainte Vierge. Paris (1674).*

*Lettre à Mons. Abelly, évêque de Rhodes, sur son ouvrage. Id.*

*Réponse de Mgr. Abelly. — La 1<sup>re</sup> édition, 1674, la 2<sup>e</sup>, 1675. (Storia letteraria.)*

*1675. Éclaircissements de quelques difficultés, touchant les éloges que les saints Pères ont donnés à la bienheureuse Vierge. Paris.*

Tout cela prouve le danger de l'œuvre de Widefeld.

« Aujourd'hui encore, dit Dom Guéranger *Univers*, 14 Février 1859), sa lecture donnerait de l'exercice à quiconque n'est pas un peu familiarisé par ses études

» *oppositiones 3 theologorum protestantium solidè demonstrata.* »  
 Item. « *Perpetua lux et visibilitas Ecclesiæ Christi opposita*  
 » *tenebris et invisibilitati ecclesiæ Lutheri, quam Joan. Musaret,*  
 » *theolog. Lutheranæ professor defendendam nuper sumpserat.* »

avec la théologie mariale. On sent qu'un pareil écrit n'avait pas été produit par Satan pour demeurer sans effet. Il perça, et son influence a été immense non seulement dans notre pays, où l'on trouve sa trace dans des milliers de productions durant plus d'un siècle, mais il alla jeter ses racines jusqu'en Portugal, puis en Espagne, puis à Naples, puis en Autriche, puis en Lombardie et en Toscane, partout où le jansénisme trouva moyen de s'insinuer dans le cours du siècle dernier. »

« La France avait encore produit une autre excellente réfutation des *Monita*, que l'on doit à la plume du pieux et savant Pierre Grenier. Dans ce livre, intitulé : *Apologie des dévots de la Sainte-Vierge*, qui parut en 1675, à Bruxelles, parce qu'on aurait eu de la peine à trouver à Paris des docteurs qui consentissent à se mettre en avant par une approbation, l'auteur constate les progrès que la doctrine du libelle faisait tous les jours en France; nous en verrons ici successivement les traces. Tant qu'une doctrine n'est pas formulée encore, sa marche est lente et incertaine; quand elle a pris un corps, elle pénètre partout, elle offre une résistance opiniâtre qu'elle ne présentait pas auparavant. Les *Monita* furent pour l'opposition au culte de la sainte Vierge la formule sérieuse et enregistrée, comme les six propositions de la Sorbonne l'avaient été, peu d'années auparavant, pour l'opposition aux droits du Pontife romain. Les vérités diminuaient, et l'erreur se résumait afin de durer. »

Nicolas Du Bois avait été nommé chanoine de Bruges, l'an 1657, en vertu des privilèges de l'université de Louvain. Il naquit à Marchiennes, diocèse de Liège, et

fit ses études à Louvain. Il devint S. T. L. et J. U. L. professeur royal d'Écriture sainte et président du collège royal, censeur de livres etc. En 1644, il avait été proclamé troisième dans l'école des arts et nommé ensuite professeur de philosophie à la pédagogie du Parc. En 1689, il fut élu doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Louvain. Il reçut aussi sa nomination de chanoine de l'église cathédrale de Gand. Nicolas Du Bois fut réputé un des plus savants jurisconsultes de son siècle. En 1675, il se démit de son canonicat de Bruges, en faveur de son neveu, Nicolas Rossignol, et mourut en 1696.

Le docteur Du Bois avait paru avec éclat dans la discussion sur les *Monita Salutaria*, aussi était-il devenu singulièrement odieux, comme de juste, à la secte janséniste. Leurs écrivains l'avaient rencontré et le rencontraient à chaque instant sur leur chemin, dans les questions qu'ils agitaient sans cesse et qui troublaient alors la conscience des fidèles. C'était un vigoureux écrivain polémique, un savant canoniste et jurisconsulte, un profond théologien. Du Bois s'exprimait avec une grande aisance et avec beaucoup de clarté. Il possédait de plus une qualité qui le caractérise, c'est la promptitude de sa rédaction, la rapidité qu'il mettait dans ses réponses aux attaques et à la publication de la défense de ses opinions. On trouve tant d'érudition dans ses ouvrages, que l'on croirait avoir en main un travail de longue haleine, un livre médité longtemps et pour lequel l'auteur avait pu faire de laborieuses recherches, tandis que les dates d'impression prouvent qu'il a eu à peine le temps de les écrire. Son érudition devait être immense, pour être ainsi prêt à improviser des réfutations dont la solidité de doctrine mérite encore l'attention.

L'ouvrage, par exemple, qu'il écrivit contre la Décla-



ration de l'église gallicane de 1682, est encore l'écrit le plus complet contre ces fameux articles. Il parut la même année et fort peu de mois après la Déclaration. J'en parlerai tout-à-l'heure.

Il ne laissa jamais aux erreurs le temps de s'infiltrer, à leur aise, dans l'esprit des lecteurs inattentifs ou peu instruits; en sentinelle vigilante et avancée qu'il était, dès que l'ennemi se montrait, il sonnait l'alarme, signalait le danger et le combattait vaillamment.

Aux époques de polémique, cette qualité est infiniment précieuse pour la bonne cause. Elle explique d'ailleurs la haine qu'il s'était attirée. Du Bois était d'autant plus détesté, que ses travaux avaient plus de valeur; on le haïssait autant qu'on le craignait; cette haine l'honore et devait lui mériter d'autant plus l'estime de ses contemporains.

D'où vient donc que les biographes aient si complètement oublié son nom et ses travaux? Foppens ni Paquot, n'en disent rien; M<sup>r</sup> Britz, qui a fait de longues recherches sur les jurisconsultes de notre pays, ne le nomme même pas.

Antoine Perez, qui par l'étendue de ses connaissances dominait toute l'époque à laquelle vivait Du Bois, eut occasion de lire le premier travail de notre auteur, avant qu'il fut publié, et il jugea qu'il était éminemment digne de voir le jour et qu'il suffisait pour garantir à Du Bois une renommée impérissable. On ne peut le contester, Perez était un juge compétent, mais il a été mauvais prophète, car le savant jurisconsulte et théologien est oublié dans son propre pays.

Ce premier ouvrage porte le titre de: *Nicolaï Du Bois I. C. et in collegio porcensi Lovanii professoris explicatio regularum utriusque juris nova arte et facili methodo deducta, legum et canonum ac rerum judicatorum*

*authoritate confirmata. Lovanii; typis Francisci Wyckmans, M. DC. LIII. Cum gratia et privilegio. Petit in-8°, de 720 pp.*

Il parut en 1653 ; Du Bois était tout jeune encore lorsqu'il le fit imprimer. Il le dédia à la Vierge Marie, dont il défendit, quelques années plus tard, si vigoureusement les prérogatives et le culte spécial : « Je le » mets à vos pieds, ô Marie, y dit-il, ce fruit de mes » premiers travaux, aidez-moi à rester dans le chemin de » la vertu et à vous plaire toujours. Vous m'avez dirigé » dès mon enfance, ne m'abandonnez pas dans la fleur de » mon âge ; que je ne vous délaisse jamais ! Je m'offre » tout entier, je vous offre tout ce que j'ai. Que tout ce » qui est en moi vous bénisse et bénisse votre divin Fils, » le Sauveur des hommes ! »

C'était avant tout l'autorité infaillible du Souverain Pontife, que les Jansénistes attaquaient ; il avait condamné leurs funestes doctrines. A moins d'être hérétiques, ils ne pouvaient nier l'autorité du juge ; ils l'admirent en droit, mais la contestèrent en fait ; les articles condamnés étaient condamnables, ils l'avouèrent, mais le sens dans lequel ils avaient subi une condamnation n'était pas le sens dans lequel l'auteur les avaient soutenus etc. Ils découvrirent successivement d'autres distinctions, mais Du Bois les suivit et les poursuivit dans tous les plis et replis du terrain où la chicane la plus astucieuse cherchait à prendre pied et à se mettre à l'abri.

C'est à cette occasion, qu'il publia les *Quæstiones de auctoritate pontificia in definiendis controversiis fidei ac morum, juris et facti, extractæ ex lectionibus reverend. et eruditissimi Domini D. Nicolai Du Bois, S. Theol. et J. U. Licenciati, et sacrarum Litterarum in Universitate*

*Lovan. regii professoris. Lovanii, apud Petrum Sassenum, 1665.*

Voici les *Summaria Quæstionum*.

1. *An summi Pontificis autoritas in definitionibus Fidei vel morum sit infallibilis, etiam absque Concilio Universali? Quæst. 14 ad v. 15, cap. 1, Act. Apost.*
2. *Quænam sit Quæstio juris? et Quænam Facti?*
3. *Qualis censenda ea, quæ est de sensu ab Auctore in scriptis suis intento? Quæst. 15. ad v. 16.*
4. *An de hujusmodi quæstione Pontifices plurimi infallibiliter judicarint? ibidem.*
5. *An ad summi Pontificis munus pertineat examinare et judicare de doctrinâ aliorum libris contentâ? Quæst. 43 ad v. 11, c. 6.*
6. *An suspectis de fide, rectè indicatur purgatio Canonica? Quæst. 44, ad cap. 7.*
7. *An ad extinguendam hæresim rectè exigatur certa Fidei professio vel subscriptio? Ibidem.*
8. *An Quæstiones facti particulares aliquando Pontifices definiverint? et quas? Quæst. 45 ad cap. 7.*
9. *Ad quas facti quæstiones potestas Pontificia se extendat? ibidem.*

Les pages de ces extraits sont irrégulièrement chiffrées, mais elles sont au nombre de 86, in-4°.

L'année suivante, 1666, ces extraits furent publiés sous le titre suivant :

*Nicolai Du Bois, Theologi et Jurisconsulti, sacrarum litterarum in Universitati Lovaniensi Regii et primarii professoris Resolutiones ex ejusdem Academicis lectionibus excerptæ, quibus controversiæ Hodiernæ, de fidei et morum controversiis extra Concilium decisis, de Quæstionibus juris et facti, de Sensu ab authore intento, etc. discutiuntur, ut latius paginâ sequenti. Ad pontificem, regem, senatum*

*regium Censuræ Vestræ, Mandato Vestro submissa sunt. Ad alios. Prius cognosce quam judica, et si malè locutus sum, perhibe rationem de malo. Lovanii, apud Petrum Sassenum ante Hallas 1666. Cum Censura et Licentia regiâ. in-4°, 43 feuillets.*

Il en existe une 5<sup>me</sup> édition, sous le titre de *Extracta ex D. Nicolai Du Bois, S. Th. Lovanii regii Profes. Lectionibus in Apostolorum acta. Quibus inter cætera adversus errores hujus temporis, continentur sequentia, in-4°.*

La même année 1666, Du Bois publia le traité suivant : *Nicolai Du Bois Theologi et Jurisconsulti, sacrarum litterarum in Universitate Lovaniensi Regii et Primarii Professoris ad quadraginta quinque Propositiones in praxi perniciosas et nuper damnatas ac quasdam Censuras Tractatus duo in quorum primò per undecim capita temerariæ quorundam Censuræ similiter damnatæ referuntur et refelluntur: eorundemque adversus sanctæ Sedis auctoritatem præsumptio ex comparatione Præclarorum Virorum omnis generis, qui in Theologiâ Morali hinc inde errarunt, confutantur: in secundo per 722 articulos singulæ prædictæ Propositiones examinantur. Authores, qui illas docuerunt referuntur, eorum rationes refutantur, et pro vera sententia Canones sacri, atque jura non passim nota, rationes, Authoresque adduntur: et varia principia rectè interpretandorum Canonum inscribuntur. Lovanii, apud Petrum Sassenum, a° 1666. Cum gratia et privilegio. in-4°, de 213 pp. non chiffrées.*

Gillemans, l'archiprêtre de Gand, qui le premier approuva les *Monita* de Widefeld, se fit remarquer, en 1672, par une scandaleuse opposition à son évêque.

L'Immaculée Conception et son culte avaient été

vivement recommandés à la piété des chrétiens, par la Constitution de 1661, d'Alexandre VII, et l'évêque de Gand, Charles Vanden Bosch, l'avait publiée dans son diocèse, le 28 Avril 1662.

Gillemans et Pierre Van Buscum, tous deux chanoines de la cathédrale et respectivement archiprêtre et grand-pénitencier, publièrent contre cette Constitution, de concert avec plusieurs docteurs en théologie et en droit, un libelle intitulé : *Instructio ad tyronem theologum*, qui reçut plusieurs éditions et fut répandu partout, à un grand nombre d'exemplaires.

Mgr. Eugène-Albert condamna l'ouvrage comme scandaleux et pernicieux.

Les auteurs ne se soumirent pas; ils s'apprêtèrent au contraire à le faire réimprimer encore ailleurs; l'évêque fit faire une enquête sur l'auteur et l'approbateur de cet ouvrage, ensuite de quoi, Sa Grandeur les condamna; ils en appelèrent, en alléguant plusieurs motifs : 1° le défaut de citation légale; 2° ils soutenaient que l'effet de la suspension qu'ils avaient encourue, tombait devant l'appel; 3° que, ensuite de l'appel, ils conservaient voix active et passive dans les élections du chapitre, et qu'ils avaient, par conséquent, droit d'assister aux délibérations du chapitre, ce dont la sentence de Mgr. les avait privés.

L'affaire fut soumise à l'examen de M<sup>r</sup> N. Du Bois, et son opinion, avec toutes les pièces du procès, fut imprimée :

*Justificatio Processus Illust. ac Reverendissimi Domini Eugenii Alberti Gandensis Episcopi in causa Dominorum Ignatii Gillemans et Petri van Buscum Canonicorum et respective Archipresbyteri et Pœnitentiarii Ecclesie Gandensis. in-4° , pp. 54.*

Sixte IV avait condamné cette proposition : *Confitentis, non peracta pœnitentia, absolvi non debere*; elle avait déjà été émise par Pierre d'Osma; Luther la renouvela dans son ouvrage : *De Capt. Babylonica*, au chap. du saint sacrement de la Pénitence, et Marc-Antoine de Dominis l'adopta à son tour. Les jansénistes, et parmi eux l'abbé de Saint-Cyr, la défendirent et la mirent en pratique (V. l'*Hist. de Port Royal*).

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans tous les détails de cette triste discussion, il suffit de rappeler ici que le jansénisme avait émis, défendu et pratiqué des opinions théologiques, qui auraient fini par rendre le saint sacrement de la Confession odieux et presque impraticable. Gomare Huygens et un P. Gabriël se distinguèrent parmi ces ennemis de la discipline de l'Église.

Nicolas Du Bois, avec sa promptitude et sa vigueur ordinaires, attaqua ces dangereuses erreurs, dans ses leçons sur l'Écriture-sainte, dès qu'un texte de la partie de la Bible qu'il expliquait, s'y prêtait. Du Bois éclairait et fortifiait soigneusement l'esprit de ses disciples; il comprenait toute l'importance de l'éducation théologique des jeunes gens qui allaient être exposés, au sortir de l'université, à toutes les séductions des jansénistes. Ces sectaires s'étaient déjà fourrés dans tous les coins et recoins de la société civile; ils occupaient les places importantes dans les conseils des évêques et dans les séminaires. Presque toutes les institutions religieuses, surtout celles des femmes, étaient plus ou moins infectées du venin de leur doctrine. La propagande était vive, incessante et presque irrésistible; tous s'en mêlaient, tous les moyens de séduction furent employés; jusqu'aux menaces, jus-

qu'à la terreur, mais surtout l'arme du ridicule tant craint communément.

En France, cette arme avait obtenu un immense succès, on en espérait d'excellents résultats en Belgique. Heureusement, à cette époque, du moins chez nous, on attachait encore, dès qu'il s'agissait de questions théologiques, infiniment plus d'importance à la solidité des raisonnements, qu'à la forme piquante d'une phrase ou d'une période. Dans une matière aussi grave, la plaisanterie n'a jamais eu pour nous la valeur d'une bonne raison, ni décidé les questions.

Les jansénistes se concertèrent et publièrent les trois ouvrages suivants (*Bibl. Lov.*) :

*Racematio hebdomadaria prolapsionum D. Nicolai Du Bois per quemdam S. T. B. Hebdomas prima. Homologipoli, Apud Flentes et Prostratos. 16 pp. in-8°.*

*Racematio hebdomadaria prolapsionum D. Nicolai Du Bois, per quemdam S. T. B. Hebdomas secunda locupletissima. Homologipoli, apud Flentes et Prostratos. 34 pp. in-8°.*

*Racematio hebdomadaria prolapsionum D. Nicolai Du Bois, per quemdam S. T. B. Hebdomas tertia cui inserta est, convictio, confessio, retractatio, et contradictio ejusdem. Homologipoli, apud Castigantes et Flagellantes. 26 pp. in-8°.*

Ils furent suivis par un quatrième, qui était, plus méchant encore : « *Est libellus quartus graviori scatens impostura,* » dit M. Du Bois. Je ne l'ai pas vu.

On avait usé de toute l'influence possible sur quelques jeunes théologiens de l'université, et on leur avait inspiré une si profonde aversion pour M. Du Bois, qu'ils s'étaient décidés à signer une pétition au conseil de l'université, afin qu'on les dispensât d'assister aux leçons du professeur Du Bois. Elle n'eut pas de succès.

On finit même par invoquer le bras séculier, pour le forcer au silence. Une intrigue assez ingénieusement méchante, avait fait espérer à ses ennemis qu'ils réussiraient; ils échouèrent encore, et Du Bois continua sa mission sans se décourager et en puisant des forces nouvelles dans le combat même.

On n'épargna cependant rien pour l'abattre, pour l'humilier. Du Bois boitait; on lui fit une injure de ce défaut corporel. Ce boiteux, criaient-ils, ne nous fera pas changer. Il cite lui-même, dans l'ouvrage suivant, une trentaine d'épithètes insultants, de dénominations grossières, qu'il extrait d'une seule de leurs publications; ils disent même, ajoute-t-il, que je suis infâme, que je n'ai pas droit à un bon nom; cependant, dès qu'un mot un peu vif échappe à ma juste indignation, à ma douleur, ils vomissent du feu. — C'était prédit, ajoute-t-il humoristiquement, — *tange montes et fumigabunt. Ps.* et il continue avec calme ses argumentations.

L'ouvrage qui avait excité si odieusement ses adversaires, était les :

*Novissimi canones pœnitentiales publicati anno 1675, distributi in tres partes, et ad examen revocati, per authorem quem indicat præfatio. Parisiis, apud Joannem-Baptistam Coignard, viâ Jacobæâ sub bibliis aureis M. DC. LXXIX. Cum approbatione. in-8°. pp. 60.*

C'est un petit in-8°, de pp. 60, dont le titre de cette édition, se trouve à la troisième page :

*Apologia eruditissimi Domini D. Nicolai Du Bois sacræ theologiæ Lovanii, professoris primarii, adversus racematoriam Sinodum.*

Il avait circulé en manuscrit depuis le 11 Juin 1675. Un étranger, français probablement, mais qui ne se fait pas connaître, en reçut un exemplaire et le publia à Paris, en 1679.



L'éditeur de cette apologie cite un autre ouvrage de Du Bois, qui parut à cette date.

*Aliquot propositiones novissimorum casuistarum in materia pœnitentiæ*, mais je ne l'ai pas rencontré et j'ignore le nom de la ville où il parut, et le nom de l'imprimeur qui le publia. Il avait été extrait presque en entier des œuvres de Nicolas Du Bois.

Il est probable que d'autres écrits de notre auteur parurent alors, car il était infatigable et le nom de ses adversaires était — *légit.*

En 1667 parut « Le nouveau testament de notre » Seigneur Jésus-Christ, traduit en français, selon l'édition » Vulgate, avec les différences du grec. » Mons, chez Gaspard Migeot; in-8°, 2 vol. La même année parut, chez le même, une seconde édition en un vol. in-8°, à deux colonnes.

Plusieurs circonstances excitèrent tout d'abord des soupçons sur l'orthodoxie de cette version. Le traducteur paraissait Français. N'ayant trouvé personne qui voulut l'approuver, il s'était vu forcé de s'adresser à un docteur de Louvain, M. Jacques Pontanus, qui n'était pas très-expert en langue grecque et moins familiarisé encore avec la langue française, « veu qu'il a esté élevé dès » son enfance jusques à la fin de ses jours, à Louvain, » où l'usage de cette langue est très-rare. » (N. Du Bois.)

Muni de l'approbation de Pontanus, ceux de la cabale s'adressèrent à M. Wachtendonck, jurisconsulte et qui avant d'être nommé à l'évêché de Namur, employait la plus grande partie de son temps à traiter les affaires du barreau. M. Wachtendonck, ne fit aucune difficulté de condescendre à leur demande. Il supposait probablement que le livre ayant été approuvé par Pontanus, il

ne pouvait pas hésiter à accorder la permission de l'imprimer. Il aurait dû cependant ne pas se fier si complètement à l'autorité de Pontanus, car ce vieillard avait approuvé l'AUGUSTINUS de Jansenius d'Ypres.

De Namur on alla à Cambrai. L'archevêque de Cambrai était accablé de vieillesse et avait presque perdu la vue. Les approbations déjà données lui inspirèrent, sans doute, toute confiance et il donna la permission de faire imprimer cette traduction à Mons.

Nicolas Du Bois examina, vers la fin de 1667, cette œuvre suspecte. Il la compara avec la Vulgate et le texte grec; il remarqua une grande différence en plusieurs endroits; l'auteur s'écartait de l'un et de l'autre texte: « Je » trouvoy bon de faire voir les défauts à des personnes » d'une profonde érudition, et ensuite d'en informer le » Saint-Siège..... Enfin, Sa Sainteté Clément IX, ayant » examiné les principaux articles de l'accusation de ce » livre, procéda à sa condamnation, p. 13. »

« Sans se soucier de cette censure, l'auteur ou ses » adhérents décidèrent, l'an 1675, de faire mettre cette » traduction sous presse à Bruxelles, avec cette addition » — *reueue et corrigée* — afin de faire accroire qu'elle » était purgée de toutes les erreurs qui furent le motif » de sa condamnation, et qu'elle pouvait être lue impunément. »

On recommanda cette nouvelle édition à toutes sortes de personnes, on la mit surtout entre les mains des personnes de qualité qui ne comprenaient ni le grec ni le latin, et on l'introduisit dans les monastères des femmes avec beaucoup d'empressement.

Nicolas Du Bois dicta alors à ses disciples des remarques sur cette traduction, qui, étant passées de mains en mains, furent, à son insu, données au public par

quelque étranger. « L'édition, dit Du Bois (p. 21), n'est pas aussi exacte qu'on l'eût désiré. »

Du Bois en envoya des exemplaires aux évêques du pays, qui louèrent son travail et le reçurent plus favorablement qu'il ne l'eût osé espérer.

Un des évêques lui donna quelques conseils. « L'avis » d'un si grand homme, dit Du Bois, me fut un commandement. J'augmentay ce que je n'avais écrit qu'en » peu de mots, et je fis un parallèle de la traduction » de l'auteur avec le texte de Calvin, antithèse avec la » correction Romaine. »

L'ouvrage a pour titre :

*Nicolai Du Bois, theologi et jurisconsulti cathedralis ecclesiae Gandensis canonici, sacrarum litterarum in universitate Lovaniensi primarii professoris, collegii regii ibidem præsidis, judicis synodalis et librorum censoris, notae in gallicam versionem novi Testamenti primò in Hollandia sub eumentio nomine Montensii typographi editam, à Clemente IX damnatam, deinde Bruzellis recusam cum hac ad fallendum additione reveue et corrigée. Moguntiae, typis viduae Nicolai Heyl, typographi Aulico-Academiæ 1679. Cum approbatione. Petit in-8°, 93 pages (Bibl. de M. Chalon).*

La traduction porte pour titre :

*Remarques considerables sur la traduction françoise du nouveau Testament imprimée premierelement en Hollande, sous le nom contrefait d'un imprimeur de Mons, condamnée par notre très-saint Père le pape Clement IX, et ensuite mise au jour à Bruxelles avec cette addition: reveue et corrigée, qui n'a esté ajoutée à autre dessein que pour surprendre le lecteur. Par lesquelles l'auteur fait voir la conformité qu'a le traducteur avec Calvin et semblables hérétiques affin d'autoriser les nouveautés modernes, par monsieur Du Bois théologien et jurisconsulte, chanoine de l'église cathédrale de Gand, premier professeur de l'écriture Sainte dans l'université de Louvain, président au même lieu du collège royal,*

*sinodal et censeur des livres. Traduit du latin en françois par M. Claude de la Cluse, prieur de Binat. A Coloigne, chez Jacque Calcove. M. D. C. LXXX. Avec approbation. Petit in-8°, de pp. 99. (Bibl. Lov.)*

Du Bois savait à quoi l'exposait son œuvre. « Je n'ay » à espérer des gens de cette cabale, en remerciement » et en actions de grâce que des outrages et des persécutions, mais... je veux bien qu'ils sachent que je » m'estimerois coupable si je les avais contenté, que » je préfère leurs médisances à leur bénédiction, que » leurs injures et leurs calomnies m'honorent davantage » que toutes leurs louanges, et que leur haine m'est » autant avantageuse que leur amitié. Enfin, quoy qu'il » en soit, et malgré toutes leurs résistances, à moins de » se crever les yeux, le traducteur et ses adhérens sont » forcez de voir icy beaucoup plus d'erreurs qu'ils n'en » ont amassez en feuilletant tous les casuistes de l'Europe. »

La faction janséniste avait à Malines des adhérens qui mettaient en pratique les opinions les plus extravagantes en fait de confession et d'absolution.

Un M. Bertrand, lecteur en théologie au séminaire, et d'autres refusèrent la sainte Communion à des pénitents qui s'étaient confessé à des religieux, ou différèrent l'absolution d'une manière odieuse. Des examinateurs synodaux étaient infectés de ces erreurs, comme Vander Linden, Lacman, président du séminaire, et Vanden Vliet, et décidés à ne reconnaître capables d'entrer en ministère que ceux qui étaient imbus de leurs opinions.

Les curés de la ville, au milieu de tant d'adversaires, jugèrent à propos de soumettre au D<sup>r</sup> Nicolas Du Bois leurs doutes, et de solliciter ses avis.

Du Bois répondit, et sa réponse fut imprimée en Juillet 1684 :

*D. Nicolai Du Bois, responsum juris super variis quæstionibus concernentibus confessiones religiosas factas: examen pœnitentium, qui illis confessi sunt; item examinatores eorum, qui se præsentant ut admittantur ad confessiones audiendas, propositis occasione thesibus quam in Seminario Archiëpiscopali Mechliniensi posuit ejusdem Seminarii lector et examinatus. Coloniae Agrippinæ; apud Hermannum Dehmen, 1681. Petit in-8°, pp. 47. (Bibl. Lov.)*

Un chanoine gradué de l'église métropolitaine de Malines, professeur au grand séminaire archiépiscopal, M. Vanden Vliet, soutint, le 19 Février 1682, une thèse sur le secret de la confession, qui provoqua de nombreuses critiques.

Il se proposa de la défendre, le 6 Juin de la même année, et en publia, selon la coutume, les conclusions.

M. Du Bois en reçut un exemplaire, le jour de la défense, à 10 heures du matin. Il rédigea immédiatement une réponse qu'il expédia à 11 heures, par un exprès, à Malines, afin qu'elle pût être remise à M. Vanden Vliet, avant qu'il montât en chaire.

Le conseil de Brabant, qui ignorait d'ailleurs l'intervention du professeur Du Bois, fit insinuer à M. Vanden Vliet défense de continuer la discussion de sa thèse. Cette défense lui fut remise au moment où il était occupé à lire les remarques critiques et les objections de M. Du Bois.

M. Vanden Vliet ne crut pas devoir se soumettre à ces ordres du conseil souverain, il fit imprimer sa thèse et la fit vendre même à Louvain, à un nombre considérable d'exemplaires.

Nicolas Du Bois fit imprimer, au mois d'Avril 1682, une deuxième réponse :

*Nicolai Du Bois, theologi et jurisconsulti sacrarum litte-*

*rarum in universitate Lovaniensi primarii professoris, collegii regii præsidis, cathedralis ecclesiæ Gandensis canonici, judicis synodalis, librorum censoris, Responsum secundum adversus seminarium, et examinatores Mechlinienses, seminarii doctrinæ adhærentes. De confessione nullo penitus casu revelanda, et nulla penitus ex causa, item de societate conjugali non tollenda ob dubium superveniens uni conjugum de sui matrimonii valore. Coloniae, apud Judocum Calcovium. Anno 1682. Cum approbatione. Petit in-8°, 48 pp., et un autre ouvrage, du 12 Juin 1683 : Nicolai Du Bois, duplica de usu scientiæ ex confessione acquisitæ penitus cavendo. Contra secundam thesim D. vanden Vliet, propositam in seminario Mechliniensi die 6 Junii 1682, multo pluribus saginatam erroribus, quam fuerit præcedens. Cum appendice ad alias theses ejusdem seminarii. Coloniae, apud Wilhelmum Friessem. Anno 1682. 56 pp. in-8°. (Bibl. Lov.)*

M. Vanden Vliet répondit par deux feuillets in-4°, datés du 30 Juillet 1682 :

*De confessione quæstio theologica. Quid confessio? quo jure? quos obliget? et de quibus peccatis sit instituenda? (Bibl. Lov.)*

Dans l'intérêt des vrais principes, Du Bois fit soutenir des thèses théologiques, le 29 Août 1682 :

*Theses theologicæ de eliminando penitus scientiæ ex confessione acquisitæ usu cum gravamine pœnitentis, quas præside erud: D. Nicolao Du Bois, defendet David Passe, die 29 Augusti, hora 8, ante meridiem in Colleg. Regio. Lovanii, typis Hieronymi de Gosin. Anno 1682. (Bibl. Lov.)*

J'ai eu entre les mains la *Tertia et quarta thesis*.

*Tertia thesis theologica pro decreto sacræ inquisitionis Toletanæ, contra doctrinam Ex: D. Gummari Huygens: an ipse non doceat damnatas Jansenii propositiones, et periculo fractionis exponat sigillum Sacramenti Pœnitentiæ etiam per ultimam suam thesim diei 2 currentis mensis Martii 1685. Sustinenda in publicis lectionibus E. D. Nicolai Du Bois, sacrarum litterarum primarii professoris. Lovanii, typis*

*Hieronimi de Gosin. Anno 1685. Pctit in-8° de 64 pp. (Bibl. Lov.)*

*Thesis quarta theologica qua expenditur an nova methodus retinendi et remittendi peccata unà cum certa thesi diei secundæ Martii hujus anni, non contineat gravissimas laxitates, redigatque istius doctrinæ sectatores ad impossibilitatem administrandi Sacramentum Pœnitentiæ, sustinenda in publicis lectionibus E. D. Nicolai Du Bois, sacrarum litterarum primarii professoris. Lovanii, typis Hieronymi de Gosin. Anno 1685. In-8° de 31 pp. (Bibl. Lov.)*

Au milieu de ces tristes discussions parut la déclaration du clergé Gallican, ou ce qu'on appelle les quatre articles de 1682. M. le docteur Du Bois ne se méprit pas un instant sur les fatales conséquences que devaient avoir ces articles. La déclaration fut faite le 19 mars 1682. Il s'écoula nécessairement quelques semaines avant qu'elle fût rendue publique et qu'elle parvint dans le pays.

Dans sa douleur, Du Bois, au lieu d'attaquer ces articles et de les réfuter, comme on refute un ouvrage ordinaire, s'adressa directement aux évêques de France et leur soumit son examen théologique et juridique des principes proclamés avec tant d'éclat, sans la liberté requise, pour complaire à un despotisme tout-puissant et durant une époque pleine de désolations pour le Souverain-pontife. Du Bois écrivit quatre traités sur ce sujet; le premier fut achevé le 12 septembre 1682, c'est la date que porte l'approbation. Quatre mois avaient suffi pour la rédaction d'un ouvrage pleine d'érudition. Le premier traité a pour titre :

*Ad Illustrissimos et Reverendissimos Galliæ Episcopos disquisitio theologica-juridica, super declaratione cleri gallicani facta Parisiis, 19 Martii 1682, per quemdam S. Th. professorem Leodii. Apud Henricum Hovyoux. 1682. In-4°, 72 pp. (Bibl. de Mgr. De Ram.)*

Du Bois ne signa pas son travail, mais il se désigne à la page 56, de manière à ne pas laisser de doute sur l'auteur.

.... *Dicebant in constitutione Innocentii esse quæstionem facti non juris, quod ab annis 18, refutavi in questione 15 super act. apostolorum*; c'est le N° page 26, des ouvrages dont j'ai transcrit les titres.

Le second traité est :

*Nicolai Du Bois sacrarum litterarum in universitate Lovaniensi professoris primarii. Ad Reverendos admodum, Clarissimos, et quovis alio titulo insignitos Dominos, qui Illustrissimis Episcopis, nuper Lutetiæ parisiarum congregatis adjuncti sunt, seu a consiliis fuerunt, Consultationes theologico-juridicæ. Leodii apud Henricum Hovyoux. Cum sup. licentia et approb. (Bibl. de Mgr. De Ram.)*

L'approbation est datée du 5 décembre 1682.

C'est un in-4° de 148 pp. Deux mois lui avaient suffi pour l'écrire; un mois après, le 5 janvier, Du Bois publia le 3° traité.

*Nicolai Du Bois pars prima refutationis argumentorum seu errorum, super quibus, velut in arena, ædificata est nova doctrina infrascriptorum adversus clarum, minime consultum Dominum Anonimum advocatum parisiensem, seu libellum cui titulus: Les pernicieuses conséquences de la nouvelle hérésie, par un avocat en parlement à Paris, ad clarissimos et quovis alio titulo insignitos Dominos, qui nuper illustrissimis episcopis, Lutetiæ parisiarum congregatis juncti fuerunt.*

*Leodii apud Henricum Hovyoux, 1683. In-4°. pp. 86. L'app. est datée du 5 janv. 1683. (Bibl. de Mgr. De Ram.)*

Le 4° traité fut mis sous presse le 15 avril 1683.

*Nicolai Du Bois theologi et jurisconsulti sacrarum litterarum in universitate Lovaniensi primarii professoris tractatus brevis de jure et facto, juris et facti questionibus, decretis super iisdem, et singulorum diversitate, quo simul*



*via sternitur ad ulteriorem refutationem novellorum theologorum, precipuè gallorum, S. Sedis auctoritatem impetentium, etiam cum injuria serenissimæ Domus austriacæ et sui christianissimi regis. Leodii, apud Henricum Hoyoux, anno 1683.*

L'approb. est du 15 avril 1685; in 4°, pp. 85. *In fine:*

*Dabam Lovanii 1 Aprilis 1682, in collegio regio Nicolaus Du Bois.*

Page 4. Anno 1665, dum explicarem Actus apost. per quæstiones diversas ad singula capita, quæstionem 15 direxi adversus quosdam novos theologos qui sub velamine quæstionis facti Bullam Alexandri VII super quinque propositionibus conabantur eludere. (*Bibl. de Mgr. De Ram.*)

Le monde catholique s'éleva avec une imposante unanimité contre les principes des Gallicans; entre autres condamnations qu'ils subirent, fut celle du primat et des prélats de Hongrie. Les Richeristes intervinrent et firent réimprimer l'ouvrage depuis longtemps condamné:— *Vindiciæ doctrinæ majorum scholæ parisiensis, seu constans et perpetua scholæ parisiensis, de auctoritate et infallibilitate ecclesiæ in rebus fidei etc.*

Du Bois ne laissa pas impunie une pareille attaque; il publia, dès le 26 juin 1683, l'ouvrage suivant:

*Acta Parisiis hoc anno 1683, a Januario usque ad finem Maii.*

*Doctrina Richeristarum revocata ad examen, discussio notarum in censuram Hungaricam, et appendix ad hæreticum impostorem, qui se incognitum nominat, seu authorem libelli famosi novissimè evulgati, sub titulo: Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis, ou l'histoire véritable de ce qui s'est passé dans la barque de Bruxelles à Anvers le 14 septembre 1682, entre le S. Du Bois et un étranger. Per Nicolaum Du Bois sacrarum litterarum Lovanii professorem Leodii, apud Henricum Hoyoux, 1683, cum sup. licent. et app.*

*In-4°, pp. 58. Dabam Lovanii 26 Junii 1683, Nicolaus Du Bois. (Bibl. de Mgr. De Ram.)*

La vie de Du Bois doit s'être passée dans les calmes travaux du cabinet, dans les laborieuses et obscures recherches qu'exigeaient ses leçons et ses ouvrages d'érudition.

Je n'ai trouvé dans ses livres aucun détail sur ses rapports avec la société, aucune anecdote sur ses relations avec les savants ou les grands de ce monde, mais ce qui est plus étonnant encore, je n'ai trouvé, dans les publications de ses plus haineux adversaires, aucune accusation qui attaquât sa probité morale, et on n'aurait certainement pas couvert du voile de la charité chrétienne, la moindre faute que l'on eût découverte dans le cours de sa vie; on aurait exploité contre lui le plus léger soupçon d'une erreur de conduite, dans le méchant but de le perdre dans l'opinion de ses contemporains et d'ôter toute valeur, toute autorité à ses doctrines.

Puis, la postérité a confirmé ses jugements et ses opinions de théologie morale. Entre les âpres et désolantes rigueurs de la secte janséniste et les doctrines relâchées de quelques théologiens, il a toujours su adopter et proposer des pratiques sages et raisonnables telles que le prescrivait l'apôtre — *rationabile obsequium vestrum*. — Deux cents années ont passé sur ses écrits, et Du Bois est resté un écrivain de talent, un savant professeur, un excellent théologien, un docteur qui fait honneur à l'*Alma Mater*, qu'il aimait cordialement.

Ses ennemis, les *racematores*, lui jetèrent un jour à la figure, en guise d'injure et de dédain, ce propos : « Voulez-vous savoir où ce Du Bois a ramassé ses doctrines ? bah ! dans les ouvrages des jésuites ! » Je traduis ici sa réponse, pour donner une idée de sa polémique. « Ah ! répondit-il, j'ai puisé mes opinions dans les livres des jésuites, allons, Messieurs, il y a un

» grand nombre d'années que j'enseigne à l'université, pro-  
 » duisez donc une seule proposition que j'aie soutenue et  
 » que mes prédécesseurs à l'université n'aient pas enseignée  
 » avant moi, soit dans leurs livres, soit dans leurs thèses.  
 » Déférez une seule de mes opinions au Saint-Siège ;  
 » obtenez-en la condamnation et vous verrez bien, si, en  
 » véritable disciple de S. Augustin, je ne retracterai pas  
 » mes erreurs plus sérieusement qu'aucun de vous ne l'a  
 » fait pour ses écrits en faveur de Jansénius et de plu-  
 » sieurs propositions censurées et condamnées. J'attends  
 » de la part de vos écrivains la signature de cette humble  
 » profession de soumission aux décisions doctrinales du  
 » souverain Pontife, et alors, je le promets, je vous  
 » tiendrai pour de vrais disciples de S. Augustin etc. etc.  
 » Ensuite, MM., quant aux écrivains de la société de  
 » Jésus, ils n'ont pas besoin de moi pour se défendre,  
 » mais puisque vous associez mon nom à celui des  
 » jésuites, permettez-moi de vous proposer un défi et si  
 » vous ne l'acceptez pas, vous vous exposez à une note  
 » d'infâmie : je vous défie donc d'oser publier le parallèle  
 » entre ce qu'ont dit les théologiens de la société et  
 » ce que leur attribue votre P. Gabriel etc. etc. » et  
 un ouvrage d'un autre théologien, publié dix ans après,  
 constate que la secte n'a pas osé lui répondre.

Je dois la connaissance de la plupart des publications de  
 Nicolas Du Bois, à Mgr. De Ram et à M. Reusens biblio-  
 thécaire de l'université de Louvain, à qui je présente  
 ici l'expression et l'assurance de ma vive reconnaissance.

Les notes que j'ai réunies sont évidemment incom-  
 plètes ; un autre sera un jour plus heureux, et trouvera  
 les éléments d'une notice plus intéressante sur ce docteur  
 de Louvain.

C'est sa qualité de chanoine de Bruges, et par con-  
 séquent une espèce de patriotisme de corps, qui m'ont

engagé d'abord à réunir ces notes sur Du Bois ; elles se sont développées presque à mon insû, mais certainement contre mes prévisions, et ont fini par devenir un long article, un peu diffus et qui manque d'unité, mais qui présente peut-être de bonnes notes, des matériaux pour un plus sérieux travail et des indications qui faciliteront des recherches ultérieures.

Arrivé à ce point de mon travail, je trouve, dans une récente publication, une note utile.

M. Le Glay, dans le 3<sup>me</sup> fascicule de son *Spicilege d'histoire littéraire*, Lille, 1864, p. 56, nous fait connaître un auteur de la traduction des *Monita*. C'est François Wantié: *Avis salutaires de la bienheureuse Vierge Marie à ses dévots indiscrets*. Fidèlement traduit du latin en français, à Lille. Nicolas de Rache, imprimeur du roi et de l'évêque de Tournay, à la Bible d'or, 1674, avec privilège et approbation.

On sait, dit M. Le Glay, depuis longtemps que Dom Gerberon est auteur de l'une des trois traductions des *Monita*, mais jusqu'à présent, personne n'avait signalé François Wantié, lillois, comme l'un des autres traducteurs.

Tout le monde trouve toujours à glaner dans les publications du savant et laborieux vieillard qui nous a révélé toute l'importance des archives de Lille.

Arrivé à l'âge béni, dont parle David — *et si in potentatibus octoginta anni*, — M. le Glay reste encore toujours un modèle de savant laborieux, de bénédictin laïque, comme on l'a dit, et une gloire de la science.

C. C. C.

---

**PHILIPPE DE BOURGOGNE**

COMMET LE SOUFFLEUR DE LA CUISINE DE SON HÔTEL,

**GEORGES BRUNNIC,**

AUX OFFICES DE SERGENT ET ZEEDESTRE DE WULPEN ET CADZANT.

**1442.**

---

Philippe par la grace de Dieu duc de Bourgoingne, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandre, d'Artois, de Bourgoingne, palatin de Haynnau, de Hollān, de Zeellān et de Namur, marquis du Saint-Empire, Seig<sup>r</sup> de Frise, de Salins et de Malines, à tous ceulx qui ces p̄tes lr̄es verront, salut. Cōme par noz autres lr̄es patēn̄ et pour les causes contenues en icelles nous ayons com̄is et institué n̄re bien-ame Georges Brunnic, souffleur de la cuisine de n̄re hostel, es offices de sergent et zeedrestre de Wulpen et Cadsant pour et ou lieu de Jehan filz Jehan, filz Guillaume dit le Mol qui p̄avant tenoit lesdiz offices et ale de vie a tres-passement, lequel George at païé et rendu comptant aux vefve hoirs heritiers et successeurs dudit Jehan filz Jehan filz Guillaume dit le Mol, la some de cent

trente livr. par. de vint gros viell monn. qui valent cent treize livr. quinze solz par. de nre nouvelle monn. de Flandres a pnt aiant cours, que icell. Jehan, pour nous aidier et secourir en aucuns noz affaires nous avoit pavant prestez come il nous est apparu par les lres de recepte et quitan de feu Tassart Beisse por lors nre receveur general de Flandres, par lesquelles il confesse icelle some avoir receue du dessusdit Jehan por et au profyt de nous et qu'il nous est aussi appu par certaine cedulle nouvellemet sur ce fte en la chambre de noz compt. à Lille, scavoir faiss. que nous vueill. en ce user de bonne foy envers ledit George et len bien et duement asseurer come raison est et il appartient a nous, par nous noz hoirs et successeurs contes et contesses de Flandres, promet et promettons par ces pntes a icellui George que esdiz offices de sergent et zeedrestere de Wulpen et Cadsant nous l'entretendrons et ferons entretenir sans len aucunement deschargr ne souffrir estre deschargie jusques à ce quil sera restitue, rembourse et paie entieremt de la dessusdite somme de cent treize livres quinze solz par. de nre nouvelle monn. de Flandres a prt aiant cours. Et sil avenoit que par importunite de requerans ou autremt le devantnome George feusse deschargie desdiz offices de sergent et zeedrestere ou qu'il trouvuast vie par mort sans entieremt estre rembourse et paie de la devantdite some de c xiiij<sup>l</sup>. xv<sup>d</sup>. si est nre intention et desmainten. por lors le declarons que cellui qui seroit comis ou vindroit en son lieu esdiz offices soit tenu et obstraint de rendre et payer a icellui George ou a ses hoirs et ayans cause la dite somme de c xiiij<sup>l</sup>. xv<sup>d</sup>. monn. dite ou mit telle somme que alors en resteroit a payer pmiermt et avant ce

qu'il peust exercer lesd. offices. Si donnons en mandēnt a noz amez et feaulz les gens de nre conseil en Flandres pntement tenue en nre ville de Gand et de noz comptes à Lille, a noz tresor. et receveur general de toutes noz finances, a nre receveur general de Flandres, bailli de Bruges et du Franc et a tous nos haūts officiers quelzconques pns et avenir et a chūn deulx si come a lui appartendra, que le contenu en cesdictes pntes, selon sa forme et teneur ilz gardent et entretienguent et facent garder et entretenir bien deurement et de point en point inviolablement et sans enfreindre et sans faire ou aler ne souffr. faire ou aler en aucune manière au contraire. Car ainsi nous plaist il estre fait. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nre scel à ces pntes. Donne en nre ville de Dijon le vj<sup>mo</sup> jour de Mars l'an de grace mil quatre cens quarante-deux. Ainsi seigne par Mons. le Duc.

BUL.

(COMMUNIQUÉ PAR M<sup>r</sup> EVERAERT-GODDERIS.)

---

---

**NOTICE BIOGRAPHIQUE**

SUR

**M<sup>r</sup> le Docteur De Meyer.**

---

M<sup>r</sup> Isaac-Joseph De Meyer vient de mourir à Bruges, le 29 mai 1861, à l'âge de 74 ans. Cette catastrophe était prévue; la maladie dont il était atteint avait même fait craindre qu'il ne succombât plus tôt.

Les médecins se font assez souvent illusion sur la nature et le danger de leur position. M. De Meyer s'était rendu, depuis plusieurs mois, un compte réel du sort que le mal lui réservait; il en parlait peu et toujours avec calme, mais la veille de sa mort, il annonça à sa famille que le moment de la séparation était arrivé et qu'il ne verrait pas le lendemain.

Il venait de rentrer, après avoir visité ses malades pour la dernière fois, lorsqu'il sentit que l'heure solennelle était arrivée. Jusqu'à ce jour, il n'avait cessé de voir ses malades à l'hôpital et en ville.



M. De Meyer possédait à un haut degré une des plus précieuses qualités du médecin, celle d'inspirer une entière confiance à ses malades; il s'était toujours attaché, avec ce tact parfait qui le caractérisait, à obtenir cette confiance, car il savait qu'elle ne console pas seulement le malade, mais que souvent elle est la plus efficace des médecines. La gravité de sa personne, son imposante stature et le calme imperturbable de ses paroles contribuaient éminemment à ce résultat. Je ne suis pas médecin, je ne suis pas à même de juger du degré de science du docteur, de l'étendue et de la profondeur de ses connaissances, mais il possédait incontestablement toutes les qualités du médecin qui tombent sous l'appréciation d'un profane. Il se faisait aimer de ses malades et il les aimait. Jusqu'à la veille de sa mort, lorsque déjà il se sentait plus malade que ceux qui l'appelaient, il condescendit à leurs désirs et leur porta un adoucissement à leurs souffrances, une consolation. La pratique de son art, c'était sa vie, un besoin de son cœur, un élément de son bonheur.

Le reste du temps, il s'occupait de l'histoire de la médecine et de la biographie des médecins de la Flandre, et ces curieuses recherches, moins importantes que s'il s'était occupé de l'histoire générale de la médecine, conserveront cependant toujours, surtout pour nous et pour notre province, une valeur considérable; elles prouvent que notre Flandre a toujours contribué, pour une large part, dans les progrès de la science médicale.

Je voudrais faire connaître cet homme, tel que je l'ai connu depuis de longues années, et surtout le faire connaître par ces petits détails que l'on cherche avec avidité dans l'histoire de la vie de l'homme que l'on vient de perdre et qui était arrivé à une certaine célébrité. Ces détails, ce sont ses antécédents, ses prédispositions, les

premiers indices de sa vocation ; comment ils se dévelopèrent et sous quelle impulsion ; quels obstacles il eut à surmonter ; quelles difficultés à vaincre, car l'expérience le prouve, tout succès est le prix d'une lutte. L'instinct et la prédisposition ne deviennent intelligence et génie que par la lutte ; le travail est la condition de l'honneur et du bonheur de l'homme.

La vie de M. De Meyer est bien simple cependant, deux mots suffiraient pour la peindre — il vécut pour acquérir sa science, il mourut en l'appliquant avec intelligence et dévouement.

---

Isaac-Joseph De Meyer naquit le 24 août 1786, à Merendré, village situé à deux lieux de Gand, de parents peu favorisés de la fortune, mais probes et honnêtes.

Il eut pour parrain son oncle, Isaac Vyncke, prêtre, qui obtint une place dans la première ligne, à l'université de Louvain, et mourut curé à Waereghem, vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

Son père, Thomas De Meyer, était un vieux soldat de la guerre de sept ans. Il se maria à Anne Marie Seghers, dont il eut sept enfants.

Les temps étaient orageux ; le pays venait d'être conquis par la France révolutionnaire ; elle renversa toutes nos institutions et détruisit nos habitudes et nos coutumes séculaires ; tout périt, nos franchises et nos libertés furent foulées aux pieds, la religion abolie et ses ministres condamnés à la déportation.

Thomas De Meyer avait été nommé agent municipal. Cette fonction exposait la personne qui en était chargée

à des dangers de toute nature ; exécuter en tout et toujours les ordres des scélérats qui présidaient alors aux destinées de notre pays , était impossible , et en ne les exécutant pas , on s'exposait à des dangers terribles. La révolution avait trouvé des partisans et des complices parmi nos compatriotes , mais c'était une minorité ; les Belges en masse restèrent humains , conservèrent leurs principes religieux et n'hésitèrent pas à professer leur religion et à respecter ses ministres. Ainsi , malgré la rigueur des menaces et des pénalités décrétées contre l'exercice du culte catholique et les prêtres , le service divin ne fut jamais totalement interrompu à Merendré , aucun prêtre n'y fut arrêté et jamais habitant ne réclama , sans les obtenir , les secours spirituels de la religion.

Une foule de nos anciennes familles conservent encore des souvenirs honorables de cette époque et repètent avec bonheur que des prêtres furent cachés chez eux , durant les temps de ces horribles persécutions.

Le jeune De Meyer était doué d'excellentes dispositions d'esprit , mais son éducation souffrit de la désorganisation générale de l'enseignement public , surtout à la campagne.

Son oncle maternel , Pierre Vyncke , négociant à Bruges , l'appela auprès de lui , dans l'intention d'en faire un commerçant. Il arriva à Bruges , le 9 juillet 1798 ; De Meyer n'avait que douze ans.

Le hasard souvent a plus de puissance et semble décider bien plus de questions , que les calculs des prévisions humaines ; il prépare des événements que l'on ne prévoyait pas et les réalise contre les vœux des parents ; ce hasard est la marche de la Providence ; c'est la vocation de l'homme.

Un prêtre , M<sup>r</sup> Buydens , donna à De Meyer des leçons

de latin ; mais un penchant irrésistible l'entraîna vers l'art médical et il s'adonna , de toute l'énergie de son caractère et de son intelligence , à l'étude de l'anatomie.

Il fit son cours de chirurgie sous Corneille-Michel Van Biesbrouck , chirurgien-accoucheur distingué de Bruges , et ses progrès dépassèrent ce que l'on attendait du jeune élève. Dès 1806 , le commissaire de guerre lui fit délivrer un brevet de chirurgien sous-aide dans les hôpitaux militaires de cette ville. La position était modeste , mais le jeune médecin De Meyer la considéra comme une faveur et l'accepta avec la plus vive reconnaissance , car elle lui procurait le moyen de se former à sa science de prédilection , pour laquelle l'expérience est la meilleure des écoles.

De Meyer fut bientôt distingué par ses chefs ; le zèle et l'assiduité du jeune chirurgien le firent aimer et estimer.

Peu de temps après , on l'attacha plus directement encore à ses fonctions , en lui donnant un logement dans l'hôpital militaire et la modeste ration de son grade.

Il ne fut donc plus à charge à sa famille , il avait conquis , par son mérite , l'indépendance , une plus noble position et l'espoir d'un plus digne avenir.

Durant deux ans , il remplit ainsi ses devoirs , et se prépara courageusement à une carrière plus brillante , mais les grands événements de l'empire , les grandes guerres de l'Europe nécessitèrent une levée extraordinaire de quatre-vingt mille hommes sur les classes antérieures et notre jeune chirurgien fut appelé au service.

De Meyer ne fut pas fâché de faire partie de la levée ; il espérait obtenir la confirmation de son grade et être admis à servir en qualité de chirurgien-adjoint.

Il espérait que la voie d'instruction allait s'élargir

et la sphère de ses études s'étendre ; il voyait déjà se multiplier les occasions de s'éclairer par de nombreuses expériences sur un plus grand théâtre. Son enrôlement lui parut un moyen de s'instruire et de s'avancer.

Il s'adressa donc au conseil supérieur de santé, à Paris, afin de solliciter son admission dans le corps médical de l'armée.

Dans son inexpérience de la vie, il croyait au succès immédiat de ses démarches ; mais cette demande dut suivre la filière de cette vaste administration ; des informations furent nécessaires, on proposa une série de questions sur les antécédents du milicien, sur l'état d'avancement du jeune chirurgien dans les études de la science. Toutes les réponses, tous les témoignages lui étaient favorables, mais à cette époque, les levées d'hommes se faisaient lestement, tout marchait vite, et le temps du départ arriva avant que le conseil supérieur eût pu prendre une décision.

La carrière de M. De Meyer semblait brisée, son avenir compromis et sa science rendue inutile. Tout autre l'aurait cru et se serait désespéré, mais De Meyer montra dès lors cette constance dans ses projets, cette fermeté dans ses entreprises, ce génie de la patience pour attendre du hasard et des combinaisons intelligemment calculées, le résultat désiré de ses vues. Il prit son rôle en brave et intelligent garçon ; tout en se promettant bien de saisir au bond les occasions de se faire connaître qui se présenteraient, et d'utiliser ses connaissances acquises, il partit le sac sur le dos, en qualité de simple soldat au premier régiment de carabiniers ; il n'en existait que deux et c'étaient des régiments d'élite, les plus beaux de l'Empire.

Son dépôt était Lunéville et il partit le 20 octobre 1808.

A son arrivée, il fut soumis au dur apprentissage du métier de soldat, du maniement du fusil et du sabre et des autres exercices à pied et à cheval que l'on exigeait du carabinier. Cette vie dure le prépara aux épreuves qu'il allait subir dans les bivouacs, sur les champs de batailles; sa santé gagna à ce régime, c'était un élément de succès dont il appréciait parfaitement l'importance, car il ne perdit jamais de vue ses projets d'avenir; mais ce qui le caractérise bien, c'est que le jeune De Meyer, en quittant sa famille et son pays, son hôpital et ses études, avait fourré parmi ses fourniments militaires un ouvrage sur l'anatomie.

La guerre d'Allemagne allait éclater et tout présageait qu'elle serait longue peut-être et cruelle certainement.

Napoléon concentrait ses troupes sur les frontières et sur les deux rives du Rhin.

De Meyer fit partie d'un détachement de carabiniers qui quitta Lunéville le 4 mars 1809. Il passa le Rhin à Strasbourg, le 10 du même mois, et après bien des marches et des contremarches, le détachement rejoignit son régiment dans la nuit du 14 avril, au château de Friim, en Bavière, où se trouvait son état-major.

C'est d'ici que commence la carrière spéciale de De Meyer.

Il avait été signalé comme propre au service médical; le résultat de l'enquête faite à Bruges avait été transmis au colonel de son régiment et, à son arrivée, le chirurgien-major, Lorin, l'appela pour l'examiner; il lui posa une foule de questions et le fit opérer en sa présence. L'apprenti-chirurgien répondit si bien à l'attente, que Lorin l'admit sous ses ordres et lui fit obtenir le brevet de sa nomination.

Le 19 avril, toute l'armée se mit en marche par

Abensberg, où venait d'avoir lieu le premier combat de cette mémorable campagne. La masse de cadavres dont le terrain était jonché, prouvait que la rencontre avait été sanglante et meurtrière.

Le lendemain, 20 avril, à la pointe du jour, les carabiniers partirent avec l'Empereur et arrivèrent le soir à Rhör. De Meyer fut de la grand'garde et placé en sentinelle avancée à un demi-quart de lieue en avant, sur un monticule près de la route de Landshut et il y resta de 2 à 4 heures de la nuit. Arrivé à un âge avancé, De Meyer aimait à se rappeler le souvenir des périls auxquels il avait été exposé, et à raconter ces petits faits qui se perdent pour nous dans la marche générale de la campagne, mais que le vieillard se rappelle avec bonheur, parce qu'ils l'associent aux grandes actions qui illustrèrent l'armée.

J'aimais surtout à lui entendre ajouter, en finissant son récit, que lorsqu'on vint le relever, il vit en passant, l'Empereur couché par terre devant un feu, et entouré de ses officiers. A cinquante ans de distance, cette vue du grand capitaine au bivac, prenant sa part des privations du soldat, rendait encore le vieux docteur fier, il acceptait ce spectacle comme une compensation du danger de la position qu'il avait gardée et s'en félicitait.

Le lendemain, le régiment eut sa part dans la prise de Landshut.

Le 22, l'armée poursuivit sa marche victorieuse et arriva à Eckmühl, où elle gagna la bataille de ce nom. De Meyer me raconta un jour un épisode de cette bataille: le sort en fut décidé par une charge terrible de cuirassiers. Toute l'armée avait compris que le moment décisif était arrivé et que la victoire ou la défaite dépendait

du succès de la charge de la grosse cavalerie. En voyant cette masse de fer se jeter comme une avalanche, comme un ouragan sur les canons et les bataillons carrés des Autrichiens, l'infanterie posa le fusil par terre et suivit tout haletant d'admiration et d'espoir, cette trombe d'êtres humains. L'élan était irrésistible, l'ennemi fut écrasé. Au retour, les cuirassiers furent accueillis avec le plus vif enthousiasme par l'armée entière, aux cris de : *Vivent les cuirassiers*, mille fois répétés par ces poitrines de fer et ces cœurs de héros.

Une pareille ovation, dans une pareille circonstance, surpasse tout ce que la plus insigne bravoure a jamais reçu de récompense et de gloire.

Les carabiniers passèrent la nuit en avant, sur le champ de bataille, près de la route de Ratisbonne.

Cette ville tomba, le dimanche, 23 avril, entre les mains de l'Empereur.

Parti le matin, le régiment de De Meyer était arrivé vers midi au village de Petting, où l'ennemi s'était embusqué ; la bravoure des deux côtés était égale ; chaque maison dut être prise d'assaut.

Le nombre des morts était si considérable, la mêlée avait été si sanglante, que les carabiniers furent plus que décimés. Ce qui restait de ce beau régiment se plaça, au sortir du village, dans les plaines devant Ratisbonne et reçut bientôt l'ordre de charger. Allez dire à l'Empereur, répondit le colonel, que le régiment n'existe plus, la moitié est par terre. Un second ordre, péremptoire cette fois, fut expédié immédiatement : « le premier régiment en avant. »

Le 4<sup>e</sup> bataillon qui avait le moins souffert, fut complété par des soldats pris dans d'autres compagnies. De Meyer, soldat de la 8<sup>e</sup> compagnie, fit partie de cet escadron.



A peine était-il en ordre de bataille, qu'un régiment de Uhlans, sorti de la ville, vint se placer à deux cents pas devant les carabiniers ; leurs tirailleurs se déployèrent et crièrent aux Français : « Venez bonnets noirs, venez. » Une balle, reçue en pleine poitrine, tua le camarade de gauche de De Meyer. L'escadron s'élança ensuite,..... mais je renonce à décrire la mêlée. Lorsqu'il racontait cet épisode de sa vie militaire, cinquante ans après, De Meyer retrouvait la vigueur des gestes et l'élan de la parole du carabinier de vingt ans, pour donner une idée de ce qu'est une rencontre de cavalerie ; je dois cependant rappeler ici un fait dans lequel il eut sa bonne part.

Le brave colonel La Roche avait chargé en avant de l'escadron, mais fut presque à l'instant entouré par quatre ou cinq Uhlans. De Meyer courut à son secours, avec deux autres Flamands de son arme, et contribua puissamment à sa délivrance. Ces faits étaient trop communs, trop ordinaires pour être signalés, mais le vieux soldat se les rappelait avec bonheur et les racontait avec plaisir.

Le colonel était blessé à la tête et De Meyer avait reçu un coup de lance sur le dos de la main, blessure légère qui ne l'empêcha pas de poursuivre l'ennemi jusque sous les remparts de la ville, mais là l'escadron fut forcé de rebrousser lestement chemin et de regagner la plaine ; une grêle de balles l'accueillit et la mitraille le poursuivit. Malheureusement, au lieu de reprendre le bon chemin, un maréchal de logis et De Meyer s'égarèrent et furent poursuivis ; le maréchal eut la tête fendue, mais De Meyer réussit à imprimer un vigoureux élan à son cheval et à franchir un large fossé ; il était sauvé et se retrouva bientôt au milieu de ses camarades,

mais exténué de fatigue et couvert de sang, de sueur et de poussière. Depuis vingt-quatre heures, le pauvre carabinier n'avait ni bu, ni mangé, mais la soif surtout le faisait souffrir horriblement : il se jette à bas de son cheval, arrache l'herbe de dessous ses pieds et la mâche convulsivement, avec frénésie.

Son cheval avait reçu une balle dans l'épaule droite, il fut réformé et remplacé ; son porte-manteau avait été troué par une balle, ou de la mitraille. C'est là la fortune de la guerre et un de ces hasards auxquels chaque enrôlé dans les grandes armées était exposé. On ne peut cependant ne pas se dire, lorsqu'on entend raconter ces faits, que si le morceau de fer avait dévié d'une ligne, il brisait une existence précieuse, utile à un nombre considérable de personnes.

De Meyer aimait à raconter et racontait bien ; lorsqu'on a échappé à un grand danger et qu'on a vu la mort de près, on se rappelle le souvenir du péril avec quelque fierté ; cela vous rend plus homme. De Meyer ne s'est jamais posé en héros, il a eu cependant sa part dans les dangers de cette campagne et lorsqu'on parlait des combats ou des batailles de cette époque, il ajoutait au récit, tout bas et comme en se parlant à lui-même : j'y étais, et redressait la taille lorsque l'âge commençait à l'incliner déjà. Ce mot exprimait une foule de choses : j'aime à assister à l'explosion de pareils sentiments dans un vieux soldat.

La carrière militaire ennoblit presque toujours le caractère ; la bravoure conduit à la probité, à une digne vie. Le dérèglement du vieux soldat humilie ses anciens compagnons ; c'est avec ce sentiment, qu'il me raconta un jour la mort d'un débris des armées du premier empire.

Après une bataille, De Meyer venait d'amputer des soldats et de poser le premier appareil sur des blessures trop graves pour que le blessé pût être transporté aux hôpitaux et y attendre son tour. Sa tâche était remplie ; il retourne à la ville, où de plus rudes travaux encore l'attendent.

Au moment de remonter à cheval, il se trouve en présence de quelques hommes, parmi lesquels il distingue un beau militaire, un sous-officier qui, avec une dizaine de simples soldats, reste glorieux de son bataillon, revenait de la prise d'une batterie ennemie. C'était un Flamand, un Gantois, un compatriote et presque un voisin. Ils firent route ensemble, se racontèrent en chemin les différents épisodes de la bataille, se redirent les nouvelles de leur pays natal et se parlèrent de Napoléon, de ses projets et de leurs victoires. Durant son récit, le Gantois, conservant toujours l'idée de la dignité de son grade, en reprit chemin faisant les droits et adressa de temps en temps à son bataillon de dix hommes, l'une ou l'autre des énergiques formules de commandement militaire.

La voix de cet homme avait un singulier éclat et un ton d'autorité tout-à-fait distingué.

Arrivés en ville, les deux amis se souhaitent toute espèce de chances de succès et, en le quittant, De Meyer se dit : cet homme fera son chemin, s'il vit, et il ira loin ; puis il n'en entendit plus parler et l'oublia.

De longues années après, De Meyer, revenu chez nous, habitait la rue du Vieux-Bourg ; il s'était fait une position distinguée et occupait un rang très-honorable dans le corps médical.

Se promenant un jour dans son jardin, il entend un homme faisant l'exercice et se commandant lui-même,

dans un hospice, l'hospice de St-Nicolas, réservé aux misérables les plus dégradés.

Cette voix frappe vivement notre docteur; elle a un singulier éclat et un ton d'autorité remarquable. Il se souvient de cette voix, il l'a encore entendue, et fouillant dans sa mémoire il y retrouve ..... son Gantois, le sous-officier commandant de ce bataillon de dix hommes, qui seuls avaient survécu à l'assaut d'une batterie.

Ce militaire était resté brave; à différentes reprises il avait conquis de l'avancement sur le champ de bataille, mais il le perdit dans la vie de garnison; dans l'action il força ses chefs de le distinguer, mais la paix lui était fatale.

Il avait été capitaine en dernier lieu, mais la dégradation morale était complète. De Meyer le vit avec douleur, s'en occupa avec intérêt, mais sans résultat, et dut l'abandonner avec un immense regret, après qu'il se fut convaincu que l'abaissement moral était sans remède.

A cette époque existait encore à Bruges, une école de médecine.

De Meyer, avait succédé à M<sup>r</sup> Van Biesbrouck, en qualité de chef et s'était chargé à son tour de donner les cours d'anatomie.

Un jour, il trouve sur la table de dissection le cadavre d'un homme d'une forte constitution, dont il croit reconnaître les traits, c'était l'ancien capitaine, dont j'ai oublié le nom, car j'ai perdu les notes prises durant mes conversations avec le D<sup>r</sup> De Meyer, et d'ailleurs de pareils faits ne doivent pas porter de nom propre.

J'ai laissé De Meyer, dans la plaine devant Ratisbonne. Un trompette fut expédié au capitaine de son escadron

pour s'informer si De Meyer vivait encore, et il reçut ordre de se rendre immédiatement à l'ambulance de Venting, où il fut installé comme chirurgien.

Je n'ai pas l'intention de suivre De Meyer, à travers le pays ennemi, ni de raconter la guerre d'Allemagne, les batailles d'Essling, de Wagram etc. etc. Il y avait dans ces récits des détails qui intéresseraient la famille, mais je ne suis pas assez familiarisé avec l'histoire de cette guerre, pour assurer qu'il y a là des faits inconnus, et j'en doute, car la position de De Meyer était trop subalterne pour que ce qu'il a vu puisse avoir une grande importance, et sa besogne chirurgicale l'éloignait nécessairement du centre des opérations militaires.

La paix étant faite, l'armée s'éloigne. De Meyer se trouve, du 27 juillet jusqu'au 14 août, dans le village de Zurndorf, en Hongrie. Il revient par Vienne, Lands-hut, Ratisbonne, tous lieux par lesquels il avait déjà passé dans des circonstances pénibles, à travers des combats et des batailles; maintenant c'est la paix qu'il rencontre partout.

Le 23 juin il rentre à Lunéville, son ancienne garnison; il en était sorti le 4 mars de l'année précédente, simple carabinier; il y revient chirurgien instruit dans la meilleure des écoles, l'expérience des hôpitaux militaires, durant un laps de quinze mois, qui valent bien trois années ordinaires, pour le nombre et la variété des cas.

Après tant d'épreuves et tant de souffrances, la vie de garnison dut lui paraître douce et elle l'était en effet; il était bien logé, bien nourri et sa besogne se bornait aux soins qu'exigeaient les soldats de son régiment, à la caserne et à l'hôpital. Il l'utilisa en ramenant à des principes et à une théorie, la pratique de ses mois d'ambulance et d'hôpital. Il continua donc ses études et trouva

le temps pour donner à quelques jeunes gens qui avaient des dispositions, des leçons d'anatomie. De Meyer avait la passion de son art et la communiquait à ceux qui l'entouraient; fils de ses œuvres, il aidait volontiers les autres à s'élever, à se faire une carrière.

En 1812, la guerre se ralluma entre la France et la Russie. Son régiment reçut l'ordre de partir, mais il fut obligé de rester à Lunéville, afin de soigner le dépôt. Son désappointement fut immense et fatal, une véritable nostalgie le prit; rien ne put le distraire et il dut cesser son service, par suite du délabrement de sa santé.

Ses chefs lui proposèrent un congé illimité, il refusa et sollicita un congé définitif, car il avait la conviction qu'il allait mourir, et il l'obtint le 8 septembre 1812.

Le bonheur de revoir ses parents, l'air natal et les soins de la famille ramenèrent en lui le courage, le désir de vivre et la santé.

Avec la santé revinrent le goût de l'étude, l'idée de son avenir et la conviction qu'il devait passer des examens et obtenir ses grades.

Il partit donc pour Paris, avec un compagnon, le sac sur le dos. Ils mirent huit jours pour atteindre la capitale de la science.

De Meyer s'adonna immédiatement avec ardeur à l'étude et prit des leçons particulières. Il fréquenta assidûment le cours d'Orfila.

Un jour, les cahiers de De Meyer tombèrent entre les mains de Thénard. Ce célèbre savant aimait à encourager les élèves dans lesquels il trouvait du goût pour le travail, de la netteté dans la conception et du dévouement pour la pratique.

Thénard fut satisfait de De Meyer, et lui offrit de

le loger au collège de France. On comprend que cette offre fut acceptée avec le plus vif empressement, et son séjour dans ce collège lui fut si utile, qu'il passa d'une manière très-distinguée ses cinq examens, et qu'il put soutenir sa thèse de docteur en chirurgie, le 11 mars 1815.

Les suites fatales de la guerre de Russie amenèrent l'invasion de la France par les troupes des alliés; c'est à ce moment que De Meyer quitta Paris pour retourner dans ses foyers. L'Europe était en armes, le service des armées réclama des chirurgiens, De Meyer s'offrit et il reçut sa nomination de chirurgien-major.

Après la bataille de Waterloo, il fut retenu à Bruxelles; ensuite on l'envoya, avec un personnel sous ses ordres, à Nivelles, puis à Charleroi, afin d'y soigner les nombreux blessés français; il y retrouva plusieurs de ses anciens frères-d'armes, à qui il procura des secours spéciaux et des facilités pour rentrer dans leurs foyers. Il reçut à ce sujet une lettre du colonel Auguste De la Rochejacquelin, qui lui témoigna, au nom du corps d'administration des grenadiers de la garde à cheval, toute sa reconnaissance et lui recommanda de nouveau les braves laissés sur le champ de bataille (1). M. De la

(1)

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1815.

A Monsieur De Meyer, chirurgien-major en chef des hôpitaux militaires de Charleroi.

Monsieur, j'éprouve beaucoup de satisfaction de vous savoir à la tête des hôpitaux militaires où sont actuellement entassés les malheureux que l'insatiable ambition et la fureur d'un tyran ont laissés sur le champ de bataille; je les recommande de nouveau à vos soins: je suis bien affecté de l'état de ces soldats; recevez mes remerciements des soins que vous donnez à tous les malheureux Français qui vous sont confiés et auxquels vous inspirez les vrais

Rochejacquelin se plaisait à lui rappeler, dans une autre lettre, que lorsqu'il était encore lieutenant de carabiniers en garnison à Lunéville, De Meyer était son voisin de chambre. La bienveillance montrée par ce noble lieutenant au simple carabinier, avait consolé et encouragé le jeune De Meyer, et lorsque plusieurs années après, cet officier rappelle à notre chirurgien-major ces anciennes relations, De Meyer accepte ce souvenir comme une récompense et y puise un motif de plus de se dévouer au soulagement de ceux que lui recommandait De la Rochejacquelin.

Le 15 octobre 1815, De Meyer ramena le restant des blessés à Bruxelles et reçut le même jour l'ordre de se rendre à Bruges en qualité de chirurgien-major de la garnison; c'était une récompense pour les services rendus, un temps de repos qui était devenu indispensable après la besogne extraordinaire et le travail incessant de plusieurs mois dans les hôpitaux.

Ce repos fut cependant de courte durée: le 13 novembre il fut nommé au premier régiment de carabiniers à cheval, à Bois-le-Duc.

Au commencement de 1816, il partit pour Utrecht, et y resta jusqu'à la fin de l'année, époque à laquelle le régiment fut envoyé en garnison à Tournay.

En 1817, le personnel du service de santé fut diminué, un changement fut opéré et De Meyer fut du petit nombre de ceux qui furent conservés. Dès lors perça

---

sentiments qui désormais doivent tous nous animer, ceux de l'amour pour le meilleur des rois.

Pour le conseil d'administration des grenadiers à cheval de la garde du corps du roi :

Le colonel commandant président, AUG. ROCHE-JACQUELIN.



le système gouvernemental qui se développa successivement jusqu'à la révolution ; toutes les faveurs étaient pour les Hollandais et si l'on conservait un Belge au service, on l'en dégoûtait en l'envoyant au fond de la Hollande ou dans des villes éloignées du pays natal (1).

De Meyer fut envoyé à Hoorn, ville de la Nord-Hollande, il remercia, sollicita sa démission qu'il reçut le 17 juillet 1817 et revint chez nous.

De Meyer se dévoua dès lors à sa clientèle de la ville de Bruges. La renommée, les distinctions honorifiques vinrent successivement couronner et récompenser ses mérites.

#### TITRES.

1814. Le 11 mars, diplômé Docteur en chirurgie de la Faculté de Paris.

1822. Chirurgien du bureau de Bienfaisance à Bruges.

1825. Membre et Président de la Commission médicale locale de Bruges.

(1) Monsieur le docteur De Meyer, chirurgien-major de la division de cuirassiers N° 9, de l'hôpital militaire et des troupes en garnison à Tournay, venant d'être nommé à l'emploi de chirurgien-major à l'hôpital militaire à Horn (Hollande) :

Le corps d'officiers vivement pénétré de cette perte et voulant lui donner une preuve authentique des sentiments d'estime et d'amitié qu'il s'est si justement acquis.

Certifie que Monsieur De Meyer emporte avec lui tous les regrets, non seulement par ses talents distingués et l'assiduité suivie qu'il mettait à les employer partout où les circonstances les réquéraient, mais aussi par ses qualités sociales dont le souvenir sera toujours conservé parmi les signataires de ce témoignage qu'il est prié de vouloir bien accepter.

Tournay le 1 Juin 1817.

(Suivent vingt signatures.)

XI, 24

1826. Membre de la Commission médicale provinciale de la Flandre-Occidentale.
1827. Professeur de chirurgie et d'accouchements à l'École de Chirurgie, et à sa suppression, en 1835, à la même place à l'École libre de Médecine. (Voir : *Analectes médicaux*).
1828. Chirurgien-Major de la Schuttery.
1830. Chirurgien-Major de la Garde Civique.
1831. Membre de la commission sanitaire pour le choléramorbus, à Bruges et à Nieupoort.
1833. Président de la Commission médicale provinciale de la Flandre-Occidentale.  
Professeur d'Accouchements à la Maternité de Bruges. (Érigée par Chauvelin.)
1837. Chirurgien à l'Hôpital civil Saint-Jean.
1841. Le 19 septembre, nommé Membre titulaire de l'Académie royale de Médecine.
1843. Professeur d'anatomie à l'Académie des beaux-arts en cette ville. (Premières leçons sur des pièces naturelles disséquées.)
- En 1856 il fut nommé premier Vice-Président de l'Académie de Médecine. Les infirmités ne lui permettant plus les voyages mensuelles à Bruxelles il donna sa démission et fut nommé, le 31 mars 1860, membre honoraire.
- A une autre date il fut diplômé Docteur en Médecine de la Faculté de Giessen.
- Il trouva le temps d'écrire une foule d'ouvrages, dont voici la liste exacte.

#### § I. PUBLICATIONS HISTORIQUES (1).

1840. Notice historique sur la Société Médico-Chirurgicale de Bruges. *Fig.*

---

(1) Ces ouvrages ont paru in 8°, mais l'auteur fit tirer de chacune de ces publications une cinquantaine d'exemplaires format in-4°.

1841. Notice sur THOMAS MONTANUS (VAN DEN BERGHE), né à Dixmude en 1617, médecin-pensionnaire de Bruges. *Port.*
1842. Origine des Apothicaires de Bruges. *Fig.*
1843. Recherches historiques sur la pratique de l'art des Accouchements à Bruges. *Portrait.*
1844. Notice biographique sur FRANÇOIS RAPAERT et ses descendants. *Fig. et Portr.*
- Note concernant les réglemens sur l'art de guérir au 17<sup>me</sup> siècle.
1845. Notice sur CORNEILLE VAN BAERSDORP, médecin de l'Empereur CHARLES-QUINT. *Portrait.*
- Discours prononcé à l'inauguration du monument de THOMAS MONTANUS (VAN DEN BERGHE), à Dixmude, le 24 Juillet 1845.
1846. Notice sur PIERRE LANBIOT, né à Westcapelle en 1649, chirurgien pensionnaire de Bruges. *Portrait.*
1851. Analectes médicaux ou Recueil de faits qui ont rapport à l'art de guérir et qui se sont passés dans le ressort de la ville et du Franc de Bruges; depuis 1006, jusqu'à nos jours. *Fig.*
1852. Notice sur JEAN-FRANÇOIS VAN DORPE, médecin, mort à Courtrai en 1803. *Portrait.*
- Esquisses biographiques des praticiens distingués de la ville et du Franc de Bruges; depuis 1400, jusqu'à nos jours. *Portraits.*
1859. Jaerboek der Koninklyke Gilde van Sint-Sebastiaen, te Brugge. XXX — 538 pp. (Annales de la Société ou Gilde Royale de Saint-Sébastien à Bruges; XXX — 538 pp.).

## § II. PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES.

1814. Dissertation sur les maladies des mamelles. Paris. *Thèse inaugurale.*
1818. Observations sur un cas rare d'amputation de la cuisse, pratiquée sur le premier blessé à la bataille de Mont-Saint-Jean (dans un journal de médecine).

- Observation sur une opération d'une hydrocèle, contenant quarante-huit onces de liquide, guérie, par injection (dans l'un ou l'autre journal de médecine).
1826. Observation de hernie inguinale étranglée et compliquée de la présence d'un corps étranger.
1840. Deux cas de génio-cheiloplastie ou restauration du menton et de la lèvre. *Figures*. Journal.
1841. Observation sur un cas d'accouchement compliqué d'hémorragie, par suite de la rupture des vaisseaux ombilicaux, qui offraient une insertion anormale. Cas très-rare, journal.
1853. Grondbeginselen der vroedkunde ten gebruike myner leerlingen. 3<sup>de</sup> uitgaef. (Leçons élémentaires sur l'art des accouchements à l'usage de mes élèves. 3<sup>me</sup> édition).

Les sociétés, les académies l'associèrent car sa renommée s'était répandue dans l'Europe entière.

#### ASSOCIATION

AUX ACADÉMIES OU SOCIÉTÉS SAVANTES, NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

- 1834, 28 Octobre. La Société des sciences physiques, et arts agricoles et industriels de France.
- 1835, 8 Juillet. L'Institut historique de France.
- 1839, 3 Mai. La Société d'Émulation, pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre-Occidentale.
- 1840, 16 Décembre. Die naturforschende Gesellschaft zu Halle an der Saale.
- 1841, 12 Mars. La Société de médecine pratique de la province d'Anvers, fondée à Willebroeck.
- 1841, 24 Mars. Societas Medica Roterodamensis.
- 1841, 2 Avril. La Société de Médecine d'Anvers.
- 1841, 5 Avril. La Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.
- 1841, 1 Mai. Societatis medico-physicæ Hornanæ : vis unita fortior.

- La Société des sciences médicales et naturelles de Malines.  
 1841, 4 Mai. La Société de Médecine de Gand.  
 1841, 19 Septembre. Membre titulaire de l'Académie royale de Médecine de Belgique, et en 1856, premier Vice-Président.  
 1842, 14 Janvier. La Société provinciale des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, établie à Mons.  
 1842, 29 Janvier. Asociedade das ciencias medicas de Lisboa.  
 1843, 11 Novembre. La Société royale des beaux-arts, et de littérature à Gand.  
 1843, 12 Décembre. Le Conseil de Salubrité publique de la province de Liège.  
 1844, 6 Février. Societas Medicorum Hamburgensium.  
 1844, 4 Juillet. La société médicale de Verviers.  
 1844, 8 Juillet. La Academia de Medicina cirujia de Madrid.  
 1844, 30 Juillet. Societas medica Lipsiensis.  
 1844, 31 Juillet. Le Cercle médico-chimique et pharmaceutique de Liège.  
 1844, 16 Août. La Société Royale de médecine, de chirurgie et pharmacie de Toulouse.  
 1845, 24 Février. La Société de médecine de Lyon.  
 1845, 12 Juin. L'Académie d'archéologie de Belgique. (Anvers).  
 1847, 30 Mars. La Société médicale d'Émulation de la Flandre-Occidentale, établie à Roulers.  
 1848, 19 Juillet. La Société de Médecine de Boom.  
 1850, 3 Septembre. La Société libre d'émulation de Liège.  
 1853, 21 Novembre. Gesellschaft für Wissenschaftliche medicin in Berlin.

De Meyer s'était fait une honorable position, dans la ville de Bruges ; sa clientèle y était considérable et sa vie laborieuse, simple et très-retirée.

Chaque jour, de bonne heure, il visitait son hôpital

et ses malades ; toute la matinée se passait dans l'accomplissement de cette tâche.

Il réservait l'après-midi à ses études et à ses recherches historiques, dans les dépôts de la ville ou dans les documents nombreux de sa bibliothèque. Honoré de ses concitoyens, estimé de ses confrères, apprécié par les corps savants, De Meyer jouissait du fruit de son travail ; il était le fils de ses œuvres, il s'était créé sa position.

Le roi des Belges lui envoya, en 1840, la croix de son ordre ; le roi des Français le nomma, en 1846, chevalier de la croix d'honneur. Le Pape Pie IX, en récompense des soins gratuits qu'il avait donnés aux institutions religieuses de la ville pendant 40 ans, lui décerna, le 11 septembre 1846, le titre de chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, et celui de commandeur du même ordre, par bref du 22 décembre 1854.

Mais rien ne le toucha plus vivement que l'ovation qui lui fut faite en 1852, par ses anciens élèves et ses amis.

La fête avait été annoncée depuis plusieurs mois, mais remise par des circonstances indépendantes de la volonté de ses organisateurs. Elle devait avoir lieu à Courtrai.

Elle fut enfin définitivement fixée au mercredi, 7 juillet.

Presque tous les médecins de la province vinrent rendre hommage à un collègue qui, dans sa longue carrière médicale, avait été le représentant le plus éminent de la dignité professionnelle des médecins.

A onze heures du matin, les salons de l'hôtel du Lion d'Or réunissaient près de quatre-vingt médecins, anciens camarades, anciens élèves, vieux amis, dont la plupart ne s'étaient plus revus depuis qu'ils avaient quitté les bancs de l'école.

Le portrait de De Meyer qu'on allait offrir au héros de la fête, se trouvait exposé au fond du salon.

Le banquet était présidé par M. De Bal, médecin de Courtrai; cette réunion fut touchante et cordiale.

L'honneur de complimenter De Meyer avait été réservé à M. Verhaeghe, d'Ostende, un des anciens élèves distingués de M. De Meyer.

Il commença ainsi son discours :

MONSIEUR DE MEYER, MESSIEURS.

Monsieur DE MEYER, vos anciens élèves, vos amis, tous les membres de la famille médicale se réunissent aujourd'hui pour vous donner un témoignage éclatant d'estime et de sympathie.

Cet hommage spontané prouve plus que tous les faits que l'on pourrait énumérer, et cette nombreuse réunion de médecins est une preuve de l'esprit d'association qui les anime, et des sentiments de dignité professionnelle qu'ils désirent cultiver.

Messieurs, Monsieur DE MEYER a compris les avantages que l'esprit d'association pouvait avoir pour le corps médical; c'est lui qui a contribué en grande partie à la création de la Société de Médecine de Bruges, dont il est le président; l'Union Médicale de Courtrai, qui est fière de le saluer comme président honoraire, a toujours reçu ses encouragements.

Nous demandons pardon à Monsieur DE MEYER, si nous sommes obligés de blesser sa modestie: la vérité a des exigences devant lesquelles nous ne saurions reculer.

Qu'il nous soit permis de comparer le point de départ de Monsieur DE MEYER dans la carrière médicale à la position à laquelle il est parvenu, alors vous comprendrez, Messieurs, son amour pour la science, son ardeur dans le travail, son dévouement dans l'accomplissement de toutes ses œuvres.

Tous les médecins le savent par expérience, notre profession est hérissée d'écueils, le médecin dans ses relations sociales ne rencontre que trop souvent l'envie et la calomnie sur son passage : avec ses malades il est mis en demeure d'assumer la responsabilité des coups que le sort va leur porter, jamais il ne trouve le moyen d'excuser sa conduite, la résignation, la discrétion, le silence sont dans son rôle; le médecin achevé n'est pas un homme ordinaire, c'est un sage. Eh bien ! nous pouvons le dire, Monsieur DE MEYER a traversé ces difficultés, il a grandi dans cette lutte avec le sort. C'est parce qu'à côté de son amour pour la science, il a toujours eu une grande expérience des hommes, beaucoup de modération dans le caractère, de la noblesse dans l'âme et un grand amour de l'humanité.

L'orateur parle ensuite de sa carrière militaire et finit ainsi sa harangue :

Messieurs, vous savez le reste ; nous ne devons pas parler de Monsieur DE MEYER comme praticien, comme professeur, vous avez appris à le connaître ; il s'est toujours distingué par ses connaissances profondes, par son attachement aux pures et aux saines doctrines chirurgicales. Les nombreux élèves qu'il a formés, les praticiens distingués qui sont sortis de l'école de Bruges, prouvent l'excellence de son enseignement ; son nom restera dans leur mémoire, ils se rappelleront toujours les paroles du maître au lit du malade, ils le prendront toujours pour modèle comme opérateur ; tous savent avec quelle grâce et quel sang-froid il manie l'instrument ; aucun accident imprévu ne le dérouté, il procède aux opérations avec un calme parfait, et une sage lenteur qui est de la vitesse.

Messieurs, il a été dit quelque part : « On peut vivre éternellement dans la mémoire des hommes par les travaux qu'on laisse après soi : le talent du professeur s'évanouit avec celui qui le possédait ; il n'est que viager ; aucune trace n'en reste. »



Monsieur DE MEYER, vos élèves ne veulent pas que les services que vous avez rendus à l'enseignement, s'évanouissent de leur souvenir ; ils veulent en perpétuer la mémoire dans les générations médicales à venir ; ils s'acquittent aujourd'hui d'une dette de reconnaissance en vous offrant ce portrait. Vos amis sont heureux de s'associer à cette idée, ils sont heureux de rendre un hommage à une des premières illustrations chirurgicales de notre pays.

Monsieur DE MEYER, en acceptant cette offre, soyez convaincu que vous comptez des élèves reconnaissants et des amis sincères.

Vinrent alors les toasts, puis le docteur De Meyer répondit en ces termes :

Messieurs, il y a des démonstrations qui récompensent l'homme de toute une vie d'application, de dévouement et d'abnégation ; des démonstrations qui vont tellement au cœur, que l'émotion paralyse nos moyens, et que les paroles manquent pour exprimer convenablement toute la reconnaissance dont le cœur déborde ; c'est la situation dans laquelle je me trouve aujourd'hui ; je me sens tellement impressionné que je dois me borner à vous dire, avec tout l'élan dont mon âme est susceptible : *je vous remercie, mes frères !*

Oui, mes frères, car si quelque chose était capable d'augmenter le bonheur que j'éprouve en ce moment, ce serait la déclaration solennelle qui a été faite ici, à l'instant, que cette fête est une fête de famille ; en effet, de quelque part que je me tourne, je ne rencontre que des regards de bienveillance, et ma main ne rencontre que des mains amies ! oh ! si les sentiments qui se renferment dans cette enceinte, s'étendaient au dehors, combien ne relèveraient-ils pas le corps médical de notre Flandre par cet esprit d'union et de confraternité ! Vous avez fait allusion à mes efforts, aux obstacles que j'ai eu à surmonter pour arriver où je suis. Ces difficultés sont communes à tous ceux qui se con-

sacrent à la carrière si noble mais si pénible de la pratique médicale, et c'est précisément parce que je comprends, par mes propres épreuves, celles de tous mes confrères, c'est parce que je sais apprécier les services qu'ils rendent à l'humanité au milieu des plus grands dangers, et avec le plus complet oubli d'eux-mêmes, c'est parce que je sais tout ce que l'accomplissement de nos devoirs a de sublime, que l'étude de ma vie entière, et les efforts de mon esprit, n'ont eu qu'un seul but, une seule intention : Élever la profession médicale sur un piédestal digne d'elle, et l'environner de l'estime, de la considération qu'elle mérite.

Officiellement revêtu, avec mes collègues de la Commission médicale, d'une mission importante, mais surtout délicate, je trouve dans les démonstrations dont je suis l'objet en ce moment, la preuve que vous appréciez les sentiments qui nous ont toujours guidés, et que vous approuvez l'accomplissement de nos devoirs avec autant d'empressement que vous en mettez à les accomplir vous-mêmes. Car c'est avec tout l'enthousiasme d'un juste orgueil que la Commission médicale a proclamé votre admirable conduite, dans les terribles épreuves que notre Flandre a eu à traverser, et c'est avec le même enthousiasme que je vous propose de boire à l'union, à la prospérité du corps médical.

M. Janssens exprima ensuite, au nom de son père, et en de très-beaux termes, ses sentiments de regret de n'avoir pas pu assister à cette fête.

Quelques paroles de M. Vanoye, rédacteur des *Annales de la Flandre Occidentale*, furent fort applaudies et méritèrent cet accueil.

Messieurs, dit-il, le cœur n'a pas seulement rendu M. DE MEYER dévoué à ses collègues, mais la place éminente qu'il occupe lui a fait comprendre qu'il avait encore une autre mission à remplir. De lui est partie la plus forte impulsion

de notre littérature médicale, et non content d'avoir senti, le premier, que notre Flandre pouvait rivaliser avec les autres provinces belges, dans cette émulation scientifique, qui caractérise le pays, il a encore évoqué les mânes vénérées d'une foule d'hommes savants ou utiles, au front desquels sa main puissante a attaché l'étoile de l'immortalité.

Nous tous, Messieurs, qui prenons part au mouvement de la presse médicale belge, saluons avec respect et amour l'homme qui nous a ouvert la carrière et que dans les siècles à venir son nom brille en tête de ceux qu'il a su tirer d'un injuste oubli.

M. le docteur Retsin parla le dernier et ce qu'il dit mérite d'être reproduit.

Messieurs, nous avons tous applaudi à la généreuse pensée qui nous réunit en ce jour ; nous avons voulu honorer dans M. DE MEYER, dans le Doyen du corps médical de la province, les services rendus à la science, à l'enseignement, à l'humanité. Mais cette manifestation est plus large, ce me semble ; elle a une autre signification non moins imposante. Elle est un gage public donné à l'union de la phalange médicale, c'est l'accolade fraternelle des praticiens de la Flandre occidentale, sous le drapeau de la dignité et de l'honneur.

Parmi ces praticiens ceux que leur position éloigne le plus souvent de nos réunions, ceux que les exigences et les soucis d'un plus long labeur enchaînent davantage à leur résidence, ce sont les médecins de campagne. Leur concours à ce banquet sympathique n'a toutefois pas fait défaut, et l'occasion est belle pour nous, praticiens des villes, de leur serrer à tous la main.

A la santé des médecins de campagne ! aux praticiens dont le dévouement a été si rudement mis à l'épreuve dans les années calamiteuses que notre Flandre a traversées naguère. Aux médecins de campagne !

Le service funèbre, suivi de l'enterrement dans le

caveau que M. De Meyer s'était fait construire, pour lui et sa famille, eut lieu le 1<sup>er</sup> juin 1861. En sa qualité de chevalier de l'ordre de Léopold, les honneurs militaires lui furent rendus, et un nombre considérable d'étrangers et de concitoyens assistèrent à ce service.

Au cimetière des discours ont été prononcés par MM. Marinus de Bruxelles, au nom de l'académie royale de médecine; Janssens, d'Ostende, comme organe de la commission médicale provinciale; Van Biervliet, au nom de la société médicale-chirurgicale, et Van Dromme, médecin à l'hôpital civil, au nom de ses collègues et comme ami.

J'extrais ici quelques passages du discours prononcé par M. Van Dromme :

Messieurs, qu'il me soit permis, au nom des médecins de l'hôpital et comme ami, de venir à mon tour payer le tribut de nos justes regrets à notre illustre et bien-aimé collègue, avant que ce caveau ne se ferme sur ses restes mortels.

Les paroles éloquentes que vous venez d'entendre, ces manifestations publiques, la douleur de toute une ville vous donnent la mesure de la grandeur de la perte que viennent d'éprouver la science et l'humanité.

Notre ministère était à ses yeux un véritable sacerdoce : à une prudence et une réserve extrêmes, à une gravité à la fois douce et bienveillante, à une discrétion à toute épreuve qui le faisaient ressembler à un ministre de l'autel, il joignait un coup-d'œil sûr, un tact médical parfait, des connaissances pratiques étendues, fruits de son travail et de sa longue expérience. Si à tout cela vous ajoutez une activité infatigable, un naturel essentiellement bienfaisant et sympathique, compatissant à toute sorte de souffrances, une abnégation et un dévouement sans bornes pour ses malades,

faut-il s'étonner de ses succès et de son immense considération, de la confiance illimitée qu'il sut inspirer à ses clients, et du rang élevé auquel il était arrivé, depuis longtemps déjà, dans le corps médical ? A côté de ses heureuses dispositions professionnelles, De Meyer possédait, comme homme privé, des qualités et des vertus non moins précieuses.

Sa fin fut, comme toute sa vie, édifiante et véritablement chrétienne. Voilà le collègue que nous pleurons, voilà l'homme de bien, voilà l'ami que la mort vient de nous ravir si brusquement !

C. C. C.

---

---

**TESTAMENT OLOGRAPHE**  
**D'ANSELME DE BOODT,**

**CONSEILLER-PENSIONNAIRE DE BRUGES.**

**1630.**



Het testament ofte uysterste wille van my **ANSELMUS DE BOODT** *in nomine SS<sup>e</sup> Trinitatis et B. Mariæ virginis.*

Omdieswille datter niet onzekerder en is dan de uyre des doots zoo heb ic Anselmus de Boodt in name des Vaders des Zoons ende des heilig Gheests by myn verstand ende in state van gratie wezende myn uysterste wille te kennen ghegheven de welcke ick begheere dat myn erven volkomen om myn ziele (die ick God offere) in gerusticheit te stellen.

Ten eersten zoo syn myn erfgenaemen mevrouwe Marie de Boodt douayriere van Lisweghe ende de kynderen van mer Anselmus van Royen heere van Guyseghem. Welcke myne erfghenamen my zullen doen begraven in Onse Vrouwe kercke in ons capelle die de wullewevers

onder recipisse van myn vader d'heer Anselmus de Boodd ghebruken, ghegheven hemlieden den 19 April 1576 onderschreven van Jan Beits, Pieter de Sprynge ende Jacob vander Capelle, ligghende tselve recipisse by ander brieven in myn kistken.

Ten daghe van myn begravynghe salmen vichtig knecht-kens en vichtig meyskens uyt de Bogaerde schole alle gheven een proven acht stuyvers ende alle de vrienden ter offerynghe ook soo vele.

Men zal my ter kercken draghen met xxx ofte xxxvi flambeeuwen int swarte met wapens, men sal den dienst oock doen met vigelie ende neghen kerssen ende sanderdags de messe met volle choore ende gheluyt der clocken naer coustume van myn vrienden, ghepriviligeerde messen salmen bestellen eer ick in derde gheleit sal zyn xxxij, ende daer naer soo haest als men kan oock ghepreviligeerde messen 565, twelcke te Jacopynen haest kan gheschien ghelyc met Catelyne van Hollebeke duer Lucrecy Thiery gheschiet is.

Den huysaermen zahren ook met den eersten naer myn dood uytdelen twaelf pond groote, waervan de sesse zal uytdelen nichte van Lisweghe ende daer sesse myn joncwylf Mayken.

De vier aerne nonne cloosters ende vier aerne broeder cloosters sal men elk gheven acht schellingen.

Mayken Stevens die my eerlick ende wel ghedient heeft, gheve ick het ghebruyc (zoo lange als sy leeft) van myn losrente van thien ponden grooten tjaers die ick hebbe op het huys de Zonne in Oudenburg, opdat het capitael naer haer dood op myn erven weder komme, ende zal de rente tharen profyte inghaen van den dag dat ick zal overleden zyn, ende waert zake dat de voorn. rente ghelost ofte quaet wierde, zoo salmen een

ander Mayken toestellen met haer contentement soo langhe als sy leeft. Item gheve haer noch in ghereeden ghelde vyf pond grooten vls. tot haer behoufte.

De congregatie van de joncmans in de societeyt gheve ick drie pond groote vls.

De patres Societatis gheve ick tot huerlieder kercke ses ponden grooten vlaems.

De patres van de Carmers gheve ick tot hun kercke ses ponden grooten vls.

Beede myn nichten Cousyns Clara ende Cateline gheve ick vichtig guldens.

Myn nichte Magdalena de Boodt dochter van Cornelis de Boodt gheve ick twee pond groote als sy tot state commen zal ofte 25 jaer oud zal zyn twelcke geld nichte van Lisweghe zal bewaeren.

Janneken Vyncke geve ick een pond groote.

De dienstboden die myn nichte van Lisweghe Marie sal houden tmynen overlyden gheve ick elck een pond groote vlaems.

Myn peterken Petrus Boetius Maertins sone van Pieter Maertins en Marie de Boodt gheve ick vichtig guldens ende een schilderie gheteekent met de letter E met cryd op de raeme, die ik voor een preuve gheschildert hebbe oud synde 76 jaeren ende is een landschap.

Myn heere den Canonynck Peris zalmen syn lade met acht schyven, die hy my geleent heeft, wedergeven en een hoogduyts bouc in-4<sup>o</sup>, N<sup>o</sup> 118, genaemt *Alchimia germanica*.

Heer Laureyns Clayssins capellaen van Onse Vrouwe zalmen gheven een bouc in-1<sup>o</sup>, *de Justitia et cure*, van Leonardus Lessius, N<sup>o</sup> 729.

Nota dat ik een eeuwige Messe op myn huys de Goude Mauwe bezet hebbe, dewelcke waert zake dat



zy niet ghedaen en wierd, de vrienden die vermogen in te trecken.

De wever Jan Venne in de wynkel in sber Boone strate, schynk ik al dat hy ten achter sal syn ten daghe van myn overlyden.

Den Augustynen en Recollecten gheve ick elck twee ponden grooten vls.

Pieter Stevens myn ghevader gheve ick twee ponden grooten om dat hy aarme is.

Voorts soo stelle ick tot executeurs van dit myn testament ende van myn codicille hier annex, myn heere Pieter de Blende canonic van Sinte-Donaes ende d'heer Jan Vanden Heede f' d'heer François, biddende deze myne wille, met die in myn codicille staet, te believen te voldoene ende elck voor syn moyte gheve ick een selvere schale daervan ick twee gelyke hebbe.

Voort soo wil ick, waert dat yemand van myn erfghenaemen dese myne wille ende codicille niet en wilde in alle syne poincten in weerde houden, soo begheere ick dat zulcke erfgenaem die myn uysterste wille soude verwerpen, niet meer zal hebben van myn goed, dan tgheene dat ick hem (volghende de costuyne van Brugghe) niet en kan ontmaken, ende het surplus dat hy soude ghekrege hebben, zal toecomen den anderen, die myn wille van weerden houden zal ofte zullen. Ende waert sake dat derfghenaemen myn wille al te zamen wilden verwerpen, zoo gheve ick het surplus dat boven hun legitima is den ouden berg van charitate. Al tghene dat hier vooren ghescreven is, verclare ick, testateur, te zyn myn uysterste wille, testament ofte zoomen dat namen wil al en zyn gheen sollenniteyten van rechte daerinne ghebruict. Te niete doende hiermede al dat men van ouder date zoude mogen voortbrynghen willende ook

dat alle brieven ofte billetten met myn eeghen hand ghescreven ofte onderschreven, daer ick wat zoude begheeren, men ook volghen zal ende executeren, hebbende date naer dezen, alwaere daerinne veranderynghe van sommige pointen in deze papieren ghescreven ofte op de marge gheset. Ghelyc ook ick begheere dat myn codicille (waer in staen meest legaten) zal onderhouden werden, ende waer het zake dat onder myn erven eenighe twist viele, soo gheve ick myn testamentarissen volle macht, om die te stichten naer goetdunken ende ook om tzelve in arbitrage van eerelicke lieden te stellen op peine, voor die zulx dat eerlicke lieden ghesproken hebben, niet volgen of houden en wil. Mits geeren naer myn overlyden pais laten soude. Tot meerder versekerheit van myn laste wille, soo heb ick deze bladeren met myn eeghen hand ghescreven ende myn naeme ende handteecken hier onder ghestelt.

De wapenen tot de begravynghe dienende, begheere ick dat men doe schilderen an Wendel, schilder wonende in Dynghelsche strate, om dat hy veel kynderen heeft en aerne is.

Actum dezen zeventhiensten Octobris xvj<sup>e</sup> ende dertich.

ANSELMUS DE BOODT.

A. DE BOODT (*avec paraphe*).

Codicille ende uysterste wille van my **ANSELMUS DE BOODT**, welcke ick begheere dat myn erven onderhouden in alle syne poincten met het testament hier voren ghescreven.

Eerst nopende de 3160 duytsche guldens makende ontrent 900 ofte 800 ponden grooten vls. die de kaiser Rudolf my schuldich ghebleven is, ende myn cousyn Francisco Courieres angenomen heeft voor my te solliciteren ende te ontvanghen, zal eerelicke recompense van de somme moeten syn ghedaen, ende ook an de patres van de societeyt Jesu, ist dat zy hem daertoe gheholpen hebben, ick hebbe hun 400 p. beloof.

Voort alle myne boucken int latyne, griex, frans, hoogduyts, vlaems ende italiaens die ick soude moghen achterlaten, gheve ick alle de vyve kynderen **Guilliaeme, Pieter, Anna, Marie** ende **Catharina de Boodt** van mer **François de Boodt**, alleene die boucken ende papieren, die int witte ghesloten kistken ligghen, met zeker coper ende yser instrumenten, die sullen blyven an **Guilliaeme** ende **Pieter**, met conditie dat die zullen hun ghemeene blyven, sonder te moghen alieneren, opdat zy int geslachte blyven moghen ende lanxlevende die besitten mag, ghelyc ick hun oock gheve beede de drie boucken met blommen, beesten ende voghelen, op de selve conditie van niet te alieneren; dezelve **Guilliaeme** ende **Pieter** gheve ick alle myne gheschilderde papieren met beesten, blommen ende andere zaken die op papier ofte parkament met swarte ofte andere couleuren ghetrocken ofte gheschildert syn, alsook gheprente copersticken, ongebonden synde.

Nichte Scheildere , douayriere van Ghyseghem , geve ick een landschap op coper , daer Maria Magdalena met ons Heere als een ackerman spreeckt.

Guilliamme de Boodt gheve ic myn tourcois dien ick drage , met den cramprynk dien ick oock draghe , item een gouden rynck met een punt van een orient diamant. Item een gouden rynck met een ronden jacint ende de cleene coperplate van Rudolf. Ende hem Guilliamme gheve ick ook de coper plate waerop myn conterfeitsel van Egidius Sadeler ghesteken is , ende een gouden rync met een groote bentische granaet ofte carbunkel , ende het banquet van Cana Galilee , van Jeronimus Bosch hanghende in de salette.

Pieter de Boodt geve ick een tafereel van de bruloft van Cana Galilee , hangende an het caskoen in myn slapcamer boven de salette , item myn conterfeitsel in een cleen houten casynken met een goude keten , gheschildert van Gillis Sadeler , doen ick 40 jaer oud was. Item een schilderrie van my gheschildert daer in ons Heere met twee discipels een berg afcomt , hangende int kamerken boven de keuken.

Anna de Boodt gheve ic de beelde van Maria Josep ende Jesus grypende naer een frainze. Item een beeldeken van Venus en Cupido , gebotseert van was , ligghende in een lanc houte doozeken. Item een tafereelken van M<sup>r</sup> Pieter Claissins , daer Maria int hofken zit gecroont met een croone van een ynghel. Item een gouden rynck met een tafel van een diamant orientael ende een gouden rynck met myn minste robyn orientael synde een paragon , ende myn tafereelken van Hans van Aken , sittende Bacchus op een tonne , gheschildert van Hans van Aken op koper. Item gheve haer myn apotheekschen groene gheschildert dat boven 21 perckens of ladekens heeft , met

al dat int voorn. apotexken is. Item myn ghescreven Lutebouc daer in ick veel sticken ofte liedekens ghe-maect hebbe.

Marie de Boodt myn metjen gheve ick de rente van 6 p. 's jaers die ic op haer lyf hebbe. Item een land-schapken in een cassynke van zyde, genait van Philips Vanden Bussche, 's kaisers tapissier. Item de twee goude braceletten die ick hebbe. Item twee roode blompotten op lywaet gheschildert met alderande blommen. Item gheve haer het ydel contoirken van ebben hout om haer juweelen daerin te leggen. Item geve haer drie corneol steenen (1) bequaeme om een lepel, handthave voor een mes ende voor een forquëtte met selver daarvan te maken.

Catherine de Boodt geve ick myn goude cruyce met amatisten. Item een tafereelken op coper daer David het hoofd van Goliad op syn sweerd draegt, ende het tafereelken met een blauwe blompot ende roozentaxken daeronder liggende. Item een gouden rync met vyf opalen daerin staende. Item myn grooten blompot op lywaet, staende boven myn groote kiste, op de slap-kamer, an de rand vergult.

Joncheer François de Boodt gheve ick myn Maurus bril om verre te zien, die in metael is gheset ende myn Salvator ende onse Vrouwe beelden hanghende boven de duere in myn slapkamer.

In myn scapra, beneden an de strate, liggen in het eerste schuyveken vier schoone lepels van jasje, elk hebbende syn handthave voor de lepel, mes en de for-quette, welke ic gheve voor Anna, Marie ende Cateline

---

(1) Deze heb ic haer int leven ghegheven.

de Bood en Fransoise Schoorman uxore van J<sup>r</sup> Francois de Boodt, soo elk papierken seggen ofte uytwysen zal, daer sy in ghewickelt syn.

Nichte Lucrecy gheve ick myn swarte apoteke die een valduere heeft, met al de olien ende salven die daer inne ligghen.

Maria Thiery geve ick een glas met een selvere voet dat van groote vrouwe Snouckaert compt, ende Anna de Boodt het grootste, ook met een selvere voet, mits twee hebbe.

Deze zaken heb ick noch levende ghegheven an Mayken Stevens myn joncwyf, die men haer zal lacten volghen, dienende om huis te houden, myn tafel die op myn camer staet boven de zale met een oud tafelkleet, twee metaele candelaers, een yser candelaere, een tange, een blasebals, een hamer, een zaghe, een vierslag van ysere, een houtte joncvrouwe om te warmen, een groote ghebroken spiegel, een sperwatervat van tin, een eerde cafoor, sommige eerde potten, een kanneken van halfpinte, ende twee pinte kannekens alle drie met tinne dexels, een spykelboort, een metaele appel om te warmen, een tweetanghe, twee porceleine teelkens ongebroke, twee geley scheutels, een forcet, een seven, een luermande ofte kistken met wissen, vier ofte vyf drynseglastekens, sommige eerde teelkens, een blaue pinte glas, een groote eerde blompot ofte kanne, myn houtte crucefix staende op myn schaprae, welcke saeken alle van my an haer ghegheven, men haer zal laten toecommen, met een rau cleed tmynder overlyden, mits ook myn latste wille is.

Nota dat ick Pieter Maertins, pachter te Lophem, in levende lyve toegheseit hebbe dat hy van myn goet naer myn overlyden soude nemen de helft van het ghene

dat hy verschoten heeft (met consente van mevrouwe van Lisweghe ofte myn cousyn van Lisweghe) om het huys op de hofstede op te maken.

De mote (1) staende op de hofstede t'Ovaernest, niet verre van het huys, de welcke my half toebehoort met het twaelfdeel, heb ick joncheer Chaerle De Boodt ghegheven in levende lyve, ende nu oock by crachte van uysterste wille die men hem sal laten toecomen.

Nota dat nichte van Lisweghe ofte hare kynders comt noch thien ofte twaelf maenden tafelcost die ick, van Prage gecomen synde, by haer met wyn verteert hebbe ten laste van myn sterfhuys.

Nota al dat Anthoine Nieuland myn suster heeft ghegheven van myn goed (als blyct in syne rekenyngghen liggheende by myn rentebrieven), dat moet myn suster tegen nichte van Lisweghe inbryngghen ofte haer hoirs.

Nopende de coper platen die ick hebbe liggende in papieren in myn lange houte kiste, de grootste plate met des kaisers figure geve ick de capitain J<sup>r</sup> Fransois de Boodt.

De plate van den biscop van Pressel gheve ick J<sup>r</sup> Jacob de Boodt, die pater wil werden.

Myn conterfeitsel van Jacob van Oosten gheschildert dat in de salette hangt, zal men, naer myn overlyden, hanghen in myn capelle tOnse Vrouwen ende een epitaphie doen setten onder de beelde van de heilige Drievuldigheid, daer ick platse in een viercant ghelaeten hebbe.

Boven de voorschreven zaeken alle, zoo gheve ick noch an de ses kynderen van mher Fransoys de Boodt, te weten J<sup>r</sup> Fransois, Guilliame, Pieter, Anna, Maria

---

(1) Dese mote, om Charles overlyden, zal myn erven toecommen.

ende Catharina De Boodt, zeven van myn beste schilderien die ick naelaeten sal ende niet en syn ghelegateert, welcke sy sullen van den blyvenden hoop uytkiezen ende daeromme loten of ryfelen.

Myn twee vergulde voeten om gebroken glasen op te setten, die ick hadde van Ansmans dochterken om haer mond te cureren, gheve ick an Anna en Caterina de Boodt, sy mogen loten om de kuere thebben.

Anna de Boodt geve ick het paternoster met agaten met een goude cruyce daer an, twelcke sy zal bewaren, tot der tyd dat Jacob gheprofest zal syn; want waert zake hat hy weerlic wierd ofte een weerelicke priester, soo sal Anna hem dat weder toestellen ende anders niet.

Cattelynken gheve ick ooc een gouden rynck met een langen jacint, die sy ook bewaeren zal tot der tyd dat Jacob gheprofest zal zyn, want anders, waert zake dat hy weerelic wierd ofte een weerelicke priester, zoo zal Catelynken hem dien rync wedertoestellen ende anders niet.

Cattelynken gheve ick ook een swart contoirken, daerin staen ses gheelwe schuyvekens ende gheve dat haer met al dat in de schuyvekens ligt, ende in de selve en is niet van selver ofte goud, dan een selver pryce en een verguld busken om balsem in te doene, en een gouden rync met een bemischen granaet ende sommige bemische steenkens ende diamantjens ende ongheslepen steenen, waervan sy mag cruyskens doen maken of dat sy wil; daerin ligghen ook sommige eenhorens stixkens, een seepeerd, een raeue bloetsteen, rauwe opalen, drie agaten, een glasken van Scherpenhuevel ende sommige jaspes ghesneden ende ongesneden, welcke saken alle in het contoirken ick haer in levende lyve ghegheven hebbe ende nu ook by testamente.



Hier is te mercken hoe dat ick *Boetium de consolatione philosophiae*, van my int dichte overgheset int vlaemsche, hebbe laten prenten by Guillame De Neve bouckprenter, de welcke dat last op sich ghenomen heeft om te vercoopen tsynen profyte, waertoe ick hem op de hand ghegheven hebbe twee franchyne boucken in-folio, met twee juristen ook in-f°, ende een latynsche testament ende belooft hem twee ofte drie bouken daertoe te gheven de bouck gheprent synde, waermede hy is te vreden gheweest; dus soude hy my *twintig* (1) *exemples* (de bouck gheprent synde) gheven, twelcke hy ook belooft heeft te doene; daeromme zullen myn vrienden (sterve ick eer myn bouck gheprent is) daernaer vrighen ende hem voldoen van den hoop van myn boucken ofte met ghelt contenteren (2), als de bouck gheprent is ende hy de x *exemples* ghelevert heeft.

Thomas myn ghevader die ic een kind hebbe gheheven met de name Anselmus gheve ick een pond groote vls.

De capitain Fransois myn ghevader die ick een dochter hebbe gheheven met de name Anselme, gheve ick te testamente een goude baghe daer Christus gheesselynghe is in ghebotseert hanghende an een cleen goude keteken wegende ontrent de thien goude croonen soo ick meene. Item den selvighen capitain Fransois geve ick myn ronde stic rapier met een vergulde handhave om daermede achter lande te gaen ende daerop te lenen, die sommige een steccade nomen.

Jr Guillame gheve ick myn stoxken met een appel

(1) Het was daernaer op thien gheaccordeert.

(2) Ick hebbe daer toe geschickt *Lexicon grecum*; *Catezimum* ende *Etolium philosophum* die in-folio daerby ligt.

van selver dat mevrouw van Croiselles my heeft ghegheven en haer man droug. Myn rapier die een uyt-drayende bolle heeft van my gevylt ende een excellente lemmer is rondomme myn lyf buyghende, gheve ick ook J<sup>r</sup> Guillaeme, mits Chaerle overleden is.

Pieter de Boodt gheve ick myn oorloge met een wecker daertoe, ende myn cleene cither.

Franchois de Boodt de capitain gheve ick myn dobbel cither die in een custode hangt ende word in Italien vichtig goude croonen vercocht.

Myn cleene cither gheve ick P<sup>r</sup> de Boodt ende myn luyte met thien ofte 9 coorden deen of dander.

ANSELMUS DE BOODT.

A. DE BOODT (*avec paraphe*).

Nota alzo de kaiser Rudolf my schuldig is 3160 duytsche guldens, soo heb ick de patres societatis hier te Brugge beloofd tot hun kercke te gheven hondert pond groote, ist dat sy die schult my te Prage kunnen te weghe brynghen duer hun collegien; kunnen sy maer de helft te weghe brynghen vichtig pond, ofte naer advenante dat sy kunnen te weghe brynghen.

Actum desen seventhienden Octobris xvi<sup>o</sup> ende dertich.

Naer Charles dood gecorrigeert desen achsten Meye xvi<sup>o</sup> eenendertich.

A. DE BOODT (*avec paraphe*).

ANSELMUS DE BOODT.

Ego infrascriptus rogatus a clarissimo viro ac D<sup>no</sup> Anselmo de Boodt J. U. L. ut veritati testimonium darem, testor hoc esse ejusdem D<sup>ni</sup> testamentum et

ultimam voluntatem. Hac octava die mensis Maij anni Domini millesimi, sexcentesimali, trigesimo primi.

LAURENTIUS CLAEYSINS, *Pbr.*

Up den viij<sup>a</sup> Meye xvi<sup>e</sup> eenendertich heeft d'H<sup>r</sup> ende M<sup>r</sup> Anselmus de Boodt in handen van my notaris onderschreven verclaert dat t'ghone hiervooren staende begrepen in zeven feulletten was zyn testament ofte uysterste wille, verzoukende t'zef naer zyn overlyden volcommen t'hebben. T'oorconden.

L. NOLLET, *Not.*

1631.

(D'après l'original appartenant à M<sup>r</sup> EVERAERT-GODDERIS.)

## TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES

Dans le Tome onzième de la deuxième Série.

	PAGES
Recherche de la vérité dans la tradition des forestiers de Flandre.	
— Le pays de Buc. — Par HIPPOLYTE VAN DE VELDE . . .	1
Petrus Dathenus. — Notes sur le lieu de sa naissance. . . . .	11
— Annexe. — Accord conclu entre les sectaires et les magistrats de la ville d'Ypres, conformément au recez de la duchesse de Parme, du 25 Août 1566. — I. DIEGRICK . . . . .	21
Ce que coûtait en 1575 le <i>Theatrum orbis terrarum</i> d'Abraham Ortelius. — I. DIEGRICK. . . . .	24
Émoluments d'un officier criminel en 1525. — I. DIEGRICK . .	28
Note sur la reconstruction d'une partie des halles d'Ypres en 1676.	30
Les moulins d'Ypres en 1381. — I. D. . . . .	32
Fragments d'une histoire de la Réforme dans la Flandre-Occidentale, au XVI <sup>e</sup> siècle. — Pourquoi cet avant-propos. . . . .	53
— Fragments — L'abbé CARTON. . . . .	51
M <sup>re</sup> Jehan Yperman, le père de la chirurgie flamande. (1297 à 1529). . . . .	119
Annexe. — Extraits des comptes en rouleaux de 1297 à 1532. — I. DIEGRICK. . . . .	129
Le comte des Ribauds à Ypres (1525) . . . . .	133
Conditions auxquelles est vendu l'office de comte des Ribauds — I. DIEGRICK . . . . .	137
Le fou d'Ypres. — I. DIEGRICK. . . . .	145

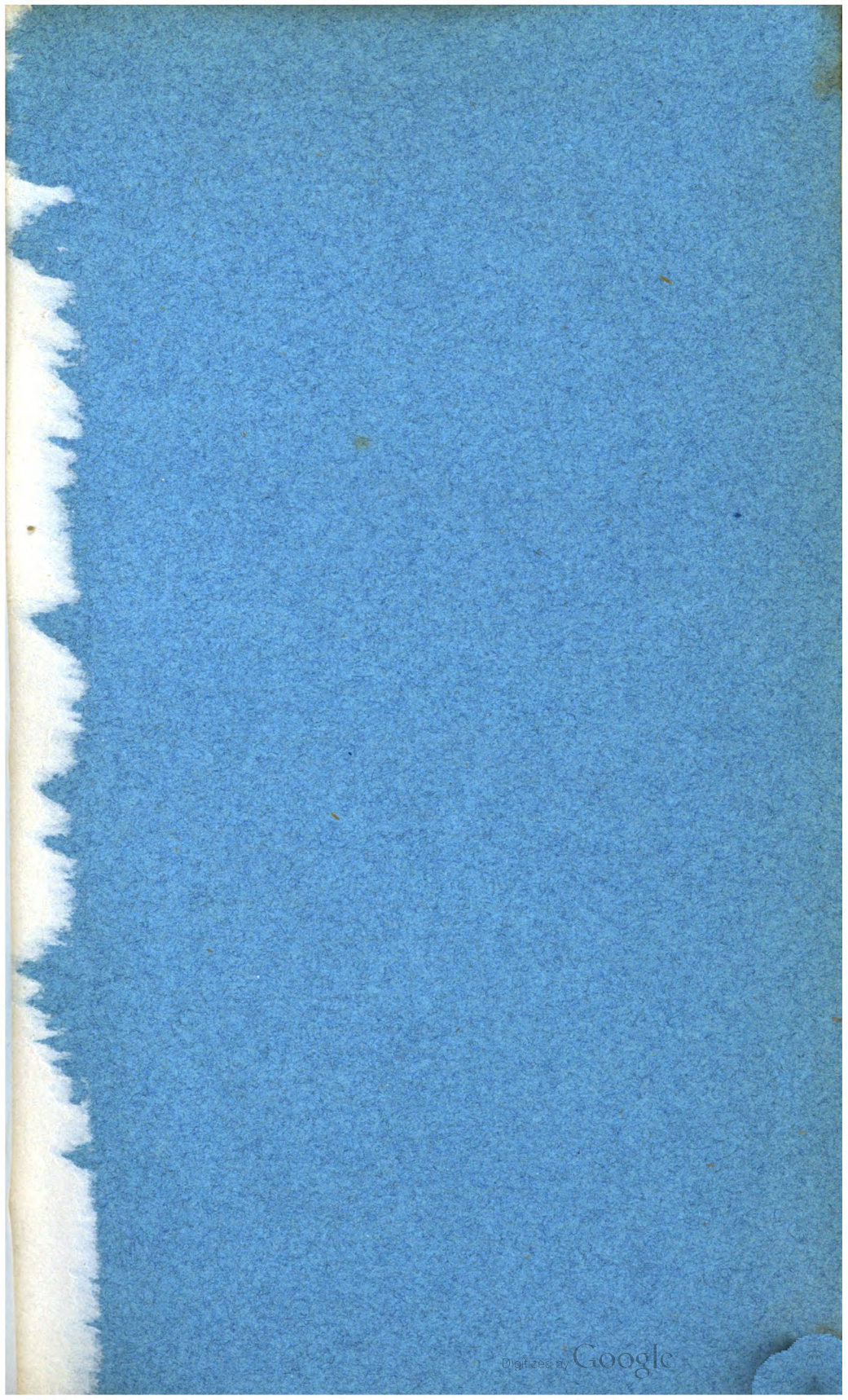
Esquisse biographique sur Rythovius, premier évêque d'Ypres. avec portrait et mausolée lithographiés. — Introduction. . .	147
Chapitre I. — Considérations générales sur Philippe II et l'état des Pays-Bas à son avènement. — Naissance de Rythovius. — Un mot sur la fondation et la prospérité de l'université de Louvain. — Rythovius à Louvain, à Dölingen et à Worms. . .	151
Chapitre II. — Nomination de Rythovius à l'évêché d'Ypres. — Murmures provoqués à l'occasion de l'érection des treize évêchés. — Son entrée à Ypres. — Mesures prises par le nouvel évêque. — Concile de Trente . . . . .	159
Chapitre III. — Naissance du protestantisme en Belgique dont Ypres fut le berceau. — Mesures prises. — Érection du séminaire. — Rôle politique que joua l'évêque d'Ypres. — Progrès du calvinisme. — Brisement des images (1566). . . . .	166
Chapitre IV. — Arrivée du duc d'Albe. — Émigration. — Récit de l'exécution du comte d'Egmond. — Appréciation sur ce prince. . . . .	176
Chapitre V. — Sollicitude de l'évêque. — Synodes. — Démarches contre l'impôt du dixième dénier. — De Requesens. — Amnistie. État du pays. — Rythovius va au-devant de Don Juan. — Efforts de l'évêque contre le calvinisme. . . . .	185
Chapitre VI. — Arrestation et captivité de Rythovius. . . . .	191
Chapitre VII. — Coup-d'œil sur la ville d'Ypres, pendant la captivité de l'évêque . . . . .	201
Chapitre VIII. — Que devint l'évêque d'Ypres après son élargissement? — Sa retraite à St-Omer. — Sa maladie. — Sa mort. — Un mot sur son mausolée. . . . .	209
Chapitre IX. — État des lettres et des sciences en Flandre et à Ypres, au xvi <sup>e</sup> siècle. — Encouragements donnés par Rythovius.	215
Chapitre X. — Coup-d'œil sur les vertus et qualités de l'évêque d'Ypres . . . . .	223
Annexe . . . . .	231
Appendice A. — Description des armoiries du premier évêque d'Ypres. — Interprétation de sa devise. . . . .	254
Appendice B. — Lettre de Rythovius à Philippe II, à l'occasion de la mort du comte d'Egmont . . . . .	256
Traduction. . . . .	240
Appendice C. — Tableau chronologique des diverses tentatives faites pour l'élargissement des prisonniers. . . . .	245
Appendice D. — Siège d'Ypres. (1583—1584). . . . .	247
Appendice E. — Quelques fragments du testament de Rythovius, premier évêque d'Ypres. — A. IWEINS . . . . .	251

	PAGES
Le trésor de l'église de Notre-Dame-ten-Brielen. (1800.) —	
I. DIRCKRICK . . . . .	263
L'argenterie de la Gilde de Saint-George à Ypres. (1525.) —	
I. DIRCKRICK . . . . .	279
Le trois-centième anniversaire de la délivrance de la ville d'Ypres.	
1683 — I. DIRCKRICK . . . . .	282
Quatre défenseurs d'Ypres, au siège de 1383. — I. DIRCKRICK.	294
A propos d'un ouvrage de Nicolas Du Bois, Chanoine de Bruges.	
— C. C. C. . . . .	295
Philippe de Bourgogne commet le souffleur de la cuisine de son	
hôtel, Georges Brunnic, aux offices de sergent et Zeedrestre de	
Wulpen et Cadzant. (1442) . . . . .	357
Notice biographique sur M <sup>r</sup> le docteur De Meyer. — C. C. C.	340
Testament olographe d'Anselme De Boodt, conseiller-pensionnaire	
de Bruges. (1650.) . . . . .	370
Table des matières. . . . .	384









## Publications de la Société d'Émulation.

1839. — Annales de la Société d'Émulation, premier vol. *Épuisé.* Fr. 10  
 Cronica abbatum monasterii de Dunis, per fratrem Adrianum But,  
 in-4°. Avec portrait. *Épuisé.* Fr. 7
1840. — Annales de la Société d'Émulation, 2<sup>e</sup> vol. *Épuisé.* Fr. 10  
 Philippide de Guillaume-le-Breton, Texte français-latin, par  
 O. Delepierre. Avec portrait. Fr. 8  
 Chronicon monasterii Aldenburgensis, edidit rev. adm. dom.  
 J.-B. Malou, in-4°. Avec gravures. Fr. 6
1841. — Annales de la Société d'Émulation, 3<sup>e</sup> vol. *Épuisé.* Fr. 10  
 Geuzianismus Flandriæ Occidentalis, ed. R. D. F. Van de Putte, 4<sup>o</sup>. Fr. 7  
 Annales et historia Monasterii St-Petri Gandensis, in-4<sup>o</sup>. Fr. 8  
 Collection des Keuren de tous les métiers de Bruges, in-4<sup>o</sup>, 1<sup>r</sup> vol. Fr. 5
1842. — Annales de la Société d'Émulation, 4<sup>e</sup> vol. Fr. 10  
 Geschiedenis van Vlaenderen, door J.-P. Van Male, in-4<sup>o</sup>. (*Épuisé*) Fr. 8  
 id. 2<sup>e</sup> édition, in-8<sup>o</sup>. Fr. 3  
 Rerum Flandricarum, Tomi X, auctore Meyero Balliolano, in-4<sup>o</sup>. Fr. 5
1843. — Annales de la Société d'Émulation, tome 1<sup>r</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Chronicon Aldenburgense majus. Fr. 7  
 Biographie des Hommes remarquables de la Flandre Occid. t. I.  
 Histoire de Notre-Dame de la Poterie. Fr. 6
1844. — Annales de la Société d'Émulation, tome 2<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Chronica monasterii St-Andrææ, juxta Brugas. Fr. 8  
 Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occid. t. II.
1845. — Annales de la Société d'Émulation, tome 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Chronique de l'abbaye de Ter Doest, par C. C. et F. V. Fr. 4  
 Vie de Charles-le-Bon, dissertation du Dr Wegener, traduite du  
 Danois par un Bollandiste, et accompagnée de notes et de la  
 topographie du bourg et de la ville en 1127. (*N'a pas encore paru.*)
1846. — Annales de la Société d'Émulation, tome 4<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Chronica abbatiae Formoselensis, in-4<sup>o</sup>. Fr. 5  
 Excidium Morini, oppidi quondam bellicosissimi, carmine elegiaco,  
 aut Bald. Sylvio Flandro. in-4<sup>o</sup>. Fr. 2  
 Eagia Jacobi Papæ Hyprensis in-4<sup>o</sup>. Fr. 2  
 Oratio in laudem urbis Brugensia auctore Cassandro, in-4<sup>o</sup>. Fr. 3-50
1847. — Annales de la Société d'Émulation, tome 5<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occid. t. III.  
 Chronicon et Cartularium abbatiae S. Nicolai Furnensis et Chroni-  
 con Bethaniæ seu domus S. Joseph Furnensis, per F. V. et C. C. Fr. 9
1848. — Annales de la Société d'Émulation, tome 6<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Recherches historiques sur la ville de Bergues, par L. De-Baecker. Fr. 10  
 Historia Episcopatus Iprensis, ex authographis D. G. De Meestere. Fr. 8  
 Les Chroniques des contes de Flandres, in-4<sup>o</sup>. Fr. 4
1849. — Annales de la Société d'Émulation, tome 7<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occid. t. IV.  
 Lettre sur les généalogies des comtes de Flandres, par M. Bethmann. Fr. 3  
 La Triumphant Entrée de Charles V, à Bruges, avec fig. *Épuisé.* Fr. 6
1850. — Annales de la Société d'Émulation, tome 8<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Jaerboeken van Veurne en Veurnambacht, door Pauwel  
 Heinderycx, uitgegeven door Edmond Ronse. 1<sup>o</sup> deel, in-4<sup>o</sup>.  
 Bulletin du Comité archéologique du diocèse de Bruges, 1<sup>r</sup> cah.
- 1851—54. — Annales de la Société, tome 9<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Mémoires de Jean de Dadizeele, souverain-bailli de Flandre etc. Fr. 6  
 1855—56. — Annales de la Société, tome 10<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Jaerboeken van Veurne en Veurnambacht, 2<sup>e</sup> deel, in-4<sup>o</sup>.
- 1857—58. — Annales de la Société, tome 11<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série. Fr. 10  
 Chronicon monasterii Evershamensis. Fr. 3  
 Chronicon abbatiae Warnestoniensis. Fr. 3  
 Inventaire de la Bibliothèque du Séminaire de Bruges, Fr. 5  
 Furor Bellicus, adversus Deum, sanctos ejus, et maxime venera-  
 bilem Eucharistiam enormi daorum militum Furnis sub Gallis  
 rege præsidiariorum sacrilegio violatam anno Domini M DC L;  
 in publicum datur per D. A. Destrompes. Fr. 5





**F. X. BEER**  
kgl. Hofbuchbinder  
in  
**MÜNCHEN**  
Lederergasse N: 25.

